Digitized by Google
Original from
COLUMBIA UNIVERSITY

LIBRARY OF THE
UNION
THEOLOGICAL
SEMINARY
NEW YORK

Digitized by Google
Original from
COLUMBIA UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
COLUMBIA UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
COLUMBIA UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
COLUMBIA UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
COLUMBIA UNIVERSITY

HISTOIRE COMPLÈTE

DES

VAUDOIS DU PIÉMONT

ET DE LEURS COLONIES

Digitized by Google

Original from
COLUMBIA UNIVERSITY

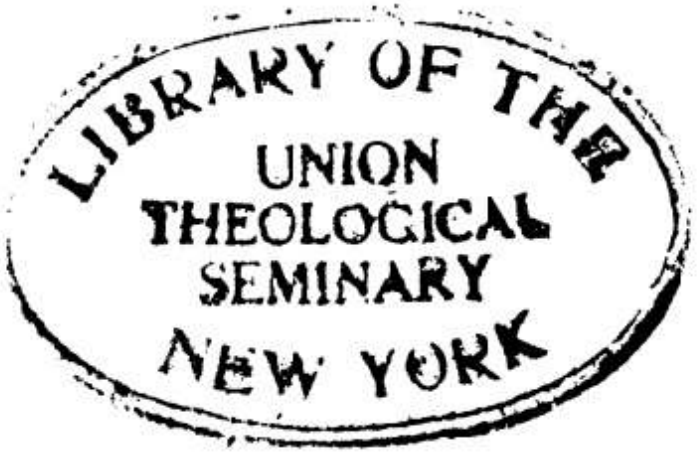

APR 5 1949

Digitized by Google

Original from
COLUMBIA UNIVERSITY

IP53
M99
(Y.3)
210402

TROISIÈME PARTIE.

Depuis la rentrée des Vaudois au sein de leur patrie jusqu'à leur émancipation civile et politique en Piémont.

CHAPITRE PREMIER.

ÉTAT DES VAUDOIS EXILÉS,

EN SUISSE, EN BRANDEBOURG, EN WURTEMBERG ET DANS LE PALATINAT.

(De 1687 à 1688.)

—

Sources et autorités. — En général les ouvrages qui traitent des colonies vaudoises en Allemagne (voir les *sources* du chap. VIII de cette troisième partie); en particulier Dieterici (*Die Waldenser und ihre Verhæltnisse zu dem brandenburgisch-preussischen Staate*) Berlin, 1831, de XX et 415 p., ouvr. spécial pour une partie de ce chap : (arrivée des Vaudois à Stendal), ainsi que le t. VI, des *Mémoires pour servir à l'hist. des réfugiés français en Brandebourg*, par Erman et Reclam (ouvr. allemand, Berlin 1786. Sept vol. in-8o); et les *Memorie di me Bartolomeo Salvajot*, dont l'auteur fut au nombre des exilés qui prirent part à cette exploration de deux ans, faite par les Vaudois sur les bords de l'Elbe. — Hahn : *Geschichte der Ketzer im Mittelalter*, t. II. *Hist. des Vaudois :* notes intéressantes. — Mayerhoff, *Examen de l'origine des Vaudois, dans l'église du Mecklen-*

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

bourg, Berlin 1834, opusc. — Détails de l'introduction d'Arnaud, *la glorieuse rentrée* (réimprimée à Neuchâtel en 1845); et d'Acland *The glorious recovery* etc... (London 1827, in-8o avec gravures). — Enfin, documents extraits des Archives de Genève, de Berne, de Zurich, de Darmstadt et de Stuttgart : ainsi que divers mémoires recueillis sur les lieux.

Les Vaudois avaient été complétement expulsés de leurs vallées natales.

Les limites de cet ouvrage ne nous permettent pas de suivre dans tous leurs détails les longues et nombreuses négociations qui eurent lieu à cette époque entre les divers Etats de l'Europe, pour obtenir en faveur des proscrits soit des secours, soit un asile.

Le grand électeur de Brandebourg accorda l'un et l'autre.

Ce digne vieillard (1) avait toutes les qualités qui font les grands hommes : magnanime, persévérant, courageux, simple et bon, il fut le vrai fondateur de la puissance du Brandebourg, qui devait s'accroître avec tant de rapidité à l'ombre tutélaire de son grand souvenir. Il se tint lieu à lui seul de ministre et de général, et parvint à rendre florissant un Etat qu'il avait trouvé enseveli sous les ruines (2). Ses vertus le

(1) L'électeur Fréderic-Guillaume II, surnommé *le Grand*, aïeul du *Grand Fréderic*, était alors âgé de 67 ans; il mourut l'année suivante, 22 avril 1688.

(2) *Mémoires de Brandebourg. Art de vérifier les dates*, etc.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

rendirent l'arbitre de ses égaux; les talents de son fils changèrent en couronne royale l'écharpe de l'électeur.

Mais la grandeur du fils (1) et les vertus du père firent plus que fonder un Etat: ils créèrent un peuple.

Déjà depuis 1685 vingt mille Français, proscrits de leur patrie par la révocation de l'édit de Nantes, s'étaient rendus, sur l'appel de Fréderic-Guillaume, dans les terres du Brandebourg, dépeuplées par des guerres antérieures, et vivifièrent bientôt ces provinces languissantes et appauvries.

Les nombreux sacrifices que l'illustre électeur s'était imposés pour favoriser leur établissement furent amplement compensés au bout de quelques années par l'essor que les lettres, le commerce et l'industrie prirent dans ce pays.

Il n'en fut pas de même à l'égard des Vaudois. Tous les frais d'établissement ayant été faits, toutes les difficultés levées, et avant même que ces nouveaux colons eussent pu recueillir les premières moissons qu'ils

(1) *Fréderic III*, d'abord électeur, puis roi (couronné le 18 janvier 1701) n'avait pas la vraie grandeur d'un homme d'Etat, comme son père; il donna beaucoup d'éclat à sa cour, vécut dans le faste, embellit Berlin, mais appauvrit son peuple. (Tiré de l'*Art de vérifier les dates.*)

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

avaient semées, on apprit que les vallées vaudoises venaient de se rouvrir à leurs enfants proscrits.

C'est alors que l'électeur fit preuve d'une rare générosité. Loin de vouloir retenir forcément les Vaudois, ou de leur réclamer la restitution des avances qu'il avait faites pour eux, il s'imposa encore des sacrifices personnels pour faciliter à ces colons improductifs, à ces pauvres émigrés des Vallées, les moyens d'abandonner ses terres à peine défrichées, et de pouvoir retourner de si loin dans la patrie qu'avaient reconquise leurs frères audacieux.

Ils étaient arrivés en Brandebourg au nombre de sept cents personnes, divisées en trois petites caravanes.

La première, dont Salvajot faisait partie, après avoir séjourné à Genève quatorze jours, en repartit le 24 de mars 1687, et se rendit le même jour à Nyon. C'est là que trois ans plus tard les Vaudois devaient se réunir en secret, pour commencer cette merveilleuse expédition de la conquête des vallées natales.

Le jour suivant, raconte cet exilé dans ses mémoires, nous allâmes à Morges, où l'on nous retint deux jours. Le 27 de mars nous couchâmes à Lausanne, le 28 à Moudon, et le 29 à Payerne. C'était un samedi;

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

nous y séjournâmes le lendemain, et là nous pûmes assister à la distribution de la sainte cène; ce qui fut une grande consolation pour nos âmes. Le lundi nous allâmes à Morat, où l'on eut la courtoisie de nous loger tous dans des auberges.

Du 1er au 5 d'avril, ils se rendirent à Alberfeld, et ne voyagèrent pas le lendemain, qui était encore un dimanche; mais le mercredi suivant ils arrivèrent à Saint-Gall (1).

« Les habitants de cette ville, ajoute l'exilé, nous ont toujours très généreusement nourris, vêtus et chaussés; ils eurent grand soin de nos malades, et nous gratifièrent chacun de trois écus à notre départ (2). » Mais les Vaudois ne partirent pas tous; comme il s'agissait d'aller en Brandebourg, plusieurs d'entre eux refusèrent d'entreprendre un aussi long voyage, pré-

(1) Voici, pour plus d'exactitude, les noms et les dates précises de ces différentes étapes. — 31 mars, Morat. — 1 et 2 avril à Arberg. — 3, Wanighe. — 4. Brugli. — 5 et 6 à Alberfeld. — 7, Wintherthour. — 8, Reichbach. — 9, Saint-Gall.

(2) « I signori Singalesi hanno sempre noi nutritti, vestiti, calzatti; e « hanno datti ogni cosa agli ammalatti, per la buona assistenza... E quando « partiremmo... hanno datti a noi per limosina la somma di tre scudi ca- « duno. » — L'auteur de ces lignes ignorait que des collectes venues d'Angleterre, de Hollande et de Hesse, avaient permis à la Suisse de subvenir plus abondamment aux besoins des Vaudois.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

férant rester en Suisse, pour être à portée de rentrer dans leur patrie si l'occasion s'en présentait.

Des deux cents personnes arrivées à Saint-Gall avec Salvajot, il n'y en eut donc qu'une cinquantaine qui consentirent à cette nouvelle émigration.

Embarquées sur le lac de Constance, le 2 août 1688, elles arrivèrent à Bâle neuf jours après (1), et se joignirent à d'autres Vaudois qui se trouvaient déjà réunis dans cette ville avec l'intention de se rendre dans l'électorat de Brandebourg.

Mais le nombre total de ces divers émigrants n'était que de trois cent soixante-cinq.

Il semblerait néanmoins que ces pauvres émigrés eussent dû montrer plus d'empressement à profiter des bonnes dispositions de l'électeur à leur égard; car plusieurs de leurs compatriotes étaient déjà établis dans ses Etats, et eux-mêmes avaient pris les devants auprès de lui pour s'assurer un asile en cas de proscription.

Dès l'année 1685, les Vaudois du Pragela atteints par la révocation de l'édit de Nantes, avaient envoyé

(1) Voici l'ordre de leurs étapes. — De Saint-Gall au lac de Constance, le 2 août 1688. Traversée du lac et arrivée à Stein le 3. — Été à Schaffouse du 4 au 9, et entrés à Bâle le 11.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

en Allemagne trois députés dans ce but (1). En janvier 1686, ils étaient déjà près de six cents réfugiés en Suisse, et un nombre à peu près égal devait prochainement arriver encore. Leurs mandataires, munis de pleins pouvoirs pour traiter de leur établissement, et d'un certificat des magistrats de Zurich, se présentèrent à M. Mendelshobe, chargé d'affaires du Brandebourg dans le Palatinat. Voici de quelle manière ce diplomate transmit à Berlin leur demande (2). « Ces braves gens désireraient surtout qu'on leur donnât un district où ils pussent demeurer réunis; qu'ils fussent sous la dépendance immédiate du souverain, et point comme en France sous celle des nobles. Il y a peu d'artisans et d'industriels parmi eux; ainsi il ne leur faudrait que des terres à cultiver et surtout des pâturages. Ils aimeraient particulièrement un territoire propre à la culture du mûrier, parce qu'ils se sont depuis longtemps appliqués à élever des vers à soie et pourraient par ce moyen pourvoir plus aisément à leur subsistance. S. A. Electorale peut être assurée de trouver en eux des sujets soumis et d'une fidélité iné-

(1) Le pasteur *Jaques Papon*, et deux laïques : *Jaques Pastre* et *Jean Pastrecourt*, négociants de la contrée.

(2) Du 15 au 25 janvier 1686. (*Archives de Berlin.*)

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

branlable. Ce sont des gens simples et laborieux ; mais ils ont des manières à eux, et leurs habitudes ont beaucoup de ressemblance avec les mœurs suisses ; par cette raison ils ne voudraient pas être mêlés avec les autres Français réfugiés, dont l'humeur vive et éveillée ne s'accorderait peut-être pas avec leur tranquillité et leur genre de vie tout patriarcal (1). »

L'électeur répondit immédiatement qu'ils seraient les bienvenus dans ses Etats (2).

Ils s'y rendirent pendant que les autres vallées vaudoises étaient au fort de la lutte qui devait les dépeupler à leur tour.

Les cantons protestants de la Suisse adressèrent bientôt à Fréderic-Guillaume une nouvelle demande (3) de colonisation en faveur des nouveaux réfugiés ; et l'électeur se montra disposé à recevoir encore une colonie de trois à quatre cents personnes, probes et laborieuses, à condition que l'on se chargerait du soin

(1) *Erman et Réclam, t. VI.* Ces auteurs ont attribué aux Vaudois des vallées piémontaises, expulsés sur la fin de 1686, les démarches qui se rapportent ici aux Vaudois de Pragela et des autres vallées possédées par la France : lesquels en 1685 étaient déjà réfugiés en Suisse au nombre de 600 personnes, tandis que ceux des vallées piémontaises n'en sortirent qu'un an après. *Moser* et *Dieterici* sont tombés dans la même erreur.

(2) Rescrit du 31 janvier 1686. (*Archives de Berlin.*)

(3) 18 septembre 1686. L'électeur répondit le 29 octobre 1686.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

de les faire arriver jusqu'à ses frontières et de pourvoir à leur subsistance jusqu'à leur établissement (1). Les collectes abondantes que la Suisse recevait alors de l'étranger (2) pour le soulagement des persécutés, lui permirent de prendre pour eux cet engagement; elle envoya un ambassadeur (3) à Berlin, afin de terminer l'affaire; mais les négociations se prolongeaient, et pendant ce temps, les Vaudois se fortifiaient dans l'idée de rentrer bientôt au sein de leur patrie.

Au commencement de 1688 (4), les cantons suisses écrivirent à l'électeur (5) : « Nos projets ont été ralentis par la difficulté d'obtenir des passeports du duc de Savoie, et par la répugnance de plus en plus prononcée que les Vaudois éprouvent à s'éloigner de leur pays (6). Cependant, nous espérons pouvoir vain-

(1) La patente qui autorise cet établissement est du 12 mars 1687.

(2) *David Holzhalb* de Zurich.

(3) La Suisse elle-même avait déjà fourni plus de quatre mille écus aux Vaudois. Ayant fait un appel de secours aux autres Etats protestants, nu ne s'y refusa. La Hollande fournit dix-sept mille écus. La ville libre de Brème répondit noblement le 9 juillet 1687, « qu'elle connaissait ses devoirs : que ce n'était point assez de contempler et de déplorer le malheur de nos frères opprimés, mais qu'il fallait le soulager; qu'en conséquence une collecte générale serait organisée dans ses murs le 14 juillet 1687. » Cette collecte produisit 407 écus.

(4) Le 9 de janvier.

(5) Le 21 février 1688.

(6) Le résidant électoral à Francfort (*Remigius Mérian*) écrivait : « Ces

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

cre ces difficultés, et embarquer prochainement sur le Rhin un certain nombre de familles vaudoises, pour les faire conduire à Francfort-sur-Mein et à Gernesheim, dans l'électorat de Mayence. » Ils prièrent en même temps Fréderic-Guillaume d'envoyer des commissaires à leur rencontre. Ce prince envoya M. de Bondely, l'un de ses conseillers privés, qui écrivait de Zurich : « Au lieu de quinze cents Vaudois, nous n'en aurons que sept à huit cents; les autres sont des *libertins* (patriotes jaloux de leur liberté) qui se laissent aveugler par un amour incroyable pour leur patrie, et qui veulent à tout prix y retourner (1). »

L'électeur n'en fut pas moins disposé à recevoir généreusement ceux qui lui arrivaient; mais cet excellent prince ne put jouir du fruit de ses bienfaits et mourut peu de jours après le départ de son envoyé.

Son successeur (2) poursuivit l'œuvre commencée.

pauvres gens sont bien indécis; tantôt ils veulent partir, puis ils voudraient rester; en attendant le temps s'écoule etc... »

(1) Lettres du 11 et du 13 mai 1688.

(2) Se sont succédé : *Fréderic-Guillaume*, surnommé *le Grand*, mort électeur de Brandebourg en 1688. *Fréderic III*, électeur, puis roi de Prusse, mort en 1713. *Fréderic-Guillaume II*, second roi de Prusse, mort en 1740, et *Fréderic II*, dit *le grand Fréderic*, troisième roi de Prusse, mort en 1786. Cette chronologie est nécessaire pour comprendre comment Fréderic III a pu régner avant Fréderic II. « Je suis décidé, écrivait Fréderic III à Bon-

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Fréderic III expédia les armes, l'argent et les passeports nécessaires au transport des Vaudois, qui partirent de Bâle le 1er d'août 1688, selon l'ancien calendrier, et le 11, selon le nouveau (1).

Ils furent embarqués sur huit bateaux marchands, contenant chacun une cinquantaine de passagers. M. de Bondely avait pris les devants pour exhiber les sauf-conduits aux gouverneurs de province et commandants de forteresses, que les proscrits devaient trouver sur leur passage (2); mais le commandant de la garnison française de Brissac, « animé probablement par un zèle aveugle de religion, disent *les mémoires sur l'introduction des réfugiés en Brandebourg*, fit tirer une trentaine de coups de canon sur les bateaux, lorsqu'ils furent à une demi-lieue de la ville. Cette dernière circonstance prouve qu'il n'avait pas eu l'intention de faire acte d'hostilité sérieuse. Aucun boulet n'atteignit les bateaux, mais la frayeur qu'en éprouvèrent les infortunés Vaudois fut si grande, que plusieurs femmes enceintes furent prises des douleurs

dely, à poursuivre l'ouvrage commencé par mon vénérable père. (Dépêche du 12 juin 1688.)

(1) Ces diversités de date ont fait croire quelquefois à des diversités d'événements ou de pièces, qu'il est nécessaire d'éclaircir.

(2) L'électeur avait écrit lui-même dans ce but au laudgrave de Hesse et à l'électeur de Pfalz.

Library of the
UNION THEOLOGICAL SEMINARY
New York
Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

de l'enfantement et accouchèrent dans les bateaux. M. Charles, depuis pasteur à Berlin, baptisa leurs enfants près de la ville. On ne manqua pas de faire au commandant de Brissac les reproches qu'il méritait pour sa cruauté; et il s'excusa assez mal, en disant qu'il n'avait eu pour but que d'essayer ses canons. »

A Strasbourg, les Vaudois reçurent une autre alerte. Le lieutenant du roi ayant été averti de leur arrivée, les prit pour des Français du Dauphiné, qui avaient pris la fuite contrairement aux ordonnances sévères de Louis XIV, et il voulait les faire arrêter. Les passagers avaient déjà été obligés de débarquer sur la terre de France, et l'électeur de Brandebourg était peu écouté dans les réclamations de son délégué, lorsque le commandant de place à qui l'on avait recouru, vint prendre connaissance de l'affaire, et ne craignit pas de se compromettre en disant aux Vaudois : « Allez, pauvres gens! retournez dans vos bateaux, et que Dieu vous conduise! »

Bien plus: ayant remarqué parmi eux beaucoup de malades et de personnes affaiblies, il leur envoya des couvertures de laine, qui furent distribuées aux plus souffrants.

De pareils traits d'humanité, au milieu des cruelles

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

rigueurs dont l'Eglise réformée était alors victime, sont doux à recueillir comme des fleurs écloses sur des ruines. En traduire le souvenir, c'est en conserver le parfum.

Du 7 au 17 d'août, les Vaudois débarquèrent à Gernesheim, dans l'électorat de Mayence. On y loua des chariots pour les conduire à Francfort, où les attendaient les commissaires brandebourgeois chargés de les recevoir. L'hospitalière population des bords du Mein fit elle-même aux exilés l'accueil le plus touchant. Ils avaient été logés pour quelques jours dans le village de Bockenheim, situé à une demi-lieue de Francfort. Les magistrats de cette ville leur envoyèrent des provisions de pain, de vin et de viande. La princesse de Tarente (1), qui avait quitté la France pour demeurer fidèle au culte réformé, résidait alors à Francfort. Elle y joignit des secours en linge et en comestibles; puis elle fit inviter les Vaudois à se rendre dans un vaste jardin où une nombreuse assemblée s'était réunie; son chapelain, M. Roy, prononça un

(1) Fille du comte de Hesse-Cassel, Guillaume IV, née le 12 février 1626, mariée en 1648 à *Charles de la Trémouille*, prince de Tarente. (La sœur de son grand-père avait épousé le prince de Condé.) Le prince de Tarente mourut en 1672; sa veuve Emilie se retira alors à Francfort, où elle mourut en 1693.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

discours si pathétique au sujet des proscrits, qu'une collecte faite pour eux produisit immédiatement la somme de cinquante écus ; les Eglises réformées allemande et française du lieu y en ajoutèrent le double : de sorte que, grâce à ce secours, les Vaudois pouvaient espérer d'atteindre à leur destination avec quelques économies pour leur aider à s'établir.

Ils cheminèrent sur des chariots jusqu'aux frontières de la Hesse (1), où les attendait un commissaire du landgrave, qui les pourvut du nécessaire pour continuer leur route.

Ils passèrent de là à Marbourg, à Cassel, à Sondershausen, puis à Alberstadt où ils se reposèrent un jour ; après quoi ils repartirent, traversèrent Vauzleben et Mardebourg, et arrivèrent le 31 d'août 1688 à Stendal.

C'était une ville presque entièrement dépeuplée. Un terrible incendie l'avait ravagée en 1687 ; les désastres de la guerre s'y étaient promenés à diverses reprises ; déjà incendiée en 1680, elle n'avait pu se relever de ces sinistres arrivés coup sur coup. Ces ca-

(2) En traversant l'électorat de Mayence, ils furent arrêtés à Vœlpel, dont l'échevin ne voulait pas laisser passer leurs voitures, sous prétexte que les voituriers étaient de Francfort et n'avaient point de passeport. Il fallut que le commissaire Maillette rétrogradât pour en aller chercher.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

lamités successives en avaient éloigné les habitants riches, en aigrissant les pauvres et rendant plus misérable toute la population (1).

On fit entrer les Vaudois dans un vaste château abandonné, où on leur distribua du pain et de la bière. Quelques-uns d'entre eux furent ensuite logés chez divers particuliers, les autres laissés dans ce grand édifice où ils continuèrent de recevoir la même nourriture. « Mais, raconte l'un d'eux, les brasseurs faisaient pour nous une bière si mauvaise, que plusieurs ne pouvaient la supporter (2). »

Puis l'hiver s'approchait ; les exilés n'avaient point encore de demeures fixes ; l'établissement de la colonie rencontrait mille difficultés, surtout parmi les habitants du pays. Les autorités locales s'opposaient à ce que les nouveaux venus prissent du bois de construction dans les forêts publiques. C'est alors que les Vaudois envoyèrent une députation à Berlin (3) pour supplier l'électeur de venir à leur secours, et de ne

(1) Elle n'était alors que de seize cents âmes. (*Dieterici* § VII, G.) En 1819, Stendal comptait 906 maisons et 5,252 habitants.

(2) Ces détails sont encore tirés des *Mémoires de Salvajot*.

(3) Les députés étaient *Jacques Baile*, pasteur ; *Paul Blachon*, *Jean Turin*, *Daniel Pasquet*, *Jean Tron* et *Jean Rambaud*. Leurs pouvoirs sont datés du 4 septembre 1688, et dressés en acte public par DANIEL FORNERON, *notaire piémontais*, en présence de vingt-neuf témoins au nombre desquels figure *Barthélemy Salvajot*.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

pas limiter l'étendue de leur établissement au territoire de Stendal.

Leur requête demandait en substance (1) :

I. Pleine et entière liberté de conscience; des temples avec des cloches; un collége et des écoles; l'entretien par l'État des pasteurs et des instituteurs.

II. Autorisation d'avoir leurs conseils et leurs magistrats élus par le suffrage universel parmi les membres de la colonie.

III. Concession de terrains propres à la culture de la vigne; avance de troupeaux et d'instruments aratoires.

IV. Des habitations, avec jardins, exemptes d'impositions pour quelques années, cédées en toute propriété, et séparées des habitations allemandes.

V. Des lits, des couvertures, des vêtements et des poêles : *pour ce que,* est-il dit, *les pauvres suppliants, venant d'un pays méridional, sont plus sensibles au froid et à l'inquiétude de l'air.*

VI. « Qu'il plaise encore à Votre Altesse Electorale de nous faire donner quelques aliments, autres que le pain et la bière, qui sont notre seule nourriture; ou

(1) Cette pièce n'ayant jamais été publiée, je crois devoir en donner une analyse complète.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

quelque argent, à proportion des familles, et semblablement quelques ustensiles, dont nous manquons absolument.— « Ils demandent aussi que des médicaments et les soins d'un médecin soient accordés aux malades.

VII. Qu'il soit permis aux Vaudois d'exercer librement toute sorte d'états, sans être obligés de payer aucune autorisation.

VIII. Demande du droit de pêche et de chasse.

IX. Qu'il plaise à Son Altesse Electorale de fonder quelques bourses pour l'éducation des jeunes Vaudois qui se destineraient au saint ministère.

X. Qu'elle veuille bien solliciter la rentrée des collectes faites en Hollande, pour qu'ils puissent s'en servir dans leur premier établissement.

XI. Que l'Electeur daigne employer sa puissante médiation pour obtenir du duc de Savoie la mise en liberté de tous les pasteurs détenus, et la restitution de tous les enfants enlevés.

Cette supplique resta quelque temps sans réponse ; après quoi l'électeur envoya des commissaires sur les lieux pour faire droit aux plus pressantes réclamations.

Ils dirent aux Vaudois qu'une subvention de six

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

batz (1) par jour serait accordée à chacun d'eux. « Mais, observe Salvajot, il se passa deux semaines pendant lesquelles nous ne reçûmes plus de bière et point encore d'argent. Les six batz ne nous arrivèrent qu'au commencement de décembre ; avec cela on pouvait vivre; et ceux qui mangeaient peu, épargnaient même quelque chose. »

Une seconde division d'émigrants vaudois était arrivée à Stendal le 5 septembre, sous la conduite de MM. de Gremma et Charles Ancillon (2). Elle était en beaucoup plus mauvais état que la première, n'ayant pas reçu les mêmes secours sur la route, soit que la charité se fût refroidie, soit que les moyens eussent manqué.

Les Vaudois se trouvaient alors à Stendal au nombre de treize cents personnes (3). Les commissaires envoyés (4) par l'électeur pour les établir sur le pied des

(1) A peu près 19 sous. Le batz vaut 16 centimes. Les grandes personnes seulement devaient recevoir 6 batz ; les enfants ne devaient en recevoir que 2. Cette petite subvention leur fut continuée jusqu'au mois d'août de 1689.

(2) La première avait été conduite par MM. *Maillette de Buy* et *Jacob Sandoz*.

(3) Savoir : 52 venus de Saint-Gall ; 313 réunis à Bâle à cette première troupe. 335 arrivés le 5 septembre 1688 ; et 600 sortis de Pragela en 1685, restés en Suisse en 1686, et venus en Brandebourg en 1687.

(4) C'étaient MM. *Mérian* et *Wittmann*.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

colonies françaises, représentèrent qu'il était impossible de placer à Stendal seulement un aussi grand nombre de colons.

L'électeur consentit à ce qu'on en envoyât aussi à Bourg (1), à Spandau et à Magdebourg (2). Il en resta quatre cent six à Stendal, où on leur donna l'église de Sainte-Catherine pour y célébrer leur culte, alternativement avec les allemands. Ils eurent pour pasteur M. Pierre Bayle, pour gouverneur Jacob Sandon, et pour juge de paix Blanchon, tous exilés comme eux (3). Tous ces officiers civils et ecclésiastiques furent salariés par l'Etat, qui pourvut aussi à l'entretien de leurs maîtres d'école. L'électeur enfin fit construire des maisons pour les nouveaux colons, et leur accorda les avances nécessaires pour se procurer des instruments de labour.

Il ouvrit en même temps les rangs de son armée aux jeunes Vaudois capables de porter les armes, et une petite légion vaudoise y fut bientôt admise (4).

(1) L'orthographe de ce mot ne devrait être que *Burg*.

(2) On en introduisit aussi à *Templin* et à *Angermünde*. Le nombre des colons s'étant souvent modifié dans les premiers temps, je donnerai plus loin des chiffres précis.

(3) A Bourg, ils eurent pour pasteurs MM. *Dumas* et *Javel*, et pour directeur, *Moïse Cornuël*. — Pierre *Bayle*, fils, fut pasteur à Spandau.

(4) Elle était composée de 150 hommes.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Elle se distingua au siége de Bonn en 1689 (1).

Le mouvement de la colonie tendait à se régulariser. On n'avait d'abord envoyé à Bourg que deux cent cinq Vaudois; le commissaire Willmann proposa d'augmenter ce nombre et en ayant obtenu l'autorisation, il se rendit dans la ville, pour faire préparer le logement des nouveaux venus (2).

« Je pense, écrivait-il à Berlin, qu'ils trouveront ici plus de ressources qu'à Stendal : les marchés y sont mieux fournis; les terrains permettent la culture de la vigne, un plus grand nombre d'industries y fleurissent. Les Vaudois pourront travailler dans les manufactures de draps et de poterie. »

Ils trouvèrent en outre le moyen d'utiliser leur activité dans une filature de soie, établie à Spandau (3). Il n'était resté à Stendal que cinquante-deux familles. De tous ces divers groupes de colons, ceux qui s'occupèrent du moulinage de la soie paraissaient avoir

(1) Au mois de septembre; elle en revint au nombre de 143 hommes.

(2) Ils furent au nombre de 303, savoir : 80 familles, donnant 232 personnes; 49 ouvriers célibataires et 22 vieillards.

(3) D'après un rapport des commissaires daté du 28 janvier 1689, les Vaudois étaient répartis ainsi : à Bourg, 303; à Spandau (ou Spandou) 155; à Stendal, 136. Il faut y ajouter une centaine de personnes établies à Magdebourg, et les 150 hommes qui avaient pris l'uniforme prussien.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

été les plus favorisés (1). A Stendal, où les exilés n'avaient d'abri que dans un vieux château et dans les logements bourgeois, leur sort devint de plus en plus pénible. On se les envoyait de l'un à l'autre comme des personnages embarrassants. Souvent ils étaient tenus en dehors de la salle de famille qui seule était chauffée; et lorsqu'il fut question de leur construire des maisons, l'échevin de la ville s'opposa à ce qu'on prît les boisages nécessaires dans les forêts communales, comme l'électeur l'avait espéré. Après d'assez longues négociations, l'électeur ordonna que ces boisages fussent livrés d'office. Le commissaire Willman mit en réquisition les habitants de la campagne pour transporter ces bois; mais la noblesse et la bourgeoisie s'y refusèrent: alors on fut obligé de les flotter sur l'Elbe, jusques à la distance la plus rapprochée de Stendal, et là de les aller prendre avec des charrettes.

A Bourg, ce fut bien pis: les habitants refusèrent

(1) La grande manufacture de filage et d'ouvraison pour les soies, qui fit la fortune de Spandau, avait été établie dans cette ville, vers 1570, par le comte Leynau. Ses héritiers l'avaient abandonnée à Fréderic-Guillaume en 1687. On y donnait aux ouvriers huit gros sous par semaine (mais ils étaient logés et nourris). Les Vaudois y furent installés le 27 octobre 1688, et l'électeur leur fit distribuer, dans cette circonstance, une gratification de 200 écus. A Burg, il dépensa en 1689, pour le salaire régulier des ouvriers vaudois, 2170 écus.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

de loger aucun des étrangers. Il y avait dans cette ville une rue dont les maisons tombaient presque toutes en ruine; l'électeur offrit, sur l'avis de ses commissaires, d'acheter cette rue, et de la faire rebâtir, pour y loger les Vaudois. C'eût été une mesure de tout point favorable à la ville; mais les propriétaires de ces échoppes dégradées opposèrent mille difficultés; et lorsqu'elles eurent été levées, les mêmes oppositions qu'à Stendal surgirent au sujet des bois de construction.

Enfin les Vaudois qui étaient restés dans l'électorat de Kurpfalz et en Wurtemberg, dans l'espérance de pouvoir s'y adonner à la culture de la vigne, avaient été obligés d'en repartir devant de semblables obstacles. Ils rentrèrent en Suisse, et la Suisse, ne pouvant les loger, écrivit à l'électeur de vouloir bien les recevoir encore sur ses terres (1). L'électeur répondit (2) que ses Etats étaient déjà encombrés de réfugiés de toute espèce, la plupart sans ressources; mais que néanmoins il ferait son possible pour recevoir ces malheureux proscrits.

Il priait seulement les cantons évangéliques de les

(1) Dépêche du 22 octobre 1688.
(2) Le 11 novembre 1688.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

garder encore pendant quelques temps pour qu'il pût leur préparer un asile.

L'hospitalité suisse consentit à s'étendre sur eux jusques au printemps de 1689. C'est alors que s'exécuta l'expédition héroïque par laquelle ils purent reconquérir leurs vallées.

Un petit nombre d'entre eux s'était arrêté dans le Palatinat où l'électeur Philippe-Guillaume de Neubourg leur avait offert un asile, qu'ils durent abandonner en 1689 lors de l'invasion de ces terres par les troupes dévastatrices de Louvois. D'autres se retirèrent dans les Grisons et quelques-uns dans le pays de Hesse-Darmstadt, où leurs destinées furent également agitées.

En Wurtemberg enfin ils se virent cruellement repoussés par ceux-là mêmes qui auraient dû être les premiers à les accueillir. Les ministres de l'Evangile appartenant à la confession d'Augsbourg traitèrent d'hétérodoxes les Vaudois qui depuis la réformation avaient suivi les doctrines rigides du calvinisme; et au lieu d'exercer la charité, ils se livrèrent à des discussions théologiques.

Dès le 25 d'avril 1687, les protecteurs des Vaudois en Suisse avaient demandé pour eux un asile au duc

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Wurtemberg (1). Celui-ci nomma une commission pour examiner cette demande (2); mais la commission fort entreprise sur une foule de questions qui nous paraissent aujourd'hui d'une gravité puérile, n'osa prendre sur elle de rien décider, sinon qu'on prendrait l'avis des facultés de théologie.

Deux jours après eut lieu une nouvelle réunion composée non plus de docteurs, mais de laïques, et ils n'hésitèrent pas à dire qu'on devait recevoir les Vaudois.

L'envoyé suisse partit de Stuttgart, porteur de cette bonne nouvelle; mais pendant son absence un théologien de Tubingue, nommé Osiander, écrivit au duc une lettre pleine d'intolérance contre les Vaudois (3), qu'il appelle des *crypto-calvinistes*, résolvant négativement les questions *an* et *quomodo*, soulevées au sujet de leur admission.

On dirait que dans cette circonstance le langage de la théologie a été aussi barbare que ses sentiments;

(1) *Fréderic-Charles.* Il n'était pas régnant mais administrateur, étant l'oncle et le tuteur du duc *Eberhard-Louis*, qui reçut les Vaudois en 1699. — Les conditions auxquelles leur admission etait proposée en 1687, sont indiquées par *Moser*, § 29.

(2) La commission se réunit le 4 mai 1687. *Moser* a publié le procès-verbal de cette séance. § 30.

(3) Cette lettre est datée du 3 de juin 1687.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

et l'on est d'autant plus surpris de trouver de pareilles expressions dans la bouche d'Osiander, que sa famille appartenait à la race israélite si longtemps opprimée, et que son père, quoique luthérien, n'était cependant qu'un juif qui s'était rallié à la religion de l'Etat.

Le duc de Wurtemberg ne voulut pas se décider sans consulter la faculté de droit de Tubingue. Elle conclut comme les laïques à l'admission des Vaudois, en a joutant, pour satisfaire les théologiens, qu'il serait convenable de demander à ces refugiés eux-mêmes l'exposé de leurs doctrines.

Sur ces entrefaites, le délégué suisse, Wertmuller, écrivait (1) qu'une centaine de Vaudois étaient prêts à partir, et désiraient arriver en Wurtemberg avant les prochaines récoltes, afin de pouvoir utiliser leurs bras comme moissonneurs.

On répondit (2) qu'ils pourraient venir, et on leur assigna pour résidence le baillage de Kircheim sous Teck. On proposa même d'acheter pour eux le vieux château de Salzbourg; mais ce projet n'eut pas de suite (3).

(1) Le 24 mai.

(2) Le 10 de juin. La réponse est signée par M. de Rüle.

3) A cause du prix élevé qu'on en demandait. A ce château étaient at-

Digitized by Google · Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Au commencement de juillet 1687, une cinquantaine d'exilés piémontais se mirent en marche pour le Wurtemberg, apportant avec eux des livres religieux, où se trouvait exposée la doctrine de leur Eglise.

On demanda aux baillifs des divers villages (1) situés dans la contrée où devaient se rendre les immigrants, des rapports circonstanciés sur les moyens de les recevoir. Le résultat de ces rapports était que les Vaudois pourraient aisément se procurer des terres incultes à bas prix et même gratis, mais qu'il était nécessaire qu'ils eussent les moyens de bâtir des maisons.

Comme ces moyens manquaient aux exilés, le duc proposa de les recevoir dans son domaine privé de Freudenthal, mais ce projet resta sans exécution.

Le principe de leur admission fut toutefois reconnu par le décret du 29 août 1687 (2), qui devint la base de leur constitution ultérieure (3). Un décret rendu le 31

tenantes des terres très vastes et très mal cultivées. On en offrait 6,000 florins.

(1) Kircheim, Urach, Guglingen, Maulbronn, Derdingen, Brackenheim. Bœblingen, Pfaffenhofen, Gingdelfingen etc.

(2) *Moser*, § 36.

(3) En 1700.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

saisit le synode de Wurtemberg de la question relative aux doctrines vaudoises (1). Il fut d'avis de les admettre, sous quelques réserves tendant à restreindre leur influence religieuse; et conseilla provisoirement de consulter la faculté de théologie de Tubingue. L'avis de cette Faculté était connu d'avance; aussi intolérante, à cette époque, que le catholicisme avait pu l'être dans ses beaux jours, elle avait de moins que lui l'avantage de la logique : car l'intolérance du saint-siége s'appuie sur la négation de la liberté individuelle, tandis que l'intolérance du protestantisme présentait cette monstrueuse anomalie qu'elle partait du libre examen.

On s'abstint donc de consulter cette faculté, qui, à l'instar de tout corps intéressé au maintien d'une croyance légale, était devenue un foyer de résistance au progrès même du christianisme.

Le conseil supérieur, réuni au consistoire, suppléa par des conclusions motivées, à l'absence de cette délibération, et se prononça pour l'admission immédiate des proscrits (2). Mais on voulait que la Suisse ga-

(1) La longue et fastidieuse délibération de ce synode est dans *Moser*, § 38.

(2) *Moser* a donné le très long exposé des motifs sur lesquels s'appuie cette décision, § 39.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

rantît aux nouveaux venus les moyens de se loger et de se pourvoir du nécessaire dans le territoire où ils seraient admis, sous des réserves qu'on connaîtra bientôt.

La Suisse répondit (1) qu'elle ne pouvait prendre de pareils engagements, d'autant plus qu'on ignorait encore le produit des collectes annoncées de l'étranger.

Les Vaudois, de leur côté, refusaient d'accepter les conditions qui leur étaient faites, et qu'on trouve exposées dans le manuscrit original de la *Rentrée*, par Arnaud, mais sur une page biffée de deux traits de plume et supprimée à l'impression (2). Voici cette page inédite. « Dieu, qui savait à quoi il les réservait, « permit que le clergé de Vitemberg (3), qui est tout « luthérien,..... se servît d'un artifice qui éluda la « bonne volonté du prince à leur égard. Ils (4) lui « insinuèrent qu'ils étaient ravis de pouvoir recueillir « chez eux les débris de cette pauvre nation; et pour

(1) Le 22 novembre 1687. Cette réponse est faite par M. Wertmüller.

(2) L'original est actuellement à Berlin. C'est dans le presbytère de Gros-Villar, colonie vaudoise dont le fils d'Arnaud fut pasteur jusqu'en 1750, à peu de distance de Schœnberg, où était mort son père, que ce manuscrit a été retrouvé en 1782, et remis entre mes mains en 1833.

(3) Conforme à l'orthographe du manuscrit.

(4) Les membres du clergé.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

« témoigner tant plus le soin qu'ils en voulaient « prendre, ils ajoutèrent que chaque pasteur d'entre « eux, à proportion de l'étendue de sa paroisse, en « prendrait un certain nombre, et cela dans tout le « duché..... Les Vaudois, dont le but était de faire « toujours corps, n'eurent pas de peine à comprendre « que c'était là un refus honnête; et M. le duc admi- « nistrateur, qui n'avait qu'une autorité de régence, « sujette à être un jour liquidée, ne voulut pas faire « de violence à ces ecclésiastiques. Ainsi les Vaudois, « ne sachant bonnement où aller, et voyant leurs « mesures rompues de ce côté-là, supplièrent MM. de « Zurich et de Chaffouse de leur permettre d'hiver- « ner en leur pays. »

Cela leur fut accordé. Mais après l'expédition avortée dont nous parlerons plus tard, et qui eut lieu en juin 1688, les cantons suisses eux-mêmes, par des raisons politiques, sentirent le besoin d'éloigner ces malheureux réfugiés du pays, qu'ils pouvaient compromettre par leur présence; et c'est alors qu'une partie d'entre eux consentit à se retirer en Brandebourg.

On insista d'autant plus alors pour leur faire prendre cette détermination, que, dès le commencement

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

de l'année, des plaintes s'étaient déjà élevées au sujet des charges onéreuses que cette multitude sans ressources faisait peser sur l'Etat (1).

Bientôt on alla jusqu'à faire entendre aux Vaudois qu'on en serait réduit à les éloigner par la force (2), s'ils persistaient à repousser toutes les offres d'établissement qui leur étaient faites en d'autres pays.

Sur ces observations, quelques-uns des proscrits consentirent encore à tenter un nouvel essai d'établissement en Wurtemberg, où ils étaient moins éloignés de leur patrie que sur les bords de la Sprée. M. Wertmuller se chargea de leur en obtenir l'autorisation (3).

Au mois de mai, les Vaudois envoyèrent des délé-

(1) Aussi longtemps que la Suisse en fut chargée elle ne souffrit pas qu'ils manquassent de rien. « A Arnberg, dit un voyageur, ils sont 250. On « leur donne de fort bon pain de munition. On prend du vin dans les caves « de la maison de ville, on le leur porte à seaux. Chacun en a un demi-pot ; « et avec cela du potage avec bœuf ou mouton, dans un petit plat, à cha- « cun demi-livre, et demi-livre de fromage : voilà pour leur journée. » *Relation de voyage*. Archives de Turin.

(2) J'hésitais à admettre la mention de cette rigueur sur l'autorité de *Moser ;* mais dans le manuscrit original d'*Arnaud* se trouve cette phrase qui a été supprimée à l'impression : « Ils firent dire à ceux qui étaient dans leur canton, d'en sortir dans un terme fixé, *sans quoi ils leur feraient donner dessus.* » Les mots que je souligne sont raturés dans le manuscrit. (P. 17.)

(3) En mars 1688. Voir les détails dans *Moser*.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

gués (1) chargés de parcourir les bailliages de Maulbronn et de Freudenthal, qui leur étaient assignés. Puis ils arrivèrent au nombre d'une centaine. Peu de temps après, la Hollande envoya le produit des collectes faites pour eux (2). Quelques petites troupes d'exilés arrivèrent encore : alors commencèrent les difficultés. Plusieurs bailliages refusèrent absolument de les recevoir sur leur territoire.

— Pourquoi accueillerions-nous ces misérables ?— Ils seront à charge à la commune. — Ils encombreront les hospices et les fondations pieuses. — Ils feront renchérir les vivres en les achetant en masse sur les marchés. — Ce ne sera qu'une multitude de maraudeurs !

Tels étaient les motifs de répulsion que l'on faisait valoir.

Cependant le baillif de Maulbronn, qui avait réparti dans différents villages les soixante-dix-huit Vaudois qu'il avait été chargé de caser, disait dans son rapport : « Ce sont des gens laborieux et modestes, assidus au travail et qui font tous leurs efforts pour

(1) Ils étaient trois : le pasteur *Audibert Daud d'Olympies* (c'est le nom que lui donne Moser) et deux laïques.

(2) En juillet 1688.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

gagner honorablement leur vie. Personne ne s'est plaint d'eux. Ils reçoivent, par l'intermédiaire du pasteur d'Olympies (1), quatre kreutzer et demi par jour pour chaque homme dépassant l'âge de quinze ans; trois kreutzer si c'est une femme, et deux kreutzer pour les enfants (2). » Cet argent était payé de dix en dix jours, et pris sur les collectes de Hollande.

Au mois de septembre 1688, le bailliage de Stuttgard, qui s'était montré le plus hostile à l'introduction des Vaudois, jeta de nouveau les hauts cris sur ce que ces soi-disant Français lui étaient à charge depuis huit semaines, et déclara vouloir absolument en être débarrassé avant l'hiver.

Ces plaintes furent communiquées au pasteur, qui demanda un délai de deux semaines pour conclure un traité définitif de colonisation, ou pour renoncer à cet établissement et se porter ailleurs. Ce délai s'étant écoulé sans qu'aucun changement eût été apporté à la position des Vaudois, ils reçurent l'ordre de quitter le pays dans l'espace de huit jours (3).

(1) Arnaud l'appelle M. *Daude*, pasteur réfugié du Languedoc, plus connu sous le nom d'*Olympe* (première édit. p. 31.)

(2) Moser § 44.— Le kreutzer vaut environ quatre centimes.

(3) Cet ordre fut adressé le 28 septembre 1688, au baillif de Stuttgard, qui le signifia aux réfugiés.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

On a besoin, pour s'expliquer la dureté de cette mesure, de se rappeler que les Vaudois étaient confondus, en Allemagne, avec les autres victimes de la révocation de Nantes, et considérés dès lors comme Français. Or la diète de Ratisbonne venait de déclarer ennemis de l'Empire la France et le cardinal de Furstemberg, qui disputaient l'archevêché de Cologne au prince de Bavière, appuyé par l'empereur.

La France répondit à cette provocation par une déclaration de guerre, à la suite de laquelle eut lieu la sauvage dévastation du Palatinat par Louvois (1).

Le duché de Wurtemberg craignait d'attirer sur lui la colère de ce puissant ravageur, en donnant un asile à ceux qu'il avait proscrits.

De là ce nouvel exil des Vaudois. Ils revinrent en Suisse, cette terre inépuisable en généreuse hospitalité; ils y rentrèrent plus misérables qu'auparavant, mais plus résolus que jamais à tout braver pour reconquérir leurs vallées natales, loin desquelles il n'y avait plus ici-bas de patrie pour eux.

En permettant qu'ils fussent ainsi chassés du Wurtemberg, où plus tard ils trouveront un asile durable,

(1) En février et mars 1689.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

la Providence préparait, dans ses mystérieux desseins, l'héroïque expédition à laquelle ils allaient prendre part pour rentrer victorieux dans les Alpes vaudoises.

Voyons maintenant ce qui s'était passé dans ces montagnes depuis leur départ, et dans quel état se trouvait cette terre des martyrs, qui allait être le prix des héros.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

CHAPITRE II.

ÉTAT DES VALLÉES

EN L'ABSENCE DE LEURS HABITANTS ET PREMIÈRES TENTATIVES DES VAUDOIS EXILÉS POUR RENTRER AU SEIN DE LEUR PATRIE.

(De 1686 à 1689.)

—

Sources et autorités. — Les premières pages d'Arnaud : *La glorieuse rentrée*, — et surtout les *Archives de la cour des comptes*, à Turin, qui contiennent la matière de plusieurs volumes sur ce sujet ; ainsi que les *Archives d'État*, dites *Archives de cour*, qui renferment une trentaine de pièces. — Quelque chose a aussi été trouvé dans les Archives des Vallées, entre autres, dans celles de Luzerne et du Villar.

Les pièces qui existent sur le sujet de ce chapitre, particulièrement sur l'état des vallées vaudoises en l'absence de leurs habitants exilés (1), permettraient

(1) La plupart de ces pièces se trouvent à Turin, dans les Archives de la cour des comptes : Ordini, n° 103, fol. 33, et 104, fol. 6. *Mazzo*, n° 568. *Inventarii*, du n° 566 au n° 573 inclusivement. Puis les *Registri di sotto-*

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

à elles seules d'écrire un volume considérable; les proportions générales de ce travail exigent au contraire que ce sujet n'occupe ici que peu de place. Des notions précises et rapides, avec l'indication de quelques faits saillants, doivent suffire à le traiter.

Les Vaudois gémissaient encore dans les prisons du duc de Savoie, lorsque déjà on appelait de nouveaux habitants au sein de leurs vallées. On avait d'abord proposé d'établir sur ces terres abandonnées des Irlandais proscrits, qui menaient une vie errante dans les parages du Montferrat; mais deux motifs prévalurent contre cet avis : 1° les habitudes peu laborieuses de ces insulaires, sous l'incurie desquels ces contrées, si florissantes naguère, seraient bientôt devenues incultes et stériles; 2° le plus grand avantage qu'il y avait à vendre ces terres, plutôt qu'à les donner.

Il fut donc résolu qu'on les mettrait aux enchères

missioni passate da diverse communita particolari delle valli di Luserna. Ordini, n° 97, fol. 91, et n° 103, fol. 3. Contrats de vente et inventaires, n° 559. 1° Reg. n°s 560, 561, 562. — *Stati di particolari compratori*, etc... n° 564. Autres documents : n°s 567, 563 etc. Aux Archives d'Etat, dites Archives de cour, se trouvent entre autres : *Memorie concernenti li religionarii resi, e beni loro. — Parere degli delegati sovra gl'occorenti delle Valli. — Ordine delli delegati da S. A. R. per la consegna de beni, reddili, vestiarii, etc., delli religionarii, devoluti a S. A. R. per la rebellione d'essi.* — Mémoire intitulé : *Stato presente delle Valli.* — Autre : *Progetto per l'alienatione de beni che sono nelle valli di Luserna.* Statistique : etc.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

et qu'on affermerait celles qui ne seraient point vendues.

Les plus riches domaines furent réunis au domaine privé de Victor-Amédée, et quelques autres donnés à ses officiers, ou à des fondations pieuses. On permit aux Vaudois catholisés de rester quelques mois encore dans leurs terres, afin d'en disposer à leur gré, après quoi ils seraient transférés dans la province de Verceil (1).

Ce temps se prolongea, pour la plupart d'entre eux, jusques à près d'une année ; et lorsqu'on eut reconnu la difficulté de repeupler le territoire vaudois, on y laissa subsister les quelques familles qui s'y trouvaient encore.

Mais leurs compatriotes fidèles étaient martyrs dans les prisons, et ils avaient à peine passé le seuil de leurs vallées que déjà l'on faisait publier dans tous les Etats de Savoie la proclamation suivante (2).

(1) Cela ressort d'un ordre du 15 juin 1689, qui enjoignait à tous les Vaudois catholisés *de s'éloigner des Vallées* à la distance de dix milles, sous peine de cinq ans de galères. (*Archives de la cour des comptes* no 185. *Reg. contr. Gen.* fol. 64, recto.) Cet ordre était motivé sur la rentrée des Vaudois exilés qui partirent de Suisse deux mois après. Cette date prouve aussi que le dessein de ces derniers était connu d'avance ou du moins présumé. D'autres pièces concourent encore à établir ce fait. — Voir, par exemple, les *registres du conseil d'Etat de Genève*, séances du 10 et du 28 mai 1689.

(2) Elle est datée du 1er juillet 1686.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

« A chacun soit manifeste que, par la notoire rébellion (1) des religionnaires des Vallées (2), tous les biens qu'ils y possédaient sont de plein droit dévolus au domaine royal. En conséquence ceux qui voudraient en acquérir sont prévenus que lesdits biens, avec les fruits pendants aux arbres, et les récoltes avenantes dans les champs, seront mis en vente du 15 au 24 du mois courant, à Luserne, devant le procureur de Son Altesse Royale (3) qui recevra toutes les propositions d'achat, par masses ou parties brisées, collectivement ou individuellement, aux fins de repeupler au plus tôt lesdites vallées, et le tout au plus grand avantage de Son Altesse Royale. »

Au bas de cette affiche, qu'on répandit au loin, et qui fut placardée à tous les piliers publics des villes du Piémont, on avait joint le tableau des biens qui se trouvaient en vente dans les différentes communes vaudoises, — si toutefois on peut conserver le nom de commune à une vaste solitude où n'apparaissent plus que de rares demeures habitées par des catholiques, inaperçus naguère au milieu des Vaudois plus

(1) *Per la notoria ribellione.* La pièce est imprimée.
(2) Suivent leurs noms.
(3) Signor *Conte*, auditoré e patrimoniale generale *Fecia di Cossato.*

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

nombreux, et qui maintenant formaient à eux seuls toute la population.

Aussi les conseils municipaux durent-ils se reconstituer partout. Dans plus d'une commune, la totalité des familles restantes put à peine fournir les éléments d'un conseil.

Celle de Saint-Jean, faute de pouvoir se constituer une organisation indépendante, fut englobée dans la commune de Luserne, et cessa d'exister jusqu'au retour des Vaudois.

Les catholiques du pays furent les premiers à se porter acquéreurs des terres confisquées; mais comme ils n'auraient pu suppléer par eux-mêmes à la population disparue, on imposa aux adjudicataires la condition d'introduire un certain nombre de familles étrangères et cultivatrices, dans les biens qui leur seraient cédés, faute de quoi la vente serait nulle.

Alors se présentèrent des spéculatenrs de toute profession, cherchant à exploiter dans des vues de gain cette immense expropriation de tout un peuple. Quelques-uns étaient riches par eux-mêmes, d'autres agissant au nom de sociétés anonymes, durent à l'association les moyens de se porter enchérisseurs. Ils étaient la plupart de Suze, de Chambéry et de Sa-

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

luces, et ce furent eux qui obtinrent les lots les plus considérables. Tous les biens d'Angrogne, par exemple, furent vendus en un seul bloc. Ceux de Bobi furent adjugés à des enchérisseurs de Suze pour la somme totale de 44,000 livres. Ceux du Villar tombèrent entre les mains de dix particuliers de Saluces.

Mais en général on favorisa dans cette vente les Savoyards qui, étant habitués aux montagnes, et sortant d'un pays très peuplé, offraient des garanties plus solides à l'espoir d'une prompte et favorable colonisation.

Mais cet espoir fut loin de se réaliser, car les acquéreurs ne purent parvenir à introduire dans leurs nouveaux domaines un nombre suffisant de fermiers. De nombreuses injonctions leur furent inutilement adressées à cet effet; la plupart des familles cultivatrices qui devaient y venir, n'étaient pas arrivées, et lorsque les Vaudois exilés rentrèrent dans leur patrie, elle portait encore, par son délaissement, le deuil des enfants qu'elle avait perdus.

Malgré la sécheresse qui s'attache ordinairement à la statistique, je crois devoir, pour abréger, donner ici le tableau général de la population des Vallées

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

avant et après l'expulsion de leurs habitants, avec l'indication des terres vendues ou à occuper, et du nombre de familles étrangères que devaient y introduire les acquéreurs. Ce tableau est le résumé d'un grand nombre de documents extraits des archives de la cour des comptes et du sénat de Turin, ainsi que de la bibliothèque royale, et des archives d'Etat de la même ville (1).

(1) Les éléments du tableau suivant sont extraits d'un grand nombre de documents divers, dont quelques-uns ne renferment que des indications approximatives. Les chiffres de la première et de la troisième accolade, sont extraits de deux pièces des Archives d'Etat à Turin dont l'une est intitulée : *Stato presente delle valli, che d'ordine di V. A. R. si trasmette hogi sei settembre* 1686. L'autre pièce, annexée à la première, a pour titre : *Ristretto delle famiglie religionarie, ch' erano nelle valli; di quelle da introdursi; delle gia venute; delle mancanti, e delle catholizate.* J'ai lieu de croire ces chiffres exacts et officiels.

La dernière colonne de ce tableau, intitulée : *Etendue, en journaux, des terres vendues ou à occuper*, présente des renseignements venus de la même source; c'est-à-dire d'une pièce appartenant aux Archives d'État du Piémont, sous ce titre : *Stato delle valli e beni compressi nella riduttione, secondo le notitie che sin al presente si non potute havere.* Cette pièce n'est pas datée, et se trouve inscrite sur le nº de série 607. Les deux précédentes portent les nos 267 et 268.

Les chiffres seuls qui figurent dans l'accolade intermédiaire sont la plupart approximatifs, mais basés sur des renseignements précis et des règles de proportion portées au dix-millième.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

NOMS DES COMMUNES.	Familles vaudoises		INDIVIDUS.					Familles étrangères		ETENDUE EN JOURNAUX DES TERRES VENDUES OU A OCCUPER.
	qu'il y avait dans les Vallées avant 1686.	catholisées en 1686.	vivants en 1686 avant la guerre.	morts en 1686 (surtout dans les prisons).	sortis du pays en troupes régulières.	dispersés ou émigrés irrégulièrement.	disparus ou enlevés (surtout des enfants).	à introduire dans les Vallées.	déjà introduites en 1687.	
Saint-Jean. . .	217	49	1,485	671	287	143	47	80	58	1,029
Angrogne. . .	327	12	2,237	1,250	539	269	65	200	105	1,750
La Tour. . . .	200	50	1,369	598	356	128	50	85	57	925 3/4
Villar.	163	66	1,115	389	164	83	33	130	95	1,559 1/2
Bobi.	118	10	907	432	185	99	28	110	10	1,103
Rora.	30	20	205	112	84	4	5	25	13	624
Saint-Germain. .	66	23	451	159	68	34	11	30	17	5,225
Pramol.	75	4	513	283	122	61	20	20	3	
Pinache. . . .	35	25	239	58	23	9	3	20	8	1,200
Villar-Pinache. .	13	4	89	35	18	7	2	6	2	
Portes.	32	17	219	59	31	12	4	20	3	2,500
Pérouse. Pomaret	56	4	383	207	98	44	12	25	»	
Pral.	100	13	684	347	154	75	18	80	58	23,000
Faët.	80	32	547	186	82	41	13	40	21	
Rioclaret. . .	100	13	692	349	166	74	21	60	37	
Traverse. . . .	30	16	211	76	18	12	4	20	4	
Bouille. . . .	15	13	102	34	3	2	1	10	5	
Maneille. . . .	40	19	273	100	21	18	5	6	»	
Macel.	80	8	547	287	149	62	11	50	41	
Salze.	30	13	198	68	24	14	3	20	9	
Rodoret. . . .	35	12	239	91	38	20	6	25	8	
Saint-Martin. .	20	20	137	22	»	»	»	6	4	
Prarusting. . .	80	3	542	284	132	64	25	80	»	8,100
Rocheplate. . .	81	3	212	96	48	23	9	»	»	

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Les vallées vaudoises n'étaient donc point encore repeuplées et présentaient partout le plus triste aspect : des terres incultes, des hameaux ravagés, des cabanes ouvertes et à moitié écroulées, des pans de mur encore noircis par l'incendie ; des cloisons rurales tombantes ou renversées ; les arbres fruitiers déracinés en certains endroits ; les vignes, qui n'avaient pas été taillées, traînant leurs sarments sur la terre ; les mûriers, qu'on n'avait pas effeuillés, épaississant leurs rameaux de toute la force qu'on leur avait laissée ; les limites des propriétés s'effaçant sous les ronces, ou sous la main des nouveaux acquéreurs ; ces derniers enfin, passant en étrangers dans ces contrées inconnues, où ni les promesses (1), ni les menaces (2) ne pouvaient vaincre la négligence de leurs soins (3) : tout révélait les violences passées, l'injustice présente, l'incertitude de l'avenir.

(1) Exemptions de charges promises aux nouveaux propriétaires et aux communes dépeuplées. Edit du 26 janvier 1688. (Turin. *Archives de la cour des comptes.*)

(2) *Ingiunzione... agli acquisitori de beni delle valli... all'adempimento de loro contratti.* (Même source, *Ordini* no 91, fol. 91 et no 105, fol. 3.)

(3) *Vedendo noi quanto sii grande la transunagine e negligenza... de novi acquisitori de beni di queste valli* etc... Ordre de l'intendant Frichignono, daté de Luserne, 1er mars 1688. (Même source, no 574.)

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

D'un autre côté, les proscrits du Piémont n'avaient pu s'établir nulle part, d'une manière permanente et assurée. Repoussés du Palatinat par la guerre, et du Wurtemberg par le désir politique de maintenir la paix, errants sur les bords du Rhin ou dans les montagnes de la Suisse; leurs regrets, leur misère, le sentiment des charges qu'ils apportaient à des frères étrangers, et enfin l'instabilité même de leurs destinées, tout tendait à donner plus de consistance et d'ensemble au patriotique projet que plusieurs d'entre eux avaient conçu de rentrer à tout prix au sein de leur patrie. Aux yeux de Janavel, cette héroïque tentative était plus qu'une satisfaction du patriotisme, elle était un devoir de conscience, et ses exhortations n'eurent pas de peine à rendre les Vaudois unanimes sur ce point.

Déjà un certain nombre des plus impatients et des plus déterminés d'entre eux, au nombre d'environ trois cents s'étaient réunis aux environs de Lausanne et avaient tenté de s'embarquer à Ouchi pour passer en Savoie; mais les autorités bernoises dont la juridiction s'étendait alors sur le pays de Vaud, s'opposèrent à ce dessein, et prévinrent sans doute la destruction inévitable dont ces malheureux eussent été victimes sur

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

les terres du duc de Savoie, s'ils s'y étaient engagés aussi légèrement.

« Cette première tentative, dit Arnaud (1), eut lieu à l'adventure, sans chef, presque sans armes, et surtout sans la participation de ceux qui prenaient soin de leur conduite; de sorte qu'ayant été faite simultanément et sans avoir pris les mesures nécessaires pour une pareille entreprise, il ne faut pas s'étonner si leur dessein échoua.»

Les cantons helvétiques s'étaient d'ailleurs engagés envers le duc de Savoie à prévenir, de la part des Vaudois, toute tentative contraire à la tranquillité, de ses Etats.

Ayant compris leur position, les exilés rentrèrent dans leurs demeures, sans renoncer pourtant au projet de repatriation, qui seul donnait désormais un but à leur existence terrestre.

Afin de pouvoir l'exécuter avec plus d'assurance et de maturité, ils envoyèrent en éclaireurs, mais en secret, de prudents émissaires chargés d'aller sonder les dispositions de leurs anciens compatriotes, reconnaître l'état des lieux, et étudier les chemins détournés par

(1) Pages 6 et 7. Première édition.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

lesquels on pourrait arriver aux Vallées ; car ils attachaient beaucoup d'importance à évitér les centres de population, où des forces trop considérables eussent pu leur être opposées.

Les hommes dévoués qui acceptèrent cette mission dangereuse, étaient au nombre de trois : l'un de Pragela, l'autre de la vallée de Saint-Martin et le troisième du Queyras.

« Ces trois voyageurs, dit Arnaud, furent assez heureux en allant ; mais il n'en fut pas de même au retour; car, ne pouvant suivre les grandes routes et cheminant à travers les montagnes, il y en eut deux qui furent pris pour des voleurs, dans une vallée étroite et sauvage de la Tarentaise (1). Interrogés sur ce qu'ils ne tenaient pas les routes ordinaires, ils répondirent que, faisant le commerce des dentelles et sachant qu'il s'en fabriquait dans le pays, ils allaient d'un lieu à l'autre pour en acheter. Quoique cette réponse parût assez plausible, on leur présenta diverses pièces de dentelles, pour voir s'ils se connaissaient en cette sorte de marchandise dont ils disaient faire trafic. Cette épreuve pensa les perdre; car l'envoyé de Pragela

(1) C'était dans le village de Tignes, au pied du Mont-Iseran, où sont les sources de l'Isère.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

ayant offert six écus d'une pièce qui n'en valait pas trois, le châtelain et les habitants les dépouillèrent comme des espions et les firent emprisonner. Au bout de huit jours on les interrogea; et celui d'entre eux qui était du Queyras, ayant fait autrefois le métier de marchand forain dans le midi de la France, donna tant de détails sur les localités où l'avait amené son commerce, qu'on crut à sa déclaration; et pour expliquer la méprise dont ils étaient victimes, il ajouta que son compagnon, mal entendu aux dentelles, n'était que son domestique et non son associé. Il y avait dans le pays un homme de Lunel : on le fit venir ; il reconnut l'exactitude des détails topographiques donnés par le prisonnier, et les deux voyageurs furent enfin relâchés ; mais dans un complet dénûment, car on refusa deleur rendre l'argent qui leur avait été pris : de sorte qu'ils partirent volés, après avoir été arrêtés comme voleurs.

Ils trouvèrent cependant les moyens d'arriver à Genève. Là un conseil secret se tint chez Janavel, qui paraît avoir été l'âme de toutes les combinaisons tentées par les Vaudois pour rentrer dans leur pays natal. Il fut même expulsé de Genève à cause de cela (1).

(1) Voir les *Registres du conseil d'Etat de Genève :* séances des 31 mai, 11 et 28 juin, 11 juillet 1687 etc.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Henri Arnaud le secondait de la manière la plus active.

Janavel dirigeait, Arnaud faisait exécuter (1), les Vaudois obéirent, Dieu les bénit, et leur patrie fut reconquise.

Mais la persévérance devait couronner le courage, car ils ne réussirent pas mieux dans leur seconde tentative qu'ils n'avaient réussi dans la première.

Le conseil tenu chez Janavel décida que les partisans de cette nouvelle expédition se réuniraient de leurs différentes retraites sur le seuil de la Suisse, aux portes du Valais. Ils devaient ensuite se mettre en route ; effleurer la Savoie par le territoire de Saint-Maurice, passer à Martigny, suivre la vallée du grand Saint-Bernard jusqu'à Orsières, remonter le val Ferret, traverser le col Letreyre, descendre à Courmayeur, passer de là au petit Saint-Bernard, tourner ainsi le Mont-Blanc, et venir retomber en Savoie, entre le col Bon-Homme et le mont Iseran, du côté de Scez, sur

(1) Nous aurons lieu plus tard de faire quelques réserves sur la part trop exclusive qu'on a faite à l'activité et au génie de cet homme célèbre, dans la rentrée des Vaudois ; mais à l'égard des démarches par lesquelles cette expédition fut préparée, on ne peut s'abstenir de le placer au premier rang. Il est dit dans les registres du conseil d'Etat de Genève, séance du 9 juin 1688 : « Le sieur *Arnaud* sera mandé pour donner des explications *sur ce fait.* » (L'armement des Vaudois.)

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

la route qu'avaient reconnue leurs premiers éclaireurs.

Ce projet hardi les conduisait de cime en cime par les montagnes les plus inaccessibles de l'Europe; les mettait à l'abri des atteintes de leurs ennemis, sous l'égide des orages et des glaciers jusqu'au sein de leurs belles vallées.

Leur ardeur était grande. Janavel leur donna ses instructions.

« Voyant, dit-il, que moyennant la grâce de Dieu, « vous êtes remplis de zèle et de courage pour ralln- « mer le flambeau de l'Evangile, dans le lieu de votre « naissance où l'Eglise du Seigneur n'a jamais été « réduite en une si grande extrémité que maintenant, « je vous prie de prendre en bonne part ce qui suit, « vu que le tout vient d'un de vos serviteurs qui vous « est et vous sera fidèle jusqu'au dernier soupir (1).»

Suivaient les conseils de tactique et d'expérience militaire, qui seront reproduits plus loin, et qui furent appliqués plus tard; car en 1688, le secret ne fut pas assez bien gardé par les quelque trois mille personnes (2) qui devaient y prendre part, pour qu'elles fus-

(1) *Archives de cour.* Turin. Au bas de cette pièce, on lit ces mots : *Donné en Suisse ce mois de juin* 1688.

(2) Il est dit que les expéditionnaires étaient au nombre de trois mille,

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

sent protégées par l'inattention de leurs ennemis.

Ce qui transpira de ce projet suffit pour exciter la surveillance du gouvernement suisse, et mettre sur leurs gardes les postes militaires de la Savoie. Aussi, lorsque les Vaudois commencèrent d'être réunis à Bex, au nombre de six à sept cents hommes (1), l'alarme fut promptement donnée dans le Valais et la Savoie, où les autorités catholiques firent prendre les armes et allumer des signaux, afin de disputer aux exilés le passage de Saint-Maurice, dont le pont fut immédiatement gardé et défendu.

Cette entreprise se trouvant éventée dès son début ne put être poursuivie. « Le bailli d'Aigle, dit Arnaud, s'étant rendu à Bex, qui est de son ressort, fit assembler les Vaudois dans le temple, où il leur tint un dis-

dans une lettre écrite de *Samoën*, le 12 juillet 1688, à huit heures du soir (Turin, *Archives de cour*); on ne les porte qu'à deux mille dans le manuscrit de la *biblioth. du roi*, intitulé : *S'en suit la fidèle rélation du présomptif et violent passage prétendu et tenté par les réfugiés et déchassés Lusernois, meslés de Français, par le bas Valley, principalement aux endroits de Saint-Maurice et gouvernement de Monthey.* Ces mots *mêlés de Français* (car la révocation de l'Edit de Nantes en avait exilé beaucoup) permettent de comprendre comment il pouvait se faire que les Vaudois fussent plus nombreux pour rentrer dans leur patrie qu'ils ne l'avaient été pour en sortir. Cependant il doit y avoir exagération dans ce chiffre, car Arnaud ne donne que celui de six à sept cents hommes.

(1) C'était le 23 juin 1688.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

cours fort touchant pour les exhorter à la patience, et leur faire comprendre qu'il y aurait de la témérité à persister dans leur dessein. Pauvres Vaudois, ajouta-t-il les larmes aux yeux, le Seigneur se souviendra de vos détresses, car il ne peut qu'approuver le zèle que vous témoignez pour rétablir sa sainte religion dans le sanctuaire de vos aïeux, où elle n'a jamais été éteinte, et il vous ramènera infailliblement un jour dans votre patrie.»

Après cela, Arnaud monta en chaire et prit pour texte ces paroles de l'Evangile : *Ne crains point, petit troupeau* (1) ; « oui, ne crains point, dit-il à l'Israël des Alpes, car Dieu a son temps pour abattre et pour relever ; il veut que nous tardions encore : souffrons avec patience, et à son heure il nous relèvera ! »

Puis le digne bailli (il se nommait Fréderic Thurmann) ramena lui-même la troupe des Vaudois dans l'intérieur du canton, leur fit distribuer des vivres et des logements à Aigle, se chargea lui-même de leurs officiers, et en outre leur prêta deux cents écus, pour aider à ceux d'entre eux qui étaient venus de l'ex-

(1) Luc XII, 32.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

trémité opposée de la Suisse, les moyens de retourner dans leur asile.

Pourrait-on croire que cette généreuse bienfaisance devint un grief contre Thurmann, et qu'il fut obligé d'écrire à Berne pour s'en justifier devant ses supérieurs (1)?

Cette tentative eut un grand retentissement en Savoie et en Suisse (2); Victor-Amédée renouvela la défense faite aux Vaudois de rentrer dans leur pays sous peine de la vie (3), et enjoignit à tous ceux qui pouvaient s'y trouver encore à quelque titre que ce fût (4), de se faire inscrire chez les magistrats du lieu de leur résidence dans l'espace de dix jours, sous peine de fustigation publique (5).

Le gouvernement helvétique fut invité d'une ma-

(1) Sa lettre est datée du 9 juillet. (Archives de Berne.)

(2) Les Archives de Turin contiennent sur ce sujet un grand nombre de lettres écrites de *Thonon*, d'*Evian* et des *Allinges;* du *Chablais*, de *Sion*, de *Saint-Gingolf* et de *Saint-Maurice;* du gouvernement sarde au gouvernement suisse, et *vice versâ;* puis enfin des rapports de divers agents, auxquels j'emprunterai plus loin quelques détails.

(3) Cet édit est du 12 juillet 1688; il fut entériné au sénat le 14 et imprimé le 16.

(4) Comme domestiques, propriétaires ou métayers, mais catholisés.

(5) Cet édit se trouve aux *Archives de la cour des comptes*, à Turin: *Ordini:* 1686-1688, no 104, fol. 46 et no 105, fol. 37. Il est aussi aux Archives d'Etat.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

nière menaçante par les chargés d'affaires de France et du Piémont à veiller plus rigoureusement que par le passé sur les tentatives de ces audacieux bannis; mais il sut allier les nécessités politiques de cette surveillance, avec tous les égards que la charité chrétienne devait inspirer pour le malheur.

Il sembla même que cette héroïque obstination à vouloir rentrer dans une patrie entourée de tant de dangers, ne fit qu'augmenter pour eux l'intérêt qu'on leur portait déjà; aussi la troupe expéditionnaire, quoique obligée de se disperser dans les divers cantons de la Suisse, put recueillir sur son passage plus de preuves de sympathie que de marques de défiance (1). Ce n'est pas néanmoins qu'on n'eût éprouvé au premier abord une sorte d'indignation contre ces compromettants refugiés, qui ne pouvaient subir un inactif exil; et une assemblée tenue à Arau par les délégués de di-

(1) On voit par une lettre *des Vaudois aux magistrats de Berne*, datée du 16 juillet, qu'ils reçurent dans cette ville de nombreux bienfaits. « Quoi- « que nous n'ayons pas des expressions assez fortes pour vous témoigner « notre reconnaissance » disent-ils « nous serions indignes de ces bienfaits « si, avant de nous éloigner de vos Etats, nous ne vous en rendions nos très « humbles remerciements. » A Vevey au contraire, où l'on se trouvait encore sous l'impression fâcheuse de ce qu'il y avait de compromettant dans leur tentative avortée, on les reçut fort mal, même avec dureté. (Voir *Arnaud*, première édition, p. 13.)

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

vers cantons, leur déclara nettement qu'ils devaient se retirer de la Suisse (1). C'est alors qu'une partie d'entre eux se décida à passer en Brandebourg, et alla former la colonie de Stendal, dont nous avons parlé.

Ceux-ci, considérés comme les plus raisonnables, furent l'objet de mille prévenances, tandis qu'on se plaignit hautement de l'obstination et de l'entêtement de ceux qui persistaient dans leur dessein de repatriation.

« Alors, dit Arnaud, on ne garda plus de mesure avec eux, jusque-là qu'il se faisait peu de prédications où l'on ne tombât sur leur chapitre, et qu'ils ne fussent traités fort rudement. »

Mais ils comprenaient que la politique avait plus de part à ces rigueurs que les sentiments personnels du corps helvétique, qui leur servait de sauvegarde.

Victor-Amédée II avait envoyé en Suisse différents émissaires, chargés de lui adresser des rapports circonstanciés sur les dispositions des Vaudois.

Le premier, nommé Bouloz, arriva à Aigle lorsque

(1) Peu de jours auparavant, on cherchait au contraire à les y retenir. Le gouvernement de Berne leur avait offert de coloniser la petite île de Saint-Pierre qui se trouve sur le lac de Bienne ou Bieler, et que Rousseau a illustrée de son souvenir.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

les expéditionnaires déroutés s'y trouvaient encore. Il se fit passer pour un réfugié français, et leur témoigna le désir de se joindre à eux. Les Vaudois l'embrassèrent, le retinrent, lui racontèrent les guerres de 1686, lui firent la description de leur pays, « où il y avait, disaient-ils, quatorze temples, et autant de ministres, dont M. *Arnoz* était le plus éclairé (1). »

Il est aisé de comprendre qu'il s'agit ici du pasteur Arnaud, chef de l'expédition. Un autre agent dit dans son rapport que les Vaudois, irrités de n'avoir pu réussir sous la direction de ce chef, « l'avaient mis à mort en lui coupant les doigts, les pieds, et puis après la tête (2). » Je ne relève ce détail, aussi faux qu'atroce, que pour montrer la légèreté avec laquelle on accueillait les bruits les plus ridicules sur le compte des Vaudois, et le peu de créance que méritent de pareils renseignements.

Il n'en est pas de même lorsque le rapporteur ne raconte que ce qui lui est personnel.

(1) Ce sont les termes et l'orthographe de la pièce qui est déposée aux Archives de Turin, sous ce titre : *Abrégé de la rélation du voyage de M. l'avocat Bouloz dans le pays de Vaud, par ordre de M. le commandant du Chablais.*

(2) Pièce intitulée tout simplement : *Rélation de voyage*, et commençant ainsi : « Je suis parti le 1er août 1688... » (Turin. *Archives d'Etat.*)

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

« En partant de Morat, dit le même émissaire, nous « vîmes deux capitaines lusernois d'assez bonne mine, « avec justaucorps gris, chapeau bordé, sabre et « baïonnette. On voit très peu de femmes et point « d'enfants parmi eux. Les uns sont à Arnberg, les « autres à Arau, à Serli, à Bienne et à Nidau. Leurs « Excellences de Fribourg ont écrit aux baillis du « canton d'arrêter tous ceux qu'ils trouveraient.

« A Lucerne (1), j'en vis quelques-uns qui partaient pour le Palatinat; car ils ne veulent pas aller en Brandebourg, qui est trop éloigné. J'en demandai la raison, en présentant à l'un d'eux du tabac en poussière. — Nous serons ici l'avant-garde de la Suisse, me dit-il, car nous ne périrons jamais que dans notre pays.

« Puis, comme ils se plaignaient de ce que S. A. R. n'avait pas encore mis en liberté leurs ministres et rendu leurs enfants, j'en témoignai du déplaisir en disant que le duc de Savoie était un méchant prince. — Non, me répondit-il : le duc est un bon prince; mais il est mal conseillé, c'est là ce qui lui fait du tort. »

Cet émissaire s'était présenté aux Vaudois comme

(1) A partir de cet alinéa, la citation n'est plus composée que de simples extraits empruntés aux parties les plus intéressantes de cette pièce.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

un habitant du pays de Vaud; et il ajoute qu'ils lui ont paru déterminés à rentrer tôt ou tard dans leur patrie; « car, disent-ils, ils aimeraient mieux être mis « en quatre quartiers dans leur pays que de bien vivre « ailleurs. »

N'est-il pas remarquable de voir un amour si vif pour la patrie s'allier à tant de loyauté pour leur persécuteur? Un pareil peuple était digne de l'intérêt qu'il inspirait même à ses ennemis.

Les puissances protectrices de l'Eglise vaudoise, la Hollande en particulier, tenaient, comme lui, à ce que l'antique flambeau de sa foi fût relevé dans les Vallées.

Arnaud (1) se rendit auprès du prince d'Orange (2), « *qui sut fort bien lui reprocher,* dit-il, *ses impatiences, et d'avoir jusque-là mal pris son temps* (3), l'engageant à ne pas perdre courage, et lui facilitant les moyens d'accomplir son dessein (4).

(1) Il était accompagné d'un capitaine vaudois de Saint-Jean, nommé *Baptiste Besson.*

(2) Guillaume-Henri de Nassau, prince d'Orange, fils posthume de Guillaume IX, qui avait épousé la fille de Charles Ier, roi d'Angleterre, fut, en vertu de sa descendance maternelle, appelé au trône de la Grande-Bretagne le 12 février 1689, sous le nom de Guillaume III, à l'âge de 39 ans. Lorsque les chefs vaudois se rendirent auprès de lui, il était Stathouder de Hollande, depuis 1672.

(3) Cette phrase soulignée est encore extraite du manuscrit de la *Rentrée* d'où elle a été retranchée par une rature.

(4) Il lui fournit des secours en argent, et des lettres d'introduction pour divers officiers qui prirent part à l'expédition.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Des particuliers même s'y intéressèrent de la manière la plus active (1).

Janavel pressentait une rupture prochaine entre le Piémont et la France. L'hostilité de Guillaume III à Louis XIV était connue; la guerre entre la France et l'Allemagne venait de se déclarer; on n'ignorait pas que la prétendue alliance du monarque français et du duc de Savoie n'était pour ce dernier qu'un vasselage qui lui pesait. Les Vaudois jugèrent avec raison que c'était le moment d'agir; Janavel leur renouvela ses instructions, et ils partirent.

Avant de raconter cette héroïque expédition et pour ne pas en interrompre le récit, je dois ajouter que ce-

(1) Arnaud (page 54 de la préface) mentionne en particulier M. Clignet, grand maître des postes à Leyde, qui l'année suivante prêta 100,000 florins à l'empereur d'Allemagne pour soutenir la guerre contre la France. « Sans les secours qu'il nous donna, dit Arnaud, la rentrée des Vaudois dans leur patrie eût été impossible. » (Fol. 27, verso.)

Un des émissaires du duc de Savoie, envoyés en Suisse pour rendre compte de l'état des Vaudois, dit qu'*ils ont acheté beaucoup d'armes à Berne*, et que *le baillif de Nidenz* (*Nidau*, probablement) *a arrêté un tonneau, où l'on a trouvé dedans 39,000 écus blancs de France.* (Turin, Archives de cour, *Relation de voyage*. Série, no 298.) Un autre émissaire envoyé en 1689, après l'émotion causée par l'échauffourée de *Bourgeois*, dit : « Je rencontra « depuis Lausanne quantité de ces Lusernois, par débris, les uns ayant en- « core leur fusil, mais rarement; presque tous avaient leur sabre ou baïon- « nette et quelques-uns *le ruban couleur d'orange à leur chapeau.* » (Même source, no 258.) Ces derniers mots prouvent qu'ils s'étaient mis pour ainsi dire sous la protection spéciale du prince d'Orange, alors Guillaume III.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

lui qui devait la diriger militairement, le capitaine *Bourgeois*, natif de Neuchâtel, n'ayant pu se trouver au rendez-vous, réunit d'autres retardaires, auxquels se joignit une foule de réfugiés français, qui tous ensemble se mirent à la suite de la première expédition, mais firent fausse route en Savoie, se livrèrent au pillage, se débandèrent, revinrent à Genève, où on leur ferma les portes de la ville, et qu'enfin le chef discrédité de cette échauffourée expia sur l'échafaud les revers presque ridicules de sa malheureuse ambition (1).

Quant à la première troupe dont les hauts faits extraordinaires vont élever l'histoire à la hauteur de l'épopée, elle eut bien des difficultés à vaincre pour rendre admirable ce qui semblait une folie. Sa foi dut triompher avant ses armes; et la protection de Dieu, dont la main relève ou abaisse à son gré, après les avoir grandis dans les épreuves, les rétablit enfin dans les modestes héritages de leurs pères. Mais avant de

(1) Il existe sur cette affaire un très grand nombre de pièces. Je ne puis les citer qu'en indiquant leur source. *Archives du conseil d'Etat de Genève.* Procès-verbaux : séances des 2 et 3, 6 et 7, 10 et 11, 16 et 17, 18 et 28 septembre 1689. *Archives de Berne*, onglet D. *Archives d'Etat* à Turin : liasses, *Valdesi* et *Religionarii*. *Archives particulières*.. M. Lombard-Odier à Genève ; Monastier, à Lausanne, etc. Voir aussi le *Mercure historique*, t. VII, p. 1047 et suivantes.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

nous engager dans cet héroïque récit, faisons connaître les instructions de Janavel (1).

« Très chers frères en Jésus-Christ. Le Seigneur « ne permettant pas, à cause de mon infirmité, que je « vous puisse suivre, *à mon grand regret*, j'ai cru ne « devoir rien négliger pour le bien de ma pauvre pa- « trie; c'est pourquoi j'ai fait mettre mes sentiments « par écrit (2), touchant la conduite que vous devez « tenir, tant dans les chemins que dans les attaques « et combats : si le Seigneur vous fait la grâce de « vous porter dans vos montagnes, comme telle est « mon espérance.

« Je prie Dieu, de tout mon cœur, qu'il fasse réussir « tout à sa gloire et pour le rétablissement de son « Eglise.

(1) Cette pièce se trouve aux *Archives d'Etat*, à Turin, sous l'inscription dorsale suivante : *Instruttione data alli ribelli delle valli di Luserna, che vi sono ritornati nel anno* 1689, *della maniera che devono resilarsi nelle marchie e combatti*. — Je ne puis la citer toute entière, car elle occupe dix-huit pages in-4o. — On lit à la fin de la douzième page : « L'auteur de cet écrit, *qui est le capitaine Janavel*, ne dit rien qu'il ne l'ait expérimenté par lui-même. » Des fragments plus étendus en ont été donnés dans l'*Echo des Vallées*, IIe année, nos 4, 5 et 6.

(2) Il est évident que cette pièce est de la main d'un secrétaire, car l'écriture en est ferme et courante ; tandis que l'écriture de Janavel (dont on peut juger par onze lignes tracées de sa main au bas de la lettre qu'il fit adresser aux Vaudois en 1685) est haute comme celle d'un enfant, lente, incertaine, tremblante et difficile.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

« Si notre Eglise a été réduite en aussi grande ex-
« trémité, c'est nos péchés qui en sont la cause. Il
« faut donc s'humilier tous les jours de plus en plus
« devant Dieu... et quand il vous arrivera quelques
« inconvénients, prenez patience, redoublez de cou-
« rage, de telle manière qu'il n'y ait rien de plus
« ferme que votre foi. »

Tel est le début de cette proclamation militaire qui semble un discours religieux; tel est le langage de ce vieux guerrier, dont l'intrépidité n'avait pas d'égale; tels sont les sentiments de foi, d'humilité et de prière, sous l'influence desquels s'ouvre la plus aventureuse carrière, d'héroïsme et de périls, que jamais le courage patriotique ait parcourue.

Aussi les prévisions humaines regardaient-elles comme chimérique toute espérance de succès.

« Quelle apparence, disaient les journaux du temps (1), que les Vaudois puissent rentrer dans leur pays sans qu'on s'oppose à leur passage, sans qu'ils soient écrasés? Comment pourront-ils lutter contre les forces de la France et du Piémont qui les pressent des deux côtés? Non : il est impossible qu'ils y re-

(1) *Mercure historique*, t. VII, p. 789, 806, 807. — Gazette de Leyde, etc.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

tournent, sans périr, quelques précautions qu'ils prennent, et la cour de Savoie peut être en repos de ce côté-là. »

Ils y rentrèrent cependant, et voici les précautions que leur indiquait Janavel.

« Dès que vous serez sur les terres de l'ennemi, saisissez-vous de deux ou trois hommes de l'endroit, où que vous les trouviez. »

C'était pour leur servir d'otages, et leur ouvrir l'accès des lieux subséquents. « Vous les traiterez, dit-il, « avec tous les égards possibles. »

Il recommande ensuite aux Vaudois de s'abstenir de tout désordre, de payer ce qu'ils réclameront, de faire la prière matin et soir (1).

« Lorsque vous serez arrivés dans les Vallées.... Si « vous n'êtes que six ou sept cents hommes, il faut « attaquer à la fois la vallée de Luserne et celle de « Saint-Martin.... Vous tiendrez toujours des senti- « nelles sur le haut des montagnes, afin de n'être pas « surpris du côté de Pragela et de maintenir les pas- « sages libres d'une vallée à l'autre. »

(1) J'omets, faute d'espace, des détails très étendus sur la formation des compagnies, l'ordre à suivre durant la marche, les dispositions à prendre dans les haltes et campements, la manière de faire ou de repousser une attaque avec avantage, etc.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Il recommande, entre autres, de garder avec soin le col Julian; puis, d'avoir dans chaque vallée un poste fixé d'avance, « un lieu de retraite assurée, qui sera « dit-il, dans la vallée de Luserne, *Balmadant*, l'*Ai-* « *guille* et la *combe de Giansarand,* où a été la plus an- « cienne retraite de nos pères; dans celle de Saint- « Martin, la *Balciglia* (1). »

« N'épargnez pas, dit-il, vos peines et vos labeurs « pour fortifier cette position, qui sera votre forteresse « la plus solide. Ne la quittez qu'à la dernière extré- « mité... On ne manquera pas de vous dire que vous « n'y pourrez tenir toujours; et que plutôt de n'en « venir à bout, toute la France et l'Italie se tourne- « ront là contre.... Mais, fût-ce le monde entier, et « vous seuls contre tous, ne craignez que le Tout- « Puissant, qui est votre sauvegarde. »

Les peines les plus rigoureuses, ajoute-t-il, seront appliquées à quiconque abandonnera son poste. — Ayez des éclaireurs en campagne pour vous tenir au courant des marches de vos adversaires. — Sur le champ de bataille, ne faites quartier à personne; car

(1) On écrit aujourd'hui *Balsille*, on écrivait autrefois *Balseigla*, et dans les ordres du jour de l'armée française, qui vint y attaquer les Vaudois, ce poste est nommé *le fort des trois dents*, ou *le rocher des trois becs*.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

comment retiendriez-vous des prisonniers? Vous ne pouvez employer vos hommes à les garder, ni vos vivres à les nourrir; et en vous quittant, ils feraient connaître votre position à l'ennemi. Mais en toute rencontre, reprend-il avec insistance, donnez-vous soin par-dessus toute chose « d'épargner le sang in- « nocent ou inutile, afin de n'avoir pas à en répondre « devant Dieu; et surtout ne vous laissez jamais sai- « sir par la peur ou par la colère; car si vous vous « confiez en l'Eternel, soyez assurés qu'il ne vous ou- « bliera jamais et que son épée sera autour de vous « comme une muraille de feu contre vos enne- « mis (1). »

L'énergique modération de ce langage, où semblent respirer le calme auguste des patriarches et l'entraînante assurance des prophètes, était bien fait pour soutenir les Vaudois dans les élans de leur patriotisme.

A cette mâle simplicité du montagnard se joint un caractère de grandeur et d'abnégation touchante, qui manque à de plus illustres renommées.

Il est bien rare aussi qu'un peuple jeté dans toutes

(1) Ces expressions sont tirées textuellement du manuscrit de Jansvel, mais empruntées à des passages plus étendus.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

les vicissitudes d'une destinée exceptionnelle, surtout à la suite des grandes crises religieuses ou sous l'aiguillon irritant de quelque guerre injuste, ne s'abandonne pas à l'exaltation ou à la cruauté.

Les camisards ont eu leurs extatiques, les anabaptistes leurs prophètes visionnaires, tous les partis leurs représailles, lorsqu'ils étaient vainqueurs. Chez les Vaudois, rien de pareil : la vivacité de la foi s'allie aux vues les plus justes; une sorte de témérité calme les dirige; et s'il était un reproche à leur adresser, ce serait pour blâmer, au point de vue humain, l'excès de leur loyauté, car presque toutes leurs fautes sont venues d'avoir cru trop aisément à la parole de leurs ennemis.

Mais si ce respect de la vérité a pu leur nuire dans le monde, il les honore dans l'histoire.

Les événements que nous allons raconter sont une des phases les plus brillantes de la leur. Raisonnables dans la passion, ils ont accompli les plus grandes choses, sans que jamais l'enthousiasme leur fît oublier la prudence, ni le malheur la fermeté.

Dans cette route difficile, où ils ont marché à travers tant d'orages, d'un pas toujours calme et sou-

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

tenu, la foi, le courage et la modération ont marché avec eux.

Ce caractère leur mérite une place à part, et l'on peut dire que c'est Janavel qui la leur a faite.

L'austère empreinte de l'exil ennoblit encore le front de ce noble vieillard, qui, semblable à Moïse, a poussé les tribus de son peuple jusqu'aux limites de la terre promise, de la terre de ses aïeux, et n'a pu y entrer lui-même.

Voyons maintenant comment ses compatriotes y sont parvenus.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

CHAPITRE III.

LA GLORIEUSE RENTRÉE DES VAUDOIS,

SOUS LA CONDUITE D'ARNAUD *

ET PAR LES DIRECTIONS DE JANAVEL.

(D'août à septembre 1689.)

Sources et autorités. — Presque exclusivement *La glorieuse Rentrée* d'Arnaud, et les variantes du manuscrit original de cet ouvrage, déposé à la bibl. roy. de Berlin. — Puis aussi : *Rélation en abrégé de ce qui s'est passé de plus remarquable dans le retour des Vaudois au Piémont, depuis le 16 août 1689, jusqu'au 15 juillet 1690; ce qui a été fidèlement rapporté par des personnes qui ont été eux-mêmes dans diverses actions, qui sont ici rapportées, de nouveau. A la Haye chez Ollivier Le Franc.* 1690. (Il paraît par ce titre, que cet opuscule en était déjà à sa seconde édition.) — *Nouvelle rélation en abrégé ou histoire de ce qui s'est passé de plus remarquable aux vallées de Piémont, depuis le 15 juillet 1690 jusqu'au mois de février 1691.* Imprimé à la suite de l'opuscule précédent. — *Rélation véritable de ce qui s'est passé entre l'armée française et les Piémontais et Vaudois, dans les vallées de Luserne, depuis le 15 août jusqu'au 22 du même mois* 1690. La Haye, petit in 4o de 8 p. (Tous ces opuscules prouvent l'intérêt que l'on prenait au loin à l'expédition extraordinaire des Vaudois.) — Voir aussi les journaux du temps : *Gazette de Leyde*, de France et d'Angleterre; *Mercure historique* etc.

* J'ai conservé dans le titre de ce chapitre le nom d'*Arnaud* qui se

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

C'est dans la nuit du 16 au 17 d'août 1689 que les Vaudois s'embarquèrent sur le lac de Genève, pour passer de Suisse en Savoie, et se rendre de là au sein de leurs Vallées.

Il est, près de la ville de Nyon, une forêt de chênes, nommée le bois de Prangins, qui recouvre de ses futaies quelques collines, ombrage quelques bas-fonds, et descend par une pente subite sur les flots du Léman.

C'est là que les Vaudois, fidèles au rendez-vous patriotique, avaient pour but, non point de s'attendre, mais bien de se rencontrer; car la forêt devait paraître libre (1), et non point occupée comme un quar-

rattache d'une manière trop particulière à la rentrée des Vaudois, pour que je n'aie pas cru devoir respecter à cet égard une réputation établie.

Mais l'histoire est obligée de réduire la part qu'il a prise à cette expédition, dont le plan fut dû à *Janavel*, la direction active au général *Turrel*, (du moins jusques dans les Vallées)et la relation écrite au jeune *Reynaudin*. — Arnaud qui a été l'éditeur de cette relation l'a un peu modifiée.

(1) On se doutait du projet des Vaudois. Des patrouilles fédérales parcoururent à diverses reprises la forêt de Prangins; une descente sur les lieux se fit le 13 d'août dans le but d'y arrêter les Vaudois qui y seraient surpris; on n'y trouva personne.

(*Rapport du bailli de Nyon sur le départ des Vaudois.* Archives de Berne, Onglet D.) Dans un autre rapport, il est dit que la forêt était vide le 16, au coucher du soleil, mais qu'*au bout de trois ou quatre heures, elle fut remplie de Piémontais.* (Même source.)

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

tier général, pour être prête à recevoir les conjurés de tous les environs entre neuf et dix heures du soir. Un grand nombre de Vaudois étaient donc déjà disposés à partir et cachés dans les alentours, sans qu'on eût aperçu personne dans le bois de Prangins, où ils évitaient de se montrer, pour ne pas attirer l'attention sur ce lieu important.

Depuis deux mois cependant les réfugiés faisaient leurs apprêts de départ. Répartis sur les points les plus éloignés de la Suisse, et jusque sur les limites de la Bavière, du Wurtemberg et du Palatinat, ils étaient prévenus qu'une nouvelle tentative de repatriation devait partir des rives du Léman.

Ils se disposèrent donc d'avance à pouvoir s'y trouver. Les domestiques, les gens à gages, les artisans, se dégageaient sans bruit de leur service; les ouvriers se procuraient des armes; chacun pourvoyait de son mieux aux soins de sa pauvre famille, qu'il allait laisser dans l'exil pour lui reconquérir une patrie (1). Mais les dangers étaient immenses; chacun pouvait

(1) Ces traits rapides sont le résumé d'une multitude de détails, renfermés dans les lettres particulières et les rapports contemporains, trop nombreux pour être tous cités ici.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

périr; le silence nécessaire à cette grande entreprise cacha partout de pénibles adieux.

Plus de huit jours avant le terme fixé, les Vaudois s'étaient mis en marche. Il leur fallait user de mille précautions, afin de pouvoir traverser les Etats confédérés sans exciter la défiance.

Marchant la nuit, dormant le jour, cherchant l'ombre des bois et des sentiers détournés, ils évitaient avec soin de paraître en groupes nombreux. Ils se rencontraient sans se parler; un regard significatif leur suffisait pour se comprendre. Ils ignoraient d'ailleurs le plan de l'expédition; aucun ordre ne leur avait été donné, rien de précis n'était connu; une seule idée les guidait : rentrer dans la patrie.

Cependant leur disparition successive des lieux où on les avait cantonnés éveille l'attention. Les rapports se croisent et se multiplient.

Le vendredi, 15 d'août, était un jour de jeûne pour la Suisse entière. Dans l'après-midi, au moment où l'on se rendait au sermon, le bailli de Morges est averti que 400 Vaudois ont été vus cachés dans les broussailles sous le pont d'Allamand (1).

(1) Tous ces détails et les suivants sont extraits du *Rapport du bailli de*

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Il fait prévenir les milices environnantes; le lendemain il arrête 100 de ces fugitifs; mais 83 parviennent à s'échapper.

D'autres sont signalés à Rolle, à Ursine, à Peroi.

Le même jour, des bateliers d'Ouchy se présentent devant le bailli de Lausanne (1). — Des Lusernois, disent-ils, nous ont demandé de les transporter en Savoie sur nos bateaux, mais nous n'avons pas voulu le faire sans vous en prévenir. — Vous avez très bien fait, car je ne puis vous y autoriser. Mais ces gens-là sont-ils nombreux? — Près de 180. — Où vous attendent-ils? — Ils sont cachés dans deux granges près de Vidy.

Le magistrat fait partir un major pour engager les Vaudois à se retirer. Cet envoyé s'empare de trois bateaux qu'ils avaient déjà réunis, et dans l'un desquels se trouvaient cinquante fusils.

Nyon, et d'un autre rapport intitulé : *Information véritable de ce qui est arrivé dans le baillage de Nyon pour le trajet des Piémontais, de la conduite qu'ils ont tenue*, etc... (Archives de Berne.) Ce rapport commence ainsi : « Le « 9 de juillet 1689, LL. EE. de Berne m'ont donné advis que les Piedmon- « tais, suivent leur opiniâtre dessein de rentrer dans leur patrie etc... » D'autres lettres qui remontent jusqu'au 10 de mai attestent le mouvement que se donnaient déjà les Vaudois et l'attention qu'ils avaient excitée. (Voir les Archives du conseil d'Etat de Genève, aux séances du 10 et du 28 mai 1689.)

(1) Ce bailli se nommait Sturler. Son rapport est daté du 16 d'août 1689. (Archives de Berne.)

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

« Le lendemain, dit le bailli dans son rapport, j'appris que, vers minuit, 500 hommes, marchant très vite et en silence, avaient passé à Romanel, se dirigeant vers le lac... »

Ces 500 hommes, réunis aux 180 qui se trouvaient à Vidy, s'embarquèrent à Saint-Sulpice pour se rendre à Nyon; mais 450 seulement purent s'embarquer, et 230 restèrent, faute des trois bateaux que le bailli de Lausanne leur avait fait enlever (1).

« Aujourd'hui, continue-t-il, sous la date du 16, mon collègue de Morges vient de m'envoyer son fils, pour me dire qu'on a découvert d'autres Vaudois dans les environs d'Aubonne; que le bailli de Nyon a déjà mis son monde sous les armes, et qu'il faut empêcher ces malheureux de passer en Savoie, où ils trouveraient une perte assurée (2).

Dans le canton d'Uri, 122 Piémontais, venant des Grisons, avaient déjà été arrêtés (3). D'entre ceux qui parvinrent au rendez-vous commun, 200 encore ne purent traverser le lac, parce que, sur quatorze

(1) *Même pièce*, avec confrontation des autres rapports. (Même source.)

(2) Encore extrait de la dépêche du bailli de Lausanne. Voir aussi le rapport du bailli de Nyon et une dépêche du châtelain de Rolle, datée du 16 août 1689. (Même source).

(3) Arnaud, p. 37, Beattie *vallées vaudoises pitt.* p. 121.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

bateaux qui avaient passé leurs frères, trois seulement consentirent à renouveler ce voyage (1).

Les milices fédérales du canton avaient été convoquées pour le 14, afin de mettre obstacle au projet des Vaudois; mais la veille se célébrait une solennité religieuse (2) toujours observée en Suisse avec un grand recueillement. On renvoya toutes les mesures militaires au 16 et au 17. Alors il fut trop tard. Dans la nuit intermédiaire, au lever des premières étoiles, la forêt de Prangins, silencieuse encore au coucher du soleil, fut tout à coup peuplée de mille à douze cents personnes, descendant des hauteurs, montant des ravins, surgissant des taillis, et comme à un signal muet, se concentrant avec un ensemble admirable sur les plages désertes du Léman.

Une quinzaine de bateaux avaient été réunis. Le pasteur Arnaud (3) prononça une fervente prière, pour

(1) Arnaud, p. 141. Dans le manuscrit original, il est dit en outre, qu'on ne jugea pas à propos d'attendre un troisième voyage, parce que l'aube du jour commençait à paraître.

(2) *Feuille du jour de l'an, offerte à la Suisse romande, par la réunion lausannoise de l'union fédérale*, no III, p. 5. A cette feuille est jointe une lithographie, remarquable comme composition, qui représente le départ des Vaudois au moment où, réunis sur le rivage, ils écoutent la prière de leur pasteur.

(3) *Arnaud*, p. 40, 41.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

implorer sur les proscrits la protection divine. « Le jeune seigneur de Prangins, qui se trouvait là par curiosité, *comme bien d'autres*, après avoir entendu à genoux la prière du pasteur, monta aussitôt après à cheval et courut toute la nuit pour aller à Genève, donner avis au résident français de l'entreprise des Vaudois. » Par suite de cet avis, on expédia à Lyon l'ordre de faire marcher de la cavalerie vers la Savoie, pour y détruire cette troupe audacieuse. Mais les Vaudois eurent soin de se tenir à l'abri de ses atteintes; remontant les rivières à leur source, pour éviter les villes populeuses, suivant la crête des montagnes de glaciers en glaciers, de précipice en précipice, ils surent se dérober, dans ces profondeurs ou sur ces hautes cimes, aux forces combinées de la France et du Piémont, qui cherchèrent vainement à leur couper le passage.

« L'échevin Devigne (ajoute une dépêche datée du jour même) est arrivé dans la forêt de Prangins au moment où 300 Vaudois avaient déjà traversé le lac. Il en restait encore environ 700. Il leur fit des exhortations et des menaces pour les retenir; mais ils lui répondirent par de bonnes raisons, par des prières, et aussi en laissant entrevoir le dessein de

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

résister (1) : de sorte que, dans cette position, n'étant pas assez fort contre eux, il les laissa faire, et les vit partir sur treize bateaux (2). »

Tous les expéditionnaires eurent traversé le lac vers deux heures du matin (3). Le ciel était voilé; il tombait une pluie fine. Au milieu de la traversée un coup de vent sépara les bateaux, et ceux qui s'écartèrent furent dédommagés de ce contre-temps par la rencontre qu'ils firent d'une petite barque venue de Genève, avec dix-huit de leurs frères qui se rendaient aussi à l'appel de la repatriation.

A mesure que les premiers débarqués mettaient le pied sur les terres de Savoie, Arnaud plaçait des sentinelles dans toutes les directions; et, à l'exception des factionnaires, les Vaudois, en attendant d'être tous réunis, se groupèrent sous un arbre au bord du lac, faisant des vœux pour la prompte arrivée de leurs frères qui étaient encore sur l'autre rive (4).

(1) C'est ici une première preuve de la fermeté calme dont les Vaudois firent usage dans cette expédition.

(2) Lettre du châtelain de Rolles au bailli de Nyon, 16 août. (Archives de Berne.)

(3) Ce détail et les suivants sont extraits du manuscrit original de la *Rentrée des Vaudois*, dont plusieurs passages ont été retranchés à l'impression.

(4) MSC. orig. de la Rentrée, p. 42. Bibl. roy. de Berlin.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Un des bateaux dispersés par l'orage s'écarta néanmoins tellement, qu'il ne prit terre qu'au point du jour. Les hommes qu'il portait rejoignirent la troupe, déjà en marche et militairement organisée.

Janavel avait dit : « Premièrement il faut, tous tant « que vous êtes, mettre les genoux en terre, lever les « yeux et les mains au ciel, le cœur et l'âme au Sei- « gneur, par d'ardentes prières, afin qu'il vous donne « son Saint-Esprit..... et vous fasse nommer les plus « capables d'entre vous pour conduire les autres (1). »

Le corps expéditionnaire fut divisé en dix-neuf compagnies, ayant chacune un capitaine et un sergent (2).

Le général en chef devait être celui de l'expédition ultérieure, que nous avons déjà nommé (3); mais, n'ayant pu se trouver au rendez-vous, on élut à sa place un compatriote de M. Arnaud, le capitaine Turrel, originaire de Die (4).

(1) *Instruttione data alli ribelli* etc... (Archives de Turin), pièce déjà citée.

(2) On lit dans le *Manuscrit original de la Rentrée*, p. 46 : « Comme de « ces capitaines, il y en eut de tués et de pris en chemin et d'autres qui « désertèrent, on en substitua de nouveaux ou bien l'on incorpora leurs « compagnies, selon les occasions. »

(3) Bourgeois *de Neuchâtel*. (Arnaud, *Rentrée*, p. 45.)

(4) Comme ce fait est entièrement nouveau pour nous, je dois dire sur quelles preuves il s'appuie. — Voici le texte du *Manuscrit original de la Rentrée*, déposé à Berlin, bibl. roy. no — p. 42. « Quand tous furent arrivés, « on s'appliqua à former un corps que le nommé Bourgeois de Neuchâtel,

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Les Vaudois, avant de se mettre en marche, adres-

devait commander. Il manqua au rendez-vous ; nous ne dirons pas ici par quel « principe, ayant dans la suite de cette histoire à parler assez amplement « de lui. *Il me suffit de remarquer que le poste d'honneur qu'on lui avait » destiné, fut donné au sieur* Turrel, qui était un réfugié de Die, au cou- « rage et à l'expérience militaire de qui on avait assez de confiance *pour « le déclarer commandant général;* en sorte pourtant qu'il ne pouvait or- « donner rien sans la participation du conseil de guerre composé des ca- « pitaines, et principalement sans conférer avec M. Arnaud, qui avait l'œil « à tout, et qui était comme son collègue et son avoué au commande- « ment. »

Ce passage, qui fait déjà une part très honorable à l'influence d'Arnaud, fut supprimé par lui à l'impression. On ne peut le rétablir sans apporter quelques modifications aux idées reçues généralement sur l'économie militaire de cette expédition. Voyons si les faits et les analogies militent pour son maintien ou pour sa suppression. Arnaud laisse croire qu'il a été lui-même le général en chef de l'armée vaudoise, sans dire pourtant *nulle part* qu'on lui eût conféré ce grade ; ce qu'il ne se serait probablement pas borné à laisser entendre par de simples insinuations s'il en avait été formellement revêtu.

Mais peut-on admettre qu'il ait passé sous silence un fait aussi important, si ce fait était vrai ? Et avons-nous, en dehors du témoignage d'Arnaud, assez de preuves pour l'établir ? Ces deux questions méritent chacune un examen à part.

A. J'hésiterais à croire qu'Arnaud eût gardé un silence intéressé et partial sur le compte du général Turrel, dont mes lecteurs entendent probablement parler pour la première fois, si je ne retrouvais dans cet auteur d'autres exemples de la même réserve. Mais on ne peut contester la part très importante que Janavel a prise à l'expédition ; et cependant Arnaud n'en parle pas, si ce n'est à la page 175, où il le fait, comme si cet illustre proscrit était resté complétement étranger à l'entreprise des Vaudois.

Il s'y est pourtant intéressé, puisque les registres du conseil d'Etat de Genève en font foi ; il l'a dirigée, puisqu'on on a retrouvé ses instructions et qu'elles ont été suivies de point en point. Arnaud ne pouvait les ignorer puisqu'il a été appelé lui-même à les faire exécuter et que leur texte était joint au journal de l'expédition, dont il fut plus tard l'éditeur. — J'en conclus que le silence d'Arnaud ne doit pas suffire à faire rejeter le passage cité en tête de cette note.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

sèrent une courte et fervente prière à l'Eternel, pour

B. Mais ce texte suffit-il à établir le fait omis par cet écrivain? Observons d'abord que les Vaudois devaient avoir *un chef;* je crois inutile de m'arrêter à le prouver. Ils ne pouvaient ensuite confier leurs destinées qu'à un chef dont la capacité militaire eût été reconnue; et il serait au moins extraordinaire qu'ils eussent pour cela été choisir un pasteur *. Arnaud lui-même ne dit pas qu'il ait été ce chef; mais comme il se nomme en toutes lettres chaque fois qu'il s'agit d'un fait qui lui est propre, même de peu de valeur historique, on est porté à rechercher la cause des expressions vagues dont il se sert toutes les fois qu'il s'agit d'une résolution importante, d'un ordre décisif, d'un grand mouvement militaire, etc.; car alors il n'emploie que la formule indéterminé ON FIT, ON RÉSOLUT, ON *décida;* d'où il me semble qu'on peut conclure avec raison que dans ce dernier cas le pronom indéfini désigne le général en chef ou le conseil de guerre, tandis que l'initiative personnelle d'Arnaud doit être réservée aux choses qu'il s'attribue avec raison d'une manière positive.

Enfin, il a été séparé de l'armée vaudoise en divers moments de l'expédition (XVIIIe *journée. Rentrée*, IIe partie, de la p. 166 à 200), ce qui n'eût pu avoir lieu sans une transmission de commandement ou des désordres que rien n'indique.

C. Quels motifs Arnaud peut-il avoir eus de supprimer dans son récit le nom du général Turrel? — Il est à croire que c'est par un sentiment de réserve et pour couvrir d'un voile la désertion et la mort peu honorable de ce chef qu'Arnaud ne mentionne que comme un simple capitaine, qu'il a gardé le silence sur la haute position que les Vaudois lui avaient accordée : car, après les avoir conduits dans leur patrie, Turrel les abandonna croyant leur cause désespérée (p. 154-156). Il fut alors remplacé par P. Odin, sous le titre de major général. (Id., p. 265-392.)

* Le seul acte par lequel la capacité stratégique d'Arnaud eût pu se révéler avant cette époque, le seul du moins qu'il ait rappelé (préface, p. 49) n'était pas de nature à faire pressentir ce qu'il serait plus tard. Ayant 400 hommes sous la main (*Relatione del succeduto* etc.... Arch. Turin, no de série 300) il ne trouva rien de mieux, pour s'emparer de 70 soldats ennemis qui s'étaient renfermés dans le temple de Saint-Germain, que de faire creuser des canaux autour de cet édifice afin de les y noyer. (*Rentrée*, fol. 24.) Il est inutile de dire qu'ils s'échappèrent tous. Mais il est juste d'observer aussi que plus tard Arnaud fit souvent preuve d'un génie militaire remarquable. Esprit de décision, sûreté de coup d'œil, courage et fermeté, telles sont les qualités que l'expérience développa rapidement en lui et qui signalent l'homme de guerre distingué.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

implorer sa bénédiction sur leur entreprise (1); puis, comme les côtes de la Savoie avaient été garnies de troupes, et qu'ils ne pouvaient sans danger conserver longtemps une position aussi exposée que celle qu'ils occupaient, ils partirent une heure avant le lever du soleil, sans même attendre les derniers arrivants (2).

Il me semble donc que l'on peut admettre : 1° qu'Arnaud n'a pas été primitivement le chef militaire des Vaudois (et lui même ne s'attribue nulle part cette qualité); 2° qu'ils ont eu pendant quelques temps un autre chef nommé Turrel; 3° qu'Arnaud n'était d'abord que l'un des trois pasteurs, destinés à remplir les fonctions du ministère évangélique dans cette expédition (les deux autres étaient Montoux et Chyon; mais après le septième jour, ils furent l'un et l'autre prisonniers); 4° qu'étant resté seul, Arnaud les remplaça avec un courage et un dévouement dignes des plus grands éloges, allant d'une vallée à l'autre pour célébrer les services religieux, distribuer la sainte cène, prendre part aux conseils (*Rentrée*, p. 126, 138, 161, 206, 204 etc.), et répondant toujours avec la plus noble énergie à ceux qui le pressaient d'abandonner la cause des Vaudois. (*Rentrée*, p. 233, 237, 250.) Il était digne assurément, malgré son origine étrangère, de dire comme il l'a fait en parlant des Vallées : « Nous avons reconquis le pays de *nos* pères. » (Id. préface, et p. 238.) — Arnaud obligé de s'en retirer en 1698, y revint en 1703 (*Mercure histor.* t. XXVI, p. 141); il était pasteur provisionnaire à Saint-Jean en 1706 (Mémoire *sur l'état présent des Eglises vaud.* daté du 27 décembre 1706. Arch. part.); s'en absenta en 1707 : (Actes du Synode du 14 février 1708, vers la fin); se trouvait à Londres en 1708 (date de son portrait par Van Somer). En 1709, il revint en Allemagne (*Anciens registres consistoriaux de la paroisse de Durmentz*); et en 1710, il publia *La glorieuse Rentrée*, vingt ans après que le manuscrit de cet ouvrage était sorti des mains de ses rédacteurs primitifs. (Voir à l'article Arnaud, dans la *Bibliographie* placée à la fin de l'*Israël des Alpes*.)

(1) Variantes du *MSC. or. de la Rentrée*, p. 47. Bibl. roy. de Berlin.)

(2) Ces détails sont tirés d'une *relation* imprimée à La Haye en 1690, in-18, de 92 pages.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Nous allons les suivre dans ce voyage, en feuilletant la relation journalière qu'en écrivirent Hugues et Reynaudin (1), et à laquelle Arnaud a attaché son nom. « Cette histoire, dit-il, qui a couru de montagne « en montagne, roulé par les précipices et d'un val- « lon à l'autre..... sera donc rude et âpre; mais elle « n'en sera pas moins véritable, et si elle n'a pas ce « langage poli qu'on cherche dans ce siècle, on y re- « marquera du moins la vérité toute pure (2). »

Dès les premiers pas cependant, les Vaudois eurent un sujet de regret; car l'un des trois pasteurs qui les accompagnaient, Cyrus Chyon, étant allé chercher un guide dans le prochain village, y fut arrêté et conduit de là à Chambéry, où il resta prisonnier jusqu'au rétablissement officiel des Vaudois dans leur patrie.

Voyant qu'on les traitait déjà en ennemis, les Vaudois se mirent immédiatement sur le pied de guerre, et le général Turrel envoya un corps d'observation pour sommer la bourgade nommée Yvoire d'ouvrir sans résistance un passage aux repatriés, si elle ne

(1) Voir *Rentrée*, première édit., p. 216, 217 (Huc ou Hugues), et p. 175. Paul Reynaudin.

(2) Arnaud, *Dédicace*; Rentrée, fol. 12 et 13. (Non paginés. — Première édition.)

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

voulait être mise à feu et à sang. Elle obéit; et, selon les recommandations expresses de Janavel, on y prit deux otages, le châtelain et le percepteur des tailles, qui furent ensuite remplacés par le châtelain de Wernier et deux autres gentilshommes du pays (1).

Les égards que l'on eut pour eux et la sévère discipline de la troupe vaudoise concilièrent bientôt à cette dernière les sympathies de la population; car le peuple comprend ce qui est noble et grand avec une intuition plus sûre que celle de bien des intelligences cultivées, qui sont souvent prévenues par des idées de noblesse et de grandeur factices.

« Que Dieu vous accompagne! » disait maint pauvre paysan en levant son chapeau devant le cortége des proscrits.

« Le curé de Filly leur ouvrit sa cave et les fit rafraîchir sans vouloir accepter d'eux aucun argent (2).»

En passant le col de Voirons, ils purent jeter un dernier regard de reconnaissance sur ces paisibles rivages du lac de Genève, où ils laissaient leurs femmes et leurs enfants sous la sauvegarde de l'hospitalité suisse.

(1) MM. *de Coudrées et de Fora.*
(2) *Arnaud*, p. 49.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

On approchait de la ville de Viu, située au pied de la montagne pyramidale qu'on appelle le Mole, et qui est pour Genève en ligne droite de Chamouny.

Un maréchal des logis et le châtelain de Boëge, qui avaient augmenté le nombre des otages, facilitèrent aux Vaudois l'entrée de cette ville, en se faisant précéder de la lettre suivante : « Ces messieurs sont « arrivés ici au nombre de deux mille ; ils nous ont « priés de les accompagner, afin de pouvoir rendre « compte de leur conduite ; et nous pouvons vous as- « surer qu'elle est toute modérée. Ils payent tout ce « qu'ils prennent et ne demandent que le passage ; « ainsi, nous vous prions de ne point faire sonner le « tocsin ni battre la caisse, et de faire retirer votre « monde en cas qu'il soit sous les armes (1). »

Ce témoignage fut si bien confirmé par la bonne conduite des Vaudois, qu'il s'éveilla, dit Arnaud, une espèce d'émulation sur la route à qui donnerait plus promptement ce que l'on souhaitait. Les habitants du pays consentaient à préparer d'avance des vivres, des montures et des charrettes dans les villages qu'on devait traverser ; et nul retard ne fut apporté à la marche des Vaudois par l'inexécution de ces mesures.

(1) *Arnaud*, id. p. 51.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Ils entrèrent à Viu sur la fin du jour; s'y reposèrent deux heures, et repartirent au clair de lune. Dans le bourg de Saint-Joire, où ils arrivèrent ensuite, tout le monde sortit sur le seuil des maisons pour les voir passer. Les magistrats firent mettre un tonneau de vin au milieu de la rue pour rafraîchir les voyageurs. Mais les Vaudois n'y séjournèrent pas, et allèrent camper à une demi-lieue de là, sur un tertre nu et aride nommé Carman.

Il était près de minuit; la journée du samedi (17 août) s'était heureusement écoulée; on fit la prière; puis on posta des sentinelles; et l'armée expéditionnaire, fatiguée d'une si longue route, demanda à la nudité du sol un repos facile pour des montagnards.

Le lendemain, vers dix heures, on se trouva sur les bords de l'Arve, en face de la ville de Cluse, alors entourée de murailles. Cette bourgade, qui semble arrêtée à la gorge d'une étroite vallée, dont les rochers taillés à pic, mais ombragés d'arbustes, surplombent les derniers toits de ses maisons, est engagée comme un navire échoué dans l'entaille de la montagne.

Le temps était pluvieux; la ville était fermée; les paysans d'alentour criaient de loin des injures aux

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Vaudois. On menaçait de leur disputer le passage. — Messieurs, cela vous regarde, dirent-ils aux otages ; si l'on nous tire dessus, vous serez les premiers tués. Cette menace ne fut pas inutile ; car M. de Fora écrivit aussitôt à M. de la Rochette, l'un des nobles habitants de Cluse, pour réclamer le libre transit des montagnards. Ce dernier vint à leur camp avec d'autres gentilshommes, que l'on retint au nombre des otages.

Un officier vaudois fut envoyé dans la ville, pour tenir lieu des habitants qu'on avait retenus. — Où est votre ordre? lui dit-on. — A la pointe de nos épées. Ces paroles hardies annonçant une résolution sérieuse, il fallut capituler. L'Israël des Alpes traversa cette place au milieu des habitants en armes, rangés en haie sur leur passage. Puis les fourriers de la troupe eurent soin de faire apporter en plein champ cinq quintaux de pain et cinq charges de vin, qui furent payés cinq louis d'or ; ce dont les vendeurs se montrèrent fort satisfaits.

De Cluse à Salanches, la vallée est fort étroite, et l'Arve y roulait alors des eaux gonflées par la fonte des neiges. Au château de Maglan, qu'on rencontre dans l'intervalle, les Vaudois prirent de nouveaux

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

otages, et reçurent avis que la traversée de Salanches leur serait disputée. Les tristes appréhensions que cause l'hostilité des hommes commençaient de les assaillir au milieu des scènes majestueuses de la nature ; telles, par exemple, que l'aspect des deux cascades remarquables : le Nant-d'Urli et le Nant-d'Arpénas, qui se trouvaient sur leur passage. La route était pénible, la pluie continuait de tomber, les otages se plaignaient ; mais les proscrits marchaient sans relâche.

Un pont de bois, couvert de toitures, traverse l'Arve, entre le village de Saint-Martin et la cité de Salanches ; on entama des pourparlers avant de le franchir. La troupe vaudoise, s'apercevant que ses adversaires traînaient les négociations en longueur afin d'organiser leur résistance, emporta le pont de vive force, le borda de quarante soldats, et, quand elle eut passé, alla se ranger en bataille en face de la ville, dont six cents hommes en armes défendaient les abords. On menaça de l'incendier et de tuer les otages au moindre mouvement hostile dont on serait l'objet. Cette menace produisit son effet ; car les Vaudois purent passer sans obstacle, et allèrent camper à une lieue de là, au village de Cablan, ou Colombier, qui ne

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

leur offrit aucune ressource, mais qu'ils bénirent Dieu d'avoir atteint sans accident.

Telle fut la fin de leur seconde journée, 18 août 1689.

Le lundi, 19, devait être une des journées les plus fatigantes pour l'expédition. De grand matin les trompettes sonnèrent; on tint conseil sur les précautions à prendre pour traverser la montagne des Praz et celle de Haute-Luce, élevées de sept mille pieds au-dessus du niveau de la mer.

Le village de Migève fut le dernier bourg de quelque importance que les Vaudois eurent à traverser. Les habitants s'étaient mis sous les armes; mais ils ne firent point de résistance.

Sur la montagne se trouvaient des hameaux abandonnés, où l'on se reposa à cause de la pluie qui durait toujours. Il y avait çà et là, dans les chalets ouverts, des provisions et des restes de laitage, auxquels les troupes s'abstenaient de toucher. Les otages, surpris de cette réserve et mécontents de la frugalité qu'on leur faisait subir, en témoignèrent leur étonnement, disant qu'en fait de vivres, c'était la coutume des soldats d'en prendre où ils en trouvaient, sans

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

que l'on pût s'en formaliser (1). Ces paroles, jointes à l'abandon dans lequel les bergers avaient laissé leurs chalets, et surtout la faim qu'éprouvaient les Vaudois, les engagèrent à faire usage de ces provisions délaissées, quoiqu'ils les eussent payées avec empressement si quelqu'un des propriétaires avait été là pour en recevoir le prix.

Ayant ainsi repris des forces et du courage, les Vaudois descendirent des Praz, et commencèrent ensuite à gravir la montagne de Haute-Luce, l'une des plus escarpées et des plus arides qu'ils eussent à franchir. Cette montagne, alors inondée par les pluies, enveloppée de nuages, couverte de neige, ou profondément déchirée par des précipices infranchissables, offrait mille difficultés (2). Le guide perdit sa route. On battit la campagne pour trouver quelques paysans qui pussent le remplacer; mais bientôt on s'aperçut que ces Savoyards dirigeaient la troupe voyageuse par les chemins les plus longs et les plus dangereux.

Arnaud les menaça du gibet s'ils déviaient du bon chemin; et, par ses exhortations, releva le courage de la caravane exténuée.

(1) *Arnaud*, p. 67.

(2) *Béattie*, p. 136. (Voir dans la *Bibliographie*: Ier partie, section 5, § III, no IV.)

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

« S'il est difficile de monter une roide montagne, ajoute-t-il lui-même, on sait qu'il est aussi fort pénible de la descendre; et dans cette occasion la descente ne pouvait s'opérer qu'autant que chaque homme, assis ou sur le dos, se laissait glisser, comme au fond d'un précipice, n'ayant d'autre clarté que celle produite par la blancheur de la neige. »

Ce ne fut qu'à grand'peine, et au milieu de la nuit, que ces hardis passagers arrivèrent à un misérable hameau, nommé saint-Nicolas de Vérose, où ils ne trouvèrent que des étables vides pour s'abriter.

Situé dans un entonnoir d'effrayantes montagnes, ce lieu, profond comme un abîme, désert et froid comme une tombe, ne reçoit que de rares bergers, qui séjournent pendant deux mois d'été dans ces demeures de passage. Les Vaudois furent obligés de prendre du bois à la toiture de ces huttes délabrées pour se chauffer un peu. Mais ce n'était là qu'une bien faible ressource; car la pluie qui continuait de tomber, ne fit que les atteindre plus aisément, et leur rendre ce séjour plus pénible.

Le lendemain, mardi 20 août, l'impatience de quitter un si méchant poste, et les craintes qu'on avait eues de quelque perfidie méditée par les Savoyards,

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

firent partir les Vaudois plus tôt que de coutume. Ils se mirent à gravir courageusement la montagne du col Bonhomme, l'une des plus hautes arêtes du Mont-Blanc, ayant, disaient-ils, la pluie sur le dos et de la neige jusqu'au genou (1). Ce col présente à son sommet un vallon prolongé et presque horizontal, nommé le Plan-des-Dames. C'est là que l'année précédente les Vaudois seraient arrivés, en débouchant par le col de la Seigne, s'ils avaient pu réaliser leur projet de repatriation qui échoua à Bex. On avait depuis lors fortifié ce passage, dans la prévision d'une nouvelle tentative de retour effectuée par les exilés; ils en étaient prévenus, et s'attendaient à une vive résistance. Mais le gouvernement piémontais, lassé d'entretenir des troupes dans un poste si désavantageux, les avait retirées depuis quelque temps, et les pèlerins de l'exil, en marche vers la patrie, rendirent grâces à Dieu de ce qu'il leur avait aplani une route déjà si fatigante, en écartant de leurs pas ce redoutable obstacle.

Ils descendirent alors sur les bords de l'Isère encore rapprochée de sa source, et qu'ils furent obligés plusieurs fois de traverser sur des rochers épars.

(1) Relation de *la Rentrée*, Arnaud, p. 71.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Auprès de Saint-Maurice, ils trouvèrent un pont barricadé, dont le passage paraissait devoir leur être disputé par des paysans armés de fourches : ce n'était pas un obstacle sérieux ; mais le comte de Val-Isère ayant parlementé avec les Vaudois, fit déblayer le pont qui fut franchi sans résistance. Vers le soir, ils allèrent camper près de la petite ville de Scez, qui avait d'abord manifesté de l'opposition en sonnant le tocsin à toute volée, mais qui leur apporta, après cela, des vivres en abondance.

Le lendemain, cinquième jour de marche, on fit la prière et on leva le camp avant l'aube du jour ; mais on ne trouva sur la route que des hameaux abandonnés. Les Vaudois durent aller jusques au bourg de Sainte-Foi, pour faire halte et prendre quelque réfection. On les reçut même avec tant de politesse et de prévenance, que cet accueil parut suspect.

Les principaux de la ville les engageaient instamment à y séjourner pour reprendre des forces ; et les plus fatigués écoutaient avec complaisance ces flatteuses propositions. Arnaud qui se trouvait alors à l'arrière-garde, s'apercevant que l'on n'avançait pas, arriva aux premiers rangs, fit reprendre la marche, et retint même au nombre des otages quelques-uns

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

de ces dangereux flatteurs qui auraient au moins fait perdre un temps précieux, si toutefois ils ne lui avaient tendu quelque piége funeste. On alla camper ce jour-là à Laval, où pour la première fois depuis huit jours, Arnaud et Montoux purent enfin goûter un repos de quelques heures dans un lit de village.

Le jeudi 22 d'août on traversa le bourg de Tignes, et l'on gravit le mont Iseran, où des bergers fournirent aux voyageurs un repas de laitages, en les prévenant toutefois que des troupes les attendaient au pied du Mont-Cenis. Cette nouvelle, loin d'intimider les exilés, augmenta leur ardeur. Ils réorganisèrent leurs compagnies, créèrent quelques officiers, puis se remirent en route. Franchissant alors les sommets d'une chaîne située entre le Faucigny, la Tarentaise et la Maurienne, ils descendirent à Bonneval, jolie ville de la vallée de l'Arc, où on les reçut avec bienveillance. Il n'en fut pas de même au village suivant, nommé Bessas, où ils prirent quelques otages, et près duquel ils allèrent camper, dans un vaste bassin de montagnes, où ils ne cessèrent d'être exposés à la pluie durant toute la nuit.

Le septième jour de marche fut marqué par une capture inopinée qu'ils firent sur le Mont-Cenis. Les

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

équipages du cardinal Angelo Banuzzi, qui se rendait à Rome pour assister au conclave à la suite duquel fut promu Alexandre VIII, tombèrent entre les mains des Vaudois, qui ne firent que s'emparer des chevaux et des mulets du convoi; mais le cardinal, inquiet du retard de ses bagages, crut qu'ils étaient perdus, et comme ils contenaient des papiers importants, on prétend qu'il en mourut de douleur.

« Ce que les Vaudois souffrirent, dit Arnaud (1), pour passer le grand et le petit Mont-Cenis, surpasse l'imagination. La terre était couverte de neige; ils durent descendre la montagne de Tourliers, plutôt par un précipice que par un chemin; et pour comble de malheur, la nuit les ayant surpris, plusieurs d'entre eux demeurèrent épars sur la montagne, abattus de fatigue et de sommeil.»

Ils se réunirent toutefois le lendemain 24 d'août, dans la petite et stérile vallée du Gaillon, fermée comme une arène par des montagnes circulaires qui se rejoignent vers le fond, et semblent ne devoir laisser aucune issue au voyageur.

La troupe expéditionnaire les gravit cependant;

(1) Page 87.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

mais des soldats de la garnison d'Exilles s'y tenaient embusqués; ils écrasèrent l'avant-garde en faisant rouler des rochers, en lançant des grenades, et abattant sous leur mousqueterie quiconque s'avançait. C'est là que le capitaine Pellenc fut fait prisonnier.

Les Vaudois ayant donc été obligés de redescendre dans l'arène fermée du Gaillon, où ils pouvaient être enveloppés et détruits sans retour, résolurent alors de revenir sur leurs pas. Il fallait pour cela remonter la pente escarpée du Tourliers, afin de tourner par les hauteurs le corps qui leur faisait obstacle. Mais cette ascension devint bientôt si pénible que les otages au désespoir, tombant de lassitude et d'épuisement, demandaient en grâce qu'on leur ôtat la vie plutôt que de les traîner plus loin.

Plusieurs des montagnards eux-mêmes restèrent en chemin, vaincus par la fatigue et les difficultés insurmontables qu'ils rencontraient sous leurs pas.

Deux chirurgiens, entre autres, privèrent ainsi de leur présence et de leurs soins la troupe des Vaudois. L'un, nommé Malanot, demeura pendant quatre jours dans un trou de rocher, ne vivant que de l'eau qui coulait auprès. Ne pouvant plus alors rejoindre l'expédition, il fut fait prisonnier, conduit à Suze, puis à

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Turin, et ne recouvra la liberté qu'après neuf mois de détention.

L'autre chirurgien, qui se nommait Muston, fut saisi sur les terres de France, conduit à Grenoble, puis aux galères, où il finit ses jours. « Par sa constance et par sa fermeté dans un si long martyre, dit Arnaud (1), il mérite une place dans cette histoire. » Les expeditionnaires étant enfin parvenus au sommet de la montagne du Tourliers, firent sonner leurs clairons pour réunir les retardataires et ceux d'entre les leurs qui s'étaient égarés. Le gros de la troupe attendit là deux heures; plusieurs manquaient toujours à l'appel; mais enfin, dit Arnaud, ne pouvant s'arrêter plus longtemps sans danger, les Vaudois, « consolés « de savoir que ce n'est ni par la force, ni par l'a- « dresse, ni par le nombre des hommes, que Dieu « exécute ses merveilleux desseins, invoquèrent son « nom et se remirent en route. »

Bientôt ils aperçurent à travers le brouillard un corps de troupes qui marchait tambours battants sur une lisière de montagne vers laquelle ils se dirigeaient. Le chef de ce corps était le commandant d'Exilles. — « Prenez à droite, dit-il aux Vaudois par

(1) Page 92.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

un billet, et on vous laissera passer ; sinon, si vous voulez forcer le poste que j'occupe, je demande huit heures pour délibérer. » — Ces huit heures n'eussent été pour lui qu'un moyen de se mettre en état de défense ; mais il offrait un passage ; les Vaudois l'acceptèrent en se fiant à sa parole.

Bientôt cependant ils s'aperçurent qu'il les suivait à distance à la tête de ses troupes, et présumant que le passage concédé n'avait pour but que de les conduire à une embuscade où ils eussent été pris entre deux feux, ils firent volte-face, et sommèrent ces troupes de se retirer ; elles obéirent. Plus loin, près de Salabertrans, ils demandèrent à un paysan si l'on y trouverait des vivres. « Allez ! allez ! répondit-il, on vous y prépare un bon souper ! »

Ces paroles aggravèrent les soupçons d'un prochain combat. Déjà ils étaient en vue des montagnes aux vastes pentes qui encaissent si profondément, quoiqu'avec une majestueuse ampleur, la longue vallée de la Doire. Parvenus en vue de cette rivière, à une demi-lieue du pont de Salabertrans, ils virent trente-six feux de bivouac allumés dans la plaine. Estimant qu'une compagnie de militaires pouvait être réunie autour de chacun de ces feux, ils conclurent, sur ces

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

indices, qu'ils se trouvaient en face d'un camp de plus de deux mille hommes. Ils poursuivirent néanmoins leur course, mais bientôt l'avant-garde tomba dans les avant-postes ennemis, et y laissa cinq hommes. Ne doutant plus alors qu'il ne fallût en venir aux mains, ils firent la prière pour demander à Dieu, non la vie, mais la victoire. L'action commença par un engagement de tirailleurs. Après une heure et demie de fusillade, il y eut une sorte d'armistice tacite; un instant de répit, pendant lequel les Vaudois tinrent conseil sur ce qu'il y avait à faire (1). La nuit était venue; le temps était couvert, il faisait très sombre.

Le conseil de guerre décida que l'on se formerait en trois corps d'attaque : l'un en tête du pont, l'autre en amont, le troisième en aval.

C'étaient des troupes françaises qui en défendaient le passage; M. de Larrey les commandait; il occupait la tête du pont avec ses meilleurs soldats. J'étais de l'avant-garde, dit un des combattants vaudois. Nous approchâmes de la rivière, vers la gauche du pont : « au même instant arrivèrent deux cents hommes qui

(1) Ces détails et les suivants sont tirés, non pas de l'ouvrage d'*Arnaud*, mais d'une *lettre inédite*, écrite par un Vaudois de l'expédition et conservée à Berne : *Archives d'Etat*, liasse D.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

« firent une décharge sur nous, dans la nuit. Trois « des nôtres furent tués. Nous remontâmes sur la « droite; on fit une nouvelle décharge. Alors notre « brigade se porta sur le pont, où après avoir tiré « quelques coups, voyant les ennemis s'approcher, « nous nous jetâmes ventre à terre, et une décharge « épouvantable passa sur nous sans nous atteindre. « Nous nous relevâmes, le sabre au poing, criant à « l'arrière-garde : En avant! le pont est gagné (1)! »

Soudain les Vaudois du centre s'élancent à la suite de ces hardis combattants. Le pont était encore couvert de troupes ennemies; mais les deux ailes de l'armée vaudoise croisaient leurs feux sur ce point décisif. M. de Larrey est blessé au bras. Il se retire du champ de bataille, où l'on n'avait pu juger de la gravité de sa blessure. Ses troupes hésitent, et se croient sans chef. « En avant! en avant! » reprennent les Vaudois. Un élan électrique passe comme la foudre dans leurs rangs, et les entraîne tous vers le pont. Les ailes se replient alors sur le centre; tout s'ébranle,

(1) Ces détails sont tirés d'un petit livre assez rare, dont le titre est fort long : *Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable dans le retour des Vaudois.... Par un soldat de l'expédition*, etc.... *La Haye*, 1690, in-18 de 92 p. La citation actuelle se rapporte à la page 10.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

tous courent; rien ne résiste à cette masse impétueuse; le passage est franchi.

« Mais de l'autre côté il y avait une muraille, et « plutôt que de l'abandonner, les Français se lais- « saient couper le cou et entasser les uns sur les au- « tres, morts et défaits par le sabre. Leur cavalerie « faisait feu continuellement sur nous. D'autres sol- « dats venus de Salabertrans nous surprirent par der- « rière et nous attaquèrent aussi (1). » Arnaud et Mondon les repoussèrent, pendant que le reste de leur petite armée poursuivait son élan vers le camp des Français.

Poussés par les derniers venus, les premiers ne peuvent s'arrêter et font une trouée imprévue dans les rangs de leurs adversaires. Leur courage s'exalte; ils percent de part en part l'armée ennemie, la coupent en deux, vont heurter ses retranchements, les emportent à la baïonnette, mettent tout en déroute, poursuivent les fuyards et restent maîtres de la plaine, fumante encore des décharges de l'artillerie, des feux de bivouac, et du sang répandu.

« Jamais choc ne fut si rude, dit Arnaud (2); le

(1) Extrait de la même *relation*, p. 11.

(2) Page 97.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

« sabre des Vaudois mettait en pièces les épées des « Français et faisait jaillir mille étincelles des canons « de fusils dont ces derniers se servaient pour parer « les coups qui leur étaient portés. »

« Est-il possible, s'écria le marquis de Larrey, que « je perde à la fois la bataille et l'honneur ! »

A peine le pont fut-il franchi, que les Vaudois le détruisirent. « Tout le long de la rivière, dit un té- « moin, le gravier était rempli de corps morts, tant « de la cavalerie que de paysans et de soldats du « roi (1). »

Le combat avait duré plus de deux heures. La déroute des Français était telle, qu'un grand nombre d'entre eux, ne sachant de quel côté prendre la fuite, se mêlèrent parmi les Vaudois, espérant se confondre avec eux et se sauver ainsi. Mais une circonstance, qui paraîtrait grotesque si elle avait été moins fatale pour eux, les fit reconnaître malgré les ombres de la nuit. Les Vaudois, après avoir occupé les retranchements de leurs adversaires, avaient mis des sentinelles sur toutes les avenues. Le mot d'ordre était : *Angrogne!* Et quand les factionnaires criaient : *Qui*

(1) *Relation d'un soldat*, p. 11.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

vive? ces étrangers, croyant répondre à la consigne, mutilaient le mot d'ordre en le prononçant, et répondaient seulement *grogne!* ce qui les trahissait et amenait leur mort (1). »

La lune s'étant levée fit voir le sol jonché de morts. Plusieurs des compagnies du marquis de Larrey avaient été réduites à sept ou huit hommes; d'autres privées d'officiers, toutes mises en fuite vers Suze, Exilles ou Briançon. « Nous n'eûmes que 22 tués et « 8 blessés; des ennemis il en demeura 700, tous tués « sur la place et bien comptés, sans parler des bles- « sés (2). » Le bassin de la Doire était redevenu désert et silencieux.

Les Vaudois se réunirent et prièrent. Puis ils prirent des munitions ennemies tout ce qu'ils en pouvaient emporter, mirent en tas quelques barils de poudre dont ils n'avaient que faire, y laissèrent une mêche allumée et s'éloignèrent du vallon.

Bientôt une détonation terrible fit trembler les montagnes, en dispersant au loin les restes du camp français. Les exilés retrouvant des forces, à cette salve de victoire, jetèrent en l'air leurs chapeaux, en s'écriant :

(1) *Rentrée*, p. 98. — Ceci rappelle *Juges*, XII, 6.
(2) *Relation*, p. 12.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

« Gloire soit à l'Eternel des armées qui nous a délivrés des mains de nos ennemis (1) ! »

Un courage ordinaire eût alors demandé du repos ; car depuis trois jours et trois nuits les Vaudois avaient marché sans relâche, sans sommeil et presque sans nourriture, ne dormant que peu d'heures, ne s'alimentant que de pain et d'eau.

Dans la crainte que de nouvelles troupes ne vinssent les prendre par derrière, ils résolurent de partir.

La montagne qu'il leur restait à franchir sépare la vallée de la Doire de celle de Pragela.

La lune s'était levée, la route n'offrait point de danger ; mais les forces humaines ne sont pas illimitées, et à chaque instant quelque soldat tombait au pied d'un arbre, accablé de lassitude et de sommeil. L'arrière-garde eut fort à faire à les réveiller ; il en resta néanmoins encore qui furent oubliés et qu'on ne revit plus (2).

Ces pentes, boisées, rapides, régulières, interminables, de la montagne de Sci, se prolongèrent jusques au point du jour. Au lever du soleil tous les exilés,

(1) *Rentrée*, p. 100.

(2) Leur nombre s'éleva à quatre-vingts. Ils furent pris par les troupes françaises, emmenés à Grenoble et de là aux galères. (Arnaud, p. 103.)

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

s'étant à diverses reprises attendus et encouragés les uns les autres, se trouvèrent enfin réunis au sommet du col.

C'était un dimanche matin (25 d'août 1689) ; ils aperçurent de là des montagnes aussi hautes encore que celles qu'ils avaient franchies ; mais par-dessus leurs crêtes sombres, étincelaient au loin les glaciers de leurs Alpes natales, les sommités rayonnantes de la patrie.

Aux premières lueurs du matin, ces neiges élevées se colorent d'une teinte de rose vif, et blanchissent ensuite sous l'éclat plus égal du jour, pendant que les profondeurs silencieuses de la vallée sont encore remplies d'ombres et de brouillards.

Après tant de fatigues, de persévérance et de douleurs, les valeureux pèlerins entrevoyaient enfin le terme de leur course. Les contours les plus hauts de la vallée de Pragela s'étalaient à leurs pieds. C'était déjà une des terres de leurs ancêtres. Ils tombèrent à genoux, en remerciant le ciel de leur avoir rendu la vue de leur berceau. « Seigneur, mon Dieu, s'écria le pasteur, toi qui as reconduit les enfants de Jacob de la terre de servitude dans celle de leurs aïeux, Dieu d'Israël, Dieu de nos pères ! daigne achever et bénir

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

ton ouvrage en nous, tes faibles serviteurs! Que le flambeau de l'Evangile ne soit point renversé pour jamais dans ces montagnes qu'il a si longtemps éclairées; accorde à nos mains la grâce de l'y relever et de l'y maintenir. Bénis nos familles absentes!... et qu'à toi seul, Père céleste, comme à Jésus ton Fils unique notre Sauveur, et au Saint-Esprit notre consolateur, soient honneur, louange et gloire, dès maintenant et à jamais. Amen. »

Pendant que les Vaudois rendaient grâces à l'Eternel, au sommet des montagnes, sous la voûte du ciel, dans ce temple magnifique de la nature qui n'a pas été construit de main d'homme, tous les prêtres catholiques de la vallée de Pragela abandonnaient leur paroisse et prenaient la fuite, au bruit du retour victorieux des proscrits qu'ils avaient tant persécutés.

Les Vaudois allèrent camper le soir de ce jour-là dans le village de Jossand, au pied du col du Pis, qui les séparait de la vallée de Saint-Martin.

Pendant la nuit la pluie recommença de tomber; on partit le lendemain matin un peu plus tard que de coutume; le col du Pis était gardé par des troupes piémontaises, qui prirent la fuite à l'arrivée des Vaudois. Ces derniers s'arrêtèrent à l'Alpage du Pis, et

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

descendirent la montagne de nuit, en s'éclairant avec des flambeaux de branches résineuses que leur fournirent abondamment les pins et les mélèzes dont ces montagnes sont garnies.

Le mardi 27, ils arrivèrent à la Balsille, ce poste de défense que leur avait tout particulièrement signalé Janavel et qui devait leur servir de quartier d'hiver à la fin de l'année. Une demi-compagnie d'ennemis fut prise en cet endroit. Les Vaudois, ayant passé au fil de l'épée les quarante-six hommes qui la composaient, cachèrent ensuite leurs armes dans les rochers. Le lendemain ils se rendirent à Pral où ils célébrèrent, pour la première fois depuis leur exil, le service divin dans un des temples de leurs ancêtres.

Le jeudi 29, ils apprirent que l'ennemi les attendait au col Julian, et, conformément aux instructions de Janavel, qui les avaient déjà si bien servis à Salabertrans, ils partagèrent leur petite armée en trois corps, représentant la tête et les deux ailes.

Arrivés à la forêt de mélèzes qui revêt la montagne jusqu'aux deux tiers de sa hauteur, ils aperçurent quelques sentinelles, puis bientôt les avant-postes ennemis. On leur criait avec arrogance : « Venez ! venez,

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Barbets du diable; nous sommes plus de trois mille et nous occupons tous les postes. »

Les Vaudois montèrent à l'assaut, et tous ces postes furent emportés. La fuite de ces soldats naguère si insolents s'opéra avec tant de précipitation et de désordre qu'ils n'emportèrent aucune des munitions dont leurs retranchements étaient garnis. Ces munitions furent d'un grand secours aux Vaudois. Mais ils eurent la douleur de perdre dans cette affaire le capitaine Josué Mondon, qui mourut de ses blessures et fut enseveli le lendemain au hameau des Paousettes, sous un rocher couvert de clématites.

Ils descendirent le même jour de la montagne, allèrent ensuite à l'Aiguille et à Sibaoud, et chassèrent le 30 d'août les nouveaux habitants de Bobi.

Le lendemain 1er de septembre, la vallée leur étant rendue par la retraite des étrangers et de l'ennemi qui s'était arrêté au Villar, ils jugèrent à propos de se recueillir dans un culte solennel. C'était un dimanche. Réunis sur la colline de Sibaoud, dont la vue domine tout le bassin de Bobi, ils groupèrent leurs armes en faisceaux, et sous l'ombrage des grands châtaigniers qui la couronnent, au milieu d'un alpestre tapis de verdure, au pied des ruines d'un vieux châ-

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

teau, ils goûtèrent pour la première fois avec calme, les douces émotions de la patrie reconquise.

Le pasteur Montoux, ayant mis la porte d'une maison sur deux rochers, y monta comme dans une chaire et développa ces paroles de Luc (1) : « La loi et et les prophètes ont duré jusques à Jean; depuis lors le règne de Dieu est évangélisé et chacun le force. »

Après cette prédication on s'occupa de faire quelques règlements; puis les religieux et vaillants patriotes se lièrent solidairement par une promesse solennelle, renouvelée de l'ancien serment d'union des Vallées, et contenant pour ainsi dire la substance même des instructions de Janavel. En voici les principaux passages :

« Dieu, par sa divine grâce, nous ayant heureuse-
« ment ramenés dans les héritages de nos pères, pour
« y rétablir le pur service de notre sainte religion, en
« continuant et achevant la grande entreprise que ce
« grand Dieu des armées a jusqu'ici conduite en notre
« faveur ;

« Nous, pasteurs, capitaines et autres officiers, ju-
« rons et promettons devant la face du Dieu vivant, et

(1) XVI, 16.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

« sur la vie de nos âmes, d'observer parmi nous l'u-
« nion et l'ordre ; de ne point nous séparer ni désu-
« nir tant que Dieu nous conservera la vie, dussions-
« nous être réduits à trois ou quatre ; de ne jamais
« parlementer sans la participation de notre conseil
« de guerre etc...

« Et nous, soldats, promettons et jurons aujourd'hui
« devant Dieu d'être obéissants aux ordres de nos
« officiers et de leur demeurer fidèles jusqu'à la der-
« nière goutte de notre sang...

« Et nous, officiers, promettons de prendre garde à
« ce que tous les soldats conservent leurs armes et
« munitions, et surtout de châtier très sévèrement ceux
« d'entre eux qui jureront et blasphémeront le saint
« nom de Dieu.

« Et afin que l'union, qui est l'âme de toutes nos
« affaires, demeure toujours inébranlable entre nous,
« les officiers jurent fidélité aux soldats, et les soldats
« aux officiers ;

« Promettant tous ensemble à notre Seigneur et
« Sauveur Jésus-Christ d'arracher autant que possi-
« ble les restes dispersés de nos frères au joug qui les
« opprime, pour rétablir avec eux et maintenir dans
« ces vallées le règne de l'Evangile jusqu'à la mort.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

« En foi de quoi nous jurons d'observer toute notre « vie le présent règlement. »

Tous les Vaudois, levant leurs mains au ciel, ratifièrent par serment cet engagement solennel qu'Arnaud venait de lire, et peu après ils se séparèrent en deux corps, pour occuper simultanément la vallée de Luserne et celle de Saint-Martin. On se rappelle que Janavel, le patriarche de leurs armées, avait recommandé cette double occupation comme indispensable au succès de l'entreprise. Il sera surtout nécessaire de l'opérer, disait-il, si vous n'êtes qu'un petit nombre.

Le petit nombre l'emporta, mais après des efforts, des luttes, des privations, des malheurs de tout genre, dont le récit remplirait un volume.

C'est la dernière de ces épreuves seulement que nous allons raconter.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

CHAPITRE IV.

LUTTE DES VAUDOIS

DANS LEURS VALLÉES, CONTRE LES ARMES RÉUNIES DE VICTOR-AMÉDÉE II ET DE LOUIS XIV.

(SIÉGE DE LA BALSILLE.)

(De septembre 1689 à juin 1690.)

—

SOURCES ET AUTORITÉS : — Les mêmes qu'au chapitre précédent. — Y ajouter d'assez nombreuses pièces que renferment les *Archives de la cour de Turin*. — Une relation spéciale de l'attaque de la Balsille fut publiée à La Haye en 1690, sous ce titre : *Rélation de l'attaque faite aux Vaudois par M. de Catinat, lieutenant général des armées de France, le 2 mai* 1690. — Voir aussi les journaux du temps qui fournissent quelques détails.

Les Vaudois s'étant divisés en divers corps d'opération afin d'occuper leurs deux vallées principales, et ayant établi un camp volant destiné à maintenir les communications libres de l'une à l'autre, eurent

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

beaucoup de vicissitudes à subir et d'épreuves à supporter.

Ils se signalèrent, malgré cela, par des faits d'armes remarquables.

Leur première expédition fut dirigée contre le Villar; ils s'emparèrent du bourg; la garnison se retira dans les solides murailles du couvent. Ils s'en approchèrent en faisant rouler devant eux des tonneaux et des cuves, qui leur servaient de mantelets pour se garantir des balles de leurs ennemis; mais ne pouvant s'emparer de l'édifice, ils en firent le siége; un corps de cavalerie venu de la plaine les obligea de se retirer en désordre; Arnaud demeura seul avec six hommes sur la montagne de Vandalin, et Montoux fut fait prisonnier (1). Plus tard les Vaudois prirent le couvent du Villar, et le renversèrent avec la mine (2).

Leurs ennemis s'emparèrent de Bobi, et en démolirent toutes les maisons; il n'y resta pas pierre sur pierre, dit le journal de *la Rentrée* (3).

Les Vaudois à leur tour incendièrent le Perrier (4),

(1) *Rentrée* de p. 122 à 126.
(2) Id. p. 162.
(3) Id. p. 175.
(4) Id. p. 142.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

dont les habitants avaient pris la fuite, et saccagèrent la vallée de Rora. Les deux partis cherchaient ainsi à se priver mutuellement d'abri et de moyens d'existence; mais en se soumettant à cette dure extrémité, les Vaudois, fidèles aux conseils de Janavel, évitaient avec soin de répandre inutilement le sang.

Lorsqu'ils prirent Rora où plusieurs de leurs frères s'étaient conservés sous l'égide d'une fictive catholisation, ils brûlèrent, il est vrai, l'église et le presbytère, où une mission de capucins s'était établie; mais loin de maltraiter les missionnaires, ils permirent à leurs ouailles émancipées de les reconduire jusqu'à Luserne en leur aidant à y transporter les objets de leur culte et de leur ameublement particulier (1). Par un honorable échange de générosité, la vallée de Pragela fournit des vivres aux proscrits (2). Victor-Amédée avait donné l'ordre de retirer des montagnes, troupeaux, récoltes et provisions de toute espèce, qui eussent pu leur servir de ressource (3).

(1) Ce détail est tiré d'un manuscrit intitulé : *Relatione fedelissima del stato e fatti occorti nelle missione delle valli di Luserna.* (Arch. Episc. Pignerol.)

(2) Arnaud, p. 130, 192.

(3) Cet ordre est du 9 octobre 1689, signé *Rinayra.* (Intendant de la Province.) Se trouve Arch. Villar; Mazzo, *Religionarii*, *fol.* 96.

Library of the
UNION THEOLOGICAL SEMINARY
New York
Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Mais ils s'en procuraient par des captures de convois militaires (1), des contributions levées sur les campagnes (2), des incursions en Dauphiné (3). Les pauvres repatriés récoltèrent eux-mêmes, dans l'intervalle des combats, les fruits, les grains ou les racines, qu'une ancienne culture avait fait naître dans leurs vallées (4).

Alors l'ennemi s'attacha à saccager leurs terres, abattant les arbres fruitiers, foulant aux pieds les moissons, jettant dans les ruisseaux les noix et les châtaignes (5).

Heureusement que dans leur prévoyance les Vaudois avaient déjà fait de nombreuses provisions (6). Ils les cachaient dans les rochers et même dans la terre. Des ustensiles et des objets précieux qu'ils avaient ensevelis de la sorte avant leur expulsion leur furent alors très utiles.

Ce dont on s'est toujours étonné, c'est qu'ils n'aient jamais manqué de munitions de guerre. Ce fait, inex-

(1) Arnaud, *Rentrée* p. 123, 128, 154, 201.
(2) 107, 149, 150, 221.
(3) 139, 160.
(4) 138, 153, 182.
(5) 167, 170, 174.
(6) 173, 184, 209, 215.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

plicable pour leurs ennemis, fait ressortir pour nous la justesse des prévisions de Janavel, qui leur avait dit avec une mystérieuse assurance : « Ne soyez pas en peine à cet égard (1). »

Ils eurent à soutenir plusieurs combats (2), et beaucoup de privations cruelles (3); mais au milieu de ces dures épreuves ils ne cessèrent de célébrer régulièrement la sainte cène, dans les rochers (4) ou dans les forêts (5), de prier Dieu au camp ou en voyage (6).

Ah! c'est que Dieu les soutenait, car tout semblait devoir les anéantir; n'ayant quelquefois que des racines à manger, ils subissaient des fatigues qui supposaient des forces de géants. Les bandits même du Piémont avaient été armés pour les combattre (7). Dix mille Français et douze mille Sardes vinrent les attaquer (8); Catinat, d'Ombrailles, Feuquières, échouè-

(1) Instructions données en juin 1688.

(2) Arnaud, *Rentrée* : 148, 196, 271. *A Sibaoud* : 169, 170. — C'est dans cette circonstance que les soldats du marquis de Parelles, voulant poursuivre les Vaudois dans les rochers, s'y précipitèrent. — Aux *Paousettes* 166, à l'*Aiguille* 173.

(3) *Rentrée*, p. 126, 133, 134, 159, 168, 181, 211, 212.

(4) *Aux serres de Cruël*, p. 161, 166.

(5) Au *Becès*, p. 200

(6) 126, 204, 138.

(7) P. 172.

(8) P. 183, 270, 403. Les mouvements combinés des armées de France et

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

rent contre cette poignée de héros en haillons, nourris comme des anachorètes. Victor-Amédée enfin paraît avoir voulu marcher en personne contre eux (1); mais bientôt il fut heureux de les avoir pour alliés.

Cependant l'issue de leur entreprise paraissait alors de plus en plus douteuse. On était au 16 octobre (2); et jusque-là ils n'avaient fait que s'affaiblir en une multitude de combats partiels et de mouvements transitoires qui épuisaient leurs forces sans consolider leur position. Les fatigues passées, l'état précaire du présent, les menaçantes incertitudes de l'avenir assaillaient leur courage. Le découragement aurait pu naître à moins. Déjà il se faisait sentir (3).

Le nombre de leurs hommes, réduit par les combats, diminuait encore par les désertions (4). Plusieurs des réfugiés français qui les avaient suivis, considérant leur cause comme désespérée, fatigués par les

de Piémont avaient été réglés à Pignerol le 8 de septembre 1689. (Pièce des Archives de Turin, no de série 259.)

(1) Voir *Istruttione a voi, conte Filippone, Contadore generale per il nostro viaggio nelle valli di Luserna, per servizio nostro e delle truppe*, pièce datée du 16 octobre 1689. (*Archives de cour*, Turin, no de série 269 bis.)

(2) *Rentrée*, p. 200, 204.

(3) P. 167, 178, 201, 204.

(4) Voy. *Rentrée*, p. 167, 184, 202 etc.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

perspectives sans issue d'une lutte disproportionnée, sortirent des montagnes vaudoises où le trépas et le triomphe eussent été également glorieux, et n'eurent pour la plupart qu'une fin misérable.

Saisis isolément, tantôt sur les terres de France, tantôt sur celles du Piémont, ils furent menés prisonniers à Turin, à Pignerol, à Grenoble ou jetés aux galères (1).

Vers la fin de l'année, il ne restait presque plus d'étrangers dans la troupe vaudoise (2).

Le commandant Turrel lui-même, qui avait dirigé les opérations militaires depuis la Suisse jusque dans les Vallées, désespérant du succès de la cause qu'il avait défendue jusque-là, ne voyant aucune chance de réussite, aucune apparence de repatriation durable pour les Vaudois, se retira furtivement du milieu d'eux, incapable de résister jusqu'au bout aux fatigues d'une telle guerre. Son origine étrangère, sans nuire au déploiement de ses talents militaires parmi les habitants des Vallées, lui rendait impossible sans

(1) *Rentrée :* 103, 104, 126, 140, 202 etc.
(2) *Rentrée*, p. 176.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

doute, de s'élever ou de se maintenir à la hauteur de leur patriotisme (1).

L'habileté ne donne pas une patrie. Arnaud n'en paraît que plus grand dans cette circonstance, car loin d'abandonner un peuple délaissé il s'y rattache d'avantage : c'est alors que la cause des proscrits offre le plus de dangers qu'il l'embrasse avec le plus d'ardeur; c'est au moment où cette expédition, digne des temps antiques, décourage les plus habiles, au moment où elle est abandonnée par ceux-là même qui lui avaient promis le plus, que lui, dernier pasteur des exilés, en devient véritablement le chef et soutient, au nom de la foi, le courage patriotique de l'*Israël des Alpes*.

(1) Les circonstances de son évasion (*Rentrée* p. 154) et de sa mort (156) font comprendre qu'Arnaud ait pu garder le silence sur le rôle particulier que ce chef avait reçu dans l'armée vaudoise; mais les précautions qu'il dut prendre pour s'en éloigner (p. 155) montrent qu'il devait être plus en évidence, attirer une attention plus générale qu'un simple capitaine. Après son départ enfin, il est dit que les Vaudois n'avaient plus de bons chefs (p. 178). Les étrangers même semblent l'avoir considéré comme l'âme de l'expédition (p. 202, dernières lignes). Enfin le témoignage formel du manuscrit original que j'ai cité, atteste qu'il en était le chef. (MSC. p. 42.) Mais si Arnaud ne l'a mentionné que comme un simple capitaine (46, 47, 154), c'est que l'indifférence des Vaudois avait dû répondre au délaissement dans lequel il les avait laissés. — Il est difficile d'ailleurs de pouvoir déterminer avec précision ce qui se rapporte à lui dans l'ouvrage d'Arnaud, car il y avait parmi les Vaudois plusieurs personnes du nom de Turrel. (Comparer les pages 47, 154 et 155 de la *Rentrée*.)

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

On était alors au soixante-septième jour de l'expédition : c'était le 22 octobre 1689 (1). Six jours auparavant, Arnaud se trouvait encore dans la vallée de Luserne (2); il avait célébré la sainte cène dans les prairies du Becès, à l'ombre des châtaigniers séculaires qui servaient de parvis aux solennités cachées de l'Eglise proscrite.

« Colombe des rochers, qui fuis dans les lieux écartés, fais-moi voir ton regard, dit le Cantique (3), car ta voix est douce et ton œil plein de grâce. »

Ce même jour, le marquis de Parelles incendia toute la colline de Prarusting, depuis Ville-Sèche jusqu'au Périer.

C'était un dimanche. Le samedi suivant (4), les Vaudois réunis à Rodoret, après avoir mis des sentinelles sur le passage qui conduit à Pral et sur celui qui descend à Macel, ainsi qu'au hameau des Fontaines, et à l'entrée du vallon sauvage qu'ils occupaient, tinrent conseil sur ce qu'ils avaient à faire.

Privés des positions qu'ils avaient d'abord con-

(1) *Rentrée* p. 201, 203 et 205.
(2) Id. p. 200.
(3) Ch. II et 14.
(4) 22 d'octobre. Nouveau calendrier.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

quises et des chefs qui les avaient servis, ils voyaient la défiance et l'isolement s'étendre autour d'eux, à mesure que le cercle de leurs ennemis se resserrait davantage.

L'hiver s'approchait; les moyens de se procurer des vivres devenaient de plus en plus rares. Il était impossible de songer plus longtemps à occuper les deux vallées. Heureux seulement s'ils trouvaient un poste où ils pussent se maintenir avec leurs légions réunies.

Arnaud, fidèle aux instructions de Janavel, leur représenta que les rochers de la Balsille étaient seuls capables de les abriter; qu'ils seraient leur dernier boulevard; qu'il était temps de s'y retirer, et que Dieu ne les abandonnerait pas comme ces alliés d'un jour, si prompts à fuir leur mauvaise fortune. Alors, s'étant agenouillé avec tous ses soldats, il pria longtemps pour qu'un esprit d'union et de courage leur rendît la confiance, sans laquelle il n'est point de succès. Le ciel les exauça, et la foi de leurs pères se réveillant dans leur âme avec la certitude qu'ils seraient protégés par le Dieu de Jacob, donna à cette petite troupe la force d'une armée.

Une partie de la nuit s'écoula en prières. Deux

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

heures avant le jour, les Vaudois se mirent en marche par des précipices affreux. à travers lesquels cependant ils étaient obligés de passer, afin de se rendre à la Balsille, sans être atteints par leurs ennemis. « L'obscurité était si grande, dit Arnaud, qu'on fut obligé d'étendre des linges blancs sur les épaules des guides afin de les apercevoir. » L'un d'eux, selon une note manuscrite, mit sur son dos *du bois qui éclairait :* ce qu'on doit entendre, je présume, non pas d'une torche allumée ou d'un tison incandescent, mais de cette substance ligneuse et phosphorescente qu'on trouve quelquefois dans le tronc décomposé des vieux arbres, entre autres de l'érable et du fayard.

« Outre cela, ajoute la relation, la route qu'on fut obligé de suivre était telle, que souvent on se trouva dans la nécessité de marcher sur les mains comme sur les pieds. Mais ce qui surpasse l'imagination, et ce qui fait reconnaître un secours visible de la divine providence dans les occasions les plus fâcheuses, c'est que deux blessés passèrent heureusement à cheval par le même chemin. Ces lieux cependant sont si escarpés, que, lorsque les Vaudois les ont contemplés de jour, les cheveux leur en ont dressé sur la tête. Qui ne les a point vus, ajoute l'auteur, ne peut s'en

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

représenter le danger ; et qui les a vus prendra sans doute cette marche pour une fiction ou pour une marche supposée (1). »

Ils arrivèrent ainsi, de Rodoret au sommet des rochers, de la Balsille sans avoir passé dans le bas de la vallée où se trouvaient leurs ennemis. Mais, pendant cette course dangereuse, les otages qui leur restaient encore, soit par impossibilité d'avancer, soit par le désir bien naturel de se soustraire à leur pénible position, corrompirent leurs gardes et se sauvèrent avec eux. On ne sait pas cependant s'ils parvinrent à sortir sains et saufs de ces profonds escarpements ; car depuis, dit Arnaud, on n'en a plus ouï parler.

« Les nouvelles qu'on a reçues des Vaudois ne sont pas favorables, écrivaient alors les journaux du temps ; ils ont d'abord été chassés d'une de leurs vallées, et ont perdu le fort de Bobi, après avoir fait une longue résistance et tué bon nombre de Savoyards. De là ils se sont retirés à la Sarcena, puis à l'Aiguille, et enfin ils se sont réunis dans la plus sauvage de leurs val-

(1) *Arnaud*, p. 205, 206.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

lées, au fort des Quatre-Dents (1). » On se souvient que tel est le nom stratégique de la Balsille, ainsi décrit dans les mémoires de l'époque.

« Ce poste de défense est une espèce de promontoire escarpé qui s'avance entre deux profonds ravins, comme une langue de montagne tout hérissée en arrière de pointes de rocher, qui se dominent et se protégent les unes les autres. On ne peut y atteindre que par le col du Pis ou la montagne de Gunivert, à moins de la gravir en face (2). »

« C'est là, dit un auteur récent, que la nature a édifié de ses mains un asile pour des hommes destinés à fuir la persécution de leurs semblables; c'est là que des milliers de citoyens, persécutés par des soldats et des prêtres, ont défendu leur vie contre les oppresseurs (3). »

Trois fontaines y coulent sur le terre-plein supérieur, « assis, dit Arnaud, sur un rocher fort escarpé,

(1) Gazettes de France, d'Angleterre, de Leyde, année 1689, mois d'octobre à décembre. — Mercure historique t. III, p. 1057, 1147 etc.

(2) Ces détails sont tirés d'un *Mémoire sur les passages du val Saint-Martin;* (MSC. de la Bibl. du roi, à Turin); et de la *Rélation de l'attaque de la Balsille*. (La Haye, 1690.)

(3) Page 144 de l'ouvrage intitulé : *Noms, situation et détail des vallées de la France le long des grandes Alpes... et de celles qui descendent des Alpes en Italie*, etc.... Turin, 1793.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

ayant comme trois étages, ou trois enceintes différentes, qui en rendent l'abord très difficile, excepté du côté du ruisseau que forment ces fontaines, et que les Vaudois avaient fortifié par de fortes palissades, soutenues par des parapets (1). Ils poursuivirent ces travaux de retranchement sur toute l'étendue de la montagne, reliant les pointes de rocher par des bastions en terre ou en pierres sèches, entremêlées d'arbres dont les branches, tournées en dehors, hérissaient encore ces murailles d'inextricables difficultés. Enfin ils construisirent, au sommet de cette pyramide menaçante et sauvage, un fort que les témoins déclaraient alors *presque inaccessible et à vrai dire imprenable* (2). Ce fortin lui-même était séparé du rocher par trois grandes murailles (3). Il y avait en outre de profondes coupures sur la pente de la montagne, présentant successivement un fossé et une muraille, qui s'étendaient en ceinture autour de ce cap avancé, et s'élevaient en forme de gradins jusqu'au pied des retranchements supérieurs. Ces coupures, bastionnées et couvertes les unes par les autres, étaient au nombre de

(1) *Rentrée*, p. 268.
(2) *Rélation de* 1690, *par un soldat*, p. 39.
(3) Même *Rélation*, p. 43.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

dix-sept (1). A ces travaux de fortification, les Vaudois avaient joint des chemins couverts, des fossés et des murailles autour de leurs casemates, qui étaient creusées dans la terre et entourées de conduits ou de rigoles pour empêcher l'eau d'y entrer. Le chiffre de ces habitations souterraines s'éleva bientôt au nombre de plus de quatre-vingts (2). Puis ces vaillants montagnards remirent en état le moulin du village, construit sur les bords de la Germanasque. La meule en avait été cachée dans le gravier en 1686. Les frères Poulat, des Frons, originaires de la Balsille, firent connaître le lieu où elle avait été mise. On la tira à force de bras du sable dans lequel elle gisait ensevelie; et une forte poutre ayant été passée dans son ouverture centrale, douze hommes vigoureux la transportèrent à l'usine, où ils la mirent en état de reprendre ses fonctions (3).

Les montagnards se hâtèrent ensuite de faire leurs provisions pour l'hiver. « Ils étaient venus à la Balsille sans avoir de quoi vivre pour le lendemain. Ils y vécurent d'abord de choux, de raves et de blé, qu'ils

(1) *Rentrée*, p. 207.
(2) Mêmes sources.
(3) *Rentrée*, p. 208.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

faisaient bouillir, et qu'ils mangeaient sans graisse, sans sel et sans aucun assaisonnement, jusqu'à ce que le rétablissement du moulin leur eut permis de faire du pain (1). »

Ils en préparèrent alors de grandes quantités pour l'hiver, et se servirent également du moulin de Macel, situé à une demi-lieue plus bas dans la vallée, aussi longtemps que leurs ennemis leur en permirent l'accès (2). Mais, ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que les blés de Pral et de Rodoret, qui n'avaient pas été moissonnés en 1689, se conservèrent intacts sous les neiges pendant l'hiver (3), et furent récoltés par les Vaudois de février en avril 1690.

« Est-il possible, dit Arnaud, qu'on puisse se refuser à reconnaître la main de la Providence dans cette circonstance extraordinaire, qui permit aux Vaudois de faire la moisson, non pas au cœur de l'été, mais au cœur de l'hiver? Est-il un autre que Dieu qui ait pu inspirer à si peu de gens, dépourvus d'or, d'argent et de tout autre secours terrestre, d'aller faire la guerre à un roi qui, alors, faisait trembler toute l'Europe? Peut-il tomber dans l'esprit que, sans une protection

(1) *Rentrée*, p. 218.
(2) Id. p. 209, 217.
(3) Id. p. 220.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

toute divine, ces pauvres gens, logés presque comme des morts en terre et couchés sur la paille, après avoir été bloqués pendant huit mois, aient enfin triomphé ? Dieu ne semble-t-il pas dire, en conservant des grains sur terre pendant dix-huit mois pour nourrir les persécutés au milieu des rigueurs de l'hiver et du siége : « Ceux-ci sont mes vrais enfants, mes élus et mes « bien-aimés, lesquels je veux repaître de ma provi- « dence ; que la terre de leur Canaan où je les ai « ramenés se réjouisse de les revoir, et leur fasse des « présents hors de toute coutume et presque surna- « turels (1). »

Isolés au sommet des rochers, comme dans une aire inaccessible, les derniers représentants de l'Israël des Alpes virent les flots de leurs ennemis se briser au pied de ce promontoire crénelé qui leur servait de forteresse, comme des vagues impuissantes autour d'un écueil gigantesque qu'elles ne peuvent ébranler.

Ils choisirent un des leurs, Pierre-Philippe Odin (2), pour prendre, de concert avec Arnaud, la direction de leur conduite : le premier, quant aux opérations

(1) *Rentrée*, p. 402, 401 et 403.

(2) Comparer les contreseings des lettres : *Rentrée*, p. 262, 265 ; et la lettre d'Arnaud, p. 392.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

militaires; le second, quant à leurs devoirs de chrétiens. Arnaud faisait deux prédications le dimanche, et deux services religieux chaque jour : un le matin et un le soir. Ainsi, du haut de ces crêtes sourcilleuses, du milieu des dangers et des privations de tout genre subis par leur patriotisme, les Vaudois faisaient monter au ciel avec confiance l'accent de leurs prières, l'élan de leur ferveur, l'hymne de leurs espérances en l'Eternel.

On commençait de ressentir pour eux un vif intérêt à l'étranger. Quelques lettres particulières disent même que les Espagnols casernés dans le Milanais eurent alors l'intention de les soutenir (1).

La Hollande leur fit passer des secours qui furent interceptés par les troupes françaises. « On me mande, dit un écrivain du temps, qu'on a offert à ces montagnards de leur envoyer des chefs expérimentés, mais qu'ils ont refusé, disant qu'ils ne feraient rien qui vaille, s'ils étaient conduits par des étrangers (2). »

Ainsi se passa l'hiver. Les premières tentatives qu'on dirigea contre eux pour les débusquer de la

(1) *Mercure historique*, t. VII, p. 1275, t. VIII, p. 22.
(2) Id. p. 1276.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Balsille n'eurent aucun succès. — « Quoique réduits « à de grandes extrémités, disent les journaux con- « temporains, ils ont disputé le terrain à leurs enne- « mis avec une intrépidité et un courage admira- « bles (1). »

Les troupes du marquis d'Ombrailles réussirent seulement à s'emparer des cols du Clapier et du Passet, où ils avaient des postes d'observation. Elles arrivèrent même jusqu'au village de Balsille, et voulurent faire le siége du pic fortifié sur lequel se tenaient les Vaudois; mais la neige vint à tomber en abondance; beaucoup de soldats assiégeants eurent les pieds et les mains gelés. Pendant trois jours, d'Ombrailles fit faire aux assiégés diverses offres de capitulation, qui toutes furent rejetées, et voyant enfin qu'il ne pouvait rien obtenir par la ruse ni par la violence, il prit la résolution de se retirer.

Alors vinrent les sollicitations des parents, des amis, des prétendus protecteurs des Vaudois, peut-être de plus d'un traître, qui, pour les porter à se rendre, leur promettaient le repos à ce prix, mais une

(1) *Mercure historique*, t. VIII, no IX.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

extermination inévitable, s'ils persistaient dans leur belliqueux isolement (1).

Quelques-unes de ces lettres étaient évidemment dictées à leurs auteurs. Voici, par exemple, ce qu'écrivait l'un d'eux à son frère, soldat à la Balsille : « Vous savez bien que Dieu ne commande pas de « prendre les armes contre son roi... Ne faites point « tort à vos enfants en les quittant ainsi. — On m'as- « sure qu'il ne tiendra qu'à vous de jouir de votre li- « berté. — Peut-être n'aurez-vous pas une autre fois « les avantages qu'on veut vous faire (2). »

« Vous me marquez, lui répond son frère, que Son « Altesse Royale nous accordera des passeports si « nous les lui demandons, et que nous ne devons pas « abandonner nos enfants qui sont encore en Suisse... « Mais vous savez bien que nous ne sommes pas ren- « trés dans notre pays pour en ressortir. — C'est ici « les héritages de nos pères... et si nous entreprenons « de remettre nos familles dans les lieux de leur nais- « sance, nous ne sommes point pour cela des rebelles « contre notre souverain (3). »

(1) Voir les lettres qui furent écrites dans ce but et les réponses des Vaudois, dans *Arnaud*, de la p. 225 à la p. 265.

(2) Arnaud, p. 241, 242.

(3) Id. p. 243-246.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Certes, répondaient aussi Arnaud et Odin au marquis de Parelles, « Votre Excellence ne doit point trou-« ver étrange si nos gens ont à cœur de revenir dans « leurs terres.... Hélas! les oiseaux, qui ne sont que « des bêtes dépourvues de raison, reviennent, dans « leur saison, chercher leur nid et leur habitation « sans qu'on les en empêche; et l'on en empêcherait « des hommes créés à l'image de Dieu (1) ! »

La rustique simplicité de ce langage des champs rend plus mâle l'énergie des sentiments qu'il exprime, au milieu de ces âpres rochers retentissant du bruit des armes et des combats. « Nos orages font plus de bruit que vos canons, disait encore Arnaud, et nos rochers n'en sont point ébranlés (2). »

Leur cœur ne le fut pas non plus.

Des traits de fermeté et de courage sans ostentation complètent ce beau caractère de l'Israël chrétien.

Trois slodats occupés à faire cuire du pain furent pris à la Salse, près de Macel. D'eux d'entre eux étaient malades et subirent la mort, précédée d'affreuses mutilations. On détacha la tête de leur cadavre, et on fit porter ces deux têtes sanglantes au troisième captif.

(1) Id. p. 260.
(2) P. 315.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Il marcha ainsi jusqu'à la Pérouse. Ce bon personnage, dit Arnaud, priait Dieu avec tant de zèle que le juge du lieu, quoique catholique, demanda par pitié à M. d'Ombraille de le laisser entre ses mains; mais lui, qui ne parlait jamais que de tout exterminer, menaça le juge de le faire pendre avec le prisonnier. Cependant le gouverneur de Pignerol n'ayant pas voulu permettre qu'on exécutât ce malheureux sur les terres de son gouvernement, on alla l'étrangler au château du Bois, en Pragela. Or la prière qu'il fit avant de mourir arracha des larmes à tous les assistants, dont la plupart étaient des protestants catholisés. « Je meurs, dit-il, pour une cause juste; Dieu protégera ceux que vous persécutez; et pour un homme que vous tuerez aux Vaudois, il leur en suscitera cinq cents (1)! » Il eût pu sauver sa vie par une abjuration; il préféra la glorifier par le martyre. Sa tête fut exposée au sommet d'une perche, sur la route qui conduit de France dans les Vallées; et les passants se disaient en hochant la tête : « Voilà la fin des Barbets (2)! »

(1) *Rentrée*, p. 213. 215.
(2) Id. p. 214.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Mais il n'en fut pas ainsi. Les audacieux garnisaires de la Balsille, familiers aux neiges et aux rochers, profitèrent de l'hiver pour faire de fréquentes sorties de ravitaillement, non-seulement dans leurs propres vallées, mais encore dans celles de Pragela, et même du Queyras (1).

Quoique moins nombreux par suite des désertions, ils avaient plus de force en étant plus unis. Les réfugiés français qui avaient d'abord fait partie de leur troupe, s'en étaient presque tous retirés (2). Ils n'avaient pu plier leur impatience naturelle aux pénibles longueurs et aux obscures privations de cette lutte patriotique. Prêts à se dévouer sans réserve pour un sacrifice éclatant mais rapide, leurs forces, leur courage, leur amour de la gloire, ne tenaient pas contre l'inaction patiente et dure imposée aux repatriés des Vallées par une prudence nécessaire à leur cause, dans l'expectative précaire d'un meilleur avenir. Des circonstances inattendues hâtèrent sa réalisation ; mais de nouvelles épreuves en séparaient encore les persévérants montagnards.

(1) Id. p. 220.
(2) Id. p. 216.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Le 30 d'avril 1690, pendant la prédication d'Arnaud, car c'était un dimanche, les sentinelles vaudoises virent défiler, dans le bas de la vallée, les troupes de Catinat et du marquis de Parelles, qui débouchaient autour de la Balsille par le col du Pis et celui du Clapier.

Les soldats venus par le col du Pis avaient dû attendre le signal de se mettre en marche, pendant deux jours entiers, au milieu des neiges de la montagne, où plusieurs d'entre eux souffrirent autant de cette inaction que s'ils avaient dû exposer leur vie dans un combat.

Quatorze cents paysans des vallées de Pragela, de Césane et de Queyras furent mis ensuite en réquisition, pour leur apporter des vivres et leur frayer un chemin à travers les neiges.

Enfin ils arrivèrent au pied de la Balsille, se campèrent le lundi matin, 1er de mai, dans un bois situé à la gauche du fort, et quelques heures après s'embusquèrent sur la rive droite du torrent qui descend du Pis. Un bataillon de troupes sardes vint ensuite les remplacer sur la rive gauche.

(1) Arnaud, p. 269.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Pendant ce temps, les régiments du Vexin et du Plessis suivaient les hauteurs du Pis pour prendre la Balsille par un de ses revers; la milice savoyarde, avec le régiment de Cambrésis, gravit le mont Gunivert pour l'envahir par l'autre. Catinat se réservait le reste de ses troupes pour l'attaquer de front.

« Ce ne fut pas sans peine, dit un acteur de ce drame (1), qu'on parvint sur le Gunivert. On avait projeté de s'y rendre le mardi matin pour attaquer tous ensemble; mais, par la crainte des inconvénients et des difficultés de la nuit, on fit effort pour y atteindre le même jour. Il y eut là plus de trois lieues d'une montée si rude, qu'on ne pouvait regarder en arrière sans que la tête en tournât. Les chemins, fermés par la neige, ne s'ouvraient qu'à la faveur des pionniers qui les frayaient. Quand on arriva, sur les trois heures de l'après-midi, à portée des hauteurs qu'on envoya reconnaître, on y mit une garde de soixante et dix hommes, soutenus par cinquante plus bas. Enfin, on arriva encore de jour sur le sommet de cette montagne, et on peut bien dire heureusement;

(1) *Rélation de l'attaque de la Balsille*, La Haye 1690. (Arnaud en donne des extraits de la p. 281 à 297.)

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

car on n'y fut pas plutôt qu'il se mit à tomber une effroyable quantité de neige, et qu'il s'éleva un brouillard si épais, qu'on se serait infailliblement précipité dans les abîmes s'il avait fallu marcher avec ce temps-là. Ainsi on se consola un peu d'être sur cette affreuse montagne, sans eau, sans bois, sans tentes, sans couvert; exposé à l'injure du froid, du vent, de la neige, et même de la grêle, qui ne cessèrent d'incommoder nos gens pendant toute la nuit. »

Le mardi matin (2 de mai 1690), les régiments de Vexin et du Plessis, qui avaient également beaucoup souffert dans leur marche, parurent sur la hauteur du côté du Pis, se formèrent en deux lignes d'attaque, et commencèrent à tirailler sur le fortin des Vaudois.

Pendant ce temps, une partie des troupes postées sur le Gunivert (1) se porta sur la montagne du Pelvou, afin de couper la retraite des hautes cimes aux défenseurs de la Balsille, dans la prévision de leur déroute. L'autre partie (2) serra de plus près les rives de la Germanasque, pour attaquer aussi le fort des Quatre-Dents.

(1) M. de la Rouennate avec les Savoyards.
(2) Le régiment de Cambrésis.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Cependant les deux lignes d'attaque, qui avaient commencé le feu du côté du Pis, ne purent conserver leur avantage. « Celle de la gauche, dit la relation (1), n'ayant pu tenir les chemins, tant ils se trouvaient impraticables, fut obligée de remonter pour se joindre à celle de la droite; laquelle, après toutes les difficultés qui se rencontrent sur une montagne couverte de dix pieds de neige, sans chemins, et à travers des rochers inaccessibles, arriva enfin à portée du mousquet, au-dessus du fortin des Vaudois. Mais la montagne où elle était se trouva si escarpée, qu'on ne pouvait la descendre sans se précipiter. D'ailleurs on vit que l'intervalle de sa base au fortin était encore traversé par trois gros retranchements. On fit approcher les pionniers pour faciliter les approches : cela dura plus de trois heures. »

Pendant ce temps Catinat, avec les régiments de Bourbon, d'Artois et de Lassarre, soutenus par un escadron de dragons du Languedoc, avait donné l'attaque de face. Une montée rapide, couvrant le bas de la colline, conduisait au pied des escarpements fortifiés, qui, en élevant les uns au-dessus des autres leurs

(3) Imprimée à La Haye en 1690; p. 43.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

parapets et leurs rochers, formaient la pyramide escarpée au sommet de laquelle se dressait le fortin des Vaudois, appelé proprement le fort des Quatre-Dents (1). »

« Un ingénieur (2), ayant examiné avec une lunette d'approche la position des lieux, jugea que l'attaque de front devait avoir lieu sur la droite de cette montée. Un bataillon d'hommes choisis parmi les plus valeureux s'élança au pas de charge sur ce talus rapide, fit une décharge d'ensemble sur les Vaudois, et s'avança avec intrépidité jusqu'au pied de leur premier bastion. Les revêtements de ces bastions étaient formés de blocs de pierre et de troncs d'arbres, disposés en couches alternatives les uns sur les autres, les branches des arbres tournées en dehors.

Ces soldats crurent n'avoir qu'à les saisir pour les renverser et gravir par-dessus. Mais ils furent bien trompés quand, s'efforçant de le faire, ils s'aperçurent que ces arbres étaient inébranlables et comme cloués. Les Vaudois alors commencèrent à faire feu d'une si grande force, qu'ils faisaient tomber comme des mou-

(1) Voir l'ordre de Catinat, rapporté par Arnaud, p. 275.

(2) Ici je reprends la narration d'Arnaud, p. 270.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

ches ces braves et malheureux soldats. C'était une chose surprenante que la grêle des balles dont l'air était rempli. On eût dit que les armes des Vaudois étaient toujours chargées; et en effet, les plus jeunes d'entre eux, placés au second rang, n'étaient occupés qu'à les charger, tandis que les autres ne faisaient que tirer du sommet du bastion; de sorte que c'était un feu continuel qui abîma les ennemis, malgré une neige qui ne cessa point. »

Catinat, voyant cela, fit donner l'ordre aux Savoyards de redescendre du Pelvou (1). « Lors donc qu'ils croyaient enfin s'aller rendre maîtres des Vaudois, il s'éleva tout à coup un brouillard et un orage si extraordinaires, qu'une partie de l'armée crut, sur mon témoignage (2) et sur celui de quelques officiers, que le ciel s'intéressait visiblement à la conservation de ce petit peuple; car cet événement fit aussitôt abandonner l'attaque du fortin, et les Français aussi bien que les Savoyards pensèrent être engloutis dans les ravines et les avalanches. Ils ne se retirèrent que par miracle, à travers d'affreux précipices, en sautant

(1) Ici se placent de nouveaux détails empruntés à la relation de La Haye.

(2) C'est l'auteur de la relation qui parle, p. 44. Il place cet événement au 1er mai, à 10 heures du matin.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

de rocher en rocher pendant trois heures, ayant quelquefois de la neige et de la grêle jusque par-dessous les bras, tellement qu'ils y seraient enfin restés ensevelis, s'ils n'avaient trouvé le couvert des mélèzes. »

Après le feu soutenu du bastion qui avait décimé les ennemis sans leur faire lâcher prise, une grêle de pierres, sous laquelle il leur était impossible de résister, détermina enfin leur retraite. Elle s'effectua avec autant de précipitation qu'ils avaient mis d'ardeur dans l'attaque.

Mes amis, il faut aller coucher ce soir dans cette barraque! avait dit à ses soldats, deux heures auparavant, le lieutenant-colonel de Parat, en leur montrant le fortin qu'ils devaient attaquer. Mais alors les Vaudois, les voyant en déroute, firent une si vigoureuse sortie, qu'ils massacrèrent tout le détachement, à la réserve d'une quinzaine d'hommes qui, se sauvant sans chapeau et sans armes, allèrent porter au camp ennemi la nouvelle de leur défaite (1).

M. de Parat fut fait prisonnier et conduit dans cette même barraque où il avait espéré pouvoir entrer le soir même en vainqueur.

(1) Arnaud, p. 271, 272.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

On lui permit de faire venir un chirurgien pour panser ses blessures, et les soins de ce praticien furent également fort utiles aux Vaudois.

Le lendemain ils coupèrent la tête aux cadavres de leurs ennemis et les plantèrent sur les palissades de leurs retranchements, pour montrer qu'ils n'entendaient accepter aucune capitulation.

Le général de Catinat s'était retiré aux Clos, et ne jugea pas à propos de s'exposer une seconde fois à voir ses espérances au bâton de maréchal de France compromises par la vaillance inattendue d'une poignée de montagnards.

Il laissa le marquis de Feuquières pour le remplacer; et voici les dispositions prises contre les Vaudois par ce nouveau général (1). « Le régiment du Plessis partira de Jousseau le 12 (de mai) pour aller camper le même jour, passant par le col du Pis, aux Bergeries ou sur la cascade (2). Il aura deux cents paysans qui porteront du bois pour chauffer les soldats.

(1) Elles sont écrites de la main même de Feuquières, et adressées à Victor-Amédée II. (Turin, Archives d'État, n° de série 260.)

(2) Cette cascade qui se trouve à deux lieues de la Balsille est une des plus remarquables des Vallées, et la seule que présente la vallée de Macel. Dans la vallée de Luserne, on remarque la chute d'eau proche de Mirabouc.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

« Le second régiment des dragons du Languedoc partira du Saut (lisez d'Usseaux ou Ussaud) pour aller camper le même jour au clos Damian, et passera par l'Albergan.

« Le régiment de Cambrésis partira de Bourset et, passant par le col du Clapier, ira camper sur le revers de la montagne qui regarde Balsille, à l'endroit dit la Verge, mais hors de portée du feu des rebelles.

« Le régiment de Vexin partira de Maneille, pour aller camper entre le Passet et Balsille, passant par Macel.

« Huit cents hommes, des 1,500 que S. A. R. veut donner, iront camper le même jour sur la montagne de Gunivert, passant par Salses; et pour cet effet, il serait nécessaire que ces troupes fussent présentement à Rodoret et à Fontaine, pour se rendre aisément à leur poste.

« Lorsque toutes ces troupes seront campées aux endroits ci-dessus, je ferai dresser pendant la nuit une batterie de deux pièces, pour battre en brèche le château (1) pendant tout le jour suivant.

(1) C'est ainsi qu'on nommait la partie de la Balsille habitée par les Vaudois et entourée de leurs principales fortifications.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

« La nuit d'après, le régiment du Plessis laissera cent hommes au Pas de Sarras; le reste partira à l'heure qui sera ordonnée pour gagner l'arête de la montagne où sont retranchés les rebelles.

« Les 800 hommes de S. A. R. en laisseront 300 en face du château, et les autres 500 iront se joindre avec le régiment du Plessis sur ladite arête (1).

« Si la jonction peut avoir lieu, ils feront des signaux que je leur dirai avant de partir; et aussitôt je ferai tirer le canon pour avertir tous les postes de donner à la fois, et par cette attaque générale d'exterminer tous les rebelles (2).

« S'il y a dans ce projet quelque chose que S. A. R. veuille changer, elle me fera l'honneur de m'envoyer ses ordres. »

Il n'y fut rien changé. Ce plan paraissait immanquable (3). Feuquières reçut par anticipation le titre de Dompteur des Barbets (4). Les troupes qu'il avait désignées se mirent en marche pour occuper leurs posi-

(1) Je supprime ici quelques détails inutiles.

(2) Même observation. — Les dispositions indiquées dans cette pièce concordent avec les renseignements d'Arnaud, p. 308.

(3) *Rentrée*, p. 307.

(4) Id. p. 330.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

tions. Celles du Gunivert construisirent deux redoutes sur la montagne, l'une en face du village de Balsille que les troupes de Parelles et de Catinat avaient déjà mis en ruines, et l'autre à la hauteur du poste des Vaudois qu'on nommait le château.

« Outre une grande quantité de pionniers venus avec ces régiments, on obligea tous les soldats qui n'étaient pas de tranchée ou de garde à faire des fascines pour faciliter leurs approches, pour retenir les terres sans parapets, pour faire des banquettes et des murs de soutènement.

« Ainsi, dit Arnaud, le château fut bientôt environné; car aussitôt qu'ils avaient gagné un pied de terrain ils le couvraient d'un bon parapet, et ne voyaient pas le seul chapeau d'un Vaudois qu'ils ne lâchassent cent coups de fusil dessus; ce qu'ils faisaient sans courir aucun risque: car ils étaient couverts par des sacs pleins de laine que la balle ne pouvait percer (1).»

Ils mirent cependant douze jours pour accomplir ces travaux et ces opérations. Plus d'une grande ville a été prise en moins de temps.

L'intrépidité remarquable des défenseurs de la Bal-

(1) *Rentrée*, p. 308, 309.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

sille inspirait une estime involontaire aux ennemis qui les traitaient de rebelles. Lorsque tout fut prêt pour l'attaque, ils hissèrent un drapeau blanc et offrirent aux Vaudois une honorable capitulation. Ces derniers envoyèrent un émissaire pour savoir de quoi il s'agissait. Rendez-vous! lui dit-on; on vous donnera 500 louis à chacun et de bons passeports pour vous retirer à l'étranger; autrement vous serez infailliblement détruits. — Nous avons des armes et des munitions, répondit le Vaudois. — Il est vrai que vous pourrez nous tuer beaucoup de braves gens; mais pouvez-vous espérer de détruire une armée? — Il en sera ce que le Seigneur voudra. — Comment! une poignée de montagnards, oser soutenir la guerre contre le roi de France, qui a vaincu tant de grands peuples! et vous douteriez de votre perte en cette obstination? —

M. de Feuquières écrivit lui-même aux Vaudois « qu'ils devaient songer à éviter les dernières extré-« mités, ayant ordre de ne point quitter cette entre-« prise sans l'avoir mise à fin, et qu'on leur accorde-« rait présentement des choses qu'il ne serait plus « temps de réclamer lorsqu'une fois le canon aurait « tiré (1). »

(1) *Rentrée*, p. 311.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

C'est alors qu'Arnaud et Odin répondirent que leurs rochers, habitués au bruit de la foudre, ne seraient pas ébranlés par celui du canon (1). C'était dire que leurs âmes, éprouvées par tant d'adversités, ne seraient point abattues par ce nouveau malheur.

Dès la même nuit leurs troupes firent une vigoureuse sortie et tuèrent beaucoup de Français. Depuis le commencement du siége, elles avaient déjà opéré plusieurs sorties semblables, tantôt pour détruire des travaux ennemis, tantôt pour s'emparer de leurs convois ou les débusquer de quelque position.

Enfin, conformément au plan qu'il avait conçu, Feuquières fit traîner des canons sur le mont Gunivert d'où il dominait la Balsille.

Ayant démasqué sa batterie, il fit encore hisser un drapeau blanc et puis un drapeau rouge, pour donner à entendre aux assiégés que, s'ils ne se rendaient pas, ils n'auraient plus à espérer aucun quartier. Déjà même on avait fait publier à Pignerol que tous les Vaudois qui n'auraient pas été tués dans leurs rochers seraient pendus dans cette ville (2).

(1) Id. p. 315.
(2) Id. p. 342, 404.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Les assiégés n'ayant répondu à aucune de ces sommations, ni de ces ouvertures (car chaque jour il leur en était fait de nouvelles) (1), se résolurent à une vigoureuse résistance; et dès le lendemain (14 de mai 1690), les canons ennemis battirent en brèche leurs modestes fortifications. Avant midi, cent quatorze boulets de douze à treize, avaient déjà été lancés. Les bastions des Vaudois, qui n'étaient construits qu'en pierres sèches, furent bientôt démantelés.

De trois côtés alors les français montèrent à l'assaut : « les uns, dit Arnaud, par le clos Damian, les autres, par l'avenue ordinaire du château, et un troisième détachement par le ruisseau, sans se soucier du feu des assiégés, ni des pierres qu'on faisait rouler sur lui. La mousquéterie française ne fut qu'une grêle perpétuelle, de projectiles et les Vaudois avaient déjà essuyé plus de cent mille coups, lorsqu'ils abandonnèrent le bas de leurs retranchements, sans avoir pourtant eu aucun mort et n'ayant que peu de blessés (2).

Ils se retirèrent alors sur des fortifications plus élevées, appelées le *Cheval de la Bruxe*. Mais pour opé-

(1) Arnaud, p. 316.
(2) Id. p. 319.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

rer cette retraite, les assiégés durent passer sous une redoute française, ce qu'ils firent avec succès à la faveur d'un épais brouillard.

L'ennemi s'empara aussitôt de la position qu'ils avaient abandonnée et redoubla d'activité dans l'attaque des retranchements supérieurs.

Les Vaudois, se voyant serrés de si près, comprirent bien qu'il n'y avait plus que la main de Dieu qui pût les garantir de celle de leurs adversaires.

Ils invoquèrent son secours, résistèrent jusqu'à la nuit, profitèrent des nuages, qui dans les journées pluvieuses montent vers le soir de ces profonds abîmes; et lorsque leurs voiles tutélaires commençèrent de couvrir les hauteurs, ils sortirent de leur retraite. Alors, sous la conduite du capitaine Poulat, qui était né dans ces montagnes, sous la protection invisible mais présente du Tout-Puissant, enveloppés de ces nuages sombres et humides, à la lueur confuse et lointaine des feux de l'ennemi, sur les pentes glacées ou humides des rochers presque perpendiculaires qu'il leur fallait franchir, ils se faufilèrent les uns après les autres à travers des crevasses béantes au-dessus des gouffres de la Germanasque, en se traînant à plat ventre, en se cramponnant aux aspérités de la montagne

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

ou aux buissons et aux racines pendantes des rochers; se reposant de temps à autre, priant Dieu continuellement et ne désespérant jamais.

Ils se creusèrent ensuite des degrés d'ascension dans la neige durcie, et parvinrent au revers septentrional de la montagne de Gunivert, où ils tournèrent les postes ennemis, dont quelques-uns même leur crièrent *qui vive!* et haletants, exténués, meurtris, mais bénissant le Seigneur d'une aussi miraculeuse délivrance, ils arrivèrent au pied des glaciers du Pelvoux.

Le lendemain, au lever du soleil, comme des aigles envolés de leur aire, ils parurent aux yeux étonnés de leurs ennemis, sur des cimes bien supérieures à la Balsille et à tous les postes occupés par l'armée assaillante. Le marquis de Feuquières se hâta d'envoyer un détachement à leurs trousses, mais il était trop tard : quand ce détachement s'ébranla, les fugitifs se trouvaient à la Salse au-dessus de Macel; quand il fut à la Salse, ils étaient à Rodoret; quand l'ennemi fut à Rodoret, les infatigables Vaudois étaient sur la montagne de Galmon qui domine toute la vallée de Pral; et ainsi fuyant de cime en cime toujours plus loin de leurs adversaires, les distançant de toute la supériorité de leurs forces, de leur courage et de leur

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

parfaite connaissance des lieux, les glorieux fugitifs arrivèrent au-dessus de Servins, où ils se recueillirent pour prier. Arnaud prononça à haute voix les paroles de supplication et d'action de grâce, mais sa troupe mourait de fatigue et d'inanition. Alors, ces rudes enfants des montagnes vaudoises mirent de la neige dans leur bouche pour se rafraîchir, et mâchèrent quelques verts bourgeons de sapins pour se fortifier. Ils poursuivirent ensuite leur route, montèrent sur les hauteurs de Pral, où l'on exploite le talc et parvinrent vers le soir au sommet de *Rocca bianca*, l'un des contreforts du *Cournaout*, point culminant des montagnes qui séparent la vallée de Luserne de celle de Saint-Martin, et qui doit son nom de *Roche blanche* non point à la neige qui la couvrait alors, mais à un marbre blanc qui s'y trouve, aussi pur et aussi fin que celui de Paros.

Delà ils descendirent à Faët, où ils n'arrivèrent qu'après minuit, ayant dévalé par des précipices formidables, se tenant aux arbustes et se donnant la main les uns aux autres.

Malgré les fatigues extraordinaires de cette journée de courses surhumaines, les Vaudois repartirent le samedi (17 de mai), avant l'aube du jour, pour fran-

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

chir la nouvelle montagne qui les séparait de Rioclaret. Leur but était de se rendre par les hauteurs d'Angrogne au sein de la retraite célèbre de leurs aïeux, au Pra-du-Tour, qui est aussi enfoncé dans les montagnes que la Balsille, qu'ils venaient de quitter, est élevée au-dessus du vallon.

Mais ils s'aperçurent bientôt qu'ils étaient suivis à la piste par les ennemis. Alors changeant la direction de leur route, ils se portèrent sur Pramol, afin d'y prendre quelques vivres. Cette commune était toujours peuplée par les nouveaux habitants qu'y avait introduits Victor-Amédée. Ils possédaient de nombreux troupeaux, et se trouvaient protégés par un poste que commandait le capitaine Vignaux.

Les Vaudois l'attaquèrent si vigoureusement, qu'ils lui firent cinquante-sept morts, dispersèrent le reste, se saisirent du commandant, et s'emparèrent en outre de trois sous-officiers.

C'était alors une époque suprême pour l'entreprise de repatriation, poursuivie jusque-là avec tant de courage par les exilés de Victor-Amédée. C'était aussi pour ce prince un moment décisif dans la direction de sa politique. C'est à l'instigation du roi de France qu'il avait expulsé les Vaudois, c'est par ses armes

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

qu'il venait de les combattre à la Balsille, et les exigences de cette couronne hautaine, devenant de plus en plus impérieuses à son égard, étaient sur le point de le jeter dans le parti des alliés (l'Espagne, l'Autriche et l'Angleterre), en guerre avec Louis XIV.

Le combat de Pramol eut lieu le 17 de mai; et M. de Vignaux apprit à ses vainqueurs que Victor-Amédée n'avait plus que jusqu'au mardi suivant (20 mai), pour se décider entre l'Allemagne et la France.

S'il se décidait pour la France, les Vaudois ne pouvaient, selon toutes les prévisions humaines, que finir par être détruits ou de rechef expulsés des Vallées. Si la cour de Savoie, au contraire, se prononçait pour les ennemis de la France, les Vaudois rentraient dans les bonnes grâces de leur souverain, et pouvaient même espérer des droits à sa reconnaissance pour avoir vaillamment résisté à Louis XIV.

Ils acquéraient, en outre, une importance réelle, par leur position sur les frontières des deux Etats, et par l'appui que leurs armes aguerries, leurs légions familières aux Alpes, et leur ardeur contre le roi de France, pouvaient apporter à la cause de la Savoie, qui devenait la leur par ce revirement de polititique.

Le penseur s'interroge dans cette circonstance et se

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

dit : — De quoi dépendent quelquefois les destinées des hommes et des peuples ? — De Dieu, répond le chrétien.— C'est Dieu en effet qui, pour le salut des Vaudois, venait de remuer l'Europe, ou du moins qui, de ces vastes remuements, fit ressortir la réintégration d'un petit peuple dans le berceau de ses aïeux.

Ainsi les gigantesques puissances qui ébranlent quelquefois la terre et le ciel, et qui dans un orage mettent en jeu la foudre et les autans, ont pour mission dernière de donner quelques gouttes de pluie à la fleur inaperçue du vallon.

Dès le lendemain, les Vaudois apprirent à Angrogne que Victor-Amédée II s'était décidé pour l'Autriche ; qu'il déclarait la guerre à la France, rendait la paix à leurs tribus fatiguées, accueillait avec faveur le secours de leurs armes, et leur rouvrait enfin le seuil de la patrie.

Plus tard, ils reçurent des ouvertures de la France, qui leur offrit sa protection (par l'intermédiaire du marquis de La Feuillade) s'ils voulaient tourner leurs armes contre Victor-Amédée, l'auteur direct, ou du moins responsable de la persécution dont ils avaient été victimes; mais les Vaudois refusèrent noblement cette hypocrite transaction.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

A Angrogne, où ils se trouvaient alors, ils reçurent un envoyé du chevalier de Vercellis, commandant du fort de La Tour, qui leur offrit des vivres et des armes de la part du duc de Savoie, en les engageant à se ranger sous les drapeaux de leur souverain légitime (1).

Ils n'hésitèrent pas; Victor-Amédée, qui les avait persécutés, se voyait menacé à son tour; bientôt il allait être errant et fugitif comme ils venaient de l'être eux-mêmes; la patrie leur était rendue, sa défense devenait un devoir. Le gouverneur du fort de Mirebouc eut ordre également de laisser agir et circuler en toute liberté ces glorieux exilés qui venaient de reconquérir leur patrie (2). Mais ils eurent encore à subir quelques jours de luttes et de poursuites acharnées avant de jouir d'une position régulière; car les Français étaient furieux de les avoir manqués à la Balsille, et mortifiés surtout de ce que leurs habiles manœuvres, leurs forces imposantes, leur siége en règle du fort des Quatre Dents, n'avaient abouti qu'à leur livrer la place sans les assiégés : n'ayant réussi qu'à s'emparer de ces pointes de rochers, comme d'une aire vide dont les aiglons étaient partis. Aussi poursuivaient-ils les Vaudois de

(1) Arnaud, p. 329.
(2) Id. p. 349.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

vallée en vallée, avec une soif ardente d'extermination. Un de ces corps de poursuite, commandé par M. de Clérambaud, fut arrêté et désarmé à La Tour, par la garnison du lieu (1), qui avait appris la rupture survenue entre la France et le Piémont, avant que ce détachement en eût été instruit.

Quant aux Vaudois, ils se tenaient sur les hauteurs, vivant encore de privations: ici, de laitage ou de racines (2), là, d'une perdrix tuée d'un coup de balle et cuite sur une pierre plate, sans assaisonnement (3); ailleurs, de pain péniblement acquis (4), ou d'une soupe d'oseille et de violettes cueillies sur les montagnes (5). Quelques-uns d'entre eux s'étaient même égarés, et nourris de la manière la plus sauvage, ayant été jusqu'à dévorer la viande crue des loups qu'ils venaient de tuer (6).

Dans cette position, encore si peu sûre, ces braves montagnards ne laissèrent pas de remporter plusieurs avantages signalés sur les ennemis, jaloux de les détruire.

(1) Id. p. 348.
(2) P. 350.
(3) P. 344.
(4) P. 345.
(5) P. 347.
(6) P. 354.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Le mercredi 21 de mai, les Français avaient envoyé deux détachements dans les montagnes d'Angrogne, l'un au-dessus du Pra-du-Tour, et l'autre sur le flanc méridional de Vendalin, afin d'y surprendre les Vaudois ; ce furent au contraire ceux-ci qui les surprirent et durent à leur victoire une soixantaine d'équipements complets (1).

Le lendemain ils se battirent encore pendant toute la journée, et quelques jours après ils se fortifièrent d'une nouvelle compagnie des leurs, qui, étant sortie de la Balsille avant la reddition de cette place, s'était tenue en Pragela jusques à cette époque (2).

De nouvelles escarmouches eurent encore lieu du 4 au 10 de juin ; mais peu à peu toutes les troupes françaises se retirèrent des vallées pour de nouvelles destinations. Les Vaudois établirent alors leur quartier général à Bobi, où Victor-Amédée leur fit distribuer des vivres par ses munitionnaires (3).

Bientôt commencèrent de leur arriver plusieurs de leurs frères qui avaient été détenus prisonniers à Turin : entre autres les capitaines Pelenc et Mondon de

(1) P. 346-347.
(2) Id. p. 349.
(3) P. 356-357.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Bobi, à qui le duc de Savoie avait dit en les mettant en liberté : « Allez retrouver vos braves compatriotes! Dites-leur qu'ils seront désormais aussi libres que par le passé. Qu'ils me soient fidèles comme ils l'ont été à leur religion, et leurs ministres pourront prêcher même à Turin (1). »

Cette promesse ne devait se réaliser que bien tard, et après que lui-même y eut été infidèle. Mais il avait alors besoin des Vaudois. Leur vaillance ne lui fit pas défaut. Voyons maintenant quelles péripéties avaient amené ces résolutions inattendues, dans les hautes régions du pouvoir.

(1) Arnaud, p. 357-358, completé par une lettre inédite de Reynaudin, principal rédacteur de la *glorieuse Rentrée*.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
COLUMBIA UNIVERSITY

CHAPITRE V.

RUPTURE ENTRE LA FRANCE

ET LA SAVOIE; GUERRE QUI S'EN SUIVIT, ET NOUVELLE POSITION DES VAUDOIS DEVENUS LES DÉFENSEURS DE VICTOR-AMÉDÉE II.

(De juin 1690 à septembre 1694.)

—

Sources et autorités. — Les mêmes que dans les deux chapitres précédents, sauf Arnaud, et les ouvrages qui s'arrêtent au même point que lui. Plus, les histoires générales, qui se rapportent à cette époque; les publications mensuelles, etc. — Voir aussi *Les soupirs de la France esclave qui aspire après la liberté.* Amsterdam MDCXC, in-4° de 228 p. — *Chiare memorie e memorandi fatti de Valdesi, da compendii historici, del S. Conte Alfonso Loschi Vicentino*, sans date ni lieu d'impression. — *Relation d'un soldat* etc. — Les sources particulières ont été indiquées au bas des pages.

Depuis longtemps les exigences de la France à l'égard du Piémont avaient dépassé les bornes de ce qu'une puissance politique est en droit d'attendre d'un état allié.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Le zèle de Victor-Amédée pour les intérêts français diminuait chaque jour (1); son alliance, dès lors, inspira de moins en moins de confiance à Louis XIV; ce monarque exigea du duc de Savoie de nouvelles garanties de sa fidélité; il demanda que les citadelles de Verceil et de Turin lui fussent livrées. C'était demander les clefs du Piémont, le vasselage de Victor-Amédée, la renonciation de sa part à toute liberté; ce n'était plus pour ce dernier une alliance, mais un asservissement.

Son caractère mâle et fier se révoltait à cette idée; la prudence le fit dissimuler. Ne se sentant pas de force à lutter seul et sans retard contre le roi de France, il négocia avec l'Autriche, fortifia ses places, fit de nouvelles levées et chercha, par des représentations et des délais diplomatiques, à gagner du temps auprès

(1) Dès le commencement de l'année il avait laissé entrevoir son mécontentement: « Qu'ai-je jamais fait au roi sinon de le servir dans tous les « cas possibles? N'ai-je point sacrifié à sa volonté la vallée de Luserne, « contre toutes les règles d'une saine politique, etc.... » (Lettre de Victor-Amédée au duc d'Orléans son beau-frère, datée du 24 février 1690. — Dieterici p. 274. — Moser place cette lettre au mois de juin, mais sans lui donner de date précise. — Dans son manifeste du 6 juillet 1690, Louis XIV disait aussi: « Dès le mois de janvier j'ai appris que le duc de Savoie, se- « condé par la Hollande et l'Angleterre, avait l'intention de rappeler les « Barbets, et, avec leur aide, de faire une invasion en Dauphiné. » (Moser, § 53.)

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

de Louis XIV. Il lui écrivit une lettre respectueuse dans laquelle il lui annonçait la mission du comte de Provana, chargé de se rendre à Versailles pour se prononcer sur ses propositions.

Louis XIV n'attendit pas l'arrivée de cet ambassadeur, et il adressa immédiatement au duc de Savoie une lettre impérieuse (1), par laquelle il le sommait de prendre une détermination immédiate; il ordonnait en même temps à Catinat de l'exiger les armes à la main.

Victor-Amédée répondit de manière à ne pas s'engager. On lui accorda un délai. Il en profita pour conclure une alliance offensive et défensive avec l'empereur Léopold, qui lui reconnut le titre de roi de Chypre et d'Altesse Royale, et s'engageait à favoriser la rentrée des Vaudois dans leur patrie, pour qu'ils pussent tourner leurs armes contre la France (2).

Victor-Amédée conclut le même jour un traité semblable avec l'Espagne, et ordonna à Catinat de sortir

(1) Datée du 24 mai 1690.

(2) Ce traité fut conclu le 4 juin 1690. Le paragraphe relatif aux Vaudois est le § VI. — Il est ainsi conçu : « Sa Majesté l'Empereur promet de « faire en sorte que les Vaudois et les refugiés français... agissent conformément aux ordres de Son Altesse Royale. » (Dieterici p. 276.)

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

sur-le-champ de ses Etats avec les troupes qu'il commandait.

Malgré les représentations du clergé catholique (1), il mit ensuite en liberté tous les Vaudois encore prisonniers ou retenus aux galères. Il fit même amener devant lui ceux qui gémissaient dans les prisons de Turin. Parmi eux se trouvaient les cent vingt-deux retardataires de la troupe d'Arnaud, qu'on avait arrêtés à leur sortie des Grisons en 1689, et qui durent subir de cruels traitements dans leur captivité (2). Le prince en témoigna ses regrets et rejeta la faute sur la tyrannie et le fanatisme du roi de France. Il ordonna en leur présence qu'ils fussent habillés et pourvus de tout ce dont ils auraient besoin (3). Il fit passer cinq cents pains chaque jour à ceux qui étaient déjà réunis aux Vallées (4), et, afin de ramener ceux qui se trouvaient encore à l'étranger, il signa un édit pour qu'ils

(1) Le duc de Chaulnes et le cardinal de Bouillon engageaient le pape à protester contre la rentrée des Vaudois et à retirer à Victor-Amédée la dime des revenus ecclésiastiques qu'il percevait par une autorisation spéciale d'Innocent XI. Alexandre VIII, qui régnait alors, dit que la conduite du duc de Savoie méritait *excommunication*. L'envoyé sarde prévint le résultat de ces intrigues. (*Mercure hist.*, t. VIII, p. 123, 125 et t. IX, p. 18.)

(2) Arnaud, p. 37, 38.

(3) Erman et Reclam, t. VI, Dieterici, p. 280.

(4) *Rélation* de La Haye, seconde édit. p. 55.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

pussent se rendre librement en Piémont. La même faveur fut accordée aux réfugiés protestants de la France (1).

Il communiqua ensuite ces dispositions aux divers Etats réformés de l'Europe, entre autres à la Suisse, à la Hollande (2) et à l'Angleterre, qui ne tardèrent pas à entrer dans la grande ligue formée contre la France, et à soutenir puissamment les Vaudois. (Voyez *Moser*, § LV.)

A peine ces nouvelles eurent-elles été connues à l'étranger, que les Vaudois épars, les Français exilés, toutes les victimes du *grand roi* affluèrent vers les Vallées.

(1) Voici cette pièce qui est très peu connue. « Par ces lettres signées « de notre main, nous ordonnons à nos officiers de justice et de guerre, « aux syndics, conseillers et habitants des villes et villages de nos estats « et à tous autres qu'il appartiendra, de laisser librement passer les Vau- « dois, nos sujets, qui s'en retourneront dans les vallées de Luserne, comme « aussi tous les refugiés de la religion protestante réformée qui seront avec « eux ou qui viendront en après, tant en brigades qu'en particulier, dans « nos estats, avec leurs armes et bagages, sans permettre qu'ils reçoivent « aucune moleste ni empêchement, mais au contraire de leur faire fournir « des vivres, en payant raisonnablement, et de leur départir toute autre as- « sistance et faveur : et cet, à peine de notre indignation; car ainsi re- « quiert notre service et tel est notre volonté. »

« Donné à Turin, ce 4 juin 1690. »

(2) La lettre un peu entortillée et péniblement écrite qu'il adressait aux Etats de Hollande, se trouve dans la *Rélation* imprimée à La Haye en 1690; seconde édition publiée avec des additions en 1691.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Mais l'enthousiasme et les acclamations furent surtout indicibles chez ceux qui devaient y retrouver la demeure natale. Tous ces pauvres proscrits, qui avaient juré de ne pas laisser leurs os sur le sol étranger, et dont les familles, encore exilées, pleuraient chaque jour la patrie absente, versaient maintenant des larmes de joie à la pensée qu'ils pourraient bientôt réunir tous ceux qu'ils aimaient dans cette patrie pour laquelle ils avaient bravé tant de dangers.

Les Vaudois qui s'étaient retirés en Wurtemberg se mirent en marche par troupes de quarante à cinquante hommes, sous la direction du commissaire La Grange. Une circulaire du grand-duc fut adressée à tous les baillages qu'ils devaient traverser (1).

Les exilés du Brandebourg, dont la colonie naissante avait heureusement vaincu les difficultés de son premier établissement, auquel était alors promis un avenir prospère, n'hésitèrent pas à le sacrifier pour rejoindre leurs compatriotes.

Ils conjurèrent l'Electeur de les laisser partir, et en ayant obtenu l'autorisation, ils ne se donnèrent pas

(1) Elle est datée du 12 août 1690, et se trouve dans *Moser*, § LV, avec l'indication de l'itinéraire suivi par les Vaudois dans ce voyage.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

même le temps de retirer leurs premières récoltes, avant de se mettre en route.

Le noble cœur de Fréderic-Guillaume, loin de s'aigrir contre ces colons inconstants, qui lui avaient causé tant de dépenses inutiles, fut touché par leur amour du sol natal; car ces pauvres Vaudois avaient été mis comme hors d'eux-mêmes par l'idée de retourner dans leur patrie, et pour cela ils abandonnaient tout. Ils partaient avec tant d'imprévoyance et de précipitation, que si on les avait laissé faire, la moitié eût péri en voyage, faute de ressources.

Mais Fréderic-Guillaume se montra aussi généreux à leur départ qu'il l'avait été à leur arrivée. Il les fit habiller de neuf; leur donna de l'argent pour la route, des passeports et des recommandations pour les princes dont ils devaient traverser les Etats.

Il écrivit en même temps à Victor-Amédée pour le féliciter d'avoir rappelé des sujets aussi fidèles; et comme la saison était déjà avancée, le duc de Savoie, supposant que ces lointains proscrits ne quitteraient pas leur nouvelle colonie à l'entrée de l'hiver, répondit à l'Electeur en le priant de leur continuer ses bienfaits jusqu'au printemps suivant.

Mais lorsque sa lettre arriva, les Vaudois étaient

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

déjà partis. C'est en vain qu'on avait cherché à les retenir : l'amour de la patrie l'avait emporté sur toutes les autres considérations; et dans sa sollicitude paternelle le digne Electeur, qui semblait s'attacher à eux en raison même de leur empressement à le quitter, leur avait permis d'emmener, pour leur voyage, les chevaux et les chars qu'on leur avait donnés pour cultiver ses terres; il leur avait cédé jusques aux provisions de blé destinées à les ensemencer. Puis, il leur fit distribuer des armes, que l'on tira de l'arsenal de Magdebourg; il permit même à la compagnie vaudoise qui avait suivi son armée au siége de Bonn, de partir avec armes et bagages, sous la conduite du capitaine Sarrazin, et de l'aumônier Javel.

Frédéric-Guillaume chargea, en outre, M. Maillette de Buy de les accompagner jusqu'en Suisse. Pour s'y rendre plus promptement, ils ne suivirent même pas la route par laquelle ils étaient venus (1). Arrivés à Zurich, ils épanchèrent tous leurs sentiments de reconnaissance pour l'illustre Electeur, dans une lettre qui fut remise à son envoyé (2).

(1) Voici quel fut alors leur itinéraire : Mersebourg, Naumbourg, Jéna, Cobourg, Bamberg, Nuremberg, Ulm, Schaffouse et Zurich.

(2) Cette lettre est rapportée par Erman et Reclam. *Mémoires* etc.... T. VI. p....

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Là, s'étant ralliés à tous ceux de leurs compatriotes qui se trouvaient encore dans les cantons évangéliques, ils se remirent en route au nombre de près de mille, et reçurent dans les Etats de Victor-Amédée tous les secours qui leur étaient nécessaires pour parvenir au terme de leur voyage (1).

A peine arrivés aux Vallées, ils furent incorporés dans le régiment vaudois, que le prince d'Orange, alors roi d'Angleterre et allié de Victor-Amédée, avait pris à sa solde et mis au service de ce dernier, dans l'intérêt commun des puissances liguées contre la France. Ce régiment avait un drapeau blanc, semé d'étoiles bleues, avec cette devise : *Patientia læsa fit furor*. Le duc de Savoie lui-même l'avait choisie, autant pour indiquer la source de son hostilité contre Louis XIV, que pour faire comprendre comment un peuple pacifique et religieux, tel que celui des Vallées, pouvait devenir redoutable par sa bravoure contre des oppresseurs.

Ce régiment se distingua par de nombreux succès,

(1) Les Vaudois rentraient déjà alors avec leurs femmes et leurs enfants, comme le prouve une lettre adressée de la part de Victor-Amédée, aux syndics de Villefranche, pour qu'ils eussent à faire préparer des rations et des logements pour une troupe de 300 Vaudois, *con moglie e fanciuoli*. Datée du 6 novembre 1690. (Archives du Villar, cahier *Religionarii*, fol. 98.)

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

dès le commencement de la guerre. Voici comment elle se déclara. Victor-Amédée ayant enjoint à Catinat (le 4 de juin 1690) de quitter ses Etats, ce général réunit ses troupes à Pignerol.

Le lendemain (5 juin), le duc de Savoie parut vêtu en écarlate, et fit proclamer, au son des trompettes, que la guerre était déclarée entre le Piémont et la France. Puis, il fit exposer le saint suaire sous le dôme de l'église de Saint-Jean, et communia devant cette relique vénérée, que les habitants de Turin considéraient alors comme le palladium de leur ville. De leur côté les Vaudois, dont les temples n'étaient point encore relevés, invoquèrent l'Eternel sous le dôme du ciel, en face du rideau magnifique des montagnes qu'ils avaient reçues pour sanctuaire; vastes parvis, qui seuls portent d'une manière certaine l'empreinte de leur Créateur! « Les français, dit une relation inédite, s'étaient établis à Luserne, alors entourée de murailles et flanquée de tours, sauf du côté du Pelis. Ils s'étaient également emparés de La Tour, et renfermés dans le fort de Sainte-Marie, d'où ils faisaient des sorties contre les Vaudois. Mais s'avançaient-ils jusques au Villar ou à Bobi, ils ne rencontraient personne; au retour, ils étaient assaillis de tous côtés et

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

écrasés (1).» Les Vaudois s'emparèrent du fort de Mirabouc (2). Chaque jour se livrait quelque nouveau combat entre eux et les Français ; et quoique le sort des armes soit journalier, dit un contemporain, les Vaudois eurent presque toujours l'avantage (3).

Avant même qu'ils eussent été organisés en troupes régulières, ils firent plusieurs petites expéditions, favorables aux mouvements de l'armée piémontaise. Le baron Palavicin, qui en commandait un détachement, résolut de faire une incursion en Dauphiné. Il voulait envahir la vallée du Queyras, et les Vaudois, pour favoriser son projet, envoyèrent un demi-bataillon de 300 hommes, qui coucha au Pra, le 18 juin au soir. C'était un dimanche ; Arnaud qui n'avait pas cessé, d'être l'homme de Dieu en devenant homme de guerre, célébra un service religieux au milieu des bergeries où ses soldats s'étaient réunis. Il élevait ainsi leur âme par la prière, en dérobant aux agitations du monde ces dernières heures d'un jour consacré et de la veille d'un combat. Le lendemain ils passèrent le col La

(1) *Histoire des missions depuis* 1687 *à* 1706, *par le père Bonaventure de Vergemoli*, traduite de l'italien. (MSC. de la bibl. épisc. de Pignerol.)

(2) *Rélation de ce qui s'est passé le* 15 *juin au* 16 *juillet* 1690. La Haye, in-24, p. 58.

(3) *Mercure historique*, t. VIII, p. 136.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Croix, mirent en fuite les habitants de la vallée du Guill jusqu'à Abriès, s'emparèrent à la Monta et à Ristolas d'un grand nombre de bêtes de somme et de pièces de bétail, vainquirent la résistance qui leur fut opposée à Abriès et revinrent le soir même au Pra, où ils partagèrent le butin (1).

Le jeudi suivant (22 juin), tous les habitants de La Tour qui avaient changé de religion vinrent se joindre à leurs anciens coreligionnaires et augmentèrent leurs forces. Le dimanche d'après (25 juin), ces rapides phalanges, sortant de leurs montagnes, combattirent dans la plaine du Piémont, dégagèrent le fort de Saint-Michel, et célébrèrent le soir même leur culte habituel, dans une métairie proche de Mondovi. Un jeune ministre, nommé Bastie, le présida.

Le lendemain ils s'emparèrent de La Tour; mais les Français brûlèrent plus tard cette bourgade, afin d'en priver leurs ennemis. Dans cette affaire, le major Odin reçut une blessure au bras. Trois jours après (mercredi 28), le capitaine Friquet revint de Pragela, où il avait saisi des dépêches importantes. Le comman-

(1) La *Rélation du 16 juin au 15 juillet* dit qu'ils ramenèrent 200 mulets tous chargés, avec 300 pièces de bétail (p. 60). Il y a encore beaucoup d'autres détails.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

dant Palavicin, à qui elles furent remises, délégua celui qui avait fait cette capture, avec Odin et Arnaud, pour qu'ils apportassent eux-mêmes ces dépêches à Victor-Amédée. Ils furent reçus au son des trompettes et des tambours (1) dans le camp de ce prince, qui leur adressa ces paroles remarquables : « Vous n'avez « qu'un Dieu et qu'un roi à servir : servez Dieu et « votre roi fidèlement ; jusqu'à présent nous avons « été ennemis, désormais il nous faut être amis. D'au- « tres ont été la cause de votre malheur ; mais si « maintenant vous exposez votre vie pour mon ser- « vice, je saurai aussi exposer la mienne pour vous ; « et tant que j'aurai un morceau de pain, vous en au- « rez votre part (2). »

« Depuis lors, écrit Arnaud (3), nous sommes dans une pleine liberté. Je vais au-devant de nos troupes qui doivent arriver par le Milanais (4). Celles des Vallées sont toutes à Bobi et au Villar. « Elles ont un camp « volant de quatre-vingts hommes, qui bat l'estrade « jusques à Briançon. — Dieu seul peut savoir toutes

(1) *Rélation du 16 juin au 15 juillet*, p. 59.
(2) Ces paroles sont rapportées par Arnaud, p. 364.
(3) Lettre datée du 5 juillet 1690. *Rentrée*, p. 392.
(4) C'étaient des Vaudois refugiés aux Grisons et dans la Valteline.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

« les peines que nous avons eues et les combats hor-
« ribles qu'on nous a livrés ; lui seul aussi pouvait
« nous donner la victoire. Nous n'avons pas perdu
« trente hommes, et nos ennemis en ont bien perdu
« dix mille. — Je vous écris à minuit, n'ayant pas
« même le temps d'écrire à ma femme, qui doit être
« à Neuchâtel ; etc.... »

« Nous avons avis de Turin, écrivait-on sous la date du 3 juillet, que les Vaudois ont été plusieurs fois attaqués par les Français depuis un mois, mais qu'ils les ont repoussés courageusement, ayant emporté beaucoup de butin ; et de plus, que les Vaudois avec M. Arnaud sont arrivés ici, où ils ont reçu beaucoup de faveurs de S. A. R., qui les a fait habiller et leur a donné de l'argent, principalement à M. Arnaud, qui a eu un riche habit avec un bâton de commandant (1).»

Le corps de troupes, au-devant duquel ce dernier s'était rendu pour activer leur marche, arriva en face de la vallée de Luserne, le 8 d'août au matin (2).

(1) *Rélation d'un soldat...* in-24, p. 62.

(2) *Mercure hist.* t. IX, p. 1027, *Rélation véritable* etc.... (in-4°) p. 3. — D'après la *Rélation* déjà citée (La Haye, in-24) p. 58, ces Vaudois des Grisons, venus par le Milanais, étaient au nombre de *deux mille*. On a pensé

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Le lieutenant général de Victor-Amédée, marquis de Parelles, était à Bubiane avec trois mille hommes. Il s'y trouvait aussi un régiment des milices de Mondovi, célèbres par leur indiscipline ; on fut obligé de lui distribuer d'avance quatre jours de solde, pour le retenir sous les drapeaux.

L'entrée de la vallée était fermée par les Français qui occupaient la ville de Luserne, appuyant leurs ailes sur le fort de La Tour, et sur celui de Saint-Michel. Ils avaient démoli les murailles de la ville jusqu'à la hauteur de ceinture, pour s'en servir comme de parapets. M. de Feuquières y commandait trois mille hommes d'infanterie, avec six escadrons de cavalerie et de dragons.

Les Vaudois qui venaient d'arriver des Grisons, avec Arnaud, se rendirent au camp piémontais, entre

que ce devaient être des Français refugiés; mais il est dit, à la date du 17 juin, p. 59 : *Deux mille Vaudois sont arrivés de Milan et sont allés joindre ceux des Vallées.* Ce ne pouvaient être ceux au-devant desquels Arnaud allait encore au 5 juillet. — Plus loin: *On attend 1,200 Français réfugiés qui sont à Côme, dans le Milanais. Le sieur Michel-Michelin les dirige.* (Id. p. 66, — sous la date du 1er juillet.) Et plus bas : *Les Vaudois ont reçu deux mille religionnaires ;* puis, *mille refugiés* ... et 1200 *autres les suivent, commandés par Michel-Michelin.* En général, cette relation ne doit être consultée qu'avec réserve. Les nouvelles qu'elle donne ne sont souvent que des bruits qui avaient couru, et les dates ne sont pas toujours exactement indiquées.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Bubiane et Fenil, et convinrent avec le marquis de Parelles qu'on attaquerait Luserne immédiatement; mais le marquis de Parelles fut appelé presque aussitôt au camp de Victor-Amédée, et il laissa M. de Loches pour commander à sa place.

On jugea à propos d'emporter d'abord le fort de Saint-Michel, qui protégeait Luserne.

Pour cela, deux cents Vaudois, commandés par les capitaines Imbert, Peyrot et Malanot (1), ayant avec eux trente grenadiers, sortirent de Bubiane, passèrent à Lusernette, tournèrent la ville de Luserne ; puis, montant à Rora, envoyèrent prévenir les troupes sorties de la Balsille et cantonnées à Bobi, de venir se joindre à eux. Ces dernières étaient les plus aguerries des milices vaudoises, puisqu'elles tenaient la campagne depuis près d'une année. Elles avaient pour chef l'ancien commandant du fort de La Tour, chevalier Vercelli, qui leur avait été envoyé par Victor-Amédée.

Il se mit en marche avec trois cents hommes, et vint joindre sur les hauteurs de Rora les nouveaux-venus des Grisons. Ces deux troupes d'anciens pro-

(1) *Rélation*.... in-4° p. 5.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

scrits, dont l'une avait reconquis la patrie, et dont l'autre venait la défendre, se rencontrèrent en face de l'ennemi commun. « Elles attaquèrent ensemble ; et après une demi-heure de combat, le fort de Saint-Michel fut emporté. Mais les Français revinrent à la charge et en chassèrent à leur tour les Vaudois. Ceux-ci, irrités d'avoir perdu ce qu'ils avaient gagné avec tant de peine, sans permettre à leurs ennemis de se reposer, les attaquèrent une seconde fois avec plus de vigueur encore que la première, et les chassèrent définitivement du fort. Le chevalier Vercelli s'y établit alors avec cent hommes pour le garder. Non contents de cet avantage, les Vaudois poursuivirent les Français jusqu'à une portée de fusil de Luserne ; les fuyards s'arrêtaient de temps en temps, tenant ferme de buisson en buisson, et se couvrant des haies ou des rochers qu'ils trouvaient sur leur route ; mais les Vaudois les en chassaient à coups de baïonnettes ou en faisant rouler des pierres sur leur abri (1). »

« Pendant ce combat, qui dura plus de deux heures, un parti de trente-six hommes, commandé par M. Arnaud, paraissait de temps en temps sur une hauteur

(1) Ce fragment de narration est extrait du *Mercure historique*.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

qui était en vue de Luserne, et puis se retirait dans les bois; ce qui déconcerta les ennemis, qui n'osèrent attaquer ce petit corps, craignant qu'il n'y eût quelque embuscade (1). »

Un des officiers de ce petit corps nous explique lui-même ainsi sa position. « Après avoir donné des ordres pour l'attaque du fort de Saint-Michel, M. de Loches, attendant l'issue de cette entreprise, se retira, me laissant avec M. Arnaud et un piquet de trente-six hommes, pour observer les choses, et lui rendre compte de ce qui se ferait par nos gens (2). »

« Lorsque le fort eut été pris, le sentiment de M. Arnaud était de faire avancer le reste de notre régiment, et de donner sans retard sur Luserne; mais le jour baissait et on se contenta d'aller sur le chemin de Briquèras, au-devant de nos gens, pour les soutenir en cas que les ennemis voulussent les prendre en queue. Voyant qu'ils ne sortaient pas, j'envoyai un courrier à M. de Parelles, qui arriva sur le matin (3), avec ses huit cents hommes (4). » Après en avoir

(1) *Mercure historique*, p. 1632.

(2) *Rélation véritable de ce qui s'est passé... dans les Vallées... depuis le 15 août jusqu'au 22 du même mois*, 1690. A la Haye, in-4°, p. 5.

(3) Mercredi 9 d'août 1690.

(4) *Rélation...* in-4° p. 6.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

laissé soixante et dix en garnison à Bubiane, il marcha sur Luserne que les Français venaient d'abandonner. Il rencontra leur arrière-garde à la jonction des deux chemins qui se croisent devant la ferme nommée les Eyrals. Là il fut joint par une partie des troupes venues de Bobi. On en détacha cent hommes pour occuper Luserne, et avec le reste on marcha sur l'ennemi en trois détachements. Les deux premiers tenant la gauche s'avançaient au milieu des vignes, doublement cachés aux yeux des ennemis par les *ontains* et par les flots de fumée que faisait rouler dans la plaine l'incendie de plusieurs granges auxquelles les Français avaient mis le feu sur leur passage. Le troisième détachement tint la droite et marcha directement sur eux; il les mit en déroute et les poursuivit avec tant de chaleur, qu'on vit plusieurs Vaudois jeter leur havresac afin d'être plus agiles pour les atteindre. Les Français s'arrêtaient de temps en temps en se couvrant de leur cavalerie et de leurs dragons, mais ils étaient bientôt enveloppés et contraints de recommencer à fuir.

Ils furent ainsi poursuivis jusques à Briquèras, où leur cavalerie se mit en bataille devant le bourg tandis que leur infanterie se renferma dans le château. Les

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Vaudois attaquèrent l'un et l'autre en même temps. Ils assaillirent le bourg par trois endroits, et le château par cinq. Le bourg fut emporté le premier; la cavalerie se retira du côté d'Osasc; alors l'infanterie voulut abandonner le château, mais elle fut poursuivie avec une telle ardeur que sa retraite ne fut qu'une déroute.

« Dieu par sa grâce, dit un Vaudois, nous avait mis au cœur de prendre pour mot d'ordre : *Dieu à notre aide!* et en effet, il nous aida si visiblement que, quoique les ennemis fussent quatre fois plus forts, ils n'ont pu résister. Tous nos officiers se sont distingués; mais Dieu les conduisait. Les ennemis ont bien fait leur devoir; nous avons pris vingt et un prisonniers dont quatorze ont été conduits à Son Altesse Royale. Nous avons perdu quarante-huit hommes, tant Vaudois que Français (1). Nous ne pouvons savoir précisément la perte des ennemis; mais le bourg de Briquèras était si rempli de morts, que deux jours après nous ne pouvions plus y demeurer à cause de la puanteur. D'après les avis qui nous viennent de Pignerol, les Français ont perdu trois colonels, deux lieutenants-

(1) Il s'agit des Français réfugiés, qui faisaient cause commune avec les Vaudois.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

colonels, un major et quarante capitaines. Il leur manque plus de quatorze cents hommes; ils ont reçu dix-sept charrettes de blessés; le régiment des dragons de Salis n'a plus que quatre-vingts hommes. Si nous avions eu de la cavalerie, leur perte aurait été entière (1). »

Le résultat de cette expédition fut de faire abandonner aux ennemis tous les postes qu'ils occupaient encore dans la vallée de Saint-Martin.

Peu de jours auparavant, Catinat s'était emparé de Cavour, dont le château, muni de plusieurs retranchements, était défendu par les Vaudois et la milice de Mondovi. Cette garnison, après avoir beaucoup souffert, parvint à se retirer en tuant encore une centaine d'hommes au général français, qui dirigea son armée vers Saluces. Le duc de Savoie passa le Pô avec la sienne. La rencontre eut lieu le 18 d'août près de Staffarde, où Victor-Amédée, pour ne s'être jamais trouvé à aucune bataille, fit des prodiges de valeur. Cependant Catinat le mit complétement en déroute et s'empara de Saluces le lendemain. La prise de quelques autres places suivit cette bataille.

(1) *Rélation* précitée, fin. — Ce n'est qu'une lettre fort étendue qu'on a fait imprimer. Elle finit ainsi : « Toutes les vallées sont à présent entre les « mains des Vaudois. Dieu soit loué ! Ce 15/21 août 1690. »

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Pendant ce temps le général de Saint-Ruth était entré en Savoie, et l'avait complétement soumise à la France.

« Les Français, qui se vantent de leur victoire de Staffarde, disait le *Mercure* du mois suivant, ne se sont pas vantés de leur défaite dans les Vallées..... Mais il est à craindre qu'ils ne profitent de la déroute du duc de Savoie pour attaquer les Vaudois, et les chasser une seconde fois de leurs montagnes (1). »

Ils essayèrent bien de le faire et parvinrent à s'emparer de la vallée de Saint-Martin; mais ils furent repoussés dans celle de Luserne.

Aussi disait-on : « Les Vaudois continuent de se signaler, et si les autres troupes de Son Altesse Royale faisaient aussi bien leur devoir, le Piémont serait bientôt délivré de ses ennemis (2). »

Ces infatigables soldats venaient en effet de détruire dans la vallée de Suze un détachement de sept cents hommes, que les généraux français envoyaient pour ravitailler Pignerol (3). Il y eut plus de trois cents Français tués, et les Vaudois s'emparèrent de trois

(1) *Mercure historique*, septembre 1690, p. 1043.
(2) Id. no d'octobre, p. 1142.
(3) En septembre 1690.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

cents mulets, chargés de toute sorte de provisions.

Mais bientôt Suze elle-même tomba au pouvoir de Catinat; les Vaudois tournèrent alors leurs armes du côté opposé, et allèrent s'emparer de la place de Château-Dauphin (1), située sur les frontières de la France et du Piémont, aux confins du marquisat de Saluces.

Pendant ce temps les Français avaient brûlé la ville de Luserne (2), ainsi que les villages environnants, afin d'empêcher les Vaudois de s'y retirer; mais ces derniers y revinrent, s'y réparèrent, et mirent Luserne en position de défense pour y passer l'hiver.

Ayant promis fidélité à Victor-Amédée, leur courage ne lui fit pas défaut. Il n'en fut pas de même des princes de la péninsule qui s'étaient attachés à sa fortune dans le temps de sa prospérité, et qui l'abandonnaient maintenant en l'accusant de tous les maux que la guerre faisait subir à l'Italie. Dans la cour de Savoie elle-même, la division commençait de s'introduire.

« Les Vaudois et ceux qui les commandent, poursuivent les narrateurs étrangers, s'entendent bien

(1) En novembre 1690.
(2) Fin d'octobre 1690.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

mieux à leurs affaires; aussi leurs armes sont-elles accompagnées des meilleurs succès. *Ils continuent à faire diverses courses dans le haut Dauphiné*, et ils se sont emparés plusieurs fois des convois qui étaient destinés à des places françaises. Ils ont néanmoins été chassés par le marquis de Feuquières de quelques postes qu'ils occupaient. On a démoli quelques-uns des forts où ils se retiraient, et coupé des bois dans lesquels ils se mettaient souvent en embuscade. Ce qui ne les empêche pas de faire de fréquentes incursions, et de remporter presque toujours quelque nouvel avantage (1). »

Voici comment la *Gazette de France* parle de ceux que le marquis de Feuquières avait obtenus : « On écrit de Pignerol (2), dit-elle : Les Barbets ont été entièrement chassés des vallées de la Pérouse, Saint-Martin et Pralis. Dans la nuit du 5 au 6 de ce mois, le marquis de Feuquières alla avec cinq cents chevaux et deux cents grenadiers au château de Benasque, où il y avait une compagnie du régiment des gardes du duc de Savoie. Il y arriva avant jour, et il s'en empara après une heure d'attaque. Le marquis d'Angrogne

(1) *Mercure hist.*, t. X, p. 18 et 19.; T. IX, p. 1388.
(2) Sous la date du 15 janvier 1691.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

qui y commandait et tous les autres officiers furent faits prisonniers (1). »

Le même journal raconte ensuite la prise de Savillan, ou Saviglano, qui eut lieu peu de jours après. Mais, au commencement de cette même année, 1691, le prince Eugène étant arrivé au secours du Piémont, commença de relever les armes de Victor-Amédee sous les murs de Casal. Les Vaudois continuaient leurs incursions en Dauphiné, où les habitants, disait-on, les craignaient plus que les démons (2). Les alliés, de leur côté, résolurent de faire tous leurs efforts pour soutenir le duc de Savoie, et même pour entrer en France par son propre pays. Le roi d'Angleterre fit espérer qu'il lui enverrait le duc de Schonberg pour diriger ses troupes. En attendant son arrivée, disait le *Mercure historique,* les généraux piémontais, voulant reprendre Pignerol (3), chargèrent les Vaudois, qui étaient alors sous le commandement d'un Genevois nommé Malet, de faire une diversion dans la vallée de Pérouse, pour y attirer les troupes françaises. Leur opération réussit, mais ne profita que peu aux Piémontais.

(1) *La Gazette* (de France), no de février 1691, p. 39.
(2) Id. no de février 1691, p. 16.
(3) En mars 1691.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Pendant ce temps, un conclave se tenait à Rome pour remplacer Alexandre VIII. Les plus graves désordres signalaient chaque jour la présence de cette assemblée (1). Innocent XII, qui fut enfin élu, devait plus tard protester contre le rétablissement des Vaudois dans leur patrie ; mais alors on pensait qu'ils seraient bientôt détruits par les armes.

M. de Feuquières l'espérait bien ainsi. Le 18 d'avril 1691, il partit de Pignerol, avec douze cents hommes de pied et quatre cents chevaux. Il se mit en marche sur les onze heures du soir, et il arriva le lendemain matin en face de Luserne, qui était alors le poste le plus important des Vaudois. Ces derniers, ne se sentant pas en état de le défendre, se retirèrent sur la hauteur. Feuquières mit le feu à la ville; mais, au milieu de l'incendie, les montagnards se précipitent sur son armée, lui font plus de cent morts et de deux cents blessés, parmi lesquels quarante officiers.

« Il faut avouer, observe un journaliste, que M. de Feuquières n'est pas heureux à prendre ses mesures.

(1) On écrivait de Rome, le 16 juin 1691 : Les affaires du conclave ne sont das plus avancées qu'elles ne l'étaient au commencement, quoiqu'il y ait déjà cinq mois qu'il dure. Il arrive chaque jour les plus grands désordres. On compte déjà plus de 150 assassinats, etc.» *La Gazette* (de France), nº d'août 1691, p. 232.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

— Au reste, ces Vaudois sont d'une bravoure remarquable. Ils n'ont été surmontés jusqu'ici que par la supériorité du nombre, et lorsque leur infériorité n'a pas été trop considérable, ils ont toujours eu l'avantage sur leurs ennemis. Aussi, dit-on que le duc de Savoie en a mis bon nombre en garnison dans la citadelle de Turin, ne jugeant pas pouvoir la remettre en de meilleures mains (1). »

Il avait placé aussi sept cents Vaudois ou Français réfugiés dans la citadelle de Coni, dont Feuquières chercha à s'emparer, mais dont il dut bientôt lever le siége. Accusé de l'avoir levé avec trop de précipitation, il fut emprisonné dans la citadelle de Pignerol.

Cependant Catinat s'était emparé de Nice (2), de Villefranche (3), de Carmagnole (4) et de Veillane (5).

Lors de la prise de Carmagnole, les Vaudois qui s'y trouvaient furent dépouillés par les Français de leurs armes et de leurs bagages. Jaloux de s'en venger, ils épièrent le moment où cette nouvelle garnison sortirait de la place, l'attendirent sur le chemin et l'atta-

(1) *Mercure hist.* no de mai 1691, p. 52, 60.
(2) Le 2 avril.
(3) Le 21 mars.
(4) Le 9 juin.
(5) Le 30 mai.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

quèrent avec tant de vigueur, qu'ils la dépouillèrent à son tour.

Le lendemain de cette affaire, Catinat envoya trois mille hommes dans les Vallées pour exterminer ces terribles milices de l'Israël des Alpes. Les Vaudois laissèrent ce détachement pénétrer bien avant dans leurs montagnes, puis s'étant divisés en deux corps, l'attaquèrent à la fois par devant et par derrière. Le combat dura cinq ou six heures. Il y eut près de cinq cents Français tués sur la place, et environ trois cents prisonniers, qui furent conduits à Coni.

Mais l'hiver approchait. « Les Vaudois, dit un contemporain, seront employés à garder les passages, pour empêcher les secours destinés à l'armée française d'arriver jusqu'à elle ; et on ne doute pas qu'ils ne le fassent avec succès. Quoique leurs troupes ne combattent pas selon la discipline ordinaire, elles ne laissent pas de déconcerter les Français. Elles les ont toujours battus jusqu'ici, et le duc de Savoie a sujet d'être content de leur concours. M. Malet, colonel d'un de leurs régiments et un capitaine, tous deux Genevois, les ont abandonnés, et sont allés chercher du service en France. Mais bien loin que cette désertion ait consterné ces pauvres gens, ils ont redoublé

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

de courage et d'espérance, alléguant que leurs affai-n'en peuvent aller que mieux, n'ayant maintenant que des officiers fidèles sur lesquels ils peuvent compter (1). »

Mais ils étaient pauvres au milieu de leurs victoires; le duc de Schonberg, qui venait d'arriver en Piémont, comprenant aussitôt l'importance de ces légions aguerries, leur fit passer des habits pour quatre mille hommes et d'abondantes munitions (2).

Il voulait augmenter leur valeur par la reconnaissance, et les préparer de la sorte à le seconder avec plus d'enthousiasme, dans la grande entreprise qu'il méditait d'une invasion en Dauphiné.

Il espérait ainsi forcer les armées françaises à sortir du Piémont pour défendre leur territoire, et revenir ensuite dans les Etats du duc de Savoie pour les garantir contre de nouvelles agressions.

Nous allons voir comment il y parvint, et de quelle manière les Vaudois surent favoriser ces importantes opérations.

(1) *Mercure hist.*, no d'avril. 1692, p. 349.

(2) En juin 1692. — Ces quatre mille hommes n'étaient pas tous originaires des Vallées, mais en partie des refugiés de différents pays. Les Vaudois n'étaient qu'au nombre de 1480, savoir, 13 compagnies de 60 hommes, sous le commandement de M. de Loches — 780; et 14 compagnies de 50 hommes, sous le commandement de saint Julien — 700.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
COLUMBIA UNIVERSITY

CHAPITRE VI.

SUITE ET FIN DE LA GUERRE

ENTRE LOUIS XIV ET VICTOR-AMÉDÉE.

PARTICIPATION DES VAUDOIS A CES ÉVÉNEMENTS

ET LEUR RÉTABLISSEMENT OFFICIEL DANS LES VALLÉES.

—

SOURCES ET AUTORITÉS : Les mêmes qu'aux chapitres précédents; surtout le *Mercure historique*, et les Archives de Turin.

Vers la fin de l'année 1691, Arnaud s'était rendu en Suisse, pour revoir sa famille; il devait organiser le retour dans la patrie des exilés qui restaient encore à l'étranger, et favoriser en même temps l'adjonction des réfugiés français au peuple des Vallées. Il ne se doutait pas sans doute que, peu d'années après, il serait de nouveau proscrit et qu'il reconduirait lui-

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

même, dans un lointain exil, tous ces réfugiés auxquels il croyait alors donner une patrie. Mais, à cette époque, l'avenir semblait lui sourire, et c'est sur d'autres fronts que l'horizon s'obscurcissait.

L'année 1692 s'ouvrit en effet sous de tristes auspices pour Victor-Amédée. La dernière de ses places fortes en Savoie, Montmellian, s'était rendue (1), après trente trois jours de tranchée, et plus d'un an de blocus. L'Italie, déchirée depuis longtemps par des rivalités de cour et fatiguée déjà de ses guerres contre la France, murmurait hautement contre le duc de Savoie, qui venait d'engager une nouvelle lutte si promptement funeste. La jeunesse du duc mûrit dans ces épreuves ; et c'est alors que par sa fermeté il se montra le plus grand. Mais la confiance manquait à ses troupes, dont les chefs étaient médiocres. Ce ne sont pas les soldats qui ont le plus souvent manqué à l'Italie, mais bien les généraux.

L'Angleterre et l'Autriche se cotisèrent pour lui en fournir. La première envoya le duc de Schonberg, la seconde le prince Eugène. Leur arrivée lui valut une armée. Un conseil de guerre eut lieu à Turin pour arrêter un plan d'opérations.

(1) Le 21 décembre 1692; la garnison n'en sortit que le 22.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Les Italiens opinaient pour qu'on allât attaquer Catinat à Pignerol (1) ; Eugène était d'avis qu'on portât la guerre en Provence et en Dauphiné. — Il vaut mieux, disait-il, que le pays ennemi souffre que le nôtre. Catinat sera obligé d'évacuer le Piémont pour aller défendre son propre territoire ; et nous ne changerons pas les plaines fertiles du Piémont en un champ de bataille.

— Mais, objectait-on, la traversée des Alpes est pleine de difficultés ; les principaux passages sont gardés ; Sestières, Sézane, le col de Tende, sont au pouvoir des ennemis.

— Il nous reste les vallées vaudoises. Leurs habitants connaissent mieux que les Français tous les détours de nos montagnes. Ils pourront nous guider par des chemins d'autant plus sûrs qu'ils sont moins fréquentés.

(1) Ces détails et les suivants sont tirés en partie de l'*Hist. du prince François Eugène de Savoye, généralissime des armées de l'Empereur et de l'Empire. Amsterdam*, 1740. (On la croit d'un nommé Mabillon. — Elle passe pour l'ouvrage le plus complet qui ait été écrit sur ce prince.) T. I, l. II, p. 151 et suivantes. J'ai aussi consulté les *Mémoires de Feuquières ;* ceux de M. D. F. L. *touchant ce qui s'est passé en Italie, entre Victor-Amédée II et le roi T. C...* Aix-la-Chapelle 1697. Les journaux et les brochures du temps etc... — Mais ce que je présente ici sous forme de dialogue n'est que le résumé des opinions émises en différentes conférences au sujet des Vaudois.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

— Est-il prudent de se fier à un peuple que nous combattions hier ; et de remettre pour ainsi dire les destinées du royaume entre des mains naguère proscrites et encore irritées ?

— Nous marcherons avec des forces assez imposantes pour les contenir dans le devoir ; d'ailleurs, c'est de la France que les Vaudois ont surtout à se plaindre ; rassurez-les sur leur avenir, et ils nous serviront avec d'autant plus d'ardeur qu'ils seront ainsi plus redoutables à l'ennemi commun.

— Mais si la France, à son tour, offre de les protéger ?

— Elle ne le peut sans manquer à sa politique, et tôt ou tard ils seraient sacrifiés. Leur souverain légitime a seul des droits à leur fidélité ; et ils n'y manqueront pas si on leur rend une patrie, car alors ils auront intérêt à la défendre, et se rattacheront ainsi à notre cause par l'intérêt et la reconnaissance.

Cet avis ayant été adopté, Victor-Amédée, déjà sollicité par la Grande-Bretagne, rendit, sur la fin de juin 1692, un premier décret de réhabilitation dont voici les principales dispositions.

« Les preuves distinctes de fidélité et les évidentes marques de zèle pour notre service, qui nous ont été

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

données, et que continuent de nous donner tous les jours nos sujets religionnaires des vallées de Luserne, etc... nous ayant déjà invité à les recevoir de nouveau sous notre protection : nous croyons, par dignes égards, ne devoir pas différer davantage de rendre manifeste leur entier rétablissement dans notre bonne grâce, pour les exciter d'autant plus à la mériter.

« C'est pourquoi, par ces présentes, que nous voulons avoir force d'édit..... et sur l'avis de notre conseil, nous faisons auxdits religionnaires ample grâce et entière rémission de tous les crimes dont ils avaient été taxés (1)..... tant en général qu'en particulier..... même de lèse-majesté divine et humaine..... et de toutes les peines déclarées ou encourues à cause d'iceux... révoquant et annulant à cet effet les susdits édits (2) et leur entérination..... en sorte qu'à l'avenir ils resteront sans aucune force et effet, comme s'ils n'avaient jamais été faits ; ordonnant que tous ceux desdits religionnaires qui se trouveraient encore détenus soient élargis immédiatement, et que les fils et

(1) Mais non convaincus. Il ne s'agit du reste que de contraventions aux édits cités plus bas.

(2) Ceux du 31 janvier et du 9 avril 1686.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

prétexte à ses rigueurs récentes, en rappelant les inculpations dont les Vaudois avaient été l'objet antérieurement; comme si la justice ne devait pas toujours parler avant la grâce. Il n'en fut pas moins pour cela l'objet des répréhensions du Saint-Siége (1).

Assuré toutefois de s'être ainsi rattaché les intrépides montagnards des Alpes vaudoises, il ne songea plus qu'à profiter de leur valeur.

Toutes les dispositions furent prises pour réaliser, avec leur concours, une invasion en Dauphiné.

Afin d'éloigner Catinat de Pignerol, où il pouvait fermer aux troupes du duc de Savoie l'entrée des vallées vaudoises, ce prince dirigea une fausse attaque du côté de Suze, comme s'il avait l'intention de forcer la vallée de la Doire.

Le général français tomba dans le piége qui lui était tendu, et abandonnant aussitôt Pignerol, il se porta du côté où la menace était visible. Les alliés en profitèrent pour forcer immédiatement Pérouse et Briquèras. C'était le prince Eugène qui dirigeait l'avant-garde. Victor-Amédée, ayant sous ses ordres le général Caprara, commandait le corps d'armée principal, où le comte

(1) Voir les préliminaires de l'édit du saint-office daté du 19 d'août 1694.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

les enfants desdits religionnaires de quelque âge et en quelque lieu qu'ils se puissent trouver de nos Etats, soient laissés en pleine liberté de retourner chez leurs parents, auxdites vallées, et d'y faire profession de leur religion, et que pour cet effet ils soient rendus sans payement d'aucuns dépens : remettant et voulant que lesdits religionnaires soient maintenus, avec leurs enfants et postérité, dans la possession de tous et chacun de leurs anciens droits, édits, coutumes, usages et priviléges (1). »

Il ordonne ensuite à tous les détenteurs des biens meubles ou immeubles des Vaudois de les rendre, sans en rien retenir sous quelque prétexte que ce soit. Il statue que les Vaudois ne pourront plus désormais être recherchés ni inquiétés pour cause de religion, les laissant libres de revenir au protestantisme lors même qu'ils l'eussent abjuré. Il autorise enfin tous les religionnaires étrangers à venir s'établir dans les vallées vaudoises, pourvu qu'ils lui jurent fidélité.

Malgré ses bonnes dispositions, Victor-Amédée ressentait encore, dans cet édit, le besoin de donner un

(1) Cet édit très peu connu, et qu'a fait oublier celui du 23 mai 1694, se trouve rapporté dans les *Lettres historiques, contenant tout ce qui se passe de plus important en Europe*, etc... T. II, p. 32.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

de Las Torres, général des troupes espagnoles, et le marquis de Leganez commandaient les troupes milanaises.

Le prince de Commercy et le marquis de Parelles dirigeaient l'arrière-garde, composée de régiments savoyards, impériaux et italiens.

Ces trois corps d'invasion marchaient à une certaine distance l'un de l'autre, sous la direction de guides expérimentés fournis par les Vallées. L'avant-garde pénétra dans la vallée de Pragela; une partie du corps principal la suivit sous les ordres de Victor-Amédée; l'autre partie, commandée par le duc de Schonberg, entra dans la vallée de Luserne. Le marquis de Parelles s'engagea dans celle de Barcelonnette, et celle de Saint-Martin fut envahie par le marquis de Leganez.

Arrivées à Bobi, les troupes confiées à Schonberg firent deux divisions, dont l'une remonta la vallée du Pelis et dont l'autre franchit le col Julian, pour se joindre aux troupes du marquis de Parelles venant par la vallée latérale de Saint-Martin. Ces deux détachements ayant fait leur jonction à Pral, devaient traverser le col d'Abries pendant que la première division traversait le col Lacroix.

Mais déjà le prince Eugène avait franchi le mont

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Genèvre et s'était emparé de Briançon. Il incendia cette place et descendit, par la vallée de la Durance, vers Mont-Dauphin qui alors n'était pas fortifié. La ville de Guillestre seule le retint quelques jours; elle était entourée de murailles flanquées de tours mais dénuées de fossés.

Le colonel de Chalandren y commandait une garnison composée de six cents hommes de milice dauphinoise et de deux cents Irlandais. Ayant refusé de se rendre, on assiégea la place qui résista d'abord avec avantage; mais le prince Eugène fit venir du canon et en trois jours il l'eut emportée.

Ses troupes se joignirent alors à celles de Victor-Amédée et du prince de Commercy pour traverser la Durance à Saint-Clément, afin de pouvoir se porter toutes ensemble sur Embrun.

Pendant ce temps le duc de Schonberg, qui avait remonté la vallée de Luserne et traversé le col Lacroix, s'était emparé de tous les villages de la vallée du Guill, jusqu'au Château-Queyras; mais cette dernière place lui résista. Elle est bâtie sur un rocher isolé, qui s'élève en pain de sucre dans une des parties les plus étroites de la vallée, et qui en commande avantageusement le passage.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Le duc de Schonberg ne pouvait s'en emparer qu'avec de l'artillerie ; il en fit demander à Victor-Amédée qui était déjà sous les murs d'Embrun et qui lui ordonna de venir le rejoindre par la vallée de la Durance. Le château Queyras ne fut donc pas pris. Schonberg rejoignit le duc de Savoie devant l'antique capitale de la Caturigie (1), où tout le gros de l'armée assaillante se trouvait déjà depuis quatre jours.

La ville d'Embrun, munie de remparts et de fossés, occupe un plateau de rochers, fort escarpés du côté de la vallée, où s'étalent de magnifiques prairies arrosées par la Durance ; mais elle est dominée par la montagne à laquelle sa plateforme est adossée, et c'est sur cette montagne que le prince Eugène prit d'abord position.

Le marquis de Larrey, déja défait par les Vaudois au combat de Salabertrans, commandait dans la place.

(1) La Caturigie s'étendait depuis Briançon jusqu'à Nice. Embrun en était la ville la plus importante ; Néron avait accordé aux habitants de cette ville le *droit de latinité ;* Galba leur accorda aussi quelques priviléges. — Il existe un poëme héroï-comique peu connu, intitulé, l'*Embrunade*, sur des démêlés survenus entre les jésuites et les jansénistes ; démêlés auxquels l'évêque de cette ville avait pris part. — En 1692, avant l'arrivée des troupes de Victor-Amédée, l'évêque d'Embrun conduisit son *chapitre* à Grenoble pour y mettre en sûreté, et revint ensuite dans sa métropole assiégée, pour y veiller sur son troupeau.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Victor-Amédée le somma de se rendre. — Je tiens trop à l'estime de Votre Altesse pour le faire! répondit-il avec une noblesse courageuse et polie, digne des temps chevaleresques; et, malgré l'infériorité de ses forces (1), il commença le feu.

Il fallut assiéger Embrun avec toutes les lenteurs d'un blocus.

La tranchée fut ouverte le 6 août. Le marquis de Larrey fit plusieurs sorties très vives et tua beaucoup de monde aux ennemis (2); mais enfin la grosse artillerie battit en brèche ses murailles (3); alors il demanda à capituler (4), et on lui accorda de sortir de la place avec les honneurs de la guerre (5). Le duc de Savoie gagna à cette affaire dix-huit à vingt pièces de canon, soixante mille livres en or et beaucoup de pro-

(1) Il avait 25,000 hommes d'infanterie, 200 dragons et quelques milices.

(2) Dans la nuit du 8 au 9, il tua 50 hommes à Victor-Amédée; dans la nuit du 10 au 11 périt le comte de Lugiasco, neveu du marquis de Parelles, et fut blessé le général de Torres. Dans la nuit du 13 au 14, il fit trois autres sorties et tua ou blessa plus de 150 hommes.

(3) Du 13 au 15.

(4) Le 16.

(5) La garnison devait être conduite à Grenoble et ne pas reprendre du service de trois semaines. — Les prisonniers devaient être rendus de part et d'autre. — Les biens ecclésiastiques seraient respectés du vainqueur, mais tout ce qui appartenait au roi de France serait livré au duc de Savoie.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

visions. Il leva en outre une forte contribution sur les habitants de la ville et des alentours.

Son armée se mit ensuite en marche vers Gap. Le prince Eugène, qui commandait à l'avant-garde, ne se fut pas plutôt présenté devant cette ville, dépourvue de tout moyen de résistance, que les magistrats vinrent lui en remettre les clefs.

Les uns disent que tout le Gapençois fut mis à contribution depuis Sisteron jusqu'à Die; d'autres, qu'il fut ravagé et pillé jusqu'à Sisteron. Il est certain que de très grands désordres eurent lieu; les couvents, les églises, les établissements publics et peut-être bien des demeures particulières furent dépouillées de leurs objets précieux. On voyait des soldats, dans les loisirs du camp, mettre vingt louis sur une carte, avec l'insouciance des pillards. Ces dévastations étaient en représailles de celles que l'armée française avait commises dans le Palatinat.

Catinat cependant, un moment confondu par la hardiesse de la manœuvre des assaillants, et par la honte d'en avoir été dupe, envoya le marquis de Liancourt avec dix bataillons près de Grenoble, pour garantir cette ville de l'invasion des alliés. La Provence et le Dauphiné étaient dans des transes continuelles.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Ces craintes s'augmentaient, et se répandaient avec une rapidité proportionnée à celle des succès de l'ennemi. L'épouvante s'était propagée jusqu'à Lyon et à Valence. La consternation régnait à Grenoble; on levait précipitamment le ban et l'arrière-ban de toutes les milices de la province.

Mais au moment où l'armée assaillante se préparait à marcher sur Grenoble, le duc de Savoie fut atteint de la petite vérole à Gap. Il se fit porter en litière à Embrun. Sa femme vint l'y trouver. Il fit son testament. Ses projets furent paralysés. On répandit plusieurs fois le bruit de sa mort. Les ministres vaudois, qui alors prêchaient publiquement à Gap et à Embrun, priaient pour sa conservation. Peu à peu sa santé se rétablit. Du 15 au 18 de septembre 1792, toutes les troupes alliées avaient repassé les Alpes, laissant seulement une garnison à Barcelonnette. Mais toutes les entreprises guerrières furent ajournées à l'année suivante. Les Vaudois seuls se distinguèrent encore dans le mois de décembre, par une victoire remportée sur un détachement français, dans les plaines de Saint-Segont.

Le duc de Schonberg était reparti pour l'Angleterre; le prince de Commercy et le comte de Monté-

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

cuculi reprenaient la route de Vienne. Eugène allait les suivre; tout semblait se calmer. Catinat lui-même avait abandonné le Piémont pour se rendre à Paris.

Il revint en Piémont au commencement de l'année 1693. Désireux de se venger de l'échec qu'il avait subi l'année précédente, il ne donnait pour cause à son irritation que les ravages commis en Dauphiné. Il promit même aux volontaires de cette province qui voudraient se ranger sous ses ordres, le pillage de toutes les villes du Piémont dont il pouvait s'emparer, et en particulier celui des vallées vaudoises. Pauvres vallées ! il ne devait pas s'y trouver un bien riche butin.

Dès la fin de janvier, le comte de Tessé, gouverneur de Pignerol, dirigea une expédition de fourrageurs du côté de Saluces, et Victor-Amédée porta ses troupes vers la cité d'Aoste.

Le mois suivant eut lieu à Turin l'exécution de deux traîtres, convaincus de haute trahison pour avoir voulu introduire les Français dans la ville de Coni. On prétend même qu'ils avaient contribué à la prise de Carmagnole.

Mais bientôt le bruit d'une trêve particulière entre Victor-Amédée et Louis XIV se répandit dans le monde politique. Cependant les troupes de ces deux souve-

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

rains se rapprochaient toujours. Le marquis de Parelles vint occuper les passages de la vallée de Luserne et de celle de Pragela. Repoussé de cette dernière, il se replie sur Angrogne, et les troupes françaises entrent à Pignerol.

Le duc de Schonberg est rappelé. Il prend position du côté de Giavenna. Le prince Eugène revient aussi, et de concert avec le marquis de Leganez, il repousse Catinat jusques à Fenestrelle, en s'emparant du fort de la Pérouse. Mais Pignerol tenait toujours. On écrit de Briançon, à la date du 15 juillet 1693 : « Notre armée souffre beaucoup des courses que les Vaudois font sur nos convois. Depuis deux jours, ils nous ont encore enlevé cent vingt mulets, chargés de vivres et de munitions (1). »

La ville de Pignerol fut enfin assaillie. Menacée d'un bombardement, elle offrit à Victor-Amédée une somme de quarante mille pistoles, pour se soustraire à cette calamité; mais il rejeta ces propositions et accorda seulement aux dames et aux moines des saufconduits pour se retirer ailleurs. Puis il fit rompre les chemins et dévaster les campagnes aux alentours de

(1) *Mercure historique*, n° d'août 1693, p. 132.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

cette place. Elle fut bombardée depuis le 25 septembre jusqu'au 1er octobre.

Mais Catinat arrivait pour la dégager. Parvenu, le 3 octobre, dans les plaines de Marsaille, il offre immédiatement la partie au duc de Savoie. Le duc accepte la bataille et trouve la défaite. Son armée est taillée en pièces. Il perdit près de huit mille hommes, trente-quatre canons et cent dix étendards. S'étendant alors dans toute la plaine du Piémont, Catinat la livra au pillage et à l'incendie jusque sous les murs de Turin. La désolation qui régnait dans ce malheureux pays ne saurait se décrire. Victor-Amédée, vaincu, fugitif, chassé de ses Etats, se trouvait dans une position de plus en plus critique. Heureusement Louis XIV avait besoin de ses troupes contre la Hollande, l'Espagne et l'Angleterre. Il les rappela du Piémont au commencement de 1694, et elles eurent beaucoup à souffrir pour traverser les Alpes au milieu de l'hiver. Les Vaudois, familiarisés avec les neiges, leur firent alors un mal considérable. La cavalerie française, surprise par eux dans les montagnes du Malanage, fut en partie détruite. De trente-six compagnies il ne resta que deux cent-cinquante hommes. « Le maréchal de Catinat, dit une lettre de l'époque, avait si grand peur

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

des embuscades des Vaudois, qu'il leur envoya un trompette pour leur dire que, s'ils voulaient ne pas l'incommoder sur sa route, de son côté il ne leur ferait aucun mal. Les Vaudois répondirent qu'ils n'avaient pas l'intention de s'opposer à l'armée française, mais que, pour sa traversée, il lui en coûterait bien la moitié de son bagage, et ils ont tenu parole (1). »

Catinat revint cependant à Pignerol au commencement du printemps, car Victor-Amédée avait obtenu du parlement britannique des subsides considérables (2), pour soutenir la guerre contre la France.

Il avait fait fortifier Coni, était allé à Milan (3), puis, revenu à Turin (4), il renouvela ses armements avec l'aide de l'Espagne et de l'Autriche.

Alors, sans doute afin de récompenser les Vaudois du zèle qu'ils avaient montré pour son service, et pour encourager leur fidélité, il réitéra, par un nouvel édit (5), les promesses qu'il leur avait faites et l'as-

(1) *Lettres historiques*, t. V, p. 135.
(2) 5000090 livres sterling.
(3) De janvier à mars 1694.
(4) Il y arriva le 24 février et courut risque d'y périr dans une incendie.
(5) Le 8 de mars.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

surance de leur réintégration dans leurs vallées (1). Aussi continuèrent-ils de lui donner les preuves les plus éclatantes de leur valeur et de leur dévouement. Au mois de juin, ils enlevèrent un convoi de cinquante mulets, qui se rendait à Pignerol; et, poursuivis par M. de Larrey, il s'en fallut de peu qu'ils ne s'emparassent de lui.

Ceux d'entre les Vaudois qui se distinguèrent particulièrement dans la conduite de ces coups de main, furent les capitaines Imbert, Gudin, Peyrot, Châtillon, Bernardin, Jahier, Odier, Combe et Caffarel.

Les Vaudois, disait-on, sont les seuls qui fassent parler d'eux dans ces quartiers. Les hostilités ayant été reprises, ils remportaient chaque jour un nouvel avantage. En juillet, ils enlevèrent encore cent cinquante mulets, qui se rendaient de Suze à Pignerol, et à cette occasion ils firent présenter au duc de Savoie les quatre plus belles montures qui se trouvaient dans le convoi (2).

Les choses semblaient néanmoins se disposer pour

(1) Du 23 mai 1694, entériné le 25. — Voir pour les dispositions de cet édit et pour les débats auxquels il donna lieu, le chapitre suivant.

(2) *Lettres historiques*, nº d'août, p. 138.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

une bataille décisive. Au mois d'août les troupes espagnoles quittèrent Villefranche et vinrent établir leur quartier général à Saint-Segout. Celles de Victor-Amédée campèrent à Bubiane, ayant leur droite vers Montbrun, et leur gauche vers Briquéras. En même temps une nouvelle armée, conduite par le duc de Vendôme, s'avançait de France sur le Piémont, par la vallée de Barcelonnette, par Nice et par Antibes.

Quant aux Vaudois, ils continuaient toujours leurs victorieuses incursions.

Dans la nuit du 11 au 12 d'août, ils se réunirent au nombre de 1,200, et attaquèrent trois bataillons français, proche de Pignerol. Ils ne purent les forcer dans leurs retranchements; mais feignant de prendre la fuite, ils se retirèrent sur les hauteurs et se firent poursuivre. L'ennemi sort du camp afin de les atteindre. Alors ils se retournent soudain contre lui, et l'attaquent avec tant d'impétuosité qu'ils lui tuent des compagnies entières, avant qu'il ait eu le temps de se reconnaître; le reste prend la fuite en jetant armes et bagages.

« Les Vaudois s'en emparèrent et firent un butin considérable. Ils gagnèrent à cette affaire plus de vingt mille livres en argent comptant qui était destiné à la

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

solde des troupes ; ils prirent trois cents chevaux ou mulets ; les habits neufs d'un régiment tout entier ; l'équipage de tous les officiers, parmi lequel ils trouvèrent des services entiers de vaisselle d'argent ; plusieurs habits très riches et des armes de luxe. Enfin, leur butin fut évalué à plus de cent mille livres (1)».

Encouragés par ce succès, ils portèrent leurs armes dans les Etats même du roi de France, et envahirent plusieurs villages du Dauphiné. La garnison de Pignerol résolut d'en tirer vengeance. Leur camp volant s'était établi proche de Saint-Germain. Quatre détachements s'avancèrent par des voies différentes, afin de le surprendre. Le premier de ces détachements les attaqua de front, pendant qu'un autre traversait le Cluson au Pomaret pour les prendre de flanc ; pendant ce temps, un troisième détachement remontait la rive droite de la rivière pour les atteindre de revers ; et les huit cents hommes, qui composaient le quatrième, gravissaient la montagne des Cerisiers, afin de les attaquer par derrière. Ces mouvements paraissaient si habilements combinés qu'il semblait qu'aucun des montagnards ne dût échapper. Mais leur

(1) *Lettres historiques*, no de septembre, p. 262.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

garde avancée soutint à elle seule le choc des premiers assaillants ; et leur corps principal, faisant face des trois autres côtés, repoussa de toutes parts les ennemis, qui ne purent se retirer qu'avec de grandes pertes. Le lendemain, les Vaudois, revenant sur les terres de France, s'emparèrent d'Abriès, dans la vallée du Queyras, puis d'Aiguilles et des hameaux environnants. Tournant ensuite le château Queyras, dont ils ne pouvaient se rendre maîtres, faute d'artillerie, ils franchirent les montagnes qui les séparaient de la vallée d'Arvieux, emportèrent d'assaut des retranchements établis au pied du mont Isoard, ou Isoire, y firent trente-six prisonniers et beaucoup de butin. Comme ils offraient la vie à l'officier qui commandait ce poste : — Qu'en ferais-je? répondit ce brave ; sans l'honneur elle ne m'est rien ! Et il préféra mourir plutôt que de se rendre.

D'autres détachements furent encore forcés ; après quoi, traversant la montagne, ils descendirent à Servières, et pénétrèrent jusques au Villar, situé près de Briançon. Ils se saisirent également de ce poste qui n'était gardé que par soixante dragons, et y brûlèrent vingt-cinq mille quintaux de fourrage qu'on y avait amassé. Tout le pays fut consterné jusques à

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Embrun ; mais les vainqueurs, ne voulant pas compromettre leurs succès par une audace téméraire, se retirèrent avec leur butin en emmenant une centaine de prisonniers.

Beaucoup d'autres expéditions du même genre eurent encore lieu avec un pareil avantage (1), tantôt dans la vallée de la Pérouse, tantôt dans celle de Pragela, tantôt dans celle du Queyras. Mais sans prolonger le récit de ces faits de détail, qui ont peu de rapport avec le caractère essentiel des Vaudois, voyons rapidement de quelle manière se termina la lutte à laquelle ils avaient pris une part si glorieuse.

Victor-Amédée, sollicité à la paix par le pape et les princes d'Italie, ainsi que par le duc d'Orléans et par le comte de Tessé, qui lui faisaient entrevoir de favorables dispositions du côté de la France, fut enfin détaché de la ligue qui s'était formée contre cette puissance.

Le 4 de juillet 1696 (2), il conclut avec elle un traité de paix particulier, par lequel toutes ses places

(1) Voy. *Mercure historique et politique*, t. XVIII, p. 132, 254, 365 ; t. XIX, p. 146. *Lettres historiques* du t. V au t. X, etc.

(2) *L'art de vérifier les dates*, à l'article de Victor-Amédée II, place la signature de ce traité au 30 août ; mais il ne fut publié que le 10 de septembre.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

lui étaient rendues. Un des articles du traité fut le mariage de Marie-Adélaïde, sa fille aînée, avec le duc de Bourgogne. C'était la quinzième alliance directe que la maison de Savoie contractait avec celle de France. La princesse piémontaise fut reçue par Louis XIV, qui était venu à sa rencontre jusques à Montargis (1), et Victor-Amédée fut reçu par Catinat, en qualité de généralissime des armées françaises. Peu de semaines auparavant, il était le généralissime des armées de la coalition opposée à la France.

Jamais prince ne s'était vu dans la même campagne à la tête de deux armées ennemies, en qualité de général en chef. Cette circonstance fait plus d'honneur au savoir-faire de ce prince qu'à sa fidélité.

La ville de Pignerol et la vallée de Pérouse, qui depuis soixante-huit ans appartenaient à la France, rentrèrent alors sous la domination piémontaise. Les forteresses de Pignerol furent rasées, mais ses habitants furent autorisés à l'enclore d'une muraille.

Nous allons maintenant reprendre la série des événements qui suivirent la promulgation de l'édit par

(1) Le 5 de novembre 1696. Comme elle était fort jeune, son mariage n'eut lieu que le 7 décembre 1697.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

lequel les Vaudois étaient officiellement rétablis dans leurs vallées ; et nous verrons ensuite de quelle manière se réorganisa leur Eglise, depuis si long-temps persécutée, et que si récemment on avait crue anéantie.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

CHAPITRE VII.

PROTESTATION DE LA COUR DE ROME CONTRE LE RÉTABLISSEMENT DES VAUDOIS ; FERMETÉ DE VICTOR-AMÉDÉE II ; RÉORGANISATION DE L'ÉGLISE VAUDOISE, ET NOUVEL ÉDIT D'EXPULSION RENDU EN 1698.

—

SOURCES ET AUTORITÉS. — Une partie des sources précédentes. — *Mercure historique.* — *Lettres historiques et politiques.* — Archives de la cour de Turin. — *Raconto historico dell' ultima guerra, tra Francesi e collegati in Piemonte, Delphinato e stato di Milano, per Giuseppe Reyna.* — Monastier, chap. XXVI. — Jones, *Hist. de l'Eglise chrétienne...* T. VIII (en anglais). — Baird, *Hist. du protestantisme en Italie...* T. III (en anglais). — *Mémoires de M. D. F. L. touchant ce qui s'est passé en Italie, entre Victor-Amédée II, duc de Savoie, et le roi T. C.* (Très chrétien : Louis XIV), *avec le détail, etc... Aix-la-Chapelle* 1697. — Botta, *Hist. d'Italie.* — Canta, *Histoire universelle* (tous deux en Italien). — Archives de la Table vaudoise. — Actes synodaux des Vallées. — Registres de la vén. comp. des P.P. de Genève.

Le décret du 23 mai 1694 renfermait les déclarations suivantes (1) :

(1) Il est trop long pour être reproduit en entier. Je n'en cite que les principales dispositions. Il a été publié par Duboin, et par M. Hann, p. 723.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

1° C'est sur les instigations pressantes d'une puissance étrangère qu'ont été rendus, par le duc de Savoie, les édits de 1686 *contre ses fidèles sujets des vallées vaudoises.*

2° Ces édits sont révoqués.

3° Le duc *reçoit en grâce* ses *fidèles* sujets, à raison de leur zèle pour son service ainsi que des instantes sollicitations de Sa Majesté Britannique et des Etats Généraux de Hollande. Amnistie pleine et entière est accordée aux Vaudois pour tout ce qui s'est passé depuis 1686.

4° Ils sont rétablis dans leurs vallées, *comme ils y étaient auparavant.* Les enfants enlevés seront rendus (1), les prisonniers seront relâchés, les relaps ne seront pas poursuivis, les protestants étrangers pourront s'établir dans les Vallées.

5° Les Français réfugiés pour cause de religion n'auront droit à jouir de ces priviléges que pendant le cours de la présente guerre, hormis ceux qui n'auront pas été rétablis dans leur patrie. — Les habitants des

(1) Cette clause fut souvent éludée; car les ravisseurs faisaient passer ces enfants de mains en mains, jusqu'à ce qu'on en eût perdu les traces. D'autrefois, après les avoir rendus, on les enlevait de nouveau. Quelquefois même, on refusa nettement de les rendre, ou l'on répondit qu'ils n'existaient plus.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

vallées de Pérouse et de Pragela en jouiront encore pendant dix ans après la cessation de la guerre (1).

Un pompeux étalage des mots de priviléges, de liberté, de prérogatives, prodigués aux Vaudois dans cette pièce, dissimulait habilement ces cruelles réserves d'une tyrannie qui n'avait rien cédé. Et pourtant, n'avaient-ils pas le droit de demander pour leur tranquillité future plus de garanties *qu'ils n'en avaient auparavant,* ces malheureux vaudois qui avaient tant souffert et qui venaient de déployer tant de courage ?

Ils reçurent néanmoins avec reconnaissance ce qu'on leur accordait. Des quatre cent vingt-quatre familles qui avaient embrassé le catholicisme en 1686, il y en eut quatre cent vingt-une qui revinrent au culte évangélique.

« Le Pape, écrivait-on de Rome (2), a été fort irrité de cela. On dit qu'il a donné ordre à son nonce à Turin de protester contre cet édit et de se retirer ensuite. L'envoyé du duc de Savoie à Rome a aussi été prié de retourner à Turin. »

(1) Ce n'était qu'ajourner de nouvelles rigueurs. C'était déjà les faire pressentir.

(2) *Lettres historiques*, no de septembre 1694, p. 246.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

La France, qui ne négligeait rien pour susciter de nouveaux ennemis à Victor-Amédée, augmentait autant que possible l'irritation du saint-siége contre lui. Elle y avait déjà travaillé en 1692 lors du premier édit de repatriation accordé aux Vaudois. Le duc de Chaulnes et le cardinal de Bouillon, plus tard aussi le cardinal Caffanalta, présentaient ce rétablissement des Vaudois comme étant un coup funeste à l'Eglise et un outrage à son autorité. Innocent XII cependant était loin de marquer par son intolérance. Il avait même accordé une liberté absolue de conscience aux habitants d'une ville située aux portes de Rome, Civita-Vecchia, afin d'attirer plus de commerce dans ce port de mer. Il semblait donc qu'il n'eût pas dû se formaliser de ce que la même liberté était rendue à ceux qui en avaient toujours joui. Mais les hommes se conduisent souvent, moins par leurs convictions que par leur intérêt. Innocent XII dénonça l'édit du 23 mai 1694 à la chambre du saint-office, en la chargeant de l'examiner. C'était lui en demander la condamnation. Le tribunal de l'Inquisition s'assembla le 19 d'août en présence du pape lui-même. Voici un extrait du décret qu'il rendit à cette occasion :

« Notre très-saint père, Innocent XII, ayant appris,

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

par le rapport de quelques personnes pieuses, qu'il était à craindre que le sérénissime seigneur Victor-Amédée II, duc de Savoie, incité par les continuelles et importunes suggestions des Etats et princes hérétiques, n'en vînt enfin à abroger les lois, si dignes de louanges, qu'il avait faites en faveur de la religion catholique et contre ses sujets hérétiques des vallées de Luserne... etc.

« Sa Sainteté, dans un péril si évident de la foi orthodoxe, en fit aussitôt ses admonitions paternelles au sérénissime duc, après en avoir parlé plusieurs fois au résident de Savoie, et ensuite par ses lettres apostoliques au nonce et à l'inquisiteur de Turin. Ces avertissements paternels ne furent pas sans effet pendant quelques temps. Mais peu de mois après, l'avis étant venu que la fermeté du duc se laissait ébranler... Sa Sainteté mit tout en œuvre pour le porter à rejeter tout accommodement avec les hérétiques, vu qu'un tel accord serait à l'offense de Dieu, au scandale de tous les fidèles, à la subversion des peuples voisins, etc...

« Cependant, par un édit du 23 mai 1694, ce même duc a non-seulement abrogé les lois ci-dessus, mais, ce qui ne se peut dire sans larmes, il a expressément

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

permis que les enfants hérétiques (qui avaient été enlevés), fussent rendus à leurs parents avec l'évidente damnation de leurs âmes, etc...

« C'est pourquoi Sa Sainteté, par le zèle de la maison de Dieu et par le devoir de la charge pastorale qui lui a été commise d'en haut... a cassé, annulé, invalidé et reprouvé... l'édit ci-dessus mentionné et toutes les choses qu'il contient, comme étant énormes, impies, détestables, etc... Ordonnant que cet édit... soit reputé comme non fait et non advenu... et enjoignant aux archevêques, évêques, inquisiteurs, etc. d'agir comme par le passé contre les hérétiques, sans égard pour cet acte... qui est déclaré abrogé en vertu du présent décret (1). »

Des débats secondaires avaient précédé cette décision (2), qui fut suivie de nouveaux débats (3).

L'Europe attentive était dans une grande impatience

(1) Ce décret se trouve dans Borelli. Je n'ai pu le donner en entier.

(2) Les archives de Turin renferment beaucoup de pièces sur ce sujet. Voici l'indication de quelques-unes de celles qui sont antérieures au décret de l'inquisition. *Scrittura del Archivesc. e del Padre Inquisitore di Torino concernente la famigliarità e il commercio de catholici con quelli della religione, etc...* — *Scrittura del S. Conte Peyrani, contro quella di Monsignor Arcivescovo e del Padre Inquisitore etc...* — *Parere d'un Teologo di Roma, circa l'editto de S. A. R. a favore de Valdesi.* — *Scrittura da mandar a Roma toccante le valli di Lucerna etc...*

(3) Les pièces qui suivirent sont trop nombreuses pour être citées. Elles

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

de savoir à laquelle des deux puissances resterait la victoire. Le duc de Savoie, d'abord interdit par le décret de l'inquisition, sentit pourtant se réveiller en lui la dignité du souverain. « Il a cru qu'en semblables occasions, dit un contemporain, il n'y a que la fermeté qui puisse réussir, et que la cour de Rome ne manquerait pas de l'accabler pour peu qu'il témoignât de la craindre (1). »

Aussi ordonna-t-il au sénat de Turin d'examiner le décret du saint-office. Le procureur général Rocca demanda que cet acte fût déclaré mal fondé, et que l'édit de rétablissement des Vaudois fût maintenu, plus encore comme acte de justice que comme une grâce (2). L'avocat général Fréchignone appuya ces

consistent surtout en dépêches du Résident de Savoie à Rome, ***Marcello di Gubernatis***, dans lesquelles il rend compte à Victor-Amédée des démarches qu'il a faites auprès du pape et des cardinaux. — On trouve ensuite des dissertations de juristes et de théologiens piémontais sur la valeur du décret pontifical (quelques-unes de ces dissertations forment d'épais manuscrits in-folio). — Il y a, en outre, des pièces détachées : ***Progetto di lettera all' Inquisitione***; et entre autres une lettre qui est tout entière de la main de Victor-Amédée et qui est adressée à l'archevêque de Turin. L'enveloppe qui la renferme porte pour suscription : ***Minuta di lettera di S. A. R. all' Arcivescovo di Torino, in occasione d'una scrittura publicata in Torino, contro gl' eretici***, etc. (Archives d'Etat, Turin.)

(1) ***Lettres historiques***, 20 d'octobre 1694, p. 367.

(2) ***Com' un effetto piu de giustizia che de grazia. (Copia di ramostranza del Proc. Gen. Rocca, sulla giustizia dell' arresto a sua istanza dato dal Senato contro il decreto della sagra Congregatione***, etc... Archives de Turin.)

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

conclusions, et le sénat rendit, le 2 de septembre 1694, un décret par lequel il casse et annule celui de l'Inquisition, défend, sous peine de la vie, de l'afficher dans les Etats de Savoie, et confirme dans toutes ses dispositions l'édit du 23 mai en faveur des Vaudois.

L'abbé de Pignerol, disent les journaux du temps, osa seul faire connaître et appuyer le décret inquisitorial, et je ne sache pas que cet ecclésiastique ait été poursuivi. Mais Victor-Amédée sut allier la fermeté à la prudence; car il donna l'ordre à son Résident près la cour de Rome, de communiquer au pape tout ce qu'il avait fait, en lui déclarant qu'aucun souverain en Europe ne souffrirait désormais de la part du saint-siége de pareils abus de pouvoir.

L'Espagne et l'Autriche ayant fait des protestations semblables, le pape parut reconnaître qu'il s'était trompé et ordonna à son Nonce à Turin de ne pas publier le décret contre lequel tant de voix s'élevaient.

Cet incident semblait ainsi devoir être vidé; mais à mesure que la cour de Rome reculait, le duc de Savoie se montrait d'une susceptibilité plus exigeante: il demanda que le tribunal de l'inquisition tout entier fût cassé, pour s'être arrogé une autorité qu'il taxa d'usurpation.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

« Vous pouvez bien juger, écrivait-on alors, que ce tribunal, le plus fier et le plus impérieux qui soit au monde, est fort irrité de cela (1). » Mais Victor-Amédée n'avait pris l'offensive que pour mieux assurer sa victoire, et après quelques négociations l'affaire s'arrangea.

Les Vaudois, pendant ce temps, travaillaient à rétablir leur ancienne organisation. Presque toutes les familles proscrites ou catholisées, étaient rentrées au sein de l'Eglise et de la patrie, où elles avaient reçu la vie. Les milices vaudoises avaient pris rang dans les troupes réglées de Victor-Amédée.

Les hommes des champs s'occupaient à cultiver leurs terres, à relever leurs toits et leurs autels (2); et les directeurs ecclésiastiques de ce petit peuple travaillaient à augmenter leur nombre, ou à y suppléer par leur activité.

Déjà en 1692, avant la publication de l'édit qui les réintégrait dans leur ancienne position, ayant reçu, par un ordre du jour, la promesse de leur prochain

(1) *Lettres hist.*, p. 595.

(2) « En l'année 1686, tous les temples des Vallées furent renversés jusqu'en leurs fondements. » *Mémoire sur l'état présent des Eglises vaudoises* (1705), communiqué par feu M. Appia de Francfort.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

rétablissement dans les héritages et les prérogatives de leurs pères, ils avaient tenu un synode, « pour « commencer, disent les actes de cette assemblée, « à rétablir un bon ordre parmi eux, nonobstant les « troubles qui continuaient toujours à les inquié- « ter (1). »

Leur premier acte fut d'ordonner une fête religieuse dans toutes les vallées (2), afin de rendre grâces à Dieu de les avoir ramenés dans cet antique sanctuaire de l'Evangile, et un jeûne solennel pour obtenir l'allégement des épreuves auxquelles ils étaient exposés.

« En l'année 1692, dit un mémoire du temps (3), il y avait déjà douze Eglises dans les Vallées; mais elles étaient dans l'impuissance de faire subsister leurs pasteurs. La reine Marie (4), d'éternelle et bienfaisante mémoire, ayant eu connaissance de cette misère, leur fit sentir les effets de sa charité, en éta-

(1) Actes synodaux des vallées vaudoises. Archives de la Table. Synode des Copiers, 18 d'avril 1692.

(2) Elle eut lieu le 4 de mai.

(3) Communiqué par M. Appia. — Se retrouve en substance dans les *registres de la vén. compagnie des pasteurs de Genève.*

(4) Fille de Jacques II, femme de Guillaume III, né prince d'Orange. La reine Marie mourut le 7 janvier 1695; son mari, le 19 mars 1702. L'un et l'autre n'ont cessé de témoigner le plus vif intérêt aux Vaudois et la plus constante animadversion à Louis XIV.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

blissant douze pensions de cent écus chacune, pour chaque pasteur, et de cinquante écus d'Angleterre pour chaque maître d'école. »

Ces subsides s'augmentèrent plus tard avec le nombre des paroisses, et s'élevèrent bientôt à la somme de cinq cent cinquante livres sterling (1), qui était annuellement envoyée par lettres de change payables à Turin. Cette somme n'ayant pas figuré sur le budget de la liste civile pendant le règne de Guillaume III (2), il y eut après lui une suspension de payement, qui dura quelques années. Une députation spéciale des Vaudois se rendit à Londres, pour en faire reprendre le cours (3).

Il n'y eut d'abord en 1692 que neuf pasteurs dans les Vallées (4); un seul d'entre eux desservait la vallée de Saint-Martin. Leur nombre s'augmenta après que

(1) 13,865 fr. 50 c. de notre monnaie.

(2) Ce détail est tiré de la préface des registres de l'Eglise de Durmentz (colonie vaudoise en Wurtemberg).

(3) Même source. — Ce fut le pasteur Montoux qui fut envoyé à Londres dans ce but.

(4) C'étaient : David Léger, pasteur à *Bobi* ; Jacques Jayer, à *Pramol* ; Henri Arnaud, à *Rora* et aux *vignes de Luserne* ; Guillaume-Malanot, à *Angrogne* ; Dumas, à *Saint-Jean* ; Giraud, à *La Tour* ; Javel, à *Rocheplate* (c'est lui qui avait été à Stendal) ; et Montoux (qui avait été prisonnier, d'août 1689 à juillet 1690), dans la *vallée de Saint-Martin*.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

le premier édit de rétablissement eut été rendu (1).

Cinq synodes se tinrent dans le courant de cette année (2). Le conseil directeur des affaires de l'Eglise, nommé *Table vaudoise*, fut alors établi de la manière suivante : David Léger, *modérateur;* Henri Arnaud,

(1) Au mois de juin 1692, l'ancien pasteur de *Rochepiate*, nommé Bernard Jayer, étant revenu aux Vallées, on le rétablit dans sa paroisse ; et Javel fut alors adjoint à Montoux, pour évangéliser la vallée de Saint-Martin. Peu de jours après arriva encore le ministre Papon, recommandé par le duc de Schonberg (qui s'était fort intéressé aux Vaudois) et par Vander-Meer, résident de Hollande. On assigna à son ministère les paroisses de Saint-Germain et du Pomaret; mais au mois de novembre ce pasteur ayant représenté l'impossibilité où il était de desservir convenablement deux localités aussi éloignées l'une de l'autre, on borna son champ de travail à *Saint-Germain* et à l'*Envers Pinache*. Dans le courant de la même année la paroisse de *Ville-Sèche*, d'où la famille Léger était originaire réclama le ministère de David Léger, qui était alors pasteur à *Bobi* et qui l'avait autrefois desservie; on le lui promit pour l'époque où il pourrait aller s'y établir. Dans le même temps la paroisse de *Macel* reçut un jeune ministre nommé Laurens Bertin, qui venait de terminer ses études. L'année d'après enfin, se présenta M. Cyrus Chyon, l'ancien collègue d'Arnaud et de Montoux, qui avait dû accompagner les Vaudois dans leur rentrée et qui fut arrêté dès le premier jour. Ayant été détenu à Chambéry jusques en 1691, il entra alors au service du duc de Schonberg comme aumônier d'un de ses régiments. On lui promit, dans les Vallées, la première place qui deviendrait vacante. — Il occupa pendant quelques semaines la paroisse du Pomaret, après quoi on en perd les traces. — Peut-être retourna-t-il dans les Grisons où il avait laissé sa famille en 1690. — Il était originaire de Crest, en Dauphiné, et sa première Eglise avait été Pont-en-Royans, sur les bords de l'Isère. — Quelle carrière aventureuse avaient alors les ministres de l'Eglise persécutée!

(2) Savoir, le 18 avril, le 20 et le 28 juin, le 1er septembre et le 30 novembre. Le lieu de réunion fut toujours aux Copiers, dont le temple était le seul, dit-on, qui fût resté debout en 1686.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

modérateur adjoint, et Guillaume Malanot, secrétaire. Ces officiers ecclésiastiques furent chargés d'écrire aux divers Etats protestants de l'Europe, qui s'étaient intéressés à l'Israël des Alpes, pour les instruire de sa nouvelle position, les remercier de leurs bienfaits et leur demander la continuation de cette bienveillance tutélaire, par laquelle seule il pourrait maintenant se relever des ruines domestiques accumulées par six années de malheurs.

La Hollande surtout se montra sensible à cet appel. Elle envoya des subsides pour une école supérieure, et pour le soulagement des plus pressantes infortunes. L'un de ses plus riches citoyens, M. Clignet, à la générosité de qui les Vaudois avaient dû les moyens pécuniaires d'accomplir leur expédition de rentrée, compléta son œuvre en les aidant à se consolider. Les académies de Lausanne, de Bâle et d'Utrecht (1) créèrent des bourses destinées à l'entretien des jeunes étudiants des Vallées qui se voueraient au ministère évangélique dans l'intérêt de leur patrie (2).

(1) Celle d'Utrecht ne dura que douze ans. La première bourse établie à Genève en faveur des étudiants Vaudois ne l'a été qu'en 1725. (Des secours de diverse nature leur avaient été cependant accordés d'une manière assez régulière depuis 1655.) La reine d'Angleterre offrit aussi en 1694 d entretenir à ses frais, dans les académies du royaume, dix étudiants des vallées vaudoises. (Voy. Synode du 6 d'octobre 1694.)

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Une des premières décisions du cinquième synode de 1692 fut, selon les expressions mêmes de l'assemblée, « qu'à l'avenir elle entend et veut que tous les « proposants vaudois ne se fassent point examiner, ni « donner l'imposition des mains hors des Vallées, et « sans le consentement et l'avis des pasteurs de l'E- « glise vaudoise (1). »

Au synode suivant, l'on s'occupa de la discipline même de l'Eglise. « L'assemblée, voyant avec regret « les excès qui se commettent le jour du dimanche, « soit dans les jeux, soit dans les cabarets, exhorte « les fidèles à employer cette journée au service de « Dieu, et charge le consistoire de chaque paroisse « d'y tenir la main (2). »

Les habitudes militaires, la vie errante, l'interruption d'un culte régulier, qui avaient exercé leur influence sur les Vaudois pendant les dernières années, expliquent en partie les abus dont on se plaint ici.

Mais l'assemblé synodale ne borna pas sa sollicitude à des mesures de répression, elle sentit qu'il fallait prévenir et corriger ; « et sur ce qu'il a été re-

(1) Actes du Synode de novembre 1692. (*Archives de la Table.*)
(2) Même source. — Synode du 15 et 16 septembre 1693.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

présenté qu'il règne une grande ignorance dans le peuple, touchant les mystères de l'Evangile, il a été résolu que l'on ferait des catéchismes sur semaine, et le dimanche au soir, dans lesquels on interrogera les adultes aussi bien que les enfants (1). »

On s'occupa aussi de l'organisation d'un consistoire particulier, destiné à veiller aux bonnes mœurs, et à l'observation de la discipline dans chacune des paroisses vaudoises.

L'année d'après, on renouvela l'article relatif à la sanctification du dimanche (2), et l'on exhorta les paroisses à contribuer *pour la subsistance de leurs pasteurs* (3). En même temps les députés de cette Eglise

(1) Même source, même Synode. — Le catéchisme de Drelincourt fut adopté pour servir de manuel dans ces catéchèses.

(2) Synode du 3 juin 1694.

(3) Synode du 6 octobre 1694. Ces contributions volontaires, qui devenaient ensuite obligatoires, entraînèrent pendant longtemps de très nombreuses difficultés. J'ai passé sous silence la plupart de ces débats pénibles entre le pasteur et sa paroisse, ou certain nombre de ses paroissiens. — Voici, pour mémoire, le taux des contributions spontanées, qui furent plus tard attribuées à chaque Eglise des Vallées *. Ces Eglises étaient divisées en grandes et petites, selon leurs ressources.

Les *grandes Eglises de la vallée de Luserne* devaient fournir : Bobi, 650 fr. pour le pasteur (elle en donnait autrefois 700), et 150 fr. pour le maître

* Lorsque les subsides d'Angleterre furent réduits à 268 livres sterling (6.756 fr. 28 c. de notre monnaie) par suite de la nécessité où l'on fut de partager ces ressources avec les *colonies vaudoises* fondées en Allemagne, après 1698.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

vaudoise, si longtemps agitée et à peine rétablie, se préoccupent de leurs frères malheureux avec une sollicitude toute chrétienne; et on lit dans les actes du premier synode de 1693 : « La compagnie ayant

d'école**. — VILLAR (ayant quatre annexes) 650 et 180 fr.***; — LA TOUR, 600 pour le pasteur et 170 pour le maître d'école. — A Saint-Jean il n'y avait point de pasteur, mais un magister qui recevait 200 fr. — ANGROGNE donnait 600 fr. au pasteur (elle en donnait autrefois 700) et 160 pour le maître d'école. — RORA, seule *petite Eglise* de la vallée de Luserne, ne donnait que 100 fr. au pasteur. La paroisse de *Prarusting et de Rocheplate*, située entre les deux vallées et considérée comme une *grande Eglise*, donnait au pasteur 580 fr. et 150 au maître d'école. — SAINT-GERMAIN et PRAMOL, placées au nombre des *petites Eglises*, donnaient : la première, 500 fr. la seconde 460 fr. au pasteur; l'une et l'autre 50 fr. au maître d'école.

Eglises de la vallée de Saint-Martin. VILLE-SÈCHE, seule *grande Eglise*, donnant autrefois 600 fr. au pasteur, devait en donner 550, et se trouvait tellement épuisée, que cette contribution même lui était impossible. Elle continua de faire 48 fr. au maître d'école. — POMARET, quoiqu'au nombre des *petites Eglises*, donnait 500 fr. et 62 fr. MANEILLE ET MACEL, PRAL ET RODORET, deux autres *petites Eglises*, donnaient 500 fr. chacune à leur pasteur respectif et 48 fr. au maître d'école. Mais le nombre des instituteurs était trop faible, car un seul par commune ne pouvait suffire; et cependant il y avait bien des difficultés à vaincre pour obtenir le versement de ces contributions, bien des retards à subir avant de les avoir obtenues. Les pasteurs les moins exigents laissaient s'accumuler des arrérages qu'il devenait ensuite impossible de solder; et lorsque, pressé par des besoins impérieux, l'un d'eux réclamait le payement de ce qui lui était dû, des débats déplorables avaient lieu entre la paroisse et son pasteur. — Les faits de ce genre abondent dans les Archives. — (Les données de cette note se rapportent à toute l'époque qui s'étend de la fin du XVIIe à la fin du XVIIIe siècle.)

** Il y avait en outre dans cette commune quatre autres maîtres d'école, qui ne donnaient des leçons qu'en hiver et qui recevaient 20 fr.

*** Il y avait aussi quatre régents de quartier, à qui on donnait 16 fr.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

été sensiblement touchée de l'état pitoyable de nos pauvres frères qui sont injustement détenus dans les galères de France, a résolu d'écrire aux cantons évangéliques de la Suisse, pour les supplier d'employer leur crédit auprès du roi en leur faveur. »

On s'occupa ensuite de ceux d'entre les Vaudois qui se trouvaient encore dans la même position (1). On s'assura les secours d'un médecin (2) et les services d'un *régent général* (3), qui devint plus tard le directeur de l'école latine. Puis on établit des colloques (4) et des conférences, dans lesquelles les consistoires se rassembleraient « pour la censure des pasteurs et des anciens, suivant l'ancienne coutume (5).»

Les particuliers eux-mêmes furent invités à soumettre leurs différents à l'arbitrage de ces corps pour éviter le scandale et les dépenses des procès (6). Enfin, comme il affluait aux Vallées un grand nombre d'étrangers sans aveu, on décida que nul ne serait

(1) Synode du 6 octobre 1694.

(2) Au prix d'une somme de 400 fr. levée sur le total des contributions. Le premier qui remplit cette place fut un nommé Balcet.

(3) Une somme de 300 fr. fut affectée à son traitement et devait être payée proportionnellement par toutes les paroisses.

(4) Synode du 6 octobre 1694.

(5) Synode du 17 juin 1695. Ces conférences avaient lieu avant les fêtes de Pâques.

(6) En octobre 1694.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

admis à la participation des sacrements, dans une autre Eglise que la sienne, sans avoir une attestation de son pasteur (1).

On voulut aussi recueillir les pièces qui pouvaient servir à écrire l'histoire des derniers événements; mais les personnes qui se chargèrent de ce travail ne l'ont pas accompli (2).

C'est au milieu de ces diverses occupations qu'un nouvel événement vint encore une fois changer la face des vallées vaudoises.

Victor-Amédée étant rentré en possession de celle de Pérouse (3), le Synode lui envoya une députation pour obtenir que ses habitants ne fissent désormais qu'un seul corps ecclésiastique avec leurs coreligionnaires des autres Vallées (4). Le duc répondit d'une manière évasive; et peu de temps après il défendit au contraire qu'il y eût aucune espèce de rapports religieux entre les uns et les autres. On voyait en outre se manifester les indices d'une rigueur croissante con-

(1) Synode du 25 avril 1697.

(2) Ce fut d'abord M. *Dubourdieu* qui offrit volontairement de s'en charger (Synode du 27 octobre 1693); puis *Jean Pastre*, qui en fut chargé d'office par le Synode du 25 octobre 1695.

(3) Par le traité de Turin du 29 août 1696.

(4) Archives du Villar. Cahier *Religionarii*, fol. 102 et 103.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

tre le peuple des Vallées. Les rapts d'enfants avaient recommencé sans qu'ils fussent punis. Des contributions extraordinaires étaient demandées aux Vaudois pour des cantonnements de troupes. On alla même jusques à exiger qu'ils payassent les impositions de leurs terres pour tout le temps qu'ils avaient été exilés et que ces terres étaient restées sans culture (1). Leurs habitants, déjà si appauvris, se trouvèrent ainsi grevés d'une somme de trois cent mille francs, dont ils devaient payer les intérêts chaque année (2). « On ne conçoit pas, disait Walkenier qu'ils puissent tenir dans ce pays. A force d'impôts, ils sont obérés au point de se voir forcés d'en partir pour chercher à subsister ailleurs. Ils se verront obligés de vendre leurs biens à vil prix et beaucoup de catholiques romains n'attendent que cela (3).

La paix que Victor-Amédée avait conclue en 1696 avec la France, loin d'apporter à ses sujets des Vallées le repos qui eût paru devoir la suivre, leur deve-

(1) Dieterici, G. VII.

(2) *Mémoire sur l'état des Vallées.* — MSC. de la bibl. de feu M. Appia.

(3) Lettres de Walkenier, résident de Hollande en Suisse, et rapports cités par Dieterici. G. VII. (Année 1698.) Autres lettres sur le même sujet : *Archives de Berne*, onglet E. *Archives des pasteurs de Genève*, vol. O, p. 391, 421, etc.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

nait plus onéreuse que la guerre. La jalousie haineuse et irritante des papistes de leurs alentours, laissait même entrevoir l'espérance d'une nouvelle persécution.

Au printemps de 1698, un jésuite, accompagné de plusieurs moines, était venu visiter en détail les Vallées; puis il avait adressé un rapport au pape; et à la suite de ce rapport le marquis de Spada, était immédiatement parti de Rome, pour se rendre à Turin, où il avait eu une conférence avec le nonce apostolique (1). Louis XIV, dans le même temps, persécutait à outrance les protestants du Dauphiné; et comme le duc de Savoie venait de conclure une alliance de famille avec ce monarque, on pensa que la conférence susdite devait avoir eu pour objet de préparer l'extirpation totale des Vaudois.

Ils disaient eux-mêmes dans un mémoire (2) : « Notre condition est si lamentable, qu'elle est tout à fait digne de compassion. On nous donne tous les jours des alarmes en nous disant que nous ne serons pas

(1) Ces détails sont tirés des *lettres de Walkenier*, citées par Dieterici et d'autres encore inédites.

(2) *Brève description de l'estat pitoyable des Eglises des Vallées sous la domination du duc de Savoie*. (Cité par Dieterici.) Voy. aussi *Lettres historiques*, t. XIII, p. 168, etc.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

longtemps par ici, et qu'on a résolu de nous faire sortir du pays. »

Ces alarmes n'étaient pas dénuées de fondement. Dans le traité de paix, conclu le 18 août 1696 entre la France et le Piémont, se trouvait un article secret (1), qui ne fut pas même publié à la suite du traité de Ryswick (2), mais dont l'esprit se faisait de plus en plus connaître.

Cet article était ainsi conçu : « Son Altesse Royale (Victor-Amédée) fera publier un édit portant défense, sous peine corporelle, aux habitants des vallées de Luserne, connus sous le nom de Vaudois, d'avoir aucune communication religieuse avec les sujets de S. M. T. C. (Louis XIV). A dater de ce jour, Son Altesse Royale ne permettra point que des sujets du roi de France s'établissent en aucune manière dans lesdites vallées... Elle défendra en outre à tout prédicateur de mettre le pied sur le territoire français... et s'engage enfin à ne point permettre le culte prétendu réformé dans les terres qui lui ont été cédées. »

Ces terres comprenaient précisément la vallée de Pérouse et celle de Pragela. En conséquence le duc

(3) C'est le § VII.
(4) 20 septembre et 30 octobre 1697.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

de Savoie rendit, le 1er juillet 1698, un édit (1) par lequel il ordonnait : que tous les protestants français établis dans ses Etats, *même les ministres*, indépendamment de toute permission antérieurement obtenue, eussent à sortir de ses Etats, dans l'espace de deux mois, *sous peine de la vie*.

« Ceux qui sont devenus propriétaires dans le pays, et qui n'auront pas vendu leurs biens à cette époque, en recevront alors le prix coûtant des mains de l'intendant de Pignerol. »

Il est défendu en outre à tous les pasteurs Vaudois de pénétrer dans les Etats du roi de France sous peine de dix ans de galères.

Les préliminaires de cet édit portent qu'il a été rendu en vertu de l'article VII, des traités de Turin et de Ryswisk; « et voulant aussi complaire *à ce qui nous a été signifié* de la part de Sa Majesté (Louis XIV), est-il dit ensuite, nous ordonnons à tous les habitants des vallées vaudoises de n'avoir aucun commerce avec les sujets de S. M. T. C. en matière de religion, sous peine de *trois trais de corde* (flagellation publique) à chaque contravention. »

(1) Il a été imprimé dans les *Lettres historiques*, t. XIV, p. 136-139.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

On se représente aisément le trouble et les déchirements qui durent avoir lieu dans toutes les familles atteintes par cet édit. La plupart des réfugiés étrangers s'étaient alliés aux Vaudois, ou par le sang, ou par les sympathies, ou par les intérêts. Il leur fallait maintenant chercher un asile ailleurs.

Dès l'année précédente, les habitants du Pragela avaient fait des démarches dans ce but, car la tournure des négociations de Ryswick et les derniers ordres de Louis XIV leur faisaient pressentir ce nouveau malheur. « On traite de la paix, écrivait Arnaud « à Walkenier, mais selon mes faibles lumières, ce « n'est point encore un temps de paix (1).

Jamais en effet (si ce n'est en 1686), de plus vives agitations n'attristèrent ces belles contrées. Plus de trois mille émigrants se mirent en route pour l'étranger; c'est là que nous allons les suivre dans le chapitre suivant.

(1) Lettre inédite d'Arnaud, datée de La Tour, 25 mars 1697. (Archives de Berne, onglet E.)

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
COLUMBIA UNIVERSITY

CHAPITRE VIII.

HISTOIRE DES COLONIES VAUDOISES

FONDÉES EN WURTEMBERG,

A LA SUITE DE L'EXPULSION DE 1698.

(PREMIÈRE PARTIE.)

(De 1698 à 1699.)

—

SOURCES ET AUTORITÉS. — MOSER : *Histoire de l'admission des Vaudois en Wurtemberg* (Zurich, 1798, en allemand). L'auteur était fort âgé, lorsqu'il écrivit cet ouvrage ; il en avait promis la suite et ne put l'exécuter. Ce livre renferme, *in extenso*, beaucoup de pièces étendues, mais d'un intérêt médiocre. La narration est souvent inexacte, et toujours incomplète. (A propos de la rentrée des Vaudois dans leur patrie qui avait eu lieu depuis sept ans, l'expédition victorieuse d'Arnaud est confondue avec la tentative avortée et mal conduite de Bourgeois.) — DIETERICI : *Histoire de l'introduction des Vaudois dans les Etats de Brandebourg-Prusse.* (Berlin 1831 ; allemand). Il donne un résumé général de l'histoire des Vaudois et de leur rentrée sous la conduite d'Arnaud. La partie originale de ce travail est particulièrement réservée à une collection, ou analyse de lettres, relatives à l'établissement des exilés vaudois à Stendal. — ERMAN et RECLAM : *Mémoires pour servir à l'histoire des réfugiés français dans les Etats du roi* (de Prusse) ; Berlin 1786; (en allemand). On trouve déjà, dans le T. VI de cette collection, la meilleure partie historique de l'ouvrage précédent. — LAMBERTY : *Matériaux pour l'histoire du XVIIIe siècle* (id.). — Keller, *Notice sur les Vaudois* (opuscule médiocre). HAHN : *Histoire des Vaudois* et des sectes collatérales (en allemand) ; Stuttgard, 1847, in-8° de 822 p.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

c'est le second vol. d'une *Histoire des sectes du moyen âge*, que publie l'auteur. — Il donne, au nombre de ses pièces justificatives, le *texte complet des poëmes vaudois en langue romane*, dont Raynouard et Monastier n'avaient jusqu'ici publié que des fragments. — Diverses *Thèses académiques* (par exemple, Mayerhoff : *Die Waldenser in unseren Tagen ;* Berlin, 1834). Quelques relations de voyages, peuvent aussi être consultées. — Un docte enfant des vallées du Piémont, feu M. P. Appia, pasteur de l'Eglise française à Francfort-sur-le-Mein, avait réuni beaucoup de documents, qu'il m'a communiqués. — Quelques autres ont été le résultat de mes propres recherches, dans les archives d'Etat de Darmstadt et de Stutgard, ainsi que dans la plupart des localités où les Vaudois s'étaient établis en Allemagne. — Le dernier des pasteurs nationaux dans ce pays, feu le vénérable vieillard Mondon, a, par ses souvenirs et ses mémoires particuliers, suppléé plus d'une fois à bien des sources appauvries. — Enfin, divers journaux : *Archives du pays de Bade*, T. I, no 5, (où se trouvent douze lettres vaudoises, avec des observations par Mone, qui, plus tard, a publié son travail à part) : l'*Echo des Vallées* (vaudoises), renfermant quelques lettres de M. Geymonat sur le même sujet : les *Annales historiques* de Halle, etc., peuvent à bon droit augmenter le nombre des citations.

D'entre les treize pasteurs qui desservaient en 1698 l'Eglise vaudoise, sept (1) étaient d'origine étrangère et furent obligés de s'expatrier, par suite de l'édit du 1er juillet (2). Deux d'entre eux (3), partirent immé-

(1) C'étaient Arnaud pasteur à *Saint-Jean*, Giraud à *La Tour*, Jordan *au Villar*, Dumas à *Rora*, Papon à *Rocheplate* et *Prarusting;* Montoux à *Ville-Sèche* et Javel au *Pomaret*.

(2) Cet édit ne fut publié dans les Vallées que le 13 juillet; et le jour même de sa signature, c'est-à-dire le 1er juillet, les pasteurs *Dumas*, *Jordan*, *Montoux* et *Javel*, prêtaient serment de fidélité à Victor-Amédée, entre les mains du gouverneur de Pignerol. D'autres habitants des Vallées, au nombre de 218, furent admis à le prêter également ; et par l'édit signé dans le même moment, ils étaient tous proscrits. — Voir, pour la prestation de ce serment : *Archives civiles de Pignerol*, catégoria Ier, Mazzo 31, no 27.

(3) Ce furent *Papon* et *Henri Arnaud*.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

diatement pour la Suisse et l'Allemagne afin d'y préparer un asile à leurs troupeaux fugitifs.

Déjà un certain nombre de familles avaient quitté le Pragela, pour se soustraire aux vexations de Louis XIV (1); et sur la fin de 1697, une partie des habitants du Val-Pérouse se joignit à ces premiers exilés, par suite du refus que Victor-Amédée avait fait de reconnaître aux religionnaires du territoire cédé par la France, les mêmes droits qu'à ceux des autres vallées vaudoises.

Ces familles ayant traversé la Suisse sans pouvoir s'y établir, s'adressèrent au commencement de 1698 au duc de Wurtemberg, pour obtenir des terres dans ses Etats. Ce prince, quoique bien disposé en leur faveur, trouva des obstacles à sa bienveillance, dans la faculté de théologie de Thubingue, qui considérait les Vaudois comme entachés de calvinisme, et qui trouvait de puissants échos à ses répulsions dans le conseil ducal. Mais, un prince de second ordre, le comte

(1) Des lettres de Berne (28 janvier 1698) et de Zurich (30 janvier) ont pour but de faire préparer des secours en nourriture et en vêtements pour ces Vaudois expatriés. (Archives de Berne, onglet E.) Beaucoup d'assignations et de poursuites judiciaires, ont encore eu lieu *au nom de Louis XIV*, *d'avril à juin* 1698, pour ériger dans la vallée de Pragela cinq cures catho-

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

de Neustadt (1), homme de tête et de cœur, ne se laissa pas arrêter par ces préjugés. Il pensa que l'activité des Vaudois pourrait être utile dans sa province; et l'on trouve une lettre de lui dans laquelle il dit : « Le lendemain de mon arrivée à Gochsheim, trente-cinq de ces pauvres gens sont venus me demander la permission de s'établir dans mes domaines. Ne pouvant la leur accorder sans l'assentiment du duc, je les ai priés d'attendre quelques jours et en attendant je leur *ai fait* parcourir les localités.

Nous convînmes d'un projet d'établissement et de colonisation qui se réalisera immédiatement si je puis obtenir une résolution favorable de mon cher cousin (2). — Voici venir trois délégués de leur part, qui me demandent encore l'autorisation de pouvoir au moins *se barraquer* avant l'hiver afin d'être prêts, au printemps, à entreprendre des constructions durables et des travaux de culture. — Je recommande vivement à M. le conseiller Justine (3) la supplique de ces

liques à la place d'autant de cures protestantes. (Les pièces se trouvent aux archives de l'évêché de Pignerol.)

(1) Fréderic-Auguste, seigneur des baillages de Neustadt et de Gochsheim, prince wurtembergeois. — *Moser* lui donne le titre de duc.

(2) Dont il était feudataire.

(3) De Mentzingen, à qui la lettre est adressée.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

pauvres gens; et je suis fermement persuadé que cette colonie servira à la prospérité de ma petite ville, puisqu'ils se proposent d'établir une manufacture assez considérable, et de réunir jusqu'à *deux cents* familles (1). »

Le conseil intime nomma une commission (2) pour examiner ce projet. La commission rendit un rapport favorable; le conseil adopta ses conclusions (3); et peu de jours après (4) fut rendue la première patente en vertu de laquelle des terres étaient concédées aux Vaudois dans le Wurtemberg. Cette pièce, rédigée en français et en allemand, n'était pas encore signée du grand duc, mais seulement revêtue du sceau ducal (5). Elle fut immédiatement expédiée au comte de Neustadt, qui en remercia le souverain, comme d'un bienfait personnel (6); et sans retard, il assigna aux Vaudois, à peu de distance de Gochsheim, un territoire de colonisation. Une étendue de quinze arpents de terre labourable, de deux arpents de prai-

(1) Ce chiffre indique l'importance de l'émigration. — La lettre est du 3 août 1698. *Arch. de Stuttgard.* Moser, § LXII.

(2) Par décret du 5 août.

(3) Le 6 août.

(4) Le 9 août.

(5) Se trouve dans les *pièces justificatives* de Moser.

(6) Par lettre du 20 septembre.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

rie, et d'autant en vignoble, y fut réservée pour leur futur pasteur. Enfin, ce bon Seigneur voulut que la colonie portât le nom d'*Augustistad* (bourg d'Auguste), en souvenir de l'intérêt qu'il vouait aux fondateurs.

On doit se souvenir pourtant que la patente de colonisation n'était pas encore définitive; et la confession de foi des Vaudois ayant été présentée au conseil privé, une commission fut encore nommée pour l'examiner. Son avis trompa l'attente du seigneur de Gochsheim. On prétendit que cette confession n'était conforme ni aux doctrines de l'ancienne Eglise vaudoise, ni à celles des frères Moraves; mais que c'était celle de l'Eglise réformée de France, toute pénétrée de calvinisme, et qu'en conséquence il fallait refuser aux pétitionnaires leur admission en Wurtemberg, à moins qu'ils n'adoptassent la confession d'Augsbourg (1).

Le comte de Neustadt n'en persista pas moins dans son projet de colonisation, aussi généreux à l'égard des exilés que profitable pour ses terres; et si plus tard les Vaudois ont été accueillis en Wurtemberg, on ne peut s'empêcher de reconnaître que l'indépendance

(1) Ce singulier monument d'intolérance est daté du 18 octobre 1698, et se trouve dans Moser, *pièces justificatives*, nº XII.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

d'esprit et la noble initiative dont il fit preuve alors, ont dû puissamment y contribuer.

Sur ces entrefaites avait été publié en Piémont l'édit qui ordonnait aux protestants étrangers de quitter les Etats de Savoie. On prétend que Victor-Amédée espérait les voir se soumettre à l'Eglise romaine, plutôt qu'à toutes les rigueurs de l'expatriation; mais deux mille exilés se levèrent, pour faire à l'Evangile le sacrifice de leur patrie.

C'était, en effet, une patrie pour eux, que ces belles Vallées qu'ils habitaient depuis dix à douze ans; dans lesquelles ils avaient aidé les Vaudois à se réintégrer; qu'ils avaient pour ainsi dire conquises pour eux-mêmes, en combattant avec eux, priant, souffrant et espérant ensemble, jusqu'au moment où le droit d'y résider leur fut garanti par des édits officiels (1).

Des alliances de toute nature s'étaient formées entre ces divers éléments de la population; et soit pour suivre leurs familles adoptives, soit par crainte que l'arbitraire du souverain ne les frappât plus tard d'une mesure semblable (2), plusieurs Vaudois se dé-

(1) Ceux de juin 1692 et de mai 1694, par lesquels Victor Amédée appelait lui-même dans les Vallées ces réfugiés qu'il en bannissait aujourd'hui.

(2) Il existe des actes de vente, d'achats et de transmission d'immeubles

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

cidèrent à s'expatrier avec les bannis d'origine étrangère (1).

Enfin tous les protestants qui restaient dans la vallée de Pérouse, durent se joindre à eux; car Louis XIV, en cédant ce territoire au Piémont, avait exigé par une clause spéciale, que le culte réformé ne serait toléré dans aucune partie du territoire cédé.

Le nombre total des émigrants s'élevait ainsi à plus de trois mille.

Ils se mirent en marche vers la fin de 1698 en sept bandes, conduites chacune par un pasteur.

Le duc de Savoie avait ordonné que leurs frais de voyage fussent payés par l'Etat; mais dès le troisième jour de marche, le ministre des finances, Gropello, refusa de pourvoir à ces dépenses, sous prétexte que les

qui attestent ces départs et leurs motifs. Une Vaudoise, par exemple, qui avait épousé un Français, vendait ses biens, dit l'acte, *per non voler ne poter soffrire la separatione del suo marito... obligato absentar da queste valli per l'ordine di S. A. R. del principio di Luglio.* (Archives du Villar, cahier *religionarii*, fol. 109.)

(1) Ces craintes apparaissent dans plusieurs lettres des Vaudois... « *quoique cet édit ne s'attache qu'aux réfugiés, il ne laisse pas d'ébranler tout le corps des Vallées, puisque la plupart d'entre nous sont alliés à des réfugiés, et apprehendent que S. A. R. n'aille plus loin pour complaire à la France.* (Lettre de Blanchon à Walkenier. — Dans un rapport de Walkenier, daté du 4 octobre 1698, il est dit : « Dans la vallée de Pérouse on les a dépouillés de tous leurs biens; presque tous leurs domestiques, en qualité de réfugiés, sont obligés de quitter le pays.) »

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

exilés en abusaient pour se livrer à des excès. Ce n'était pas là pourtant une question de mœurs, ni même de budget, mais bien de prosélytisme. On espérait, en forçant les proscrits de voyager à leurs frais, empêcher les plus pauvres d'achever leur route, et les obliger ainsi à rester dans le pays, où ils eussent dû alors embrasser le catholicisme.

Mais l'esprit de solidarité et la sollicitude chrétienne qui les animait tous, ne permit pas qu'un seul s'égarât; les riches payèrent pour les pauvres, et tous ensemble arrivèrent à Genève, cette étape hospitalière de toutes nos grandes migrations, soutenus par la confiance en Dieu, accueillis par leurs frères, soulagés par les secours empressés de la Hollande et des Etats britanniques.

Les cantons évangéliques de la Suisse consentirent à les recevoir pendant l'hiver, à condition qu'ils quitteraient le pays au printemps de 1699, vu la trop grande population de la Suisse, et la mauvaise récolte de 1698.

Pendant ce temps, les députés Vaudois (1) faisaient

(1) C'étaient *Henri Arnaud* pour les réfugiés et les Vaudois de la vallée de Luserne; *Jacques Pastre*, pour ceux du Pragela et *Etienne Muret* pour ceux de Pérouse et de Saint-Martin. *Papon* était resté en Suisse.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

des démarches en Wurtemberg pour y obtenir un domicile fixe. Ils étaient arrivés à Stutgard dès le mois d'octobre 1698. Trois conseillers du gouvernement, sachant la langue française, furent chargés de se concerter avec eux, ce qui eut lieu le 19 et le 24 du même mois.

Arnaud, dit Moser (1), *porta la parole dans ces conférences*. Il exposa, en homme prudent et sage, que la doctrine des Vaudois ne s'était point modifiée pour s'assimiler au calvinisme; et lors qu'on lui eut présenté la confession de foi des Frères de Bohême, il dit qu'il l'admettait, ainsi que celle de saint Cyrille; il ajouta que, par esprit de charité chrétienne, les Vaudois n'avaient jamais refusé d'assister au culte des Eglises réformées, partout où il était toléré, mais que leur Eglise était antérieure à toutes celles produites par la réformation; qu'ils ne reconnaissaient que la Bible pour base de leur foi; et que, s'ils étaient reçus en Wurtemberg, ils seraient fidèles au gouvernement de ce pays, en paix comme en guerre.

Sur ces explications, le conseil d'Etat rendit à l'unanimité un préavis favorable à l'admission des exilés

(1) § LXV.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

en Wurtemberg (1); et peu de jours après (2), le bailli de Maulbronn (3) reçut du conseil intime l'ordre de parcourir le pays avec leurs délégués, afin de reconnaître les lieux les plus favorables à l'établissement des colonies projetées. D'après son rapport, près de trois cents familles, auraient pu être réparties dans un assez grand nombre de localités différentes; mais les Vaudois s'opposèrent à cet arrangement, par la raison qu'ils désiraient rester unis et fonder des villages particuliers.

La question de leur admission n'était cependant encore résolue qu'à titre provisoire; il fallait, pour la rendre définitive, l'approbation du souverain. Le conseil intime convoqua (4) une réunion des conseils supérieurs et des anciens délégués des deux chambres, pour qu'ils eussent à donner leur avis sur la décision que devait prendre le gouvernement à cet égard. Ce préavis fut encore favorable (5); mais la répulsion théologique qu'éprouvaient les corps luthériens du

(1) Il est daté du 24 octobre 1698.

(2) Le 31 octobre.

(3) Nommé *Gerbert*; il déploya beaucoup d'activité et de bienveillance en faveur des Vaudois.

(4) Par décret du 11 novembre 1698.

(5) Il fut rendu le 15 novembre 1698.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Wurtemberg contre l'admission d'un culte étranger dans ce pays, trouva des organes au sein du conseil d'Etat, qui ordonna une nouvelle réunion des conseils supérieurs et un examen plus approfondi des questions dogmatiques (1). Le procès-verbal de ces travaux fut dressé avec soin (2), et la conclusion du rapport également favorable.

Dans le conseil d'Etat (3) les opinions furent alors partagées, les uns se prononçant pour l'admission, d'autres pour le rejet. Ce dernier parti faisait valoir : 1° que les pétitionnaires n'étaient pour la plupart que des réfugiés et non des Vaudois; 2° qu'ils étaient trop misérables pour pouvoir s'établir avantageusement sans des secours préalables, qui appauvriraient le pays au lieu de l'enrichir; 3° qu'on s'exposait à ce que Louis XIV exigeât leur expulsion du Wurtemberg, comme il l'avait exigée du Piémont.

Le conseil décida de remettre les délégués vaudois, jusqu'à ce qu'ils eussent fourni des garanties suffisantes contre ces éventualités.

C'était un moyen dilatoire de les éloigner pour

(1) Cette réunion eut lieu le 22 novembre.
(2) Voy. Mosxa, *pièces justificatives*, no XIII.
(3) Ou le *conseil intime*.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

toujours. Le jeune duc Eberhard-Louis se montra plus généreux que son conseil ; l'exemple du comte de Neustadt l'avait raffermi dans ses bonnes dispositions. Il voulut s'entretenir avec le rapporteur et avec les délégués : mais ces derniers étaient déjà partis. Non pas qu'ils eussent perdu courage ou qu'une sorte de dépit puéril eût précipité leur départ ; mais au contraire, pour travailler, avec cette persévérance calme et ferme qui vient à bout de tout, à se procurer les garanties qu'on leur avait demandées.

Henri Arnaud retrouva dans cette circonstance toute l'activité dont il avait fait preuve sur les champs de bataille : il se rendit en Hollande (1), puis en Angleterre (2) ; réunit des collectes considérables ; stimula le zèle et l'activité des puissances protestantes, et obtint les plus heureux succès.

De pressantes sollicitations en faveur des Vaudois furent adressées par ces puissances au duc de Wur-

(1) Une lettre des Etats généraux au duc de Wurtemberg, datée du 26 janvier 1699, montre qu'Arnaud y était à cette époque. — *Arch. Stutgard*, Mossa, § LXVIII.

(2) Une lettre d'Arnaud au duc Eberhard, est datée de Londres le 22 février 1699. — Id. — C'est à cette époque qu'a été fait le meilleur portrait qui nous reste de lui, au bas duquel on lit : *desseigné et gravé par Van Somer, à Londres.*

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

temberg (1); en même temps des propositions avantageuses leur étaient faites par d'autres princes (2). L'électeur de Brandebourg surtout, dans son inépuisable charité, se montra bon pour eux. Il offrit de se charger des Français réfugiés ainsi que des autres habitants des Vallées qui voudraient revenir dans ses terres (2). Mais ils n'eurent pas besoin de se rendre si loin pour trouver un asile. Les collectes faites en leur faveur, permirent d'apporter en Wurtemberg des ressources suffisantes à l'établissement des colonies projetées. Le duc alors n'hésita plus; et malgré l'opposition qu'il rencontrait encore dans l'intolérance luthérienne, les Vaudois furent *enfin* admis à s'établir dans ses Etats.

Un homme fort actif, qui était à la fois grand diplomate et chrétien dévoué, venait d'être envoyé par la Hollande, et reconnu par les autres Etats prote-

(1) Par la Hollande le 26 janvier 1699; par le Brandebourg le 28 janvier, et par l'Angleterre le 9 février.

(2) Les landgraves de Hesse-Cassel, de Hesse-Darmstad et de Hombourg; les comtes de Hanau et d'Ysembourg etc...

(3) Ordonnance du 13 mars 1699. — *Theatrum Europæum* t. XV, p. 549. — Dans sa lettre du 21 janvier il avait dit : « Nous accueillerons et nous « entretiendrons tous les Français qui sont dit-on *au nombre de six mille*, « et les Vaudois etc... ayant en Dieu cette confiance qu'il daignera bénir « notre bonne intention. » Mosna, § LXVIII, fin.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

stants (1), comme plénipotentiaire spécial, chargé de traiter de la manière la plus avantageuse pour l'établissement des exilés. Il ne manqua pas à sa mission.

Des conférences sérieuses s'ouvrirent à Stutgard le 1er de mars 1699; et après une longue suite de rapports, de débats, de protestations et d'éclaircissements, de protocoles et de consultations (2), Walkenier obtint enfin les patentes suivantes (3) :

1° Les Vaudois reçus en Wurtemberg seront sujets de cet Etat. (*Préface.*)

2° Ils jouiront d'une entière liberté pour leur culte. (§ I, V, VI et XX.)

3° Ils auront, dans chaque Eglise, un consistoire formé du pasteur, de diacres et d'anciens. (§ III.)

(1) La Suisse, l'Angleterre et le Brandebourg. — C'était Walkenier.

(2) Voir Moser du § LXIX au LXXVI. Ces préliminaires traînèrent tellement en longueur que, dans l'intervalle de leur ouverture à leur conclusion, Walkenier se rendit à Darmstadt et à Yssembourg où il obtint (le 2 mai et le 11 août 1699) des conditions favorables à l'établissement des Vaudois, qu'il commença d'installer dans ces contrées. Ce fait, accompli sur les frontières du Wurtemberg, décida enfin ce dernier pays, à recevoir également les exilés. — Moser parle même d'une somme de mille florins, destinée à leur soulagement et qui aurait servi à leur acquérir quelques vénales protections. (Id. § LXXII.)

(3) Elles ont été imprimées en 1700 et réimprimées en 1769, aux frais des colonies vaudoises. (Synode de Heimheims, mai 1764), en vertu de l'art. 17 du Synode de Knitlingen (mai 1759). Je n'en reproduis ici que les principales dispositions.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

4° Ils pourront convoquer des colloques (Synodes), et y recevoir des représentants des colonies vaudoises fondées dans les provinces d'alentour; mais un commissaire du gouvernement assistera à ces assemblées. L'élection comme la révocation d'un pasteur sera soumise à l'assentiment du duc. (§ II et IV.)

5° Ils devront observer les jours de fête et de jeûne en usage dans l'Eglise luthérienne. (§ V.)

6° Leurs pasteurs et leurs diacres ne seront jamais tenus de répondre en justice, en qualité de témoins, pour les choses qui leur auront été confiées sous le sceau de la confession : si ce n'est pour les crimes de haute trahison. (§ VII.)

7° La moitié des biens de ceux qui mourront sans héritiers, pendant les vingt premières années de leur résidence en Wurtemberg, sera distribuée aux pauvres de la commune où ils seront décédés. (§ VIII.)

8° Des exemptions d'impôts leur seront accordées pour quelques années et spécifiées lorsqu'ils seront établis. (§ IX et XII.)

9° Ne pouvant préciser d'avance les localités qu'ils devront occuper, nous assignons pour le lieu de leur établissement, les baillages de Maulbronn et de Léonberg : leur donnant en pur don, toutes les terres qui,

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

depuis la grande guerre d'Allemagne (1), se trouvent incultes et vacantes dans ces parages. (§ IX et X.)

10. Ils choisiront dans ces terres l'endroit qui leur conviendra à eux-mêmes pour y construire des villages. Et ces villages jouiront des mêmes priviléges que les autres bourgs du pays. (§ X et XI.)

11. Ils seront exempts d'impôts et de corvées pendant *dix ans*. (§ XIII, XIV et XV.)

12. Pour l'exercice de la justice et l'administration municipale, ils sont autorisés à établir, à la pluralité des voix, dans chaque communauté, un conseil séculier, composé du maire, de l'échevin et de telles autres personnes qu'ils jugeront le plus capables. Ce conseil pourra juger définitivement jusqu'à la somme ou valeur de vingt florins; mais les parties pourront se pourvoir en appel devant le conseil du baillage, auquel seront soumises directement les affaires plus importantes. Pour le reste, on suivra les usages judiciaires du pays. (§ XVI et XVII.)

13. Eux et leurs descendants pourront se transporter, avec leur famille, où ils voudront, sans être assu-

(1) La *Guerre de trente ans* qui dura de 1618, à 1648 et se termina par la *paix de Westphalie*, conclue le 24 octobre de cette dernière année, puis ratifiée en 1654 par la *Diète de Ratisbonne*.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

jettis au droit de retraite (1), ni à aucune autre servitude. (§ XVIII.)

14. Nul étranger ne pourra s'établir dans les colonies qu'ils auront fondées, sans leur assentiment et le nôtre. (§ XIX.)

15. Il leur est permis de commercer dans toute l'étendue de ses Etats, et d'y introduire ou d'en exporter toute sorte de marchandises, pourvu qu'ils payent les droits fixés. (§ XXI, XXII.)

16. Leurs artisans ne seront pas astreints à prendre une *maîtrise* (2) devant des juges étrangers. — Ils pourront élire eux-mêmes leurs juges et inspecteurs à la pluralité des voix. (§ XXII, art. 1 et 4.)

17. Ils pourront établir les marchés et les foires qui leur seront utiles (§ XXII, art. 6.)

Les mêmes priviléges seront accordés aux Vaudois qui s'établiront dans la seigneurie de Gocksheim. (§ XXIII) (3).

Ces dispositions étaient en grande partie reproduites de celles que le Landgrave de Hesse-Darmstadt ve-

(1) Ce *droit de retraite*, espèce de servage ou de sujétion à la glèbe, existait encore en Souabe sous le nom de *Leibeigenschafft*.

(2) Diplôme de capacité.

(3) L'imprimé de 1769 a 28 pages in-folio.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

nait d'accorder aux Vaudois sur les instances de Walkenier. Elles servirent de base ou de modèle à presque toutes les autres concessions de ce genre qui eurent lieu dans les Etats voisins.

L'article VIII de ces patentes, portait, qu'afin d'aider les colonies à entretenir leurs pasteurs, maîtres d'école et médecins, une certaine étendue des terres concédées appartiendrait à la communauté, et serait affranchie d'impôts perpétuellement.

On conçoit que ce secours eût été insuffisant pour des gens qui avaient tout à créer, et qui vivaient encore eux-mêmes de secours étrangers.

Mais, Arnaud, pendant sa résidence à Londres, avait pourvu à cet inconvénient.

Il avait obtenu du gouvernement britannique que les sommes accordées par la liste civile aux pasteurs des Vallées, seraient partagées proportionnellement avec ceux des colonies qui allaient se fonder. Ces subsides, qui étaient d'abord 555 livres sterling (1), furent interrompus sous le règne de

(1) (13,865 fr. 50 c.) Voici une pièce qui en fait foi et qui en explique l'origine. « Aux seigneurs de la Trésorerie. (Traduction tirée de l'original.
« Du cas des Eglises vaudoises par M. l'avocat-général. Leurs Majestés le
« roi Guillaume et la reine Marie, de glorieuse mémoire, ayant obtenu du
« duc de Savoie, lorsqu'il se rangea du parti des alliés, d'accorder aux

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

George Ier. Les Vaudois réclamèrent auprès de lui par l'intermédiaire d'un député qui se rendit à Londres en 1716 et y passa près d'une année pour suivre cette affaire. Ce député était Montoux (1), pasteur à Rhorbach dans le pays de Hesse-Darmstadt. Par son intermédiaire, le landgrave de ce pays, écrivit lui-

« Vaudois la liberté de leur religion... et leurs dites Majestés ayant trouvé « que les Eglises des Vallées étaient trop pauvres pour fournir à l'entretien « de leurs ministres et de leurs maitres d'école... eurent la bonté de fixer « pour leur entretien une pension annuelle de 550 livres sterling, laquelle « pension leur a été régulièrement payée... jusqu'à la mort de la reine « Anne *.

« ..... Les pasteurs étrangers étant sortis de ces vallées avec les Fran- « çais, l'an 1699, vinrent s'établir dans le Wittemberg, etc... et y formè- « rent sept Eglises, dont les sept pasteurs et les sept maitres d'école conti- « nuèrent à recevoir leur proportion de ladite pension de 553 livres sterling.

« ..... Il s'agit de les mettre sur un pied fixe et solide, les assignant sur « un fonds destiné à des usages pieux, et il n'y en a point qui soit plus « propre que celui de l'*Hôpital de la Savoie*, qui fut cassé et réuni à l'Echiquier sous le dernier règne. Sur quoi le procureur général... ayant été « consulté de la part du roi, donna la référence du monde la plus favora- « ble, en date du 30 mai 1716, de laquelle la traduction est ici jointe (*a*) : « sur quoi S. M. envoya l'ordre ci-joint (*b*). Aux seigneurs de la Trésorerie « pour qu'ils établissent sur ledit fonds les pensions en question. Cet ordre « n'ayant pas été exécuté à cause du départ du roi pour l'Allemagne, on « prie très humblement d'en avoir à présent l'exécution..... »

Signé pour les colonies vaudoises d'Allemagne *Montoux* député à Londres, pour faire valoir leurs réclamations.

(Cette pièce se trouve en tête de l'ancien registre consistorial de Dürmentz, faisant partie maintenant des MSC. de feu M. Appia de Francfort.)

* Survenue le 12 août 1714.

(*a.b.*) Toutes ces pièces sont jointes au dossier.

(1) C'est sa pétition que renferme la note précédente.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

même au roi d'Angleterre, et il en reçut la réponse suivante.... « Il y a longtemps que j'ai l'intention de « rétablir les pensions desdites Eglises; mais diverses « difficultés qui sont survenues par rapport au fonds « sur lequel on voulait les assigner n'ont pas encore « permis que cette affaire pût être amenée à sa con- « clusion. J'espère que la prochaine session du parle- « ment ne se passera pas sans la terminer, etc... (1).

Le roi se fit faire alors un rapport sur cette affaire. On y lit : « Conformément aux ordres de Votre Majesté qui m'ont été notifiés par le secrétaire Stanhope, j'ai examiné, etc... » et pour conclusion : « les « fonds de l'hôpital de Savoie qui a été supprimé, « sont maintenant à la disposition de Votre Majesté; « et Votre Majesté peut légitimement en donner le « payement désiré, ou en disposer autrement, comme « il plaira à Votre Majesté (2). »

George Ier chargea lord Stanhope d'en entretenir le parlement; ce ministre le fit en ces termes : « My- « lords ! Le roi ayant été très humblement prié, de-

(1) Lettre de George Ier au prince Ernest-Louis, landgrave de Hesse-Darmstadt. (Archives d'Etat de Darmstadt.)

(2) Signé *Edward Northey. Wite-Hall*, 30 *de mai;* et plus bas 9 *de juin* 1726 : (ce doit être 1716). — Pièce copiée sur le *registre de Dürmentz.*

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

« puis quelques temps, de continuer aux pauvres Vau-
« dois les pensions qu'ils eurent pendant les règnes
« précédents, pour le maintien des ministres et de
« leurs maîtres d'école; et que les pensions leur fus-
« sent payées des rentes de l'hôpital de la Savoie.
« Cette affaire ayant été renvoyée à M. l'avocat géné-
« ral, et son rapport ayant été pris en considération
« par Sa Majesté, elle m'ordonne de vous faire savoir
« de sa part que c'est son bon plaisir que vous lui
« présentiez les garants nécessaires, pour assigner la
« somme de cinq cents cinquante-cinq livres sterling
« par an, des rentes de l'hôpital de la Savoie, aux or-
« dres de Messeigneurs l'archevêque de Cantorbéry,
« l'évêque de Londres, l'évêque de Carlile, grand au-
« mônier de Sa Majesté ainsi que de MM. Wil et Che-
« tynd (1), pour être distribuée par eux selon qu'ils
« le jugeront à propos, pour le maintien desdits mi-
« nistres et maîtres d'école vaudois. »

Il paraît que le parlement fut favorable à cette proposition; car dès le commencement de l'année suivante, le banquier Schetynd écrivit aux colonies et

(1) L'orthographe exacte de ces noms propres doit être je crois *Wilns* ou Milns et *Schetuynd* ou Chetwynd. C'est ainsi du moins qu'ils m'ont paru écrits dans les signatures autographes de ces personnages.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

aux vallées vaudoises, pour leur annoncer le prochain envoi de ces subsides, conformément à la distribution qui en avait été réglée entre elles (1), par MM. l'évêque de Londres, l'archevêque de Cantorbéry, etc.

Il resta quelques arrérages qu'on réclama plus tard.

J'ai cru devoir donner ces détails avant même de faire connaître l'établissement des colonies auxquelles

(1) Ces subsides n'étaient plus que de 500 livres sterling, sous le règne de George II.

Leur distribution avait lieu, par semestre, de la manière suivante :

« A 500 livres sterling par an, pour six mois : ci 250 l.
A déduire : taxe sur la liste civile 6, 6, p. L. ci 6 5 sch.
— Droit du payeur : ditto 6 5
— Taxe sur les terres. 37 10
Total de la réduction : 50 liv. restent à répartir. 200 l.

A chacun des 15 ministres des Vallées * L. 6 11 sch. — 90, 13, 9)
A ch. des 13 m. d'école des Vallées L. 3, 5 1/2. — 39, 5, 11 1/2) } 129 l. 19 s. 1/2.
A chacun des 7 ministres en Allemagne ** L. 6, 13 4. — 46, 13, 4.)
A chacun des 7 maîtres d'école — L. 3, 6 8. — 23, 6, 8. } 70, 0. 0.

Somme égale : 200 livres. *** » (*Tiré des registres de Dürmentz.*)

Ces subsides furent encore suspendus de 1765 à 1767 ainsi qu'en 1804. Mais sur de nouvelles requêtes on en reprit le cours.

* Leur nombre était resté de 6 en 1699 ; il fut de 13 en 1700 ; de 14 en 1710 ; et de 15 au 25 mars 1728, date de cette pièce.

** Ces 7 ministres étaient ceux de : 1o Gros-Villar ; 2o Durmentz ; 3o Pinache ; 4o Lusernb (ou Wurmberg, prononcez *Vourberg*) — dans le Wurtemberg ; 5o celui de Rorbach, *Wembach* et *Heim*, dans le grand-duché de Hesse-Darmstadt ; 6o celui de Waldorf, près de Francfort, et 7o celui de Dornolshausen, près de Hombourg. Les pasteurs de Waldenberg, de Pérouse, de Nordhausen et de New-Ernestedt recevaient une petite pension de la Hollande. Il en sera question dans les chapitres suivants.

*** La totalité de ces sommes n'est à la rigueur que de 199 l. 19, s. 1/2.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

ils se rapportent, pour ne pas interrompre leur histoire en revenant sur des faits qui lui sont aujourd'hui étrangers.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

CHAPITRE IX.

HISTOIRE DES COLONIES VAUDOISES

FONDÉES EN WURTEMBERG

A LA SUITE DE L'EXPULSION DE 1688.

SECONDE PARTIE.

(De 1689 à 1824.)

—

SOURCES ET AUTORITÉS : — Les mêmes qu'au chapitre précédent.

Six mois avant qu'eussent été signées les patentes qui autorisaient les Vaudois à s'établir en Wurtemberg (1), la plupart d'entre eux étaient déjà arrivés dans le baillage de Maulbronn (2). Ils avaient été lo-

(1) Ces patentes sont de septembre 1689, et le 18 d'avril, il était déjà arrivé 80 Vaudois. Le 12 mai il en arriva 1700.

(2) La liste des familles vaudoises arrivées dans ce baillage au 1er avril 1699, se trouve dans HAHN, *pièces justificatives* nº IV, p. 774.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

gés provisoirement dans des redoutes et des *block-haus* (1), qui dataient de la dernière invasion française (2).

Les Etats-Généraux de Hollande avaient fourni des secours pour aider à leur établissement (3). Walkenier, dès le mois de juillet 1699, en avait fait distribuer une partie aux colons (4). Le digne bailli de Maulbronn dit, dans un rapport du mois d'août, que dans la communauté de Pinache, hommes, femmes et enfants *avaient fait un très bon commencement ;* qu'ils ont défriché des terres, incultes depuis plus d'un demi-siècle, et qu'elles pourront être ensemencées avant la fin de l'année. Il loue leurs bons procédés en agriculture, leurs mœurs laborieuses et rangées et se promet d'heureux résultats pour le pays de leur établissement dans ces contrées.

(1) Fortification isolée et en bois.

(2) L'invasion de Louvois en 1688.

(3) Erman et Reclam disent 10,000 écus.

(4) A chaque homme au-dessus de seize ans 3 florins ; à chaque femme, ainsi qu'aux garçons et aux filles de dix à seize ans 2 florins, et à chaque enfant en dessous de dix ans 1 florin. — Le grand-duc de Wurtemberg accorda plus tard pour l'entretien des pasteurs Vaudois, 2 *timer* de vin, 15 sacs d'épeautre et 35 florins par an ; et à chaque maître d'école 2 *simri* de seigle et 2 sacs d'épeautre. (Note du *doyen* ou modérateur perpétuel (selon son expression) des Eglises vaudoises et françaises d'Allemagne, datée de Canstadt, 12 octobre 1816.)

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

L'automne et l'hiver de la première année furent cependant bien rudes pour ces pauvres colons. La plupart manquaient d'abri ; leurs baraques ne pouvaient pas les garantir du froid ; en outre ils n'avaient point de semences, ni de bestiaux, et manquaient enfin d'un grand nombre d'objets de première nécessité. Grâce à la sollicitude de l'ambassadeur hollandais et du gouvernement wurtembergeois, ces besoins furent peu à peu satisfaits ; et c'est ainsi que s'élevèrent les villages suivants, qui portent tous un nom emprunté à quelque localité des vallées vaudoises.

Dans le baillage de Leonberg (1), il y avait aux environs de Heimsheim plus de mille arpens de terres incultes ; et c'est là que s'établit la colonie de *Pérouse* (2). C'est un modeste village, dont les maisons sont presque toutes séparées les unes des autres par de petits jardins, et entourées de rustiques vergers. Le temple est bâti sur la hauteur du Halberg ; et l'ho-

(1) Le village de ce nom est célèbre comme ayant donné naissance au philosophe Schelling.

(2) La liste nominale des familles qui s'établirent dans cette localité et dans les autres colonies du Wurtemberg, est donnée par *Hahn*, p. 233, note 3. — Cette note se termine ainsi : « Il faut que plusieurs de ces familles se soient retirées bientôt après leur établissement, dans d'autres « endroits, car il y a à peine aujourd'hui 70 ou 80 familles vaudoises à Pérouse. »

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

rizon se termine d'un côté par des collines couvertes de forêts, de l'autre par une plaine ondulense et verdoyante, qui s'étend jusqu'à Eltingen, où quelques Vaudois se sont aussi établis par la suite.

Dans le baillage de Wiermsheim se trouve *Pinache*, composée primitivement de cent dix-sept familles, qui se divisèrent en trois groupes, pour s'établir en trois endroits différents (1), déterminés par l'étendue des terres dont elles pouvaient disposer. Quelques communes environnantes leur cédèrent en outre des terrains vagues afin d'augmenter leur lot.

Cette colonie fut une des plus actives et des plus florissantes. Le bas des maisons est bâti en pierres; la partie moyenne en briques ou en terre et toute zébrée de solives, visibles au dehors. La partie supérieure est quelquefois en bois, et la toiture souvent en chaume; des forêts bordent aussi son horizon. L'usage du patois s'y était conservé longtemps après que la langue française en eut été bannie.

A peu de distance, vers le sud, se trouve la colonie de *Luserne*, en allemand Wurmberg (2); elle n'a un

(1) D'un côté vers *Dürmentz*; de l'autre vers *Grossen-Glappach* et *Iptingen*.

(2) Ce village est situé, je crois, dans le baillage de *Dietlingen*. — L'ab-

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

temple que depuis peu d'années. Ses maisons sont de bois; les poutres de soutènement qui font saillie en dehors, sont quelquefois vernies en noir, et présentent au regard des lignes, des losanges, des entrecroisements coloriés, qui ne sont pas sans quelque analogie avec les bizarres ornements des sauvages. On retrouve, du reste, dans un grand nombre de villages allemands, cette particularité de maisons qui semblent tatouées. Les habitants de cette colonie ont des troupeaux, des oies, des fruits et des céréales.

Entre Luserne et Pinache se trouve le hameau de *Serres*. Les misérables chaumières qui le composent garnissent au hasard la pente d'une colline faiblement inclinée. L'usage du patois s'y est aussi conservé plus tard que le français. Quelques arbustes épineux bordent ses sentiers, mais les grandes routes sont ombragées par des arbres à fruit.

Au delà de Pinache, du côté de la vallée de l'Eintz, dont on est séparé par un plateau couvert de magnifiques forêts, on entre dans le baillage de Durmentz.

Cent quinze familles vaudoises devaient y être éta-

sence de cartes détaillées ne me permet pas de donner ces détails avec une entière certitude. — Une annexe de Luserne était *New-Barenthal*. (Manuscrit cité par *Hahn*, p. 233.)

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

blies; quatre-vingt-seize personnes se présentèrent encore : on répartit ces divers colons sur les deux rives de l'Eintz : d'un côté, sous les ruines imposantes du château de Lœffelstelz (1), qui domine le paysage, et de l'autre vers Lommersheim et Ortisheim. Les bourgs qu'ils élevèrent prirent le nom de Chorres et de Sengach. Il y avait un pasteur spécial résidant à *Sengach*. Les artisans furent autorisés à s'établir à Dürmentz même, où ils bâtirent une rue, qui porte encore le nom de Welchstrass (2). Ils faisaient partie de l'Eglise de *Schonberg*. Cette station fut appelée *Queyras*. Sur la rive opposée de l'Eintz est Mülacre, où quelques Vaudois se fixèrent aussi. On y remarque la maison qu'y fit bâtir et qu'habita Arnaud (3). Cette bourgade est la seule, de toutes celles où se sont établis les Vaudois, qui présente un peu de la régularité et de l'élégance d'une petite ville. Elle jouit du reste d'une fort belle position. D'un côté se déroule une plaine, semée de villages, et de l'autre une chaîne de collines au delà desquelles apparaissent les cimes bleuâtres et pittoresques des montagnes de Maulbronn.

(1) Dans le patois du pays, on l'appelle *Mugensturn*.

(2) Rue française.

(3) Elle est l'avant-dernière à gauche, en sortant du village du côté de Durlach.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

C'est en franchissant ces collines qu'on arrive à Schonberg (1), autrefois *Les Muriers*, où s'établirent aussi des compagnons d'Arnaud.

Lui-même y résida pendant une vingtaine d'années (2), et fut souvent en butte à bien des tracasse-

(1) Ou *Schœnenberg : Belle-montagne.* — Le *manuscrit des Alterthvereins, fol.* 5, cité par HAHN, p. 233, donne pour annexe à Schœnberg, *Corrès, Sengach* et *Lommersheim.*

(2) Il mourut en 1721, âgé de 80 ans. L'inventaire de ses biens eut lieu le 29 janvier 1722. Il laissa cinq enfants ; trois fils, dont l'un *Scipion* lui succéda à Schœnberg et fut plus tard pasteur à Gros-Villar. (Celui-ci eut deux fils, dont l'un mourut à Campe, en Hollande, et l'autre en Amérique.) *Jean-Vincent*, qui fut pasteur dans les vallées vaudoises. *Guillaume* qui était alors étudiant en droit à Londres.

Arnaud eut en outre deux filles, dont l'une nommée *Marguerite* avait épousé Joseph Rostan, à La Tour, Val-Luserne ; et l'autre nommée *Elisabeth*, épousa Philippe Kolb, percepteur à Bretten (ou Bretheim, lieu de naissance de Mélanchton.) Arnaud avait eu tous ces enfants de sa première femme, nommée *Marguerite Bastie*, de La Tour. De *Rénée Rebondy*, sa seconde femme il n'eut point d'enfants. — Il avait enfin une sœur, mariée à Saint-Jean à un M. Gauthier. — La reine Anne lui donna une pension de 226 livres sterling, et Guillaume III un brevet de colonel ; ce qui résulte des termes du brevet suivant accordé à l'un de ses petits-fils : « Guillaume III... à Daniel Arnaud, « dit La Lozière, salut !

« Nous reposant sur votre fidélité, courage et bonne conduite, nous vous « constituons par ces présentes lieutenant-colonel du régiment d'infanterie « à notre service, *dont Henri* ARNAUD, *pasteur vaudois* EST COLONEL. Nous « vous constituons aussi pareillement capitaine d'une compagnie dans le « même régiment, etc.....

« Donné à La Haye, le 14e jour de mars 1690 ; et de notre règne le troi-« sième.

« De par le roi : NOTTINGAM. »

Cette pièce (tirée des mémoires de Paul Appia, représentant du canton de Luserne au conseil général du Pô, sous l'empire français) est citée *par Hahn*, p. 225. — Ce titre de colonel était un moyen délicat pour le roi

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

ries, même à d'odieuses accusations (1); mais son caractère serein et sa confiance en Dieu le soutenaient toujours. Ne sachant pas l'allemand, il se trouva d'abord fort embarrassé dans sa nouvelle patrie; mais il allait chaque jour visiter ses compagnons d'exil et les encourageait dans leurs travaux. « Dieu entend toutes les langues, leur disait-il, pourvu que la prière vienne du cœur. — Travaillez, prenez courage, ayez confiance en lui! » Telles sont les paroles qui lui étaient familières, et les seules que les vieillards de ce village aient pu me rapporter de lui, avec la certitude que peut donner la tradition.

Ses restes reposent dans le temple modeste de Schonberg, où si souvent retentit sa voix évangélique.

d'Angleterre de faire accepter à Arnaud la pension qu'il lui faisait. (Voir Rentrée *Dédicace*, fol. 12, recto.) — Je trouve encore dans les anciens registres consistoriaux de *Dürmentz* (p. 31), qu'une demoiselle Arnaud, établie en Allemagne, recevait une pension de la couronne d'Angleterre en 1727. — On peut présumer que cette pension était attribuée à la veuve du célèbre pasteur : car à cette époque le titre de *demoiselle* s'appliquait aussi bien aux femmes mariées qu'à celles qui ne l'avaient jamais été.

(MM. Brasserbridge et Acland ont publié des détails intéressants sur la vie et la famille d'Arnaud.) — J'en ai donné d'inédits dans une note du chapitre qui traite de la *rentrée des Vaudois* et plus loin, aux années 1704 et 1707.)

(1) Voir à cet égard dans les *Archives de la vén. comp. des pasteurs de Genève*, le registre S p. 823, 826, 837 et le Reg. T. p. 15, où ces accusations sont démenties.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Son tombeau n'est marqué que par une pierre plate, placée en face de la chaire, sous une table qui sert à la distribution de la sainte cène. Deux inscriptions s'y trouvent gravées, et sont déjà presque illisibles (1).

Les environs de Schonberg présentent un paysage ouvert et riant; mais le sommet de la colline est couvert de forêts, où croissent des hètres et des sapins. Lorsqu'on les a traversées on arrive dans le baillage de KNITTLINGEN, fort rapproché de celui de Maulbronn. « C'est là qu'à quelques lieues seulement de leur des- « tination, dit M. Monastier (2), les Vaudois exilés « prirent possession du sol, en y déposant la dépouille « d'un de leurs fidèles pasteurs, nommé Dumas, à qui « la mort ne donna guère que le temps d'arriver au « lieu du refuge, pour y mourir. »

Ah! c'était bien un convoi de deuil que ces tristes

(1) Sur le pourtour de la pierre on lit : *Sub hoc tumulo jacet valdensium pedemontanorum pastor nec non militum præfectus vener. ac str. Henr. Arnaud.* Au-dessus d'un écusson, fort grossièrement tracé en tête de la dalle, on lit : *Nescit labi virtus;* et au bas : *Ad utrumque paratus.* L'inscription principale est ainsi conçue : *Cernis hic Arnaldi cineres, sed gesta, labores, infractumque animum pingere nemo potest. Millia in Ailophilum Jessidis militat unus, unus et Ailophilum castra ducemque quatit. Obiit et Set.* 1721, *ann. æt.* 80.

(2) T. II, p. 163.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

et lentes émigrations ! Des bandes d'étrangers déguenillés (1), se traînant dans un pays dont ils ignorent la langue, sont vues avec plus de défiance que de sympathie par le peuple au milieu duquel ils viennent s'établir (2). Dans maint village, les pauvres Vaudois furent l'objet de l'ironie grossière (3), ou de la répulsion envieuse de leurs sauvages alentours (4). Nous verrons tout à l'heure comment ils se sont assimilés plus tard à la nation allemande, en renonçant peu à peu à leur caractère primitif. Mais il nous reste à indiquer encore la fondation de quelques colonies.

(1) Le tableau qu'en tracent des témoins oculaires, dans différentes lettres (Moser, Dieterici), les conditions de leur départ et les fatigues de la route, font comprendre ce délabrement.

(2) Cette défiance se prolongea pendant près d'un siècle, et était due surtout à la différence de religion et d'origine. — Les faits de détail abondent à cet égard.

(3) Une anecdote choisie parmi les moins repoussantes, si ce n'est les plus vraies, peut en donner l'idée. — Une vieille femme vaudoise ayant acheté un manche de jambon pour assaisonner sa soupe, en fit usage plusieurs jours de suite; et les voisins, dit-on, vinrent le lui demander tour à tour en lui disant : *Coumayre, prestame un poc votre* SAVOURAIRE ! (Commère, prêtez-moi un peu votre *assaisonneur !*) de sorte que le chétif condiment fit le tour du village, apportant successivement le tribut banal de sa maigre saveur à toutes les marmites du pays.

(4) Plusieurs communes des plus pauvres et des moins accueillantes, pour s'opposer à l'établissement des Vaudois sur leur territoire, affectèrent de cultiver, lors de leur arrivée, des terres qui de mémoire d'homme n'avaient jamais reçu de culture, afin que ces nouveaux venus ne pussent s'y établir comme sur des terrains vagues qui leur eussent été concédés.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Plus de trois cents familles étaient arrivées dans l'arrondissement de MAULBRONN. Elles y furent réparties en trois groupes; l'un, du côté de Dertingen, donna naissance aux villages de *Petit-Villar* et de *Pausselot*; ils sont situés sur les parties élevées du plateau inégal et peu fertile qu'ils durent féconder. Un autre groupe reçut trois cents arpents de terre, sur les bords du lac de Bretheim (1), non loin duquel se trouvent Balmbach et Mutschelbach (2) qui font partie du grand-duché de Bade (3).

Le troisième groupe demeura plus rapproché de Knittlingen, et fonda le bourg de *Grand-Villar* (4), qui devint la plus considérable de ces petites colonies (5).

Deux rues, qui se coupent en croix, forment la bourgade tout entière. Le temple est bâti à leur point de jonction et s'ouvre en face de celle qui représente

(1) *Ruisseau de la Balme* et *ruisseau des coquilles*.

(2) Ou *Bretten*, lieu de naissance de Mélanchton. — Non loin est *Gochsheim*, où quelques Vaudois s'établirent aussi. (Manuscrit cité par Hahn, p. 233.)

(3) *Mutschelbach* a appartenu au Wurtemberg jusqu'en 1805.

(4) Ou *Gros-Villar*. Ce nom, ainsi que celui de *Petit-Villar* fut donné par les Vaudois à ces nouveaux villages en souvenir de Villar-Pinache et de Villar-Pérouse, dont ils étaient sortis.

(5) Sa population s'éleva à plus de 1000 habitants. (*Monastier*, t. II, p. 164, note 1er.)

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

le support de la croix. Un petit clocher s'élève au-dessus de la porte d'entrée; il a une horloge dont le balancier fait entendre ses coups au dehors. Ce sont les pulsations du temps qui s'écoule, lent et pénible dans l'exil, souvent trop long pour la misère.

Les maisons de ce village, comme la plupart de celles des paysans de la Souabe, n'ont qu'un rez-de-chaussée, de petites fenêtres et des toits fort aigus.

De chétifs pruniers entourent leurs maigres jardins, les habitants font bouillir les fruits acerbes de ces arbres avec du pain rôti, et servent quelquefois cette soupe aux prunes, en guise de potage. La prière se fait toujours avant et après les repas, excepté dans les auberges et aux repas de noces. Dans plusieurs familles où l'usage de la langue allemande avait déjà prévalu, on prononça longtemps encore cette prière en langue française, et quelquefois sans la comprendre.

Les temples de ces modestes villages sont en harmonie avec la pauvreté des habitants; mais leur porte n'est jamais close; le voyageur peut à toute heure y entrer, s'il a besoin de recueillement ou de repos. Dans toutes les maisons on trouve la Bible; et l'ouvrage intitulé : *La nourriture de l'Ame*, était autrefois le livre de dévotion le plus répandu.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Quelques cabanes détachées de Gros-Villar formèrent le hameau de Tiphbach (1), où maintenant il n'existe plus qu'une seule famille d'origine vaudoise.

Deux ans après leur expulsion, et lorsque ces familles expatriées eurent fondé les colonies qu'on vient de voir, il restait cependant encore un assez grand nombre de personnes sans domicile fixe. Plusieurs espéraient pouvoir rentrer bientôt dans les vallées, comme on l'avait fait deux ans et demi après l'expulsion de 1686. Quelques-unes même en avaient déjà repris le chemin, et furent retenues dans les liens de l'apostasie.

Le langage ferme et sévère de Walkenier arrêta ces abus. Il publia une circulaire dans laquelle il disait : « Savoir faisons à tous les Français et Vaudois, qui se trouvent sous notre direction, qu'ayant appris avec un sensible déplaisir... que plusieurs courent de place en place et que d'autres s'en retournent, partie en France et partie en Piémont..... qu'ils aient à renoncer à ces pensées, *dans l'état où en sont les choses*. Car ceux qui s'en sont retournés ont été obligés à leur arrivée d'ab-

(1) Ou plutôt *Diefenbach*. Ce village fut, ainsi que *Gochsheim*, une annexe de Grand-Villar, jusqu'en 1795.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

jurer leur religion, avec promesse de ne jamais plus l'embrasser, et de regarder leurs ancêtres comme des personnes damnées éternellement.... faisant amende honorable devant les églises papistes, en chemise, les pieds nus, un cierge à la main, et la corde au cou, et autres semblables indignités..... C'est pourquoi nous ordonnons aux maires et échevins de chaque colonie, de n'accorder aucun secours à qui que ce soit..... à moins qu'il n'ait auparavant juré solennellement, qu'il sera toute sa vie fidèle à Dieu et à notre sainte religion (1)... »

En vertu de ces remontrances, les derniers émigrés qui étaient encore épars et vagabonds se réunirent pour se fixer. Mais les terres les plus productives se trouvaient occupées. —Qu'importent celles qu'on nous donne! se disaient-ils, dans leur amour obstiné de la patrie; grands ou petits, fertiles ou arides, ces champs de passage nous suffiront bien pour quelques jours, et tôt ou tard nous rentrerons dans nos vallées (2).

(1) Cette circulaire est datée de Francfort, 10 mai 1700 et se trouve aux *Archives d'Etat de Hesse-Darmstadt*, ainsi que dans les papiers de diverses colonies vaudoises.

(2) Ces détails ont été recueillis de la bouche d'une femme presque centenaire, qui avait connu elle-même plusieurs des premiers émigrants. — Que de fois n'ai-je pas entendu raconter à nos veillards, me disait-elle, que

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Il furent placés dans le baillage de Calw. Au milieu de la Forêt-Noire, sur un plateau tout couvert de sapins, s'ouvre une large clairière remplie de prairies nues, au centre desquelles on voit de petites maisons bordées d'étroits jardins. C'est la dernière des colonies vaudoises fondées en Wurtemberg, à la suite de l'expulsion de 1698.

On la nomma *Bourset*, du nom d'un village situé dans la vallée de Pragela; elle n'est connue aujourd'hui que sous celui de New Engstedt ou *nouvelle Engstedt*, qui lui vient d'un village voisin. Ses habitants trouvèrent leurs principales ressources dans les manufactures de Calw, où ils obtinrent de l'ouvrage. Plus tard, ils fabriquèrent eux-mêmes une assez grande quantité de bas, au moyen du métier à

jadis, au milieu de leurs premiers travaux de colonisation, il suffisait d'un air de la patrie, chanté en passant par leurs enfants, pour les arrêter court et leur arracher des larmes! — Le soir, nous nous réunissions dans l'une de nos huttes de paille, (car les maisons n'étaient pas encore bâties), et là nous parlions de notre pays, que l'aspect ingrat et la dureté des terres que nous avions à défricher nous faisaient regretter davantage. Quelquefois l'heure du souper passait dans ces récits, car nous n'avions plus faim à force de regrets! et là, repassant tous les souvenirs de notre histoire, quelques-uns priaient Dieu; d'autres déploraient leur sort; d'autres, les coudes sur leurs genoux, se tenaient la tête à deux mains, et l'on voyait les larmes couler à fil de leurs yeux sans qu'ils cessassent de pleurer. — La digne aïeule qui me transmettait ces récits, il y a près de vingt ans, était grand'-mère de trente et un petits-fils et bisaïeule de six autres enfants.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

mailles. Cette industrie s'est presque éteinte aujourd'hui. L'auteur d'un petit ouvrage allemand, qui s'exprime d'une manière peu bienveillante sur le compte des Vaudois, le pasteur Keller, avait desservi pendant quelques années la paroisse de New Engstedt (1).

L'administration de ces petites communautés était confiée à un syndic et à un diacre, qui, ordinairement, remplissaient aussi la charge d'anciens. Il y avait en outre deux autres anciens, et tous ensemble portaient le titre de justiciers. La présidence du consistoire était remise soit au pasteur, soit au syndic.

A Pinache on avait nommé un syndic, six conseillers, un secrétaire et un sergent (2).

Au Grand-Villar, les mêmes élections avaient eu lieu, sauf que le nombre des conseillers étaient réduit à quatre.

Quatre ans après la fondation de ces diverses colonies, de nouveaux événements forcèrent encore un millier de personnes à sortir de la vallée de Pragela.

(1) Pendant ce temps, il fut toujours en procès avec sa commune, à propos d'un champ qu'il désirait s'approprier et qu'il ne put obtenir. (Note communiquée par feu M. Mondon, dernier des pasteurs vaudois au Grand-Villar.)

(2) Fonctionnaire public réunissant les attributions de l'huissier, du gendarme et du garde-champêtre. (Même source.)

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Elles furent également reçues en Wurtemberg, et placées ensuite dans l'arrondissement d'Heilbronn, près de Brackenheim. Cette position offrait des avantages bien supérieurs à ceux des autres colonies. Les terres pouvaient produire la vigne et le mûrier; les grandes forêts étaient moins rapprochées. La Hollande leur fournit les moyens de bâtir un temple et une école. Ces nouveaux venus, étant originaires d'Usseaux, de Mentoules et de Fenestrelles (1), voulaient chacun donner à la bourgade qu'ils allaient bâtir le nom de leur village natal; et comme leurs terrains se trouvaient placés entre Nordheim et Hausen, on décida qu'elle porterait le nom de *Nordhausen*. Pendant quelque temps, néanmoins, dans le langage des habitants, le haut du village s'appela *Mentoul*, et le bas *Fenestrelle*.

Il y a, dans les environs, des quartiers qui rappellent d'autres localités des vallées vaudoises : comme *Lanvers*, *les Vignes*, *la Cartéra*, *le Saret*, *la Giourna :* et des souvenirs bibliques, tels que *Gossen* et *Horeb*.

Cette colonie est située dans un joli bassin, entouré d'un côté par des vignes, de l'autre par des vergers.

(1) Une partie des habitants sortis de ces mêmes villages, alla fonder dans le Hanau (principauté d'Ysembourg) la colonie de *Waldensberg*, dont il sera question dans le chapitre suivant.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Le bas du vallon est rempli de prairies, séparées par des rangées de saules. Le climat y est doux et l'hiver amène peu de neige ; aussi les maisons ont-elles des toitures moins inclinées qu'ailleurs. C'est la plus riche des colonies que nous venons de voir, et la seule qu'on puisse considérer comme étant tout à fait vaudoise : car on ne peut disconvenir que la plus grande partie des bannis de 1698 était composée de réfugiés français. La paroisse de Nordhausen ne fut constituée qu'en 1703 (1), et c'est là que se sont maintenus avec le plus de vérité les traits du caractère vaudois, dans le costume et dans l'accent. On y a conservé, comme dans les vallées, l'usage d'offrir aux invités d'une fête de noce, un léger ruban connu sous le nom de *livrée*. Le profil même des figures rappelle encore assez souvent le type italien. Des yeux plus vifs, des

(1) Ils y étaient arrivés sous la conduite de leur pasteur Jean Martin. (*Note de M. Schmidt, pasteur de Waldensberg, 5 juin 1824.*) Mais il paraît que ce ministre ne survécut pas longtemps à son exil, car le premier pasteur de Nordhausen qui soit mentionné est un M. Geymar. (*Régistres de Nordhausen consultés en 1833.*) — Cette colonie, ainsi que *Pérouse* et *New-Engstedt*, ne participait pas aux subsides anglais ; mais ses pasteurs recevaient 200 fr. de pension de la Hollande. — La colonie française de Canstadt tirait de la même source le traitement de son pasteur. — (*Mémoire manuscrit de M. Archausser, pasteur des Eglises françaises de Canstadt et de Ludwigsburg.*) Cette pension fut plus tard supprimée. — On recourut au duc de Wurtemberg, qui accorda des émoluments de 85 florins par an pour le pasteur, et de 40 à 50 florins pour les maîtres d'école.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

cheveux plus noirs, des traits plus amincis, sont en général le caractère auquel on a pu reconnaître, pendant longtemps, au milieu de la population allemande, ces héritiers d'un sang plus chaud, où brillait encore un rayon du soleil du midi.

Ce qui a dû contribuer à maintenir leur homogénéité, fut le soin que tous les émigrés prirent, pendant longtemps, de ne s'allier qu'entre eux, et la difficulté même qu'ils trouvaient à être admis dans les familles étrangères.

Jadis aussi ils se réunissaient souvent pour s'entretenir du temps passé. Ils adressaient, au voyageur venu de leur patrie, de nombreuses questions sur la vie qu'on y menait, sur l'aspect du pays, sur la valeur des terres. Eux-mêmes ont introduit en Allemagne la culture du mûrier et celle des pommes de terre, qui, sans doute, se serait répandue sans eux, mais qui, alors, était encore peu connue (1).

(1) En 1710, les médecins allemands considéraient encore les pommes de terre comme nuisibles à la santé. Un Vaudois, nommé Signoret, en apporta 200 à Arnaud, qui les cultiva à Schœnberg (en 1701), et en envoya ensuite dans chaque colonie vaudoise. (Lettre d'Arnaud, datée des Muriers de Schœnberg, ce 24 novembre 1710, et citée par HAHN, p. 231, 232 avec beaucoup d'autres détails.) — On lit dans *Moser* (§ LXXVII) que le duc de Wurtemberg ayant fait acheter 2,000 mûriers, pour les revendre aux Vaudois, ceux-ci refusèrent de s'en charger. Mais cela ne prouve que la sûreté de leurs

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Quelques-unes de leurs communautés possèdent des bergeries de cent à deux cents pièces de bétail. Ces bergeries sont ordinairement affermées pour une rente fixe.

Les paysans portent encore des casquettes de cuir comme on en représente dans les portraits de Calvin ou de Luther, sur le front de ces réformateurs.

Ils ne possèdent pas de forêts; mais ils ont le droit d'aller recueillir, dans les futaies environnantes, les branches sèches et le bois mort. Quelques-unes de ces forêts renferment des cerfs, des chevreuils et des sangliers. Aussi, dans chaque village trouve-t-on une hôtellerie à l'enseigne du cerf.

Lors des guerres de Napoléon, les habitants de ces paisibles colonies furent souvent choisis pour servir d'interprètes aux Français, et lorsque l'usage du français se fut perdu, le patois des Alpes était encore parlé dans l'intérieur des familles; mais il s'y introduisit promptement un assez grand nombre de locutions allemandes. Aujourd'hui l'idiome primitif est

notions sur la culture de cet arbre, pour l'établissement duquel le terrain doit être préparé d'avance; et le nom *des Muriers* donné à Schœnberg atteste suffisamment l'intérêt qu'ils y prirent. — Ils étendirent aussi à Nordhausen et àGros-Villar la culture de la vigne.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

complétement oublié, si ce n'est des vieillards; tandis que dans le commencement on vit plus d'une fois les enfants allemands du voisinage l'apprendre et le parler. Le blason des vaudois, un chandelier entouré d'étoiles, est encore peint sur la chaire de quelques-uns de ces temples (1); mais ils ne retentissent plus que des accents du pays adoptif.

Le grand consistoire de Stuttgard avait toujours vivement désiré de réunir les Vaudois à l'Eglise nationale (2); on ne les avait même reçus en Wurtemberg que sur leur déclaration qu'ils n'étaient pas calvinistes et dans la pensée qu'on pourrait un jour les ranger au luthéranisme. Ces deux branches d'un même tronc devaient se rapprocher en se prolongeant dans l'avenir; aussi entrelacent-elles aujourd'hui leur feuillage. L'union des deux Eglises ne soulèverait plus qu'une question d'uniformité rituelle, plutôt que de divergences dogmatiques. Mais il n'en fut pas d'abord ainsi.

(1) Notamment à Grand et à Petit-Villar, à Balmbach et à Waldorf. (Cette observation remonte à 1833.)

(2) « Dans le commencement, il y avait des familles vaudoises dans pres-« que tous les villages du baillage de Maulbronn. Ceux où il y en avait le « plus étaient : *Œtisheim*, *Schmiehe*, *Œlbronn*, *Zaisersweiher*, etc. » (Manuscrit cité par HAHN p. 233.) Ces familles éparses furent les premières à se fondre dans l'Eglise nationale.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

On employa successivement les promesses et les menaces, pour engager les consistoires particuliers des colonies vaudoises, à reconnaître la juridiction ecclésiastique du consistoire luthérien. Aussi longtemps que le Wurtemberg fut gouverné par des princes catholiques (jusqu'en 1797), le gouvernement de ce pays n'avait aucun intérêt à favoriser les uns plutôt que les autres.

Sous le règne du premier prince luthérien, Fréderic (1), on obtint une pétition signée de quelques-uns des pasteurs français, desservant les colonies vaudoises, par laquelle ils exposaient que l'emploi de la langue allemande ayant prédominé dans les relations habituelles de leurs paroissiens avec leurs alentours, ils convenait d'en introduire l'usage dans l'instruction publique et dans la prédication.

Le gouvernement répondit que S. M. *permettrait* l'introduction de la langue allemande dans les colonies, pourvu qu'aucun Vaudois n'y mît d'opposition. Cette clause ne fut pas rendue publique.

Le doyen de Stuttgard fit connaître seulement que

(1) Fréderic Ier, qui obtint le titre de roi, à la suite du traité de Presbourg en 1805.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

l'introduction de cette langue *était autorisée*, et il *ordonna* que les services religieux fussent partout célébrés en allemand. Le roi se trouvait alors à Ludwigsbourg ; quelques Vaudois allèrent se plaindre à lui, et Fréderic ordonna que l'on revînt immédiatement à l'usage du français (1). Il ajouta même une défense expresse de rien innover, et une admonition sévère pour ceux qui s'étaient permis d'introduire ces changements.

En 1806, on accorda seulement, par simple mesure de régularité, que les administrations particulières de chaque colonie relevassent de leurs baillages respectifs. C'était déjà subordonner les consistoires protestants aux consistoires luthériens. En 1808, il fut ordonné que tous les registres de l'état civil, confiés alors aux pasteurs, seraient tenus en allemand. Les Vaudois avaient cependant encore leur doyen général (2), qui maintenait l'intégrité apparente de leur constitution ecclésiastique. Mais après la mort de Fréderic, Guillaume Ier étant monté sur le

(1) Ce prince avait passé sa jeunesse à Montbéliard (jusqu'à l'âge de dix ans), et à Lausanne (jusqu'à l'âge de dix-huit). Il savait fort bien la langue française, aimait l'Eglise réformée, et ne voyait pas avec déplaisir que l'une et l'autre fleurissent dans ses Etats.

(2) Appelé *modérateur*, dans leurs premiers actes synodaux.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

trône, on chercha, par de nouvelles tentatives, à germaniser les Eglises vaudoises. Ce fut d'abord en favorisant les alliances mixtes, entre Vaudois et luthériens; mais l'esprit national était encore trop puissant chez les premiers pour être vaincu par ce moyen. Puis les maîtres d'école furent *invités* à enseigner l'allemand en même temps que la langue française; et enfin, comme leur entretien, joint à celui des pasteurs, constituait, pour ces pauvres paroisses coloniales, une charge très lourde, on offrit d'y pourvoir à leur place à condition qu'elles accepteraient des pasteurs allemands; mais elles furent unanimes à répondre par un refus. — Nous préférons travailler de nos mains, pour entretenir nos pasteurs et nos cures, plutôt que de manquer au souvenir de nos aïeux, et de cesser d'être leurs enfants. — N'est-ce pas indigne? N'est-ce pas mépriser les bienfaits du roi? Ces Welches (1) ne montrent-ils pas ainsi leur caractère altier et opiniâtre? — Telles furent les dispositions dans lesquelles on accueillit ce refus aux avenues du pouvoir (2).

(1) Expression de mépris employée en Allemagne contre les Français.

(2) Je tiens les réponses des Vaudois et les observations qui suivent d'un conseiller intime qui prit part lui-même à ces événements.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Enfin, une assemblée des états, tenue à Stuttgard, en 1821, décida qu'une somme de 12,000 florins serait allouée chaque année à l'administration ecclésiastique du pays pour le soulagement des Eglises vaudoises qui auraient remis ou remettraient à cette administration le droit de choisir leur pasteur et leurs maîtres-d'école.

Alors s'ouvrit une période de tiraillements et d'agitations de tout genre, de résistances et de manœuvres de toute espèce, pour porter chacune de ces petites colonies à conclure sur cette base ses arrangements particuliers.

Les pasteurs et les maîtres d'école surtout (car c'étaient eux qui devaient profiter des 12,000 florins) insistèrent presque partout, sauf quelques exceptions (1), pour faire admettre le renoncement demandé. Le peuple seul résistait; mais quoiqu'il eût le droit d'envoyer des députés laïques aux synodes, la difficulté qu'éprouve toujours un habitant de la campagne à s'exprimer sur des questions qui ne lui sont pas familières, et le silence dans lequel il est obligé

(1) L'instituteur de Nordhausen, par exemple, nommé *Clapier*, loin de rechercher cette augmentation de traitement, refusa de la recevoir, lorsque la germanisation des Eglises vaudoises eut été résolue par le synode de 1823.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

de se renfermer devant les premières observations qu'on oppose à son dire, paralysèrent leur énergie dans cette circonstance.

Le dernier synode général des Eglises vaudoises en Wurtemberg eut lieu à Stuttgard, en 1823 (1).

On parla beaucoup d'opérer une fusion entre les deux Eglises protestantes, sous le nom commun d'*évangéliques*, comme elle avait eu lieu déjà dans le pays de Bade. Les députés vaudois dirent qu'ils étaient loin de s'opposer à cette union, mais qu'ils voulaient conserver dans leurs églises l'usage du français. — N'est-ce pas néanmoins de la langue allemande que vous êtes obligés de vous servir tous les jours, et refuserez-vous de la laisser enseigner dans vos écoles? —Non. — Si donc, vous ne vous opposez pas à l'union de nos Eglises, il n'y a plus d'objection à ce que les enfants luthériens des villages que vous habitez aillent aux mêmes écoles que les vôtres, et *vice versâ*. Vous y gagnerez ainsi d'avoir des instituteurs mieux rétribués et mieux surveillés.

Ce point obtenu, on leur fit comprendre que lors-

(1) Un des membres de cette assemblée me disait : « Le dernier synode véritablement libre a eu lieu en 1821 ; car en 1823 on ne nous écoutait plus. »

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

que tous leurs enfants sauraient l'allemand, et que ces enfants devenus grands formeraient une génération nouvelle, il n'y aurait plus de motif raisonnable à repousser les prédications allemandes de leurs temples.

Il n'osèrent protester, mais ils insistèrent du moins pour qu'on n'apportât aucune modification à leur culte avant le décès de leurs pasteurs actuels. Ils demandèrent à conserver ensuite la même discipline, et exigèrent que leur livres religieux fussent traduits en allemand pour la génération nouvelle.

Par suite de ces dispositions, chaque paroisse fut amenée à transiger isolément après la mort de son pasteur; mais la plupart d'entre elles ne remirent encore leur droit d'élection que conditionnellement.

Pinache n'avait cédé ce droit que *pour une fois;* ces mots ne furent pas inscrits dans l'acte de cession, et le droit a été perdu.

Nordhausen ayant fait bâtir un temple qui lui coûtait fort cher, céda son droit à condition que le roi payerait les frais de cet édifice. Il n'en paya qu'une partie et garda le droit tout entier.

New Engstedt avait demandé que la couronne se chargeât sans réserve des traitements du pasteur et du maître d'école, afin de pouvoir vendre les terres

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

curiales, pour payer les dettes de la commune. Ces conditions ne furent également pas remplies.

Le *Villar* ne demandait qu'un presbytère bâti aux frais du gouvernement, et une allocation annuelle de quelques mesures de bois tirées des forêts de l'Etat pour l'usage de son pasteur; il n'obtint que d'être dépouillé du droit qu'il avait cédé.

Enfin, chaque paroisse prit des arrangements à part, et bientôt les regrets suivirent les concessions.

Sous prétexte de réformer les circonscriptions consistoriales, on démembra ces petites églises et l'on diminua le nombre de leurs pasteurs (1).

Les revenus des paroisses supprimées arrivèrent presque à couvrir la somme de douze mille florins qu'on avait allouée pour opérer ces changements.

Les Vaudois se plaignaient; mais il était trop tard. On n'attendit pas même, pour leur donner partout des prédicateurs allemands, le décès de leurs prédicateurs français; car ceux de ces derniers qui survi-

(1) Ceux de *Luserne*, de *Schœnberg et Dürmentz*, de *Sengach et Chorres* furent supprimés. — Tous les biens ecclésiastiques de l'Eglise de Dürmentz ont été vendus au profit de la diaconie luthérienne. Les bancs du temple, la cure même, ont eu le même sort. Il n'y reste qu'un tronçon de clocher s'élevant au-dessus de quatre murailles abandonnées, comme pour attester qu'autrefois les Vaudois eurent là une église.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

vaient encore furent mis à la retraite et reçurent une pension pour couler leurs derniers jours en paix (1), pendant que, sous leurs yeux, un jeune ministre allemand vint desservir la paroisse sous le nom de vicaire.

C'était un serrement de cœur inexprimable pour nous, me disait un vieillard, que d'entrer alors dans nos temples pour y entendre une langue étrangère. Plusieurs refusaient d'y aller, quelques-uns s'éloignaient de la sainte cène, presque tous gardaient le

(1) Les deux derniers pasteurs d'origine vaudoise, qui jouirent de cette retraite, furent ceux de Grand-Villar et de New-Engstedt. Ce dernier, nommé *Geymonat*, était né au Villar, dans la vallée de Luserne. Après avoir appris l'anglais chez M. Paul Appia, alors pasteur de Bobi, il alla en Angleterre, où il fit sa première communion. Puis, étant venu à Genève, il y apprit l'horlogerie, abandonna cet état à vingt-trois ans, et concourut pour obtenir une bourse à Lausanne. L'ayant obtenue, il y termina ses études. Appelé ensuite à desservir les Eglises vaudoises, il mourut célibataire à New-Engstedt, dans un âge avancé. Son instruction et ses talents le faisaient rechercher ; mais sa bizarrerie repoussait souvent les visiteurs. Il répandait beaucoup d'aumônes, mais avec plus d'empressement sur les étrangers que sur ses compatriotes ; il s'exprimait même d'une manière peu favorable sur le compte de ses paroissiens, et laissa couler ses derniers jours dans un isolement complet.

Le pasteur de Grand-Villar lui survécut de quelques années. Il fut ainsi le patriarche et le dernier des ministres vaudois en Wurtemberg. Il était originaire de Bobi, dans la vallée de Luserne, et se nommait *Mondon*. Il avait fait ses études à Bâle, fut appelé dans les colonies vaudoises en 1792 et mourut presque centenaire dans sa patrie adoptive, où il laisse cinq enfants et un souvenir vénéré de tous ses alentours. — J'ai le regret de ne pouvoir payer ici qu'à sa mémoire le tribut de reconnaissance que m'a laissé le souvenir de sa bienveillante hospitalité.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

silence lorsqu'ils s'agissait de chanter d'autres cantiques que nos bons vieux psaumes. Il y eut même des personnes qui ne remirent plus les pieds dans les sanctuaires habituels. D'autres qui faisaient plusieurs lieues chaque dimanche pour aller entendre, dans quelque grande ville, une prédication française. Mais bientôt aussi ces chaires furent fermées (1).

Alors il ne nous resta que nos Bibles héréditaires; et je puis vous affirmer, ajoutait-il, qu'avant d'admettre dans nos maisons les Bibles allemandes, il y eut dans chaque village des conférences assidues qui durèrent plus d'une année, pendant lesquelles on se réunissait le soir, pour examiner ligne après ligne si tout le contenu des éditions nouvelles était réellement conforme au texte primitif (2).

Cette conformité ayant été reconnue, nous fûmes un peu consolés. D'ailleurs, nos enfants ne comprenaient presque plus le français. Il n'y avait que nous qui eussions des souvenirs, et pour qui ce change-

(1) Les Eglises françaises de *Canstadt*, de *Stuttgard* et de *Ludwigsburg* furent supprimées à cette époque.

(2) Il y avait cependant encore beaucoup de familles pauvres qui ne possédaient pas les moyens d'acheter une Bible. Le pasteur allemand de Londres, M. Steinkopf, membre d'une société religieuse pour la propagation des livres saints, s'employa avec zèle pour leur en procurer. (Note du doyen *Anhaeusser*.)

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

ment fut une blessure de cœur. Quand nous ne serons plus, personne ne regrettera l'absence d'une langue inconnue, et le caractère distinctif que nous avaient légué nos pères.

L'ensemble de la population vit néanmoins avec douleur s'accomplir ces changements (1). Il en résulta de l'éloignement entre le pasteur et son troupeau (2), et de là une indifférence religieuse dont les traces subsistent encore de nos jours.

On doit reconnaître néanmoins qu'à bien des égards la réunion des colonies vaudoises à l'Eglise nationale était alors opportune, qu'elle mit fin à beaucoup d'abus, amena quelques heureux résultats et serait tôt ou tard devenue inévitable.

La langue française tombait en effet en désuétude dans ces petits villages, perdus au milieu d'une population allemande; l'attention de leur mère-patrie les abandonnait de plus en plus; il y avait souvent des intrigues, des divisions et de très mauvais choix pour

(1) Les Vaudois étaient alors au nombre de trois mille; ils n'étaient arrivés, en 1699, qu'au nombre de sept à huit cents. (Même source.)

(3) Dans quelques-unes de ces paroisses vaudoises, on refusa même pendant les premiers jours de vendre au nouveau pasteur allemand les provisions nécessaires à son ménage, telles que du lait, des légumes et des fruits

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

l'élection des pasteurs et surtout des maîtres d'école. La discipline ecclésiastique n'avait plus de force. Un esprit de suite et de régularité (administrative du moins) a remplacé à cet égard l'impuissance de l'arbitraire. Les écoles sont dirigées avec plus de soin. Tous les enfants savent lire et chiffrer.

Ils vont à l'école pendant cinq heures par jour, de l'âge de six à quatorze ans. Alors ils sont *confirmés;* et de quatorze à dix-huit ans, ils n'assistent plus qu'à l'école du dimanche, où ils sont interrogés comme des catéchumènes. Les écoliers de l'âge de dix à quatorze ans doivent également se rendre à ces instructions religieuses. Autrefois on leur faisait apprendre et réciter le catéchisme; mais aujourd'hui on se borne à leur enseigner l'Evangile.

Les explications spéciales destinées aux néophytes avaient lieu primitivement le dimanche, le mercredi et le vendredi. Elles sont moins fréquentes maintenant.

Les inspections et les visites pastorales, les conférences et les colloques influent heureusement sur la tenue de ces Eglises. Le chant sacré y est beaucoup mieux dirigé que par le passé. Enfin, la séparation qui existait entre les Vaudois et les habitants du pays s'est effacée de jour en jour. Lorsque les premiers par-

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

laient entre eux une langue étrangère, ils inspiraient la défiance. L'indépendance de leur Eglise excitait aussi une certaine jalousie de la part de l'Eglise nationale. Ces causes de division ont enfin disparu.

Sous ces formes extérieures, importantes sans doute, mais qui sont quelquefois si éloignées de la vie, puissent-ils conserver la foi intègre qui donna naissance à leur Eglise! car c'est pour n'avoir pas voulu faire des concessions à cet égard, que leurs pères ont été proscrits.

Que chez *eux* se perpétue le souvenir des Janavel, des Arnaud et de tant d'autres illustres confesseurs du crucifié! Que leur piété surtout y demeure : c'est le plus bel héritage que le passé de l'Israël des Alpes puisse léguer à l'avenir de ses enfants.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
COLUMBIA UNIVERSITY

CHAPITRE X.

HISTOIRE DES COLONIES VAUDOISES

FONDÉES DANS LE PAYS DE HESSE-DARMSTADT, AINSI QU'EN D'AUTRES PARTIES DE L'ALLEMAGNE, A LA SUITE DE L'EXPULSION DE 1698 ET DE QUELQUES ÉMIGRATIONS SUBSÉQUENTES.

(De 1698 à 1818.)

—

Sources et autorités : — Les mêmes qu'au chapitre VIIIe de cette troisième partie : sauf Moser, Keller et Dieterici ; plus quelques pièces particulières, qui ont été indiquées au bas des pages.

A l'époque de leur première expulsion en 1686, les Vaudois s'étaient déjà adressés au landgrave de Hesse-Darmstadt, afin d'obtenir un asile sur ses terres. Ils souffraient pour leurs croyances, pour leur attachement à l'Evangile, pour l'honneur de leurs convic-

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

tions ; et cette foi était si sincère qu'ils ne craignaient pas de dire dans leur placet : « Comme l'arche de « l'alliance reçue autrefois dans la maison d'Obed- « Edom attira de grandes bénédictions sur lui, et sur « tous les siens : ainsi, tous ces chrétiens qui souffrent « pour la vérité, étant reçus de Votre Altesse Sérénis- « sime, attireront infailliblement les bénédictions du « ciel sur sa personne sacrée et sa famille sérénissi- « me (1). »

La Faculté de théologie de Giesen fut appelée à donner son avis sur leur admission.

Elle décida qu'ils pourraient être admis, à condition qu'ils éviteraient toute polémique religieuse, et qu'ils regarderaient le prince comme chef de l'Eglise (*Summus Episcopus*), sans néanmoins être tenus de modifier en rien leur confession de foi (2).

On sait comment ces pauvres exilés rentrèrent ensuite dans leur patrie en 1689 ; comment ils y furent rétablis en 1692 ; la part qu'ils prirent à la guerre de

(1) *Archives d'Etat de Darmstadt.* — Cette pièce n'est pas datée, comme en général toutes les anciennes suppliques des Vaudois, soit du Piémont, soit de leurs colonies. — On ne peut souvent connaître la date de la demande que par celle de la réponse.

(2) Ce rapport est daté du 4 septembre 1688, et se trouve cité par *Hahn*, p. 241 (d'après une notice manuscrite.)

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Victor-Amédée contre la France; l'accueil que les réfugiés français, proscrits par Louis XIV depuis 1685, trouvèrent dans les Vallées, avec l'assentiment et sur les avances mêmes du duc de Savoie. Mais après que ce dernier eut fait sa paix particulière avec le roi de France, les choses changèrent de face; l'influence de Louis XIV reprit le dessus; et les persécutions qu'il intenta à ses sujets protestants des vallées de Pragela, de la Doire et de Bardonèche, éveillèrent à juste titre les craintes de leurs coréligionnaires des Vallées voisines, assujetties à la domination du duc de Savoie.

C'est alors que l'un de ces pasteurs vaudois, qui devaient être bientôt proscrits, écrivit au landgrave de Hesse-Darmstadt, une lettre dans laquelle il lui disait : « Monseigneur, les choses ont tellement changé dans « ce pays, que la plupart de ceux qui craignent Dieu « ne pensent qu'à en sortir et à chercher une retraite « ailleurs. Chacun a son intention; et je n'en ai point « d'autre que de prendre quelques bonnes familles « avec moi et de me retirer dans les Etats de Votre « Altesse (1). »

(1) Cette lettre est datée *du Val-Luserne, ce 25 octobre 1686*; elle est signée de *Papon*, alors pasteur à *Rocheplate* et *Prarustieg*. (Transcrite aux *Archives d'Etat de Hesse-Darmstadt.*)

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Ce projet, conçu volontairement, devait bientôt recevoir une exécution forcée.

L'édit du 1er juillet 1698, par lequel Victor-Amédée bannissait de ses Etats tous les protestants d'origine française, fit triompher l'influence persécutrice de Louis XIV; et l'auteur de cette lettre, ainsi que six autres ministres des vallées vaudoises, furent obligés de s'expatrier. Un grand nombre d'habitants du pays qui s'étaient alliés aux réfugiés français, ainsi que ces derniers et toutes les personnes d'origine étrangère qui se trouvaient dans les Vallées, durent sortir des Etats de Savoie dans l'automne de 1688. La plupart de ces exilés passèrent l'hiver suivant en Suisse, et reprirent au printemps de 1689, leurs projets de colonisation en Allemagne. Nous avons déjà vu une partie de ces émigrants s'établir en Wurtemberg; mais ils avaient obtenu leurs premières concessions dans le pays de Hesse-Darmstadt. Ces concessions, signées (1) par le landgrave Ernest-Louis, servirent de modèle à celles qu'ils obtinrent ensuite d'Eberhard-Louis, grand duc de Wurtemberg. Voici l'exposé des patentes accordées par le landgrave (2).

(1) Le 22 d'avril (2 mai) 1699.

(2) D'après la seconde édition, imprimée à Darmstadt en 1734, in-4o de 8 feuillets non paginés.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

« Sa Majesté Britannique et L. H. P. les Etats généraux des Provinces-Unies du Pays-Bas, nous ayant recommandé tout particulièrement les Vaudois, sortis des vallées du Piémont, au mois de septembre dernier (1698), par un ordre exprès de Son Altesse Royale le duc de Savoie; quelques électeurs et princes protestants de l'Empire, nous ayant ensuite écrit fortement en leur faveur; le sieur Pierre Walkenier, en sa qualité d'envoyé extraordinaire de L. H. P. nous ayant fait ses instances sur le même sujet;

Et, Nous, étant touché d'une vive compassion de voir ce peuple nouvellement errant, dépouillé de toute chose, et cherchant une retraite et un asile en Allemagne, avons résolu, de notre plein pouvoir, et par l'avis de notre Conseil, d'en retirer une partie dans nos Etats; de l'y établir et recevoir sous notre protection.... De sorte, qu'aucun n'aura le droit de les inquiéter et chagriner en quelque façon que ce soit: pourvu qu'ils observent consciencieusement nos ordres, et qu'ils se soumettent à nos lois, conformément aux priviléges que nous avons bien voulu leur accorder dans les articles suivants.

I. Eux et leurs descendants jouiront à perpétuité du libre exercice de leur religion... Ils pourront cé-

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

lébrer leur culte en langue française, italienne et allemande... dans leurs temples et leurs maisons, prêchant la parole de Dieu... suivant les règles de leur discipline.

II. Ils pourront choisir, et appeler d'où ils voudront, par l'organe de leur synode, les pasteurs et maîtres d'école qui leur seront nécessaires.

Le pasteur prêtera serment de fidélité au Landgrave, et sera installé par un commissaire du gouvernement.

III. Chaque paroisse pourra avoir son consistoire, (*Conventum ecclesiasticum*), composé d'anciens, de diacres et du pasteur.

IV. Ils auront des synodes, « pour maintenir le bon ordre, terminer les différends... suspendre, déposer ou congédier les pasteurs dont la doctrine sera hétérodoxe, et la vie scandaleuse, » le tout conformément à leur discipline, et avec l'approbation du gouvernement.

V. Il pourra y avoir des synodes généraux, composés des représentants de toutes les colonies allemandes, dans quelque Etat qu'elles soient fondées, et où que se tienne l'assemblée. Le landgrave se réserve le droit d'y envoyer un commissaire.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

VI. « Ni eux, ni leurs descendants, nés et à naître, ne pourront jamais être obligés, sous quelque prétexte que ce soit, de reconnaître d'autres coutumes que celles qui leur sont propres, ni un autre gouvernement ecclésiastique que celui de leur discipline.»

VII. Leurs pasteurs pourront aller en toute liberté visiter les malades de leur nation, dans quelque partie que ce soit de nos Etats, « en faisant les honnêtetés ordinaires au pasteur du lieu.» La même autorisation est accordée pour la visite des prisonniers.

VIII. (1). Leurs pasteurs et diacres ne seront jamais tenus de répondre en justice, comme témoins, pour des choses qui leur auront été révélées en secret, « ou dans leurs assemblées ecclésiastiques, *sub sigillo confessionis*.» Si ce n'est lorsqu'il s'agirait d'un crime de haute trahison.

IX. Pour l'exercice de la justice, ils auront le droit d'établir parmi eux un *conseil séculier*, composé de maires et d'échevins, avec d'autres personnes capables, élues par eux et approuvées par nous. Ce conseil pourra juger sans appel jusqu'à la somme de *cinquante florins*.— Nous voulons pareillement qu'*il con-*

(1) Ce numéro est marqué ainsi IIX dans le texte.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

naisse de leurs causes criminelles, et rende sa sentence en notre nom ; mais il ne l'exécutera pas sans notre ratification... nous réservant le droit de grâce. — Nul Vaudois ne pourra être saisi en sa personne ou en ses biens, sans la sentence dudit conseil.

X. Outre ce conseil, qui réglera et administrera aussi la police suivant leurs coutumes, nous voulons qu'ils puissent avoir, pris parmi eux, des sergents, des notaires publics, et autres personnes nécessaires pour la conservation de l'ordre et de la société.

XI. Le droit de porter des armes et de s'y exercer, est accordé à perpétuité aux habitants de ces colonies. En cas de guerre ils formeront un corps à part, commandé par leurs propres officiers, et ne seront jamais obligés de porter les armes hors de nos Etats.

XII. Nous les déclarons dès maintenant et à jamais, eux et leurs descendants, admissibles à toutes les charges publiques, tant civiles que politiques et ecclésiastiques, pourvu qu'ils aient la capacité voulue.— Leurs enfants seront admis dans les colléges et dans les universités.

XIII. Leurs pasteurs et leurs officiers de justice, de police et de guerre, jouiront à perpétuité des mêmes honneurs et avantages, dont jouissent, à titres corres-

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

pondants les fonctionnaires actuels de nos Etats.

XIV. Ils pourront disposer de leurs biens comme ils l'entendront. Si quelqu'un d'entre eux vient à mourir *ab intestat,* ses biens appartiendront à ses plus proches parents ; s'il n'a point d'héritiers, ils seront partagés entre l'Etat et les pauvres de sa commune. Dans ce dernier cas, un conseil d'administration, nommé par le consistoire, aura la gestion de ces biens.

XV. Les colons vaudois ne seront assujettis à aucune servitude et ne relèveront que du souverain.

XVI. Nul étranger ne pourra s'établir parmi eux sans leur consentement.

XVII. Pendant les quinze années de franchise qui leur ont été accordées, ils seront exemptés de toute charge quant au logement des gens de guerre.

XVIII. Tous leurs établissements et biens publics seront exempts d'impositions.

XIX. Ils pourront commercer dans tous les états, sans autorisation ni patente.

XX. Toute industrie leur sera permise, ils auront pour cela leurs propres administrateurs et directeurs.

XXI. « S'il arrive que, par la bénédiction de Dieu, ils s'étendent, prospèrent et se multiplient, ils pourront établir un *conseil des marchands,* pour juger et

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

décider les difficultés litigieuses du commerce. »

XXII. Nous leur accordons que quand il plaira à Dieu de les visiter par la peste, ils ne seront pas chassés de leurs villages.

XXIII. On les exemptera des droits d'*accises* (impositions indirectes) pendant 15 ans.

XXIV. Les terres qui leur seront assignées (1) seront leur propriété.

XXV. Quant aux bois et autres biens indivis, dont jouissent les communautés où ils s'établiront, ils pourront en jouir au même titre qu'elles.

XXVI. Nous autorisons les Vaudois *et les autres protestants* qui voudront venir s'y établir, à bâtir une ville proche de Keltersbach, où des terres leur seront distribuées gratuitement.

XXVII. Ils pourront partager entre eux ces terres, et les cultiver comme ils l'entendront.

XXVIII. On leur accordera des facilités pour se procurer des bois de charpente et le transport des matériaux.

XXIX. Exemption de corvées, tailles et charges pendant 15 ans.

(1) Dans les communautés et dépendances d'Areilghem, de Merselden, de Russelsheim et de Keltersbach.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

XXX. Ces exemptions passeront à leurs héritiers, si ceux qui en jouissent meurent avant ce terme.

XXXI. Après cette époque, ils payeront les impôts comme nos autres sujets.

XXXII. Pendant ces quinze ans ils ne payeront point de dîmes, et ce délai expiré, on leur en abandonnera une partie pour l'entretien des orphelins, des pauvres, ou des employés de leur Eglise.

XXXIII. Ils seront en tout considérés comme les autres habitants du pays.— Nos successeurs signeront les présentes patentes, ainsi que nous les signons nous-mêmes (1).

On voit que le landgrave Ernest-Louis tenait dans cette pièce le langage le plus généreux. Mais des patentes ne suffisent pas plus pour peupler et enrichir un Etat, que des constitutions pour le moraliser.

On parle dans ces concessions de cités à fonder, de tribunaux de commerce à ouvrir, de grandes industries à organiser; hélas! il ne s'agissait que de quelques pauvres petits villages à construire au milieu des forêts : tristes abris de la misère et de l'adversité ; ils

(1) Cette pièce ne porte que deux signatures : celle d'*Ernest-Louis* landgrave de Hesse et celle de *Valkenier*, envoyé extraordinaire des Etats généraux des Pays-Bas.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

ressemblent moins à des villes qu'à des hameaux de passage, rappelant la cabane du voyageur, ou la tente des patriarches dans le désert.

Au nord-est de Darmstadt s'étend un horizon monotone, dont les lignes dentelées en scie, revêtent de vastes étendues de futaies. Le sol est onduleux et repoussé en petites collines qui s'enchevêtrent les unes dans les autres, présentant quelquefois des croupes arides et pelées, ou des pentes touffues, dont tous les arbustres sont reliés entre eux par des ronces et des houblons.

Sous ces bois sombres ne serpentent que de mauvais chemins, remplis de boue ou de pierres et presque partout inaccessibles aux voitures. Des eaux croupissantes remplissent les bas-fonds. Des arbres séculaires s'élèvent sur les bords. Quelques sites pittoresques se montrent par intervalle, mais l'aspect de la vie ne les réjouit pas. Après quelques heures de marche on arrive sur les collines du Schlampeberg, au delà desquelles se trouve la jolie bourgade d'Ober-Ramstadt, qui s'honore d'avoir donné le jour à un littérateur (1).

Des tertres moins boisés se présentent ensuite; des

(1) *Lichtemberg*, remarquable à la fois par l'érudition et par l'originalité.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

terrains moins fertiles se font voir; et lorsqu'on les a traversés on arrive dans les communautés vaudoises.

Le pays de Hesse-Darmstadt en contient cinq: Rorbach (1), Wembach et Heim (2), qui se trouvent dans les parages où nous venons d'entrer. (Il s'établit aussi quelques Vaudois à Raunen et à Aarheilgen (3), villages des environs.) Enfin Waldorf; et non loin Welchneureth, qu'on prononce simplement Neireth. (Ce dernier est placé, je crois, dans la Hesse voisine.) *Rorbach* est situé dans un petit bassin de prairies, bordées par des forêts ou des champs peu fertiles (4). Il fut la résidence de Montoux (5), et le chef-lieu des autres colonies, fondées aux alentours. *Wembach* ne se trouve qu'à une petite distance. Le site est à peu

(1) Ou mieux *Rohrbach*. Ce mot signifie *ruisseau des joncs*.

(2) Ecrit quelquefois *Haam* ou *Hahn*.

(3) Se prononce : *Arleiguen*. — Les Archives de Darmstadt renferment des requêtes adressées au landgrave par les Vaudois de ces localités. — Ceux de Raunen demandaient à quitter ce pays, à cause des fièvres pernicieuses qu'y engendraient les marécages. (Cette requête n'est pas datée, mais elle porte la signature de *Montoux*.)

(4) En 1834, le bourguemestre de Rorbach se nommait *Geymet* et le maître d'école *Pastre*. Ce dernier savait encore un peu le patois des vallées vaudoises.

(5) Le pasteur Montoux, qui était sorti des vallées vaudoises, se nommait Jacob. — Son fils Daniel qui, en 1730, était pasteur de Dürmentz, en Wurtemberg, vint desservir la paroisse de Rorbach, après la mort de son père. — Le fils de ce dernier se nommait Jean Montoux, et fut aussi pasteur dans les colonies vaudoises.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

près le même; mais le pays est plus pauvre encore; et enfin un petit groupe de maisons, jeté sur la pente d'une colline, comme une poignée de copeaux et de pierres, constitue le hameau de *Heim* (1). On est là sur les limites de la Hesse. De belles forêts s'étendent en face du village sur un plateau taillé à pic.

Waldorf, situé fort loin de là, était comme Rorbach, une résidence pastorale. C'est une petite bourgade parsemée de vergers et de jardins, et cachée au milieu des bois sur la rive gauche du Mein, à quelques lieues de Francfort.

Ces bois interrompus par de fréquentes clairières, où s'étendent des prairies humides, contiennent dans la banlieue de Waldorf, des fermes isolées, dont quelques-unes sont habitées par des descendants de nos Vaudois.

Toutes ces modestes paroisses, fondées par les exilés du Piémont, demeuraient intimement unies avec celles du Wurtemberg. Solidaires les unes des autres, elles se prêtaient un mutuel appui. Leurs synodes se tenaient en commun; leurs pasteurs participaient aux

(1) En 1820, il y avait à *Rorbach* 53 familles, composées de 243 personnes, à *Wembach* 38 familles, ou 180 personnes; à *Heim* 14 familles de 73 personnes en tout. (Hahn, p. 241.)

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

mêmes subsides; et selon les besoins du troupeau ils pouvaient passer de l'une à l'autre colonie sans sortir de la même Eglise, tout en habitant des pays différents.

Mais sous le rapport du bien-être matériel, les colonies du Wurtemberg furent plus favorisées; celles du grand duché de Darmstadt étaient plus pauvres, et eurent beaucoup à souffrir, surtout après la révolution française.

Elles s'imposèrent pour cela des sacrifices au-dessus de leurs forces, et ne remplacèrent pas néanmoins les subsides perdus.

La position des salariés devenait de plus en plus pénible. Ils restèrent cependant à leur poste, autant par devoir que par affection. Mais quelques-uns des villages vaudois furent ravagés pendant les guerres qui eurent lieu depuis cette époque à 1814. Les ressources dont ils pouvaient encore disposer leur furent ainsi enlevées.

« Dans le Wurtemberg, dit une note manuscrite (1)

(1) Cette note *qui n'est pas signée*, m'a été transmise *comme document* par M. Appia de Francfort. — Elle est datée de *Paris le* 13 *septembre* 1830, et se termine ainsi : « Le rédacteur de cette note connaît les besoins de ces malheureuses Eglises ; et sans avoir été chargé par elles d'aucun plein pou-

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

« le roi les en dédommagea en partie, en les agré-
« geant autant que possible à ses autres sujets (1).
« Mais dans le grand duché de Darmstadt, leur situa-
« tion est devenue insupportable, car ils s'y trouvent
« maintenant écrasés par le double poids des dîmes
« qu'ils devaient au prince comme fermiers (2) de ses
« domaines, et de tous les autres impôts annuels que
« paient ses autres sujets.

« Sous ce rapport, ils ont été assimilés aux indi-
« gènes depuis l'invasion (3), sans que le retour de la
« paix y ait apporté le moindre allégement. Aussi
« leur pauvreté s'accroît-elle d'une manière effrayante.
« Vingt-cinq à trente familles, au moins, ont déjà
« émigré en Amérique. Presque toute la population
« d'un village avait pris engagement pour le Brésil ;

voir, il sait par des transactions précédentes, qu'il a suivies dans leur intérêt, que des facilités d'émigration seraient saisies par elles comme une délivrance. »

(1) Cette agrégation eut aussi lieu dans le pays de Darmstadt. — Elle s'y accomplit même plus tôt (en 1821) qu'en Wurtemberg (1824) ; ce dernier pays ayant à s'assimiler un plus grand nombre de communes. — Mais les véritables causes de la misère des Vaudois dans la Hesse seront indiquées plus loin.

(2) Ce mot ne peut être entendu dans le sens que nous lui donnons aujourd'hui, puisque les terres occupées par les Vaudois leur avaient été cédées en toute propriété. (Patentes du 22 d'avril 1699. Art. VI, XV, XVII et du § XXIII au XXXIIe.)

(3) Cette assimilation a eu lieu en 1815.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

« puis a été avertie que l'entrepreneur de cette colo-
« nisation était un fourbe, et a, par cette fausse mesu-
« re, aggravé sa misère.

« Dans cet état de choses, beaucoup de familles
« encore seraient prêtes à émigrer si on leur assurait
« un bon établissement, et des facilités pour le trans-
« port. Elles se composeraient d'artisans, et de la-
« boureurs robustes, accoutumés à une vie rude, et
« ne connaissant du monde que ses nécessités (1). »

« Vers 1801, dit un autre document (2), une colonie de soixante-cinq à soixante-dix familles, parmi lesquelles s'en trouvaient quatre de vaudoises (3), se mit en marche pour l'Amérique, en remettant à son chef (4) tout l'argent de ses biens. On en acheta un vaste terrain près de Philadelphie, et on le cultiva. Au bout de

(1) On lit ensuite dans cette pièce : « Un Vaudois m'écrit de Bruxelles que peut-être M. le général Lafayette, ami de tous les opprimés, consentirait à recommander ces descendants des martyrs à l'un des Etats-Unis d'Amérique, pour leur faire obtenir un district à défricher.... Mais le gouvernement de Darmstadt entrave toute émigration, par des difficultés de chancellerie.... etc. »

(2) Communiqué par M. Mondon, dernier des pasteurs vaudois en Wurtemberg.

(3) Savoir, une de Gros-Villar, deux de Petit-Villar et une de Tiphbach.

(4) Ce chef se nommait Replet. Il était d'*Iptingen;* d'abord tisserand, puis prédicateur communiste. *On dit* qu'à sa mort il a laissé pour six millions de biens.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

sept ans on le revendit avec un bénéfice considérable, et on alla en acheter un autre plus vaste et plus fertile, sur les bords du Mississipi. Là cette petite colonie, qui est devenue fort populeuse, a décidé que nul étranger ne pourrait plus s'établir sur son territoire. » On raconte de sa prospérité et de la vie particulière qu'elle mène (1), dans ces climats étrangers, des choses trop extraordinaires, pour être admises dans l'histoire sans une enquête ou des renseignements plus précis.

En 1699, il y eut aussi des Vaudois qui s'établirent dans le GRAND DUCHÉ DE BADE.

Les concessions qui leur furent accordées par le Grand duc, Fréderic Magnus, étaient à peu près les mêmes que celles dont ils jouissaient dans les autres pays. Le libre exercice de leur religion, et l'usage de la langue française leur étaient accordés par l'article V. Le maintien de leur discipline ecclésiastique, par les § VI à IX. Les priviléges de leurs pasteurs : § X et XI ; et quant à leur entretien, on lisait : « La susnom-« mée Altesse Sérénissime promet aussi aux suppliants « d'y contribuer, par une somme annuelle de cin-

(1) Tous les travaux *dit-on*, s'y exécutent en commun. Les biens appartiennent à la communauté etc.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

« quante florins. Ils recevront de plus cinq *coupes* de « blé, dix *coupes* de seigle et un tonneau entier de vin. « Leur *régent* (maître d'école) recevra la moitié de ce « que dessus; et le tout sera fourni par l'Economie de « Durlach (1). » (§ XII.)

Ces dispositions intéressaient surtout les colonies de *Balmbach* et de *Mutschelbach* (2), situées sur les limites du Wurtemberg, dont elles firent partie pendant quelque temps.

Le site qu'elles occupent est verdoyant et boisé, mais froid.

L'usage de la langue française s'y est complétement perdu depuis le commencement de ce siècle.

On a publié quelques détails intéressants sur les embarras de diverse nature que ces colons eurent à supporter (3). La colonie de *Friderichsthal* fut fondée

(1) Tiré des *Archives de la vén. comp. des pasteurs de Genève*, vol. T. p. 176, où l'on trouve : « Extrait des privilèges que S. A S. Fréderic-Magnus, margrave de Bade et Hochberg, a accordés l'an 1699 aux suppliants les réformés Vaudois, du temps de leur désolation universelle, par forme de capitulation. »

(2) La seconde était l'annexe de la première (jusqu'en 1821, que s'opéra la fusion de ces paroisses avec l'Eglise allemande.) — Mutschelbach fit partie du baillage de Neunberg (Wurtemberg) jusqu'en 1805.

(3) Dans les *Archives du pays de Bade*, t. I, no 5. (Journal allemand, publié à Carlsruhe.) — Ce numéro contient *douze lettres* sur les Vaudois, avec des observations par F. J. Mone (qui était professeur d'histoire à Lou-

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

en 1710, près de Carlsrhue, par des Français réfugiés, auxquels s'étaient joints quelques Vaudois du Pragela. Ce petit village est situé dans un pays plat, tout entouré de forêts, et à peu de distance du Rhin.

Son premier pasteur n'y fut appelé qu'en 1720 (1). Il se nommait Esaïe Aubry; c'est par ses soins que les réformés épars s'organisèrent en paroisse, élirent un consistoire et fondèrent un culte; mais ce pasteur ne tarda pas de leur être enlevé par la puérile intolérance qui régnait alors dans l'Eglise officielle (2).

vain, avant 1831, époque où cette académie fut supprimée.) — La *Gazette universelle de Halle* (no 59, mars 1821) a donné une analyse de cette publication, qui manque dans mes documents.

(1) Vers Noël, *avec approbation du grand duc, et sur les recommandations du sénat ecclésiastique de Heidelberg.* Extrait d'une attestation donnée par l'Eglise de Friderichsthal. (Arch. des pasteurs de Genève, vol. t. p. 178.)

(2) Voici le fait. La fille d'une protestante avait été baptisée par un curé; elle se maria à Altenthal en 1672; et ne cessa de suivre la religion réformée; puis dans sa vieillesse, atteinte d'hypocondrie, elle s'imagina que le baptême qu'elle avait reçu n'était pas valable, et que le curé, au lieu de la bénir, l'avait vouée à Satan. Dans ses sombres visions, elle prétendait voir le diable qui la poursuivait partout pour revendiquer son âme. — Depuis plusieurs années elle avait demandé à être rebaptisée selon le rite réformé, persuadée qu'alors Satan n'aurait plus de prise sur elle. — Elle alla d'église en église pour réclamer cette grâce; mais tous les pasteurs la lui refusèrent. — Ces refus réitérés la jetèrent dans une sorte de frénésie. — Enfin elle vint trouver le pasteur de Friderichsthal, se jeta à ses genoux, pleura, supplia au nom de Jésus qu'on lui rendît la paix. M. Aubry déféra à ses désirs, et raconte ainsi cette scène. « Lui ayant fait faire « une brève confession de sa foi, je la fis mettre à genoux, j'invoquai le « nom de Jésus sur sa pauvre et chétive servante; et après ma prière qu'elle

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

On ne peut indiquer, avec précision, tous les lieux dans lesquels purent s'établir, à cette époque, quelques-unes de ces familles vaudoises qui sortirent isolément, ou par petits groupes de la vallée de Pragela de 1698 jusqu'à 1730; mais une paroisse distincte fut fondée par eux dans le PAYS DE HANAU, principauté d'Yssembourg, baillage de Wæchtersbach.

Lorsque Arnaud et Papon vinrent en Allemagne, en 1698, ils s'adressèrent à la plupart des princes protestants de ce pays (1), afin d'y obtenir un asyle pour leurs compatriotes expulsés du Piémont.

Le comte Charles d'Yssembourg fut un des premiers à leur répondre favorablement (2), et le 11 d'août 1699 il signa les patentes de leur installation. Conçues sous l'influence de Walkenier, cet infatigable stabilisateur

« répétait dans son cœur, je versai l'eau sur sa tête, au nom du Père, du « Fils et du Saint-Esprit. Elle s'en alla toute joyeuse, bénissant Dieu et « persuadée qu'elle était désormais délivrée des obsessions du démon. » — Là-dessus Aubry fut accusé d'être un anabaptiste. Le consistoire de Carlsrhue prononça sa démission, le 1er juin 1722. — Aubry en appela au grand duc. — Ce prince demanda le jugement de six Facultés de théologie, dont trois protestantes, savoir: celles de Genève, Bâle et Marbourg; et trois luthériennes: Iéna, Halle et Tübingue. Mais la destitution du pasteur de Friderichsthal fut maintenue malgré les réclamations de son Eglise. (*Registres de la comp. des pasteurs de Genève*, vol. T. p. 169, 172, 178.)

(1) Par sa lettre du 19 mai 1699 adressée à son frère: (sans doute le comte Maximilien). — Elle est conservée aux *Archives de Waechtersbach*.

(2) *Même source*. (Citées par HAHN, p. 238-240.)

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

de tant d'errantes familles, ces patentes renferment à peu près les dispositions qui avaient déjà été adoptées en leur faveur dans les pays de Darmstadt, et qu'il fit admettre en Wurtemberg peu de jours après (1).

Le libre exercice de leur religion était garanti aux Vaudois. (§ I, III, IV et V.) (2).

En attendant qu'ils eussent des temples particuliers, ils étaient autorisés à tenir leurs assemblées religieuses dans les églises de Spilberg ou de Widgenborn, pourvu que ce ne fût pas aux heures des services allemands. (§ II.)

Leur conseil séculier ne pourrait juger que jusqu'à la somme de 18 florins. (§ VI.)

Ils étaient exemptés pendant *dix ans* de toutes corvées, contributions et taxes militaires. (§ XVII, XIX.)

Ils devaient s'établir à leurs frais (§ XXVII), mais les secours de la Hollande et de l'Angleterre facilitèrent cette colonisation.

Telle est l'origine du village de Waldensberg (3). Il

(1) A Darmstadt le 22 d'avril 1699; à Hombourg le 4 mai; à Yssembourg le 11 d'août, et en Wurtemberg le 18 de septembre.

(2) Ces patentes ont vingt-huit articles. Elles sont rendues au nom de Ferdinand-Maximilien, comte d'Yssembourg et de Budingen; et signées par Walkenier, ainsi que par le prince.

(3) *Colline des Vaudois.* — Ce mot est écrit quelquefois *Valdbert* ou *Vals-*

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

est situé sur une plaine élevée qui s'appuie, comme un immense gradin, aux montagnes de Vogelsberg. Il faut, pour y parvenir, traverser une série de coteaux et de petites vallées souvent très pittoresques. A Golenhausen trois tours penchées indiquent encore, au sommet d'une colline, les restes du château de Barberousse. La campagne est parsemée de noyers et d'autres arbres à fruit; les routes en sont quelquefois bordées; mais à mesure qu'on s'approche de Waldensberg, elles sont moins bien entretenues. Le village est triste et isolé. Quelques petits jardins, verdoyant à côté des maisons, en égayent seuls l'aspect vulgaire et misérable.

Les exilés qui le fondèrent étaient sortis de Mentoules, en Pragela; ils avaient quitté leur patrie dans l'automne de 1698, avaient passé l'hiver en Suisse, et le printemps de 1699 dans le pays de Darmstadt. En 1700 ils n'étaient pas encore tous réunis. Walkenier faisait de continuels efforts pour rallier les membres de ce troupeau dispersé (1), et l'empêcher de se per-

bert; Waldsberg ou *Waldenberg* : mais dans les anciens papiers et à une époque où les Vaudois ne connaissaient pas l'orthographe allemande. — On lit dans une pièce des Archives de Waetscherbach (1700) que les Vaudois de *Waldberg* demandent des chariots pour aller chercher à Hanau leurs hardes et leurs enfants.

(1) Lettre de lui du 10 mai 1700, *pour engager les Vaudois à se fixer.* (Recueillie à Waldensberg.)

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

dre dans une dissémination qui eût été suivie du plus profond oubli.

Le premier pasteur de Waldensberg fut installé dans cette paroisse, le 27 juillet 1701, par Walkenier lui-même (1). Mais cette colonie n'eut un temple spécial qu'en 1739. Voici un fragment du discours qui fut prononcé lors de sa dédicace par le pasteur David Plan. « Voyez, disait-il aux Vaudois, comment dans la plus « extrême affliction où des hommes se puissent trou- « ver, Dieu a suscité pour votre délivrance les moyens « les plus marqués de sa puissante direction. On a vu « les puissances les plus considérables de l'Europe « s'intéresser dans la juste querelle que vous souffriez « pour la vérité. » Rappelant ici ce qu'ont fait la Hollande et l'Angleterre, puis la réception qu'ils ont reçue du comte de Budingen, il ajoute : « Dès lors vous trou- « vâtes à la fois un souverain, un père, une patrie. Dès « lors vous fûtes confondus avec ses sujets naturels ; « que dis-je? confondus ! Vous fûtes distingués par les

(1) Ce pasteur se nommait *Roman*. Il était de Baden en Suisse. Le procès-verbal de son installation est aux *Archives de Waechtersbach*, signé de Walkenier. — Il ne fallait rien moins que cette pièce pour me faire écarter es paroles suivantes écrites en 1824 par le pasteur de Waldensberg. « Cette colonie fut au commencement sans ministre, et le premier qui se trouve nommé est M. *Jean Archer*. » (*Note de M. Schmid, transmise par M. Appia.*)

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

« plus avantageux priviléges..... et vous en avez joui « jusqu'à ce jour, qui est encore une nouvelle marque « de l'amour que Dieu a pour vous. » (1)

Ils eurent cependant de pénibles épreuves à traverser. Au commencement de leur résidence à Waldensberg ils n'avaient ni temple, ni école, ni maison pastorale; mais, grâce aux collectes étrangères et à leurs propres efforts, ils parvinrent, au bout d'un demi-siècle, à posséder ces trois choses réunies.

Pour le salaire de leur pasteur ils furent d'abord obligés de céder cinquante arpents des terres qui leur avaient été assignées, et vingt-cinq pour le maître d'école. Elles étaient affermées aux agriculteurs du pays au taux d'environ un florin par arpent. Cela faisait soixante-quinze florins, sur lesquels ils devaient encore en prendre dix, *pour sonner les cloches et monter l'horloge*. Tels sont les termes de leur livre de comptes à cette époque. Mais peu à peu leur position s'améliora; des secours leur vinrent de Hollande; puis, la colonie s'étant augmentée de quelques nouveaux venus sur la fin de 1730 (comme nous le ver-

(1) *La construction de Béthel, ou sermon sur le chap. II, 19-22, de l'Ep. aux Ephés. Pour le 14 du mois d'octobre 1739, jour de la dédicace du temple de Waldensberg, colonie vaudoise réfugiée. — Francfort, 1740, in-4o.*

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

rons dans l'histoire du Pragela); le pasteur de Waldensberg, nommé alors Barillon, se mit en course afin de collecter pour son église. Le but de la collecte était de faire construire un temple à Waldensberg. Le surplus de la somme recueillie ayant été capitalisé, servit à fonder une rente de 100 fr. qui améliora la modeste position de cette paroisse.

Une somme de 35 florins avait été accordée dans le commencement par l'Angleterre, pour l'entretien de l'école communale; mais cette pension cessa en 1740.

« Les habitants de la colonie, dit un pasteur du lieu (1), sont presque tous pauvres; pas un seul n'est riche; quelques-uns sont à leur aise; pas un seul n'est mendiant (2) quoiqu'il y ait plusieurs familles indigentes (3). Outre leurs terres, qui ne sont pas des meilleures, ils ont pour gagner leur vie deux indus-

(1) M. Schmid. Dans la note du 5 de juin 1824, transmise par M. *Appia*.

(2) « Mais la plupart des familles donnent peut-être trop aux mendiants, et ne se maintiennent elles-mêmes dans un état tolérable que par un travail assidu, et un genre de vie extrêmement simple; même ceux qui sont le plus à leur aise ne le sont que par leur travail et leur simplicité. — Aussi leurs demeures, leurs meubles, leurs habits, leur nourriture, tout n'est que pauvreté. » (Autre *note de M. le pasteur* Schmid, datée d'*Ostheim* 9 *février* 1827.)

(3) *Charles Nagel*, chargé de cinq enfants avait autrefois un petit négoce; mais en 1813 il fut dépouillé par des brigands dans la forêt de Budingen. — *Pierre Peleng* est veuf avec six enfants, etc.... (*Etat des pauvres de Waldensberg*, transmis par M. le pasteur Schmid.)

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

tries, qu'ils connaissent presque tous. Les uns font des bas pour des fabricants de *Lieblas,* village près de *Gelnhausen*, ou pour des colporteurs; les autres sont peigneurs de chanvre. Ceux qui se livrent à ce métier se dispersent en automne, et vont sérancer dans les villages des environs, depuis la fin des moissons jusqu'au milieu de l'hiver. Ils reviennent la plupart le samedi soir, pour passer le dimanche dans leur famille et assister au culte. Ils ont conservé l'amour de leur religion et des mœurs simples et pures, de sorte que dans toute la contrée ils sont aimés et honorés, louant Dieu et se rendant agréables à tout le peuple, comme il est dit des premiers chrétiens (1).—Seulement ces gens sont trop pauvres pour pouvoir employer beaucoup de temps à leur instruction. — Ils parlaient au commencement le patois de leur pays, et comprenaient peu la langue française; ils parlent aujourd'hui le patois allemand (2), et comprennent peu le bon dialecte.—Le maître d'école est si pauvrement retribué, que l'homme le plus pieux, le plus juste, le plus dévoué, ne peut encore s'élever au-dessus du mé-

(1) Actes II, 47.

(2) C'est en 1815, que l'usage de la langue allemande a été substitué à celui de la langue française dans le culte public.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

diocre, à cause des travaux manuels auxquels il doit s'astreindre pour gagner son pain quotidien. — Les pasteurs ne restent d'ordinaire ici que peu d'années, après quoi ils partent pour aller desservir des paroisses plus avantageuses ; et lorsqu'un ministre quitte la colonie, elle reste presque toujours privée de pasteur assez longtemps. Cet état d'abandon s'est prolongé quelquefois pendant des années entières. »

Aujourd'hui l'attention publique et la sollicitude du gouvernement s'étant portées sur cette intéressante localité, bien des améliorations s'y sont déjà réalisées.

D'autres Vaudois s'établirent aussi à Offenbach, à Yssembourg et à Hanau (1). « Je ne sache pas, dit un auteur récent, qu'il y ait jamais eu des colonies vaudoises dans l'ancien landgraviat de Hesse-Cassel (2) ; seulement quelques familles vaudoises furent accueillies dans la communauté vallone de Hanau, et je pense aussi dans les communautés réfugiées françaises de Marbourg et des environs (3), puis dans celle de Cassel même (4). »

(1) D'après une pièce datée du 28 janvier 1716. (*Archives de Wœchtersbach.*)

(2) Il y a eu cependant quelques Vaudois isolés établis à *Frankenheim*, près de Cassel.

(3) Savoir : *Louisendorf*, *Schwabendorf* et *Todtenhausen*.

(4) Notice manuscrite, citée par Hahn, p. 243.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Mais à peu de distance de Hombourg se trouve la colonie vaudoise de DORNHOLZHAUSEN. Ce nom, qui signifie *maison des épines,* ou *séjour des ronces,* indique l'état d'inculture et d'aridité dans lequel se trouvaient les terrains où elle fut bâtie.

Sa situation n'est pourtant pas sans agréments. Adossée à une vaste forêt de sapins, sur la pente affaiblie d'une colline, formée par les dernières ondulations du mont Taunus, cette bourgade est exposée au soleil du midi, et domine de riches horizons. L'air cependant y est très froid; les champs y sont peu fertiles, les prairies avares, les vergers rabougris; mais chaque maison a son petit jardin, planté de quelques arbres fruitiers.

L'acte par lequel on concédait aux Vaudois cette maigre colline est daté du 4 mai (1) 1699, et signé du landgrave Fréderic, ainsi que par Walkenier. Je n'en reproduis pas ici les dispositions, car elles sont calquées sur celles des autres pièces du même genre, déjà exposées dans ce chapitre.

Il n'y eut d'abord que vingt-trois familles vaudoises à Dornholzhausen; quelques autres, il est vrai, s'éta-

(1) Ou 28 d'avril, ancien style.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

blirent à Hombourg, dont *Ville-ronce* n'est pour ainsi dire qu'une attenance et un faubourg rural.

Le pasteur de la colonie vaudoise, qui desservait aussi l'Eglise française de Hombourg, participait annuellement pour 400 fl. aux subsides anglais, destinés à soutenir sept d'entre les paroisses fondées par les exilés du Piémont (1). (Cette rétribution, après avoir été interrompue à diverses reprises, a cessé définitivement en 1805.) Ce n'est qu'en 1755 que les Vaudois de *Dornholzhausen*, au moyen de collectes faites à l'étranger, purent construire un temple et appeler un pasteur (2).

Leur existence est aussi simple que celle de leurs frères de Waldensberg. Pauvres et laborieux, ils sont obligés de joindre les ressources de quelques petites industries à l'insuffisant produit de leurs terres. La principale de ces industries est la fabrication des bas de laine, qui faisait vivre autrefois presque toute la

(1) En 1728, elles étaient desservies par les pasteurs suivants : Pierre Richier, à *Hombourg* et *Dornholhauzen* ; Resplandin à *Waldorf* ; Jacob Montoux, à *Rhorbach* ; Jean Fauchier, à *Grand-Villar* ; Scipion Arnaud, à *Dürmentz* (d'où il desservait aussi l'Eglise de *Schœnberg* et passa ensuite à celle de *Grand-Villar*.) Jean Montoux à *Pinache* ; S. Wolff, à *Wurmberg* ou *Luserne*. (Extrait des registres du consistoire central de Dürmentz.)

(2) *Notice* publiée *par M. Appia* dans l'*Echo des Vallées*, Ire année, no IV, p. 57-59.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

population de Dornholzhausen, mais qui a diminué considérablement depuis 1808. La récente réputation des bains de Hombourg, attirant chaque année dans cette ville un très grand nombre d'étrangers, les Vaudois ont pu s'engager à différents services manuels qui ont un peu remplacé les ressources perdues. Leurs terres, quoique mauvaises, sont très chargées d'impôts. La commune est endettée, et la population peu instruite. L'instruction primaire y a cependant reçu récemment de vifs encouragements. Les sociétés bibliques ont procuré la Parole de Dieu aux familles qui en étaient privées, et des secours de diverses natures ont été accordés aux pauvres de Dornholzhausen.

Un homme éminent, originaire comme eux des vallées du Piémont, et aussi remarquable par ses talents que par sa charité chrétienne, feu M. le pasteur Appia de Francfort, a déployé la plus active sollicitude en leur faveur, et peut à bon droit être appelé le bienfaiteur de cette colonie.

Voici quelques documents intéressants qui font connaître dans quel état elle se trouvait au commencement de ce siècle. Ils sont dus aux autorités locales que nous laissons parler.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

« Les comptes de la commune sont entièrement séparés de ceux de l'Eglise.

« Les terres de Dornholzhausen sont peu productives, et ne contiennent que 194 arpents.

« Par suite de divers arrérages d'impôts et de quelques emprunts, la commune s'était endettée en 1810 de 1,700 florins. En 1815, par suite de la guerre, sa dette se monta à 8,000 florins. Pour payer les intérêts de ce capital, on lève chaque année sur les habitants une taxe proportionnée à leur fortune; mais plusieurs sont si pauvres, qu'ils ne peuvent participer en rien à cette contribution.

« Par suite de la suppression des subsides anglais et des emprunts qu'elle avait contractés, l'Eglise, chargée de l'entretien de l'école et du pasteur, est endettée de 1,800 florins.

« Ses rentrées sont de 408 florins (1), ses dépenses de 265 florins (2). Mais il faut ajouter à ces dernières

(1) Savoir : 268 florins pour les biens fonds de l'église vendus à titre de fiefs héréditaires; 60 florins pour dime de la campagne; 80 florins pour le loyer de la maison curiale, alors privée de pasteur.

(2) Savoir : 100 florins pour le traitement du maître-d'école; 90 florins pour les intérêts de la dette, de 1800 florins; 50 florins pour l'entretien des édifices communaux, et 25 florins pour assurances contre l'incendie, redevances seigneuriales et divers autres frais.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

une rétribution de 110 florins accordée au pasteur; ce qui porte les dépenses totales à 375 florins (1). »

« Depuis 1806, dit M. Appia, où les subsides anglais cessèrent d'être payés, le pasteur de Dornholzhausen resta encore dans ce village pendant trois ans, vivant de la pauvreté et toujours espérant que les communications avec l'Angleterre venant à se rouvrir, il pourrait continuer son ministère évangélique. Le premier d'octobre 1809, contraint par l'inflexible loi de la nécessité, il s'éloigna de sa paroisse, réduite ainsi à un état de viduité involontaire.

« Déshéritée et veuve, cette Eglise se trouva non-seulement sans pasteur à résidence, mais sans culte public, parce que l'Eglise française réfugiée de Hombourg avait aussi été supprimée. »

Cet état de délaissement dura jusques en 1817. « A cette époque, le landgrave de Hesse-Hombourg, Frédéric Joseph, avait demandé et obtenu la main de la princesse Elisabeth, sœur du roi d'Angleterre. Il se rendit à Londres, en 1818, pour la célébration de son mariage. Là, ayant fait connaître à son beau-frère, le

(1) Ces documents sont extraits d'un rapport manuscrit, daté de *Dornholzhausen*, 19 octobre 1816; et signé : *Abraham Bertalot, ancien, François Bertalot, ancien, Louis Achard, Maire.*

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

roi George IV, l'histoire toute chrétienne et les nécessités de l'Eglise de Dornholzhausen, autrefois soutenue par ses illustres prédécesseurs, ce monarque daigna remettre au landgrave, comme l'un des cadeaux de noces, la somme de 500 livres sterling (1), destinée à créer un fonds permanent, dont la rente perpétuelle mettrait cette intéressante communauté en état de salarier un pasteur et de relever son culte (2). »

Quelques retards ajournèrent jusqu'en 1824 la restauration du ministère évangélique à Dornholzhausen. On fit alors une petite fête qui rappela le jubilé séculaire par lequel on avait célébré en 1801 le souvenir du premier établissement des Vaudois dans ces contrées.

A cette époque, le landgrave et sa cour vinrent à Dornholzhausen.

Les habitants du pays allèrent à leur rencontre en chantant le psaume XLII, que leurs ancêtres avaient chanté il y avait plus d'un siècle, en venant remercier le bisaïeul du landgrave de la permission qu'il leur avait accordée de s'établir dans ses Etats.

Des arcs de verdure étaient dressés à l'entrée du

(1) Faisant 5,538 florins d'Allemagne ou 12,605 fr. de notre monnaie.
(2) *Echo des Vallées*, no IV, notice déjà citée.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

village, et sur la place publique on avait élevé une pyramide, bien éloquente par les emblèmes de sa construction.

Au bas étaient des herbes sauvages, des ronces, des chardons, de grosses pierres, de petits sapins et des épines : image parlante de ce qu'était la *colline des ronces*, avant l'arrivée des Vaudois. Un peu plus haut on voyait du seigle, de l'avoine et des pommes de terre, ces premiers fruits d'une culture de défrichement. Plus haut encore, du blé, du maïs et des racines délicates, produits d'un sol fertilisé. Après cela venaient successivement toutes sortes de plantes de jardin potager, résultats de la colonisation ; enfin des vignes et des arbres à fruits, témoins des progrès de la colonie. La pyramide était terminée par un beau vase de fleurs épanouies, emblème plein d'espérance de l'aisance, des arts et des premières douceurs de la civilisation.

Un chœur de jeunes garçons parés de bouquets, et de jeunes filles portant des couronnes, fit entendre alors, à la cour, un air et des paroles appropriées à la circonstance.

Tout le monde se rendit après cela à l'église, où le landgrave renouvela et signa sur l'autel les priviléges

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

des Vaudois. Il fut invité ensuite à prendre place, avec sa cour, à un banquet rustique, où des jeunes gens du village servirent les convives.

Un service religieux, célébré dans la soirée, termina cette fête patriotique.

Depuis lors, le culte religieux a continué de se célébrer en français à Dornholzhausen. « Ainsi, dit « M. Appia, les Vaudois du Piémont peuvent encore « fraterniser, par la pensée, avec un petit résidu de « leurs coréligionaires, issus de même race qu'eux, « et qui, bien que relégués près d'une forêt de la « Germanie, lisent la Bible et rendent leur culte à « Dieu dans la même langue.

« Quant aux treize autres colonies, elles sont irré- « vocablement germanisées.

« Puisse leur tombeau tenir le même langage que « celui d'Abel (1). »

Je n'ajouterai que peu de lignes, pour faire observer qu'à la suite de diverses émigrations que les vallées vaudoises envoyèrent en Allemagne, de 1698 à 1730, il y eut quelques familles qui s'établirent à

(1) *Echo des Vallées*, no IV, notice déjà citée.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Friderichsdorff, non loin de Dornholzhausen (1); à *Erlagen*, en Franconie; à *Neufville*, près de Nuremberg; à *Dupphausen* et à *Braunfelz*, près de Wetzlar, comté de Salms, faisant jadis partie de la Nassauvie, et maintenant de la Prusse. Il y en eut aussi à *Greiffenthal*, annexe de Dupphausen; à *Dodenheusen*, près de Malbourg, et dans quelques petits villages des environs, tels que *Saint-Ile* et *Getsémané*.

Enfin, quelques-uns se retirèrent en Valteline, proche de *Gressoney*, où ils ont conservé, dit-on, jusqu'à nos jours, l'usage de l'idiome vaudois.

J'ai terminé cette longue revue des colonies vaudoises, qui ont survécu jusqu'à nos jours.

La difficulté est extrême pour se procurer des documents exacts. Rien de complet n'avait encore été publié. J'ai visité moi-même ces colonies; j'ai parcouru toutes leurs archives, et je ne me dissimule pas que leur histoire est encore incomplète; mais il faudrait, pour l'accomplir, un cadre plus vaste et des ressources plus abondantes que celles dont j'ai pu disposer.

Mon travail est du moins dans les proportions de

(1) Documents transmis par le maire de cette commune, no III. Archives partic.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

l'ouvrage dont il fait partie. Puisse-t-il ranimer, dans le cœur de ces descendants des martyrs, la foi de leurs pères, trop aisément oubliée ! Puisse-t-il, en rappelant les douleurs qu'ils ont souffertes, porter les Vaudois de nos jours, à jouir avec d'autant plus de zèle et de reconnaissance du sort paisible auquel la Providence les a enfin appelés !

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

CHAPITRE XI.

HISTOIRE DES VAUDOIS DU PRAGELA

ET DES VALLÉES ADJACENTES.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

LES VALLÉES DE BARDONÈCHE ET DU CLUSON SOUS LE RÈGNE DE CHARLES IX.

(Introduction : depuis le moyen âge. Histoire, jusqu'à 1574.)

—

Sources et autorités. — Les sources imprimées sont presque nulles. Les manuscrits sont fort nombreux : tirés principalement des Archives d'Etat, à Turin; de celles de l'évêché de Pignerol, de Fenestrelles et de Briançon, ainsi que des registres du conseil d'Etat de Genève, et de diverses bibliothèques publiques ou particulières. — Je ne puis donner ici la liste détaillée de tous ces documents; on trouvera, au bas des pages, l'indication de ceux dont j'ai fait usage.

L'histoire des Vaudois du Pragela (1) forme un

(1) On écrit souvent *Pragelas*, mais c'est à tort; car ce mot signifie *pré gelé*, et ne prend point de s, dans les anciens auteurs. (Perrin, Gilles, etc..) Il ne s'appliquait primitivement qu'à la partie supérieure de la vallée du Cluson, s'étendant depuis le *Col de Sestrières* jusques à *la Rua*. La partie inférieure prenait successivement les noms de *Val de Laus*, de *Val Cluson*

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

tout distinct de celle des autres vallées vaudoises. Souvent ils furent persécutés quand elles étaient tranquilles, et ils furent quelquefois tranquilles lorsqu'elles étaient persécutées. Cela tient à ce que le Pragela appartenait à la France, pendant que les autres vallées appartenaient au Piémont. Cet état de choses dura jusqu'en 1713. Je ne pouvais donc pas entremêler l'histoire des Vaudois du Pragela avec celle de leurs coréligionnaires. Je ne pouvais non plus l'isoler, soit avant, soit après la leur, car la leur a commencé avant et fini après; il m'a paru que le moment le plus opportun de la faire connaître était celui où les mêmes événements, étant devenus communs aux deux pays, les avaient décimés l'un et l'autre, pour en faire sortir simultanément ces exilés colonisateurs que nous venons de rencontrer sur le sol de la Germanie.

et de *Val Pérouse*. — La princesse Adélaïde de Suze avait fait donation de toute la vallée de Pragela, jusques à *Pierre de Sestrières*, à l'abbaye de Pignerol, par acte du 29 avril 1078, confirmé plus tard par une bulle de Calixte II. — A raison de ces circonstances, la préposition *de* ou l'article contracté *du* peuvent se placer, en divers cas, devant le nom de *Pragela*, suivant que ce mot doit désigner la vallée spéciale qui le porte ou d'une manière plus générale, le pays auquel cette désignation fut plus tard étendue. Dans ce dernier sens, les contrées d'Oulx et d'Exiles peuvent être présentées comme faisant partie du Pragela, quoiqu'elles soient situées dans la vallée de la Doire.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Le pays qui va nous occuper s'étend sur les bords de deux rivières presque parallèles : le Cluson et la Doire. Il descend depuis la crête des Alpes jusqu'à Pignerol, d'un côté, et de l'autre jusqu'à Bussolino, près de Suze. Les Vallées adjacentes qui aboutissent ou servent de prolongement au bassin de la Doire, sont celles de Mathias et de Méane, sur la rive droite; de Chaumont, d'Exiles et de Bardonèche, sur la rive gauche; enfin de Thures et de Sauzet, vers le fond. Ces dernières se bifurquent à Sézanne, et vont cacher dans les hauteurs des Alpes les origines de la vallée. Le col de Sestrières sépare cette région du bassin de Pragela, où coule le Cluson, sur les bords duquel s'embranchent les vallons latéraux de Traverses, du Puy, de Pourrières, et du Villaret. Ce dernier, à son tour, communique par un col avec l'étroite vallée de Méane, qui revient s'ouvrir du côté de Suze. L'histoire des Vaudois qui ont habité ces contrées a été jusqu'ici tout à fait inconnue; et cependant, avant la révocation de l'édit de Nantes, ils y possédaient onze paroisses, dix-huit temples et soixante quatre centres particuliers de réunions religieuses, où le culte se célébrait matin et soir dans autant de hameaux (1).

(1) Voici l'indication de ces localités dans chaque vallée. Les noms en

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Gilles ne fait qu'indiquer en passant les six com-

majuscules désignent les villages où se trouvait un temple ; en italique, les simples lieux de réunion.

— *Sur le cours de la Doire.* VALLÉE DE SEZANE : Thures, *Remille*, *Sauzet*, CLAVIÈRES, Sezane.

VALLÉE DE BARDONÈCHE : *Melezet*, Merdavine, *Rochemolle*, MILLAUXE, Bolard, *Savoulx*.

VALLÉE D'OULX : *Déserts*, FENILS, *Chanal*, Château-Dauphin, *Oulx*, *Saint-Eusèbe*.

VALLÉE D'EXILLES : *Bonets*, Exilles, CHAUMONT, *Rama*, Closniers. SALABERTIANS. *Mollaret*, *Gravet*, Suze.

VALLÉE DE MÉANE : *Méan*. Lageard, *Serre*, La Buisse, *Jalas*, Gattou, dié, Sauvage, Jartouzières, le Passaur, LA CHAPELLE, *Larche*, *Méronne*. (Dans le vallon limitrophe de Mathias.)

— *Sur le cours du Cluson.* VALLÉE DE PRAGELA : *Sestrières*, LE PLAN, *Jossaus*, la Dut ou Durit. TRAVERSES. *Rullières*, *Pragela*. LA RUA. *Zuchières* ou SOUCHIÈRES. *Le Puy*, *Rullières*, *Fayet* (grand et petit). Les Fraises ou *Fraisses*, *Porrieres*, *Chargin*, *Lavet*, *Balbouset* ou *Barbonté*. Rivet, *Laval*, Palemouche, *Tronchée*, Rif, Eleus, *Allevé*. *Balbouset d'Usseaux*, *Fraysses d'Usseaux*, Le *Laux*, *Almont*, Garniers, USSEAUX, *Fenestrelles*, *Chambons-Gleisole*. *Vigneaux*. *Fayet*. Pecquerel.

VALLÉE DU ROURE (du chêne) : *Le Roure*, *La Balma*, MENTOUL, VILLARET, Bouvet, *Petit-Fayet*, *Ville-Close* La Latte, *Fon-du-Fan* ou de Fantina ; *la Clée*, *Serres*, *Bourset*, Chabert, Bosco, *Lara*, *Gamiers*, Tourons, CHATEAU DU BOIS, Charabésiers, *Vignals*, *Nonflières*, Sappey, Cazette, Chargeoir et *Chazalet*.

VALLÉE DE PÉROUSE : *Ailbone* ou Arbona, *Agrevol* (nom d'une rivière affluente). *L'Eyra*, *les Granges*, *Bonisoles*, Pérouse ; le *Rif de la Briéra* ; le *Séné des Arties*, la *Chalme*, la *Branca*, la Baisse et *Champlan*.

VALLÉE DE PINACHE : Rochin, Tronfères, PINACHE, *Colombier*, *Rivoire*, Valfrid, la Moretière, l'*Albaréa*, Rochas, *Soleil-Bœuf*, l'*Eyral*, La Combe, les *Balcets*, la *Grangette*, Rousset. *Doublon* ou Diblon, *le grand Doublon*, le *Puy*, *Servières*, *Talucco*. VILLAR-PINACHE, *Chenèvrières*, Chambeyroux, *Riz de la Grua* ; puis Saint-Benoît et l'abbaye de Pignerol. — Il faut observer que tous les temples et les lieux de réunion que je viens d'indiquer n'ont pas simultanément été ouverts au culte ; mais en 1675, il en existait, à la fois, plus de soixante et dix.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

munes du Pragela (1), d'où les Vaudois allèrent s'établir dans la vallée de Méane, et sur les bords supérieurs de la Doire, vers la fin du quatorzième siècle (2); mais dès les temps les plus anciens ils occupaient les rives du Cluson : car c'est de la vallée de Pragela que sont sortis la plupart de leurs vieux manuscrits en langue romane (3). Ils sont pour nous d'antiques témoins du moyen âge évangélique, et les plus précieux monuments de ces églises cachées, que l'astre du salut avait fait éclore à sa lumière.

Ecartées ou voisines, toutes ces communautés chrétiennes faisaient partie du même corps ecclésiastique, fortifiant en elles l'unité de l'esprit par le lien de la paix, et l'unité d'action par une organisation commune. Elles avaient des assemblées générales où les plus éloignées se faisaient représenter.

C'est au Laus, en Pragela, que se tint le synode fameux où cent quarante pasteurs se trouvèrent réunis (4), et qui aurait eu lieu près de deux siècles avant la réformation, si de simples rapprochements

(1) Ch. I, p. 10.

(2) Ch. II, p. 18.

(3) Voy. Léger. P. I, p. 23; *Perrin*, p. 57; *Actes Synodaux* de l'assemblée tenue à *Mentoules*, en 1612, etc.

(4) Gilles, p. 17.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

suffisaient pour établir avec exactitude une date historique (1). Comme ces contrées faisaient partie du Dauphiné, ou débouchaient dans cette province, c'est aussi de là, que pénétraient en France, ces missionnaires colporteurs, dont l'œuvre d'évangélisation patiente et cachée, forme l'un des caractères les plus saillants de l'Eglise vaudoise, dans ces temps reculés.

Ils avaient répandu la connaissance de l'Evangile jusque dans le Diois et le Valentinois. « Il y a quinze ans, dit un auteur du quinzième siècle (2), qu'un certain Talmon de Beauregard vint me dire : Il y a deux hommes chez moi, dont les discours sont pleins de douceur et de sagesse ; voulez-vous venir les entendre ? J'y allai ; et le plus âgé de ces personnages se mit à lire certain petit livre qu'il portait avec lui,

(1) Dans le bref de Jean XXII, daté du 23 juillet 1332 (Rorengo, p. 16), il est dit que l'hérésie s'est tellement étendue que les Vaudois avaient eu récemment des synodes de plus de 500 députés : *In quibus, quingenti Valdenses fuerunt congregati.* Or Gilles parle de 140 pasteurs ; chacun d'eux était accompagné de deux ou trois députés laïques ; il en résulte bien le nombre approximatif mentionné par le bref. — Le plus nombreux de ces synodes a attiré l'attention de Gilles, et il le place au Laus ; il a attiré l'attention de Jean XXII, et il le place avant 1332 ; le lieu et la date semblent ainsi pouvoir être fixés.

(2) Christophe de Saliens, secrétaire de l'évêque de Valence, dans ses *Mémoires*, cités par Colomb de Manosque, *de gestis Episc. Diensium et Valentin.* L. IV, p. 330.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

assurant qu'il renfermait les préceptes de la loi divine. Il prononça en effet d'excellentes maximes, telles que : Tu ne feras point à autrui ce que tu ne voudrais pas qui te fût fait ; et il dit que le dimanche devait être observé avec plus de respect que toutes les autres fêtes, lesquelles n'ont été établies que par l'Eglise ; que Dieu seul avait le pouvoir de nous sauver, et que les bonnes œuvres, faites par l'homme avant sa mort, lui profiteraient davantage que celles faites pour lui, lorsqu'il ne serait plus ; que l'opulence enfin avait corrompu le clergé, tandis que les Barbas étaient toujours restés dans la pauvreté évangélique. »

Ce langage ne rappelle-t-il pas celui que Reynerus prête aux Vaudois, lorsqu'il fait dire à l'un de leurs colporteurs venant d'offrir quelques bijoux à un gentilhomme : « J'ai encore des pierres plus rares que celles-ci, j'ai des joyaux plus précieux ; et je vous les donnerai pour rien si vous le désirez, » après quoi il se met à lui parler de l'Evangile (1).

Mais il est surprenant qu'un ecclésiastique n'ait pas

(1) Reynerus, *contra Valdenses*, ch. VIII. *Quomodo se ingerant familiaritati Magnorum.* (Gretzerus, t. XII. — Cité en entier : Muston, t. I (publié en 1834), p. 200-203 — Pseudo-Reynerus, Gieseler, t. III, p. 16, 17.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

reconnu l'Evangile dans ce *certain petit livre* qui se trouvait entre les mains des Barbas : on ne peut méconnaître dans ces deux personnages, l'un jeune et l'autre vieux, le *régidor* et le *coadjuteur* de nos missions vaudoises (1).

Aussi l'auteur auquel nous avons emprunté ce récit, ajoute-t-il naïvement : « Cette secte avait cela de particulier qu'elle flattait les hommes par une apparence de sainteté, en s'appuyant toujours, dans sa doctrine et sa conduite, sur les exemples de la primitive Eglise (2). »

L'indépendance et la frugalité étaient du reste l'apanage héréditaire des habitants du Pragela. « Ce pays est âpre, peu fertile et extraordinairement froid, dit un autre écrivain ; pour la justice, il dépend du baillage de Briançon et du parlement de Grenoble. On y compte quatre ou cinq communes qui ont leurs consuls ; environ soixante-dix villages ou hameaux, et plus de quinze mille habitants. »

« Le peuple se ressent du terroir ; il est rude et

(1) Voy. le premier chapitre de l'*Israël des Alpes*.

(2) « Habebat hoc proprium secta, quod specie sanctitatis blandiebatur « hominibus, et vitæ exempla ac doctrinam ab ipsis ecclesiæ christianæ « exordiis repetebat. (*Johannis Colmubi Mannasc. opusc. varia Lugduni* 1568. Lib. IV.)

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

pauvre. Les plus riches ne vivent que de laitage, et du peu qu'ils tirent de leurs champs ou de la vente du bétail. Les maisons ne sont la plupart construites qu'avec des sapins, qu'on coupe sur les montagnes prochaines, et qu'on plante en terre sous forme de palissade, enduisant l'intérieur de terre et de boue, sans aucun artifice.

« Pendant l'été, presque tous les hommes se répandent dans la plaine et dans les contrées voisines afin de gagner quelque argent; en hiver, ils retournent chez eux, passant une bonne partie de l'année dans les étables avec leur bétail, pour se garantir plus aisément de la rigueur du froid.

« Dans toute la vallée il n'y a pas une seule maison de noblesse, ni aucun seigneur temporel ou ecclésiastique, excepté le roi. Cela rend le peuple superbe et fier malgré sa misère; aussi les gens de ce pays s'estiment tous indépendants... et c'est une chose remarquable que, durant près de quatre-vingts ans, on n'a vu personne dans toute la vallée qui ait osé faire profession de la religion catholique. (1) »

Il a fallu des recherches pour lui trouver des ad-

(1) *Sommaire de l'état de la religion dans la vallée de Pragela en Dauphiné*, in-4° sans date ni lieu d'impression, p. 1 et 2.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

hérents, même avant la réformation (1) ; cependant « il n'y avait anciennement que cinq Barbas, ou ministres, pour les six communes du Pragela (2). On établit plus tard quelques annexes : une aux *Traverses* pour la Rua, une aux *Chambons* pour Mentoules, et une à la *Balma* pour Villaret ; mais, outre ces huit ministres, il y avait dans chaque village un ancien, qui faisait la prière et l'instruction dans un petit temple au son de la cloche qui appelait tout le hameau. (3) »

Tel est le tableau de l'état des Vaudois qui fut fait à deux rois de France (4) en voyage pour l'Italie, et à qui l'on vint demander d'établir de vive force la religion catholique dans ce pays, où ne régnaient encore que la prière et les vertus chrétiennes.

(1) *Protocole du notaire Orcel, qui sert à faire voir que la religion catholique était professée en Pragela, avant* 1531, *comme il conste par les legs pieux*, etc.... Un manuscrit in-4o très épais et mal écrit (aux Arch. d'Etat à Turin) no de série 578.

(2) « Un à *la Rua* pour la commune de Pragela ; le second à *Usseaux*, le troisième à *Mentoules*, le quatrième à *Fenestrelles*, et le cinquième à *Villaret*, pour la communauté du Roure. » (*Relation historique des Vallées*, etc... Manuscrit de 22 p. fol. Bibl. de M. le prof. Camille Aillaud, à Pignerol.)

(3) *Description des vallées du Piémont.... avec une carte dressée sur les mémoires de Valerius Cruesus et de Jean Léger. A Paris, chez J.-B. Nolin ; quai de l'Horloge MDCXC.*

(4) Charles VIII, à Oulx (nommé *Ours*) le 2 septembre 1494. — *Godefroy*... p. 195. Louis XIII, à Sezane et à Suze (du 28 d'avril au 4 de mars 1629) ; — *Sommaire de l'état de la religion dans la vallée de Pragela*, in-4o, p. 3. (Archives de cour. Turin, no de série 548.)

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

C'était demander la répression des doctrines bibliques, et l'on n'y manqua pas, comme nous le verrons bientôt; mais les Vaudois n'avaient pas attendu cette époque pour être persécutés.

Avant la domination des rois de France ils avaient subi le sceptre des Dauphins (1), et dans les comptes du Chatelain delphinal, rendus le 6 novembre 1315 pour la vallée du Cluson, on voit figurer aux articles de *dépenses* les frais dus aux inquisiteurs de cette vallée, pour l'exercice de leurs fonctions (2); et il résulte des comptes de l'année 1345 que les poursuites des inquisiteurs contre *les hérétiques* de la vallée du Pra-

(1) Les parties hautes de la vallée du *Cluson* où se trouve *Pragela*, celles de la *Doire* où se trouvent *Bardonèche*, *Exiles* et *Salabertrans* appartenaient à l'ancien domaine des *Dauphins*, comme il résulte de divers actes (du 17 des calendes de juillet 1243, des ides d'août 1258, etc.) mentionnés à l'*inventaire des Archives de la cour des comptes de Grenoble* (registres de l'*Embrunois*, t. I, fol. 283.) La vallée du Cluson fut cédée au roi de Sicile, par acte du 5 mai 1344 (id. fol. 701); mais elle continua de payer des droits seigneuriaux aux dauphins (actes du 14 octobre 1441, fol. 705; du 1er août 1348, fol. 702, etc.).

Quelques communes se rachetèrent de ces redevances; mais elles relevaient toujours de la juridiction française; — du parlement de Grenoble, pour les affaires civiles, de l'évêque d'Embrun pour les affaires religieuses. — Ces deux juridictions se confondaient souvent.

(2) « Item, pro expensis Inquisitorum, reddit litteras 68, 6, turn. item, « pro expensis eorumdem 24, 9 « (savoir en tout 93 *livres tournois* et 3 deniers, 92 francs de notre monnaie). — Extrait des *Archives de Fenestrelle*, compulsées par M. le prof. Aillaud, de Pignerol.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

gela étaient dans toute leur vigueur, puisqu'on y lit plusieurs articles de recettes et de dépenses résultant de ces persécutions (1). Après avoir mentionné celles qui eurent lieu en 1556 contre les évangéliques du Piémont, un auteur ancien ajoute : « Peu de jours après, les Eglises vaudoises de *Larche*, *Méronne*, *Méanne* et *Suze* furent assaillies fort rudement. Le ministre de Méane fut pris et mis à mort cruellement. L'Eglise de Larche fut bien tourmentée aussi. De réciter par le menu toutes les ruses, menées, pilleries, outrages et cruautés qui furent faites là, serait chose bien longue (2) ! » C'est que la persécution n'était plus seulement alors une mesure ecclésiastique, mais une affaire de parti; aussi les diverses communautés vau-

(1) Le mot *persécution* (de *persecutio*) était originairement synonyme de *poursuites*. — Ces recettes étaient produites par la vente des biens confisqués sur les hérétiques (dans les comptes de 1345, on mentionne ceux d'une nommée *Simonde Challier, brûlée vive*, pour hérésie). Les dépenses étaient produites par les frais des inquisiteurs. — Achats de poulies, d'anneaux, de crocs de fer, *pour donner la question aux hérétiques*, etc. — Même source.

(2) *Histoire des persécutions et guerres faites... contre le peuple vaudois*, etc. *Nouvellement imprimé* MDLXII, in-8° p. 43. — Cet ouvrage a été publié en latin sous le nom de *Reichardus*. — Il se retrouve dans *Crespin* (édit. fol.) du fol. 532 au fol. 547. — Ces événements ne sont pas indiqués avec plus de détail par Gilles, ch. XIII, p. 75. Rorengo, p. 40. — Ils eurent lieu sous l'influence de l'inquisiteur Giacomello, dont il sera question plus loin.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

doises se soutenaient-elles réciproquement toutes les fois que l'une d'elles était menacée.

On se souvient de l'invasion à main armée que les seigneurs du Perrier firent en 1560 contre les habitants de Rioclaret, et du secours apporté à ces derniers par les Vaudois du Pragela qui vinrent les délivrer. « Les fugitifs furent remis en leurs maisons, avec grands remerciements à Dieu et aux défenseurs qu'il leur avait envoyés (1). »

« La vallée de Pérouse, dit Gilles, n'était pas opprimée par des seigneurs, mais elle avait à ses portes d'autres ennemis non moins redoutables et bien plus acharnés, savoir les moines de l'abbaye de Pignerol. Comme ils étaient fort opulents, et que le prince avait donné liberté à chacun et même ordonné à ses troupes de molester les Vaudois (2), ces moines prirent à leur solde une horde d'environ trois cents fanatiques, fort

(1) Gilles, ch. XIII, p. 89, 90. *L'Israël des Alpes*, IIe P. ch. I.

(2) En 1560, Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, avait défendu à tous les habitants de ses Etats d'aller entendre les ministres vaudois, et à ces derniers de célébrer leur culte hors les Vallées. (Edit de Nice, 15 février 1560; Rorengo, p. 39-40.) Mais cet édit ne spécifiait pas encore d'une manière précise jusqu'où devait s'étendre le territoire des vallées vaudoises; et des délégués particuliers furent nommés, sous le nom de *commissaires ducaux*, pour veiller à son exécution. — Ces officiers commirent beaucoup de cruautés. — Ces mesures avaient été prises à l'instigation de la cour de Rome et de la cour d'Espagne. (Gilles, p. 72.)

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

ennemis des réformés et fort amis de leurs biens ; ces ravageurs allèrent brigander par tout le pays circonvoisin, tuant hommes et femmes ou les menant prisonniers à l'abbaye. Là, les attendaient les commissaires (1) qui les condamnaient, sans désemparer, au feu ou aux galères, s'ils refusaient d'abjurer leur religion (2). »

A leur tour, les Vaudois de la vallée de Luserne envoyèrent alors des défenseurs à leurs compatriotes des rives du Cluson, et ces derniers, grâce à la présence de leurs frères, purent se livrer aux travaux de la campagne et terminer leurs moissons sans être inquiétés (3).

L'année d'après, ces enfants de la même patrie et de la même foi, quoique appartenant à deux Etats différents (4), désireux de corroborer l'union qui avait toujours existé entre les vallées vaudoises du Dau-

(1) Ces commissaires étaient *de Corbis* (sénateur) et *Giacomello* (inquisiteur). — Rorengo, p. 40.)

(2) Gilles, ch. XIV.

(3) Id. p. 93. — Les habitants de Suze, de Larche et de Méane, étaient cependant en butte aux vexations du châtelain de Suze, *parce qu'ils allaient au prêche en Pragela,* id. p. 215, 216.

(4) La vallée de Pérouse ne fut remise à la France, qu'en 1562, avec Pignerol, Savillan et Levadis; mais le Pragela et la Haute-Doire, faisaient déjà partie du Dauphiné.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

phiné et celles du Piémont, renouvelèrent entre eux le serment solennel de se soutenir mutuellement dans toutes les circonstances où leur Eglise pourrait être intéressée (1) ; et par leur bon accord ils obtinrent, en 1561 (2), que la liberté de conscience serait accordée à tous ceux d'entre eux qui habitaient les Etats du duc de Savoie. Mais tout le pays dont nous nous occupons dans ce chapitre appartenait alors à la France, sauf les deux petites vallées de Mathias et de Méane qui seules purent profiter de ces dispositions (3). Les réunions religieuses de cette dernière se faisaient même dans un hameau (4) situé sur la limite des deux Etats : de telle manière que le temple protestant était sur les terres du duc de Savoie, et l'habitation du pasteur sur les terres de France (5). Le chemin qui de Méane conduit à Pérouse vient aboutir au Villaret, dernier village où parvienne la culture de la vigne, impossible dans toute la partie supérieure du Pragela.

Les guerres de religion troublaient alors la France ;

(1) Id. ch. XXII, p. 136.

(2) Traité de Cavour, 5 juin 1561.

(3) « A tous les fugitifs desdites vallées, *persistants en leur religion*... et de Méane... seront rendus les biens confisqués, etc... » (Gilles, ch. XXVIII, p. 170.) *Larche* en faisait partie. (Id. p. 173.)

(4) *La Chapelle*.

(5) Gilles, ch. I, p. 10.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Charles IX, lors même qu'il l'eût voulu, était trop faible pour résister à l'influence des Guise, du maréchal de Retz et de Catherine de Médicis. Les protestants, de leur côté, avaient les princes de Condé, l'amiral de Coligny et le roi de Navarre pour défenseurs. Leur culte, encore interdit dans l'enceinte des villes, était autorisé dans les campagnes (1) ; mais à quel signe précis pouvait-on discerner les villes des villages? Des conflits multipliés eurent lieu par suite de cette mesure qui avait été rendue pour les empêcher. Les chefs du parti huguenot en Dauphiné étaient l'intrépide Montbrun (2) et le brutal Des Adrets (3). Ce dernier déshonora leur cause par des violences inutiles. Il envahit le Pragela au commencement de l'année 1562, ravagea les établissements catholiques, incendia le monastère d'Oulx, se livra au pillage, interdit la célébration de la messe et voulut imposer le culte protestant sous peine de la vie (4). Il ne nuisit qu'à son

(1) Par édit de janvier 1562. (Le Parlement de Paris refusa de l'enregistrer, et ne le fit qu'après trois jussions consécutives.)

(2) Surnommé *le Brave*, défit en 1570 l'armée catholique du marquis de Gordes, gouverneur du Dauphiné ; marcha contre les troupes de Henri III, qui faisaient le siége de Livron en 1770 ; fut arrêté à Die, et exécuté à Grenoble en 1575.

(3) Mort en 1587.

(4) A raison de la rareté de ses proclamations, voici quelques passages

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Eglise, en l'exposant aux mêmes reproches de violence qu'elle avait adressés à l'Eglise romaine. La responsabilité des brigandages qu'il commit alors pesa

de celle qu'il adressa dans cette circonstance aux habitants du Pragela. — « De par le Roy Dauphin, notre souverain seigneur et maître : ordonnance de monseigneur le *Baron des Adrets*, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy; colonel des légions de Dauphiné, Provence, Lyonnais et Auvergne; Eleue (*élu*) général chef des compagnies assemblées pour le service de Dieu, la liberté et délivrance du Roy et la Reyne sa mère; conservateur des grandeurs et autorités de Leurs Majestés :

« L'on fait commandement à tous les manants et habitants des lieux et paroisses de Mentoules... qu'ils aient à assister, et ouïr les preches de la parole de Dieu.... Est défendu de célébrer dorénavant messes et autres cérémonies papales... ainsi que danses publiques et confréries quelconques... ni d'y assister, en quelque paroisse que ce soit, sous peine de bannissement... et de confiscation des biens.

« En outre, l'on fait commandement aux susdits consuls, manants et habitants des lieux et paroisses de Mantoules, de incontinent et sans délay exhiber les images, chappes, chasubles, croix, calices, linges et autres choses appropriées à la messe papale, pour en disposer, ainsi qu'il sera avisé par les commissaires, sous peine de mort.

« Finalement, l'on fait commandement à toutes personnes suffisantes à porter les armes, qu'ils aient à se trouver avec ses armes à Fenestrelle, aujourd'hui, jusqu'à deux heures après midi, sous peine d'être pendu et étranglé. »

Dans cette proclamation, *il est ordonné à tous d'apprendre et savoir le catéchisme dans un mois... sous peines arbitraires.*

(Cette pièce se trouve transcrite à la fin du *Sommaire* des archives *de la Prévôté d'Oulx*) — D'après ces Archives, le monastère d'Oulx aurait été brûlé en 1562, *à l'instigation de quelques chefs d'Oulx même et de Césane.* — Le clocher démoli en 1574, *par la malice d'Oulx et de son mandement*, et les cloches *dérobées* par ceux de la R. P. R. — L'hospice détruit en 1575, *par ceux de la rel. pret. réf. de Pragela et de Valengrogne* *. — De nombreuses enquêtes juridiques suivirent ces dévastations.

* Parce que leurs ennemis voulaient s'y retrancher.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

plus tard d'une manière bien cruelle et pendant bien des années sur la vallée de Pragela, dont les habitants néanmoins étaient demeurés étrangers à ces excès. Ce furent eux qui en portèrent la peine les premiers. Le baron des Adrets ayant été repoussé des vallées du Cluson et de la Doire, le parti catholique par de perpétuelles agressions y prit sur les protestants sa revanche d'une défaite momentanée. « En quelques lieux, dit Gilles (1), les Vaudois n'osaient plus célébrer leur culte que de nuit; car s'ils voulaient tenir leurs assemblées en plein jour, conformément à la liberté qui était alors accordée à leurs coréligionnaires du reste de la France, on leur courait sus à main armée pour les détruire. Ces tentatives audacieuses étaient favorisées par leur isolement. Leur parti, qui était puissant dans le Dauphiné, ne pouvait pas les défendre sur l'extrême frontière de cette province.

Les Vaudois des vallées piémontaises pouvaient seuls leur porter secours. Ils n'y manquèrent pas, et par leur dévouement ils assurèrent le repos de leurs frères, après avoir signé de leur sang l'acte d'union qui liait entre elles leurs antiques vallées.

(1) Chap. XL, p. 279.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Il se livra à cette époque, entre les Vaudois et leurs ennemis, un grand nombre de petits combats dans la vallée de la Doire et dans celle de Cluson.

Les papistes étaient commandés par un capitaine d'Oulx, nommé la Cazette (1), et par le seigneur de Mures qui faisait comme lui la guerre par plaisir, et qui venait quelquefois du bas Dauphiné avec une troupe de volontaires, afin de lui porter secours; car « pour un mort du côté des Vaudois, dit Gilles (2), les agresseurs en avaient presque toujours plusieurs, et ce qu'ils pensaient avoir gagné un jour, ils le perdaient le lendemain, à leur grand étonnement mais à la gloire des assaillis, qui furent pour cela longtemps redoutés de leurs voisins et en grande réputation. »

Cependant les Vaudois eurent aussi des revers. A Briançon, par exemple, dont ils s'étaient momentanément emparés, ils furent cernés par des troupes fraîches et impitoyablement massacrés.

Leur triomphe était dans la guerre de montagnes, où les combattants se multiplient par leur activité, et où l'avantage des positions, des surprises, des embus-

(1) « ... Vulgo dictus, *le gros la Cazette;* cujus etiam ductu agressi sunt « catholici, dictos hugonotos, Sezania etc... (Relation manuscrite de 1563.)
(2) Ch. XL.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

cades peut suppléer au petit nombre; mais toutes les fois qu'ils voulurent se renfermer dans une place forte ou dans un lieu de défense limité, il est rare qu'ils n'aient pas éprouvé quelques pertes. C'est ainsi que fut également massacrée une demi-compagnie de leurs soldats qui s'était retirée dans une chapelle ruinée, entre Rouillères et Pragela. Pareil malheur arriva, dit Gilles (1), à quarante hommes du Val-Luserne qui se laissèrent envelopper, près de Bardonèche, dans une bicoque où ils n'avaient ni provisions de guerre ni provisions de bouche.

Voici de quelle manière ce fait est raconté par un élégant narrateur de l'époque, qui a écrit sa relation en latin (2).

En 1562, dit-il, les neiges de l'hiver chargeaient encore les montagnes, lorsque leur première fonte causa au mois de mai une terrible inondation, présage évident des prochains ravages des calvinistes.

Ils vinrent en effet de la vallée du Cluson et de la vallée de Luserne; plusieurs rencontres sanglantes

(1) P. 280.

(2) En voici quelques passages que je n'ai pas traduits : *Propter rebellantium hæreticorum rabiem, nulla huic erat fides nec securitas, inter parentes et vicinos, religionis causa, ac præsertim in Plebania Ulciensi.* (Dans la plébanie d'Oulx.)

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

eurent lieu à Calmont, aux Chenèvières, à Salabertrans; et quoique la victoire fût quelquefois balancée, les huguenots se fortifiaient toujours.

Cependant les catholiques se rangèrent sous le commandement du gros la Cazette, qui surprit les infidèles à Cezane et en tailla en pièces jusqu'à cent cinquante (1).

Pour se relever de cette perte ils appelèrent de nouveaux renforts (2) et marchèrent sur Briançon. Ayant franchi le mont Genèvre ils parvinrent jusqu'à un mille de la place; mais là s'étant vus reçus autrement qu'ils ne pensaient, ils se replièrent vers la source de la Durance, dans la vallée des Prés (3), et poursuivis par ceux qu'ils venaient attaquer, ils gagnèrent les hauteurs du mont de l'Echelle (4), d'où ils se réfugièrent dans la vallée de Bardonèche où ils s'arrêtèrent quelques jours.

C'est là que l'illustre de la Cazette vint les surpren-

(1) « Ut notat Bellonius, scriba publicus Ulciensis, de cujus scripto manu propria authenticato, hæc omnia translati fideliter. »

(2) « Supplementum militum a sociis, vallium dictarum Clusoni et Au- « groninæ, accepernnt... »

(3) « In vallem pratorum deflectere coacti sunt. »

(4) « Per montem, Scalæ ut dicunt, Bardoneschaм ingressi... »)Je cite les passages qui contiennent des noms propres pour me mettre à l'abri des inexactitudes.)

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

dre en plein midi avec sa garde ordinaire (1) augmentée de quelques soldats courageux, non sans avoir pris ses précautions pour ne pas être découvert ; et, soutenu par les catholiques du lieu, il les tailla en pièces.

Les Vaudois, ne pouvant lutter à cause de l'infériorité de leurs forces, se retirèrent en désordre dans le château comme dans une forteresse. Là, ils se défendirent jusqu'à la nuit; alors les catholiques mirent le feu au château, et tous ceux qui ne périrent pas dans les flammes furent passés au fil de l'épée (2).

Ainsi disparut de la vallée, ajoute notre auteur, cette peste de l'hérésie.

Il ne paraît pas cependant que la défaite des Vaudois ait été aussi complète qu'on pourrait l'induire de sa relation, car peu de jours après ils s'emparèrent de la forteresse d'Exilles, qui était pour eux une place bien plus importante que toutes celles dont il a été

(1) « Ibi jam aliquibus diebus morabantur, cum ecce egregius de la Ca-« zette, sumptis secum aliquibus e suis militibus, quos custodiæ causa secum « semper habebat, et adjunctis aliis incolis hujus regionis.... pleno meri-« die, caute tamen et prudenter adortus, magnam eorum impetu edidit « stragem, adjuvantibus præcipue dicti loci incolis, etc. »

(2) Quos enim flamma comburere non poterat eosdem interficiebat gladius. — L'auteur anonyme de cette relation porte à 140 le nombre de ceux qui périrent ainsi. Gilles le réduit à 40 (p. 280); mais peut-être ce dernier nombre n'indique-t-il que celui des Vaudois du Val-Luserne, qui se trouvaient à cette catastrophe.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

question jusqu'ici. Mais elle se trouvait dépourvue de munitions lorsqu'ils s'y établirent, et ils y furent assiégés par la Cazette avant d'avoir pu s'en procurer. Ce capitaine pressa le blocus afin de les prendre par la famine. Ils avaient les meilleurs chefs et les meilleurs soldats des Vallées ; ils firent des sorties vigoureuses, sans pouvoir parvenir à faire débloquer la place. Toutes les vallées, dit Gilles (1), firent alors un grand effort et un merveilleux devoir pour les dégager. Leurs gens ayant passé les montagnes qui séparent le Cluson de la Doire, en face de la forteresse, s'approchèrent de celle-ci de manière à pouvoir s'entendre avec les assiégés, sans être vus des assiégeants. Le fort d'Exilles est situé sur un rocher escarpé qui s'élève isolé et resserré entre des montagnes rapides, dans une des parties les plus étroites de la vallée. Les Vaudois, captifs sur ce rocher, virent leurs frères accourus pour leur prêter main forte.— Le capitaine Frache, qui commandait à Exilles, prenant son épée à deux mains, s'élance alors avec tout son monde sur les troupes ennemies. Il franchit leurs barricades, pénètre dans leurs retranchements, et renverse tout ce qui s'oppose

(1) P. 281.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

à son passage. Pendant qu'il les attaquait ainsi par devant, ses compatriotes se précipitent du haut de la montagne et les entament par derrière. Les troupes de la Cazette, pressées ainsi comme par deux avalanches qui se rejoignent dans leurs rangs, sont rompues et dispersées. Leurs chefs font d'inutiles efforts pour les maintenir ou les rallier; la place est dégagée, toute la garnison s'échappe par cette brèche audacieuse, rejoint le corps de secours, regagne avec lui les montagnes, et s'apprête à de nouveaux combats.

C'est à la même époque qu'eurent lieu les affaires d'Abriès et de Saint-Crespin, dont nous avons déjà parlé dans l'histoire des Vaudois du Queyras.

Les guerres religieuses furent momentanément calmées en France par l'édit de pacification que Charles IX signa à Amboise, le 19 de mars 1563. Cet édit contenait les dispositions les plus favorables que les réformés eussent encore obtenues ; mais il fut modifié par une ordonnance royale, rendue à Lyon le 9 d'aout de l'année suivante (1). Une paix menaçante et pré-

(1) C'est de Lyon aussi que Charles IX avait rendu, cinq jours auparavant, l'édit qui fixait le commencement de l'année au premier janvier. (4 août 1564.) — Pendant ce temps, Catherine de Médicis faisait jeter à Paris, les fondements du palais des Tuileries.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

caire, comme le calme qui précède un orage, assoupit pendant quelques temps les passions politiques que les querelles religieuses envenimaient et semblaient dominer.

La hautaine et artificieuse Catherine de Médicis, soit par bienveillance soit par duplicité, avait cherché momentanément à rapprocher les deux partis. En secret néanmoins, elle levait des troupes pour combattre les huguenots. C'était en 1567. Le roi résidait au parc de Monceaux. Condé et Coligny forment le projet de l'enlever ainsi que sa mère; mais ce dessein échoua.

Le duc de Clèves traversait alors le Piémont avec une armée espagnole, pour se rendre en Flandre; il venait d'arriver à Pignerol; les vallées du Cluson, de Pragela et de la haute Doire appartenaient toutes à la France ainsi que le marquisat de Saluces. La reine d'Espagne était la sœur de Charles IX. Le duc de Clèves était le lieutenant du roi; à peine eut-il appris ces événements, qu'il ordonna à tous les réformés, vaudois ou étrangers, de venir se faire inscrire individuellement chez le gouverneur de la province qu'ils habitaient (1). La même mesure fut prise pour ceux de la

(1) « Louis Gonzague dr Clèves, prince de Mantoue, duc de Nancy et

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

France (1). On voulait par ce dénombrement connaître les forces du parti.

Birague, alors gouverneur de Pignerol, défendit en outre à ses administrés de loger des protestants sous peine de la vie (2). Les démarches que ces derniers avaient faites pour obtenir plus de liberté dans leurs exercices religieux, devinrent même des chefs d'accusation (3). De toutes parts arrivaient aux Vaudois d'inquiétantes nouvelles, de menaçants avis. Ici l'on disait que l'armée espagnole allait les exterminer; ailleurs, que leur culte serait complétement interdit; partout, que des dangers prochains menaçaient leur Eglise (4).

Les Eglises vaudoises tinrent un synode en val Clu-

gouverneur lieutenant général de S. M. T. C. en deça les monts, avec l'avis du *conseil d'Etat* de S. M. *séant à Pignerol*.... Ordonnons.... que tout religionnaire ait à venir dans vingt-quatre heures se présenter et se consigner au gouverneur. » (Pignerol, 10 octobre 1567.) — Mentionné dans la *chronique des Sollaro*. MSC. de la bibl. roy. à Turin.

(1) Par édit d'octobre 1567.

(2) « .... Quale si colui che alloghera, come quello che sara allogiato; « inconerano, per la prima volta, a chiaschedun d'essi nella pena di cento « scudi; la seconda, di doi batti di corda e ducento scudi; e la terza, della « perdita della vita e beni. » (Pignerol 19 d'octobre 1567.) *Chronique des Sollaro.*

(3) Même source; à la date du 28 novembre 1567.

(4) Gilles, p. 238.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

son (1) et décrétèrent un jeûne universel, pour détourner, par l'humiliation et la prière, *les verges du Seigneur et l'embrasement de son ire* (2). Et comme un nuage qui, chassé par le vent, porte ailleurs les foudres dont il était chargé, ces funestes présages, ces motifs d'épouvante passèrent sur les Vallées sans y laisser de deuil.

Mais ce ne fut qu'un répit sans durée (3). La Saint-Barthélemy venait d'ensanglanter la France (4). L'effroi se répandit de nouveau en Piémont. Les catholiques, dit Gilles (5), firent de grandes réjouissances et raillaient les religionnaires *comme si Dieu eût été*

(1) Fin de mai 1567.

(2) Gilles p. 239.

(3) Le 28 septembre 1571, Charles IX avait même écrit au duc de Savoie une lettre pressante en faveur des Vaudois. — Elle se trouve dans Gilles, p. 242, 243.

(4) Du 23 d'août au 2 de septembre 1572. — Dans l'intervalle s'était formée la croisade *moriamur* contre les réformés. (Le 12 mars 1568). Cette association avait pris pour devise, *eamus nos, moriamur cum Christo.* — Le 27 mars fut conclue la paix de Longjumeau, qui ne dura que jusqu'en septembre 1568. — En 1569, bataille de Jarnac, où le prince de Condé est tué par un traître. — Le roi de Navarre (plus tard Henri IV) se met à la tête des réformés. — Bataille de Montcontour, le 3 d'octobre 1569, où l'amiral de Coligny est défait par le duc d'Anjou. — Le 15 d'août 1570, paix de Saint-Germain-en-Laye. — Catherine de Médicis attire à Paris la reine de Navarre, mère de Henri IV. (Jeanne d'Albret, qui y mourut le 10 juin 1572.) — Son fils épousa le 18 août la sœur de Charles IX. — Cinq jours après, le massacre des protestants commença.

(5) P. 250.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

aboli. Le culte protestant était du moins interdit sur les terres françaises. Les habitants de Saint-Germain et de Pérouse réclamèrent auprès du gouverneur de Pignerol. « Lors de la cession de notre vallée à la France (1), disaient-ils, il fut convenu que les priviléges dont nous jouissions à cette époque nous seraient conservés (2). » Birague n'en tint compte; et le pasteur de Saint-Germain, pendant que le temple de sa paroisse était fermé, monta à Pramol, offrit une discussion publique au curé du lieu, qui prit la fuite pour l'éviter, et conquit au protestantisme cette commune tout entière, qui jusqu'alors avait été catholique.

Le clergé s'en émut; les Vaudois continuaient leur culte, dans la campagne ou dans les maisons. Birague fut excité à sévir contre eux par les armes; mais il redoutait la vaillance, déjà éprouvée, de ces montagnards, et l'appui réciproque qu'ils se prêtaient toujours.

Pour empêcher les vallées de Luserne et de Saint-Martin, qui appartenaient au duc de Savoie, de porter secours à leurs frères du Val-Pérouse, il se plaignit

(1) En 1562.

(2) Requête du 2 août 1573. (Archives de cour. Turin, no de série 316.)

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

de leur intervention, comme si elle avait déjà eu lieu. Le duc de Savoie, redoutant des complications avec la France (1), fit interdire aux Vaudois de ses Etats de sortir en armes des frontières (2), et Cœstrocuzo, chargé de leur transmettre cet ordre, voulut rendre responsables de son exécution les syndics et les pasteurs des communes. Ces derniers s'étant réunis le 5 janvier 1583, commencèrent par protester de leur fidélité au souverain, en lui représentant toutefois qu'ils n'avaient aucun pouvoir exécutif en main; que leurs exhortations, toujours employées pour retenir chacun dans le devoir, étaient néanmoins souvent infructueuses; qu'ainsi ils le priaient de ne pas rendre responsable la totalité des Vaudois du manquement de quelques-uns; qu'en outre, lui-même, en cédant la vallée de Pérouse à Charles IX, avait garanti le maintien des priviléges dont elle jouissait, et que les Vaudois ne pourraient voir détruire leurs frères, sans être portés à les secourir, autant par devoir que par affection; qu'en conséquence on suppliait humblement S. A. R. de vouloir bien s'employer à ce que

(1) .... *Resigo di tirarmi la guerra alle spalle....* Instructions au sénateur de Ruffia, délégué aux Vallées, 10 août 1573. (Archives de Turin, nº de série 226.)

(2) Par lettres du 30 décembre 1572.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

les habitants de Pérouse et de Saint-Germain fussent laissés en paix (1).

Sous le langage respectueux de cette pièce, on voyait chez les Vaudois la ferme résolution de se défendre mutuellement. Cette résolution suspendit les voies de fait contre Val-Perouse. Dans l'intervalle, Charles de Birague avait succédé à son frère Louis, comme lieutenant du roi de France dans le gouvernement de Pignerol. Jaloux de signaler son entrée en fonctions par quelque mesure éclatante, et pressé d'ailleurs par le conseil royal (2) de cette ville, excité lui-même par le clergé, ce gouverneur ordonna aux protestants du pays de cesser toutes leurs assemblées religieuses.

Ils refusèrent. Birague arma sa garnison, et, la faisant marcher de nuit, vint surprendre le bourg de Saint-Germain avant l'aube du jour (3).

Cinq hommes furent saisis, et pendus quelque temps après aux arbres de la Turina; mais le reste des habitants se défendit avec vigueur; l'alarme fut donnée; le capitaine Frache, l'un des plus vaillants

(1) Gilles, ch. XXXVI, p. 251-253.
(2) Nommé quelquefois aussi *sénat de Pignerol*.
(3) Le 22 de juillet 1573.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

hommes de son temps, disent les chroniques (1), accourut des hauteurs d'Angrogne, avec la phalange aguerrie qui avait si glorieusement dégagé les assiégés d'Exilles, délivra Saint-Germain et chassa les troupes de Birague jusques au-dessus de La Pérouse et en-dessous de Pignerol.

Ces dernières revinrent à la charge quelques jours après, sous le commandement du colonel de la Rade. Toutes les communes du Val-Luserne envoyèrent un contingent pour défendre leurs frères, malgré les mesures sévères et les commissions expresses que le duc de Savoie mit en avant pour s'y opposer (2). Des engagements multipliés eureut lieu sur les bords du

(1) Gilles, p. 255.

(2) Il y a de grands détails sur ce sujet dans une pièce des archives de Turin, intitulée : *Instruttione a voi Messer Cesare Cambrani di signori di Ruffia, Messer senatore, di quello che haverete a fare e dire in le valli di Lucerna, Angrogna, san Martino, etc., per servicio nostro.*

Elle est datée du 10 août 1573. En voici quelques passages : « Farete intendere che havano trovato strano, che quei populi, nostri sudditti, « senza proposito, se siano levati et habbino tolto le arme.... per volere « diffendere quelli di San Germano, che sono di aliena giurisdittione.... « contro un principe tanto potente coni e il Re di Francia.... e se vi dicono che essi delle valli sarrano usciti in adiuto di quelli della valle della « Perosa et di Pragellato per essere tutti scritti (formati) in Xrispo (christo « com' essi dicano... li poteti rispondere che qui non si tratta di religione, « ma de rebellione, etc.... »

Il est question. à la fin de cette pièce, d'une lettre que la duchesse de Savoie écrivait à Etienne Noël, pasteur d'Angrogne sur le même sujet.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Cluson pendant tout le mois d'août. Dans une de ces escarmouches, Pierre Couper de La Tour, distingué par son intrépidité, mais se fiant trop à son courage, fut tué à la tête de sa troupe, près de Pinache, où la collision avait eu lieu.

Les pertes nombreuses que les assaillants avaient éprouvées dans ces rencontres, et le trouble qui en résultait pour les Vaudois dans leurs travaux agricoles, portaient également les deux partis à désirer la paix. On avait appelé ces conflits la *guerre de la Rade,* du nom du chef ennemi qui s'y était le plus brillamment signalé. Enfin, par esprit d'accommodement les Vaudois *de la châtellenie de Pérouse*, offrirent à Birague de suspendre la publicité de leurs services religieux pendant un mois, et de renvoyer leur pasteur (1), à condition qu'on poserait les armes de part et d'autre, que les prisonniers seraient rendus sans rançon et que nulle poursuite n'aurait lieu à propos de ces événements (2).

Birague lui-même, avant l'ouverture des hostilités, n'avait demandé aux Vaudois, pour les laisser tran-

(1) François Guérin, qui avait provoqué le renoncement à l'Eglise romaine de tous les habitants de Pramol.

(2) Par requête du 31 août 1573, Gilles p. 257-259.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

quilles, que d'interrompre leur culte pendant un mois (1); mais ils avaient refusé, dans la crainte que cette concession ne rendît leurs adversaires plus intraitables et plus entreprenants.

Birague ne se montra néanmoins pas plus exigeant, après cette démarche, qu'il ne l'avait été avant la résistance; ces stipulations furent converties en traité (2). Le roi l'approuva; mais il voulait que les Vaudois du Val-Pérouse renonçassent complétement à leur culte public. Birague leur signifia cette résolution. Ils répondirent avec dignité qu'ils mettaient la vie religieuse à plus haut prix que la vie du corps, et qu'il n'eût pas été nécessaire de mettre bas les armes, si l'on avait l'intention de les obliger aussitôt à les reprendre.

Ce langage porta Birague à ne pas insister, et l'on prétendit même qu'il avait été autorisé, par une permission secrète du roi, à tolérer l'exercice public du culte réformé dans la vallée de Pérouse.

Mais, l'année d'après, Charles IX mourut d'une tragique maladie (3); Henri III, son frère, quitta fur-

(1) Id. p. 254.
(2) Fait à Pignerol le 1er de septembre 1573.
(3) A Vincennes, le 30 mai 1574.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

tivement le trône de Pologne, où il avait été appelé deux mois auparavant, et vint revendiquer ses droits à la couronne de France. Ayant dirigé sa route par Turin, où il reçut de très grands honneurs, il en témoigna sa reconnaissance au duc de Savoie, en lui restituant, à titre de cadeau royal, les places de Pignerol, de Savillan et de Levadis, ainsi que la vallée de Pérouse.

Les habitants de cette localité rentrèrent alors momentanément sous le régime dont jouissaient les Vaudois du Piémont, et ils eurent quelques années de repos.

Nous les retrouverons plus tard. Voyons maintenant ce qui se passait dans les hautes vallées de la Doire et du Pragela.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

CHAPITRE XII.

HISTOIRE DES VAUDOIS DU PRAGELA

ET DES VALLÉES ADJACENTES.

SECONDE ÉPOQUE.

(Lesdiguières en Pragela.)

—

A peine rentré en France, avant même d'avoir atteint Paris, Henri III se prononça contre la liberté religieuse. Sa mère, Catherine de Médicis, était allée à sa rencontre jusques au pont de Beauvoisin. Là, Montbrun, chef des calvinistes en Dauphiné, pilla les

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

équipages du nouveau roi. Henri III en conserva un ressentiment personnel, et à peine arrivé à Lyon (1), il y tint un grand conseil, où, contre l'avis des plus sages, il fut décidé que l'on continuerait la guerre intestine et cruelle par laquelle on espérait détruire les Huguenots.

Ces derniers eurent bientôt à leur tête trois princes du sang (2). Alors on fut forcé de songer à la paix, et par édit du 14 mai 1576, les protestants obtinrent le libre exercice de leur religion; l'accès des parlements et un certain nombre de places fortes, qui devaient rester, comme des espèces d'otages, entre les mains de leurs troupes, sous le nom de *places de sûreté*.

Ces garanties excitèrent le plus vif mécontentement parmi les catholiques; les plus ardents se liguèrent; la foule les suivit; les ambitieux se mirent à leur tête; l'indécision du roi leur laissa prendre de la force, et c'est ainsi que naquit *la Ligue*.

(1) Le 6 septembre 1574.

(2) Le prince de Condé, qui venait de rentrer en France; le duc d'Alençon (plus tard duc d'Anjou), qui s'échappa de la cour de sa mère (Catherine de Médicis) le 15 septembre 1575 pour aller joindre les confédérés protestants; et le roi de Navarre (plus tard Henri IV), qui avait épousé Marguerite de France, sœur d'Henri III et de Charles IX, et qui rejoignit à son tour ses coreligionnaires en février 1576.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Pour la réprimer, le parti menacé demanda la réunion des Etats-Généraux. Le roi en fit l'ouverture, à Blois, le 6 décembre 1576. Mais les calvinistes n'y trouvèrent pas les avantages qu'ils avaient espérés. Cette assemblée, dont tous les membres étaient catholiques, révoqua leurs priviléges, autorisa la ligue, et força le roi lui-même à la signer. Un ennemi n'aurait pu lui donner un plus mauvais conseil.

La guerre civile s'était donc rallumée avec plus de fureur que jamais; bientôt, toutefois, dans la crainte que les réformés n'appelassent des troupes étrangères à leur secours, Henri III leur accorda un nouvel *édit de pacification* (1).

C'était le sixième; il n'eut pas un effet plus durable que les autres. La guerre continua, tantôt sourde et tortueuse, tantôt ouverte et franche; ici générale, là restreinte, partout haineuse et acharnée.

Ces grandes agitations, en troublant si profondément la France, avaient leur contre-coup local dans les vallées vaudoises qui en faisaient partie.

Les archives du monastère d'Oulx (2), dans la val-

(1) Par suite du traité signé le 17 septembre 1577 à Bergerac, et ratifié par le roi, le 5 octobre, à Poitiers.

(2) Je n'en ai vu que le *sommaire*, qui est un manuscrit de 838 pages, petit in-fol., déposé aux archives de l'évêché de Pignerol.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

lée de la Doire, ont conservé le souvenir de quelques-unes de ces secousses, en tant du moins qu'elles touchèrent à cet établissement, car il eut fréquemment à en souffrir (1), quoique plutôt de la part des partis calvinistes venus de l'intérieur, que du côté des Vaudois établis dans le pays même. Ces derniers, en effet, firent preuve, même envers les missionnaires envoyés pour les convertir, des mœurs douces et généreuses qu'ils tenaient d'une longue pratique de l'Evangile, et que leurs adversaires ont reconnues.

Ici, ce sont des capucins poursuivis par des brigands, qui se réfugient dans la demeure d'un Vaudois, auquel ils doivent la vie (2).

Là, c'est un pasteur qui accorde à ces religieux une obligeante hospitalité (3).

(1) Voir les fol. 25, recto 37, verso 38 et 39, 117, verso 314, recto 315, etc.

(2) *Mémoires sur les missions des capucins dans les vallées vaudoises:* en italien, sans titre spécial; aux archives de l'évêché de Pignerol. — Dans le paragraphe commençant par ces mots : *S'introvano in queste valli, un eretico banditto famuso... uomo perverso, inimico de catholici, di Dio, e massime delli Capucini.*

(3) « Audando noi per una terra di Pragela.... andassimo alla casa d'un « ministro, per provare se n'haverebbe fatto la carita. E lo trovassimo a « canto alla porta. Li chiamarsino limosina. E il ministro rispose chera- « vamo troppo scrupulosi d'endar per il mondo senza denari. — Il Padre « Giovanni li rispose : che noi imitavano Giesu Christo e li Apostoli. — Dice « il ministro che la nostra poverta era volontaria. — E poi ne fece entrar « in casa, conducendosi permano. Fece preparar subito la tanla; e mentre

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Ailleurs, ce sont de pauvres villageois qui s'étonnent de les voir marcher nu-pieds (1) : ce qui prouvait par cela même combien la présence des moines était alors peu familière aux yeux des habitants du Pragela.

Mais à ces mœurs accueillantes et débonnaires pour des personnages inoffensifs, se joignait une énergie peu commune pour repousser les agressions armées. Il est vrai que les Vaudois du Pragela étaient alors soutenus par ceux des autres vallées (2), conformément à l'acte d'union que les uns et les autres avaient juré d'observer.

Ainsi, de 1583 à 1584, le supérieur de l'abbaye de Pignerol, ayant fait arrêter arbitrairement quelques-uns des protestants du Val-Pérouse, venus dans cette

« mangiamo, stette sempre in piedi, con il capello in mano : servendosi la « ministra (*la femme du pasteur*), con grande riverenze, tagliandosi fin al « pane... Tutte le ragione che il Padre Giovanni diceva al Ministro, egli « le teneva per buone. N'accompagno poi fuori della casa, facendone esse- « bitione della cosa e di denarii. » (Même source.)

(1) Même manuscrit.

(2) Je trouve, sous la date du 8 juin 1579, une pièce notariée in-fol. de 12 pages, renfermant les témoignages d'une foule de gens, qui attestent que les Vaudois des vallées de Saint-Martin et de Luserne avaient récemment porté secours, par les armes, à ceux de Pragela. Cette pièce est suivie de diverses lettres des syndics du Villar, de Bobi, de Saint-Jean, de Rora et d'Angrogne, répondant que cela s'est fait sans leur participation. (Toutes ces pièces sont aux archives d'Etat à Turin, n° de série 317-320.)

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

ville pour des affaires particulières, leurs compatriotes prirent les armes afin de les venir délivrer; et le gouverneur de La Tour, ayant ordonné aux habitants du Val-Luserne de ne point se mêler de cette affaire, les Vaudois lui répondirent qu'ils ne s'opposeraient jamais au cours régulier de la justice, mais que si les chefs d'une religion rivale voulaient empiéter sur les droits qui leur étaient reconnus, ils ne pourraient jamais s'abandonner les uns les autres (1).

Peu de temps après, les ministres de Saint-Germain et du Roure de Pragela furent assaillis près de la Pérouse, par des soldats de cette garnison, qui laissèrent le dernier couvert de blessures. Le bruit de sa mort s'étant aussitôt répandu, on vit le peuple accourir en armes, de toutes les montagnes, pour venger son pasteur. Les principaux habitants de la Pérouse, quoique catholiques, avaient fait transporter le blessé dans la ville, et lui avaient prodigué tous les soins que réclamait son état. « Toutefois, dit Gilles, ils eurent grande frayeur quand ils entendirent de quelle furie ce peuple se trouvait animé; aussi le gouverneur du château, étant descendu dans la ville,

(1) Gilles, ch. XLI, p. 285.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

fit prier le pasteur de Pinache, nommé Elie Schiop, homme grave et de grand respect, d'aller à la rencontre de ce torrent de peuple, afin de le calmer, en lui représentant que le ministre Garnier n'était point mort, que l'on en prenait soin et que les coupables seraient châtiés. Le pasteur Schiop réussit dans sa mission conciliatrice; le peuple, quoique apaisé, afflua dans la ville de Pérouse, autour de la maison où reposait le blessé, et l'emporta dans ses bras au lieu de sa résidence. Ce dernier parvint à guérir, mais ses agresseurs ne furent jamais punis.

Après les assassins, ce furent les jésuites qui vinrent mettre le trouble dans la vallée. Ils y parurent en 1584. Quoique leurs agressions ne fissent pas couler le sang, elles n'en furent pas moins un indice précurseur de nouvelles calamités.

La *Ligue*, qui venait de se former en France pour détruire les réformés, donna en Piémont plus d'audace aux ennemis des Vaudois. On ne parlait de rien moins que d'une coalition entre Henri III, Philippe II (1), et le duc de Savoie, pour anéantir l'Eglise des Vallées. A ces bruits d'extermination, à ces menaces altières,

(1) Roi d'Espagne, beau-père de Charles-Emmanuel.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

l'Israël des Alpes répondit par un jeûne public, consacré à l'humilité et à la prière (1).

Les vallées vaudoises, qui étaient sous la domination du duc de Savoie, furent alors tranquilles ; car ce prince, loin d'entrer dans la *Ligue*, en blâma les excès. Mais les vallées de la Doire et du Cluson, dont nous écrivons l'histoire, eurent leur part de ces agitations.

Comme Henri III s'était déclaré le chef de la ligue, ce fut au nom de son gouvernement que, dès 1580, on avait commencé à parcourir la Plébanie d'Oulx, pour installer des curés dans toutes les paroisses protestantes (2); et sur les remontrances faites à la cour du parlement de Grenoble, par l'archevêque du diocèse, un édit formel fut rendu, le 14 d'août 1603, pour rendre obligatoire cette restauration. Tout gentilhomme, détenteur de biens ecclésiastiques, devait être déclaré roturier et avoir ses propres biens confisqués si, dans l'espace d'un mois après la publica-

(1) Ce jeûne public eut lieu dans toutes les vallées le 15 et le 16, ainsi que le 22 et le 23 du mois de mai 1585.

(2) *Visites générales de la Plébanie d'Oulx*, de 1583 à 1584. (Un gros MSC. in-4o, arch. de l'év. de Pignerol.) — Ces visites furent faites en vertu d'une ordonnance spéciale du parlement de Grenoble, rendue en 1583. — Louis de Birague commit le grand vicaire d'Oulx, pour les exécuter, par mandement du 7 octobre 1583.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

tion de l'édit, il n'avait pas restitué au clergé le patrimoine détenu.

Ces poursuites se prolongèrent jusqu'en 1618 (1). Mais le protestantisme n'en triomphait pas moins.

Dans l'intervalle, Lesdiguières avait acquis une prédominence puissante en Dauphiné. Les ennemis personnels des Vaudois devinrent plus timides. Le capitaine de la Cazette fut cerné, en 1690, par ordre supérieur, malgré une garde de vingt-quatre hommes, qui veillait jour et nuit autour de sa demeure; un détachement de quarante homme d'élite, envoyés pour cette expédition peu glorieuse, se rendit à Oulx, pendant la nuit, environna la demeure du persécuteur, en fit sauter les portes au moyen du pétard, et accusant la Cazette de trahison, l'immola sans défense. — Mais pour punir un traître, est-il permis d'agir comme les traîtres? —Ce coup de main paraît avoir été accompli par les ordres du général

(1) En 1605, Jérôme de Birague (il y avait eu d'abord Louis, puis Charles, puis Jérôme, comme gouverneur de Pignerol) mande au prieur de Suze de venir l'assister lui-même dans ces inspections. — En 1609, il ordonne que dans toutes les paroisses le culte romain soit célébré *conformément au rite adopté par le concile de Trente.* — En 1611, il commet le vicaire général pour la visite des prieurés, — et en 1617, pour inspecter toute la Plébanie. (Ces pièces sont aux archives de l'év. de Pignerol.)

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

comte de Gattinara, dont l'armée séjourna quelque temps, en 1690, dans la vallée de la Pérouse, qu'elle accabla de taxes et de contributions. — Cette armée elle-même y avait été amenée par suite de l'invasion du marquisat de Saluces, dont le duc de Savoie s'était emparé en 1688, et de l'incursion à main armée qu'il fit après cela en Provence.

Le clergé de Suze profita de cette absence du souverain, pour faire interdire aux Vaudois de Mathias et de Méane l'exercice de leur religion; ceux-ci recoururent à la duchesse de Savoie, qui leur avait toujours été favorable, et obtinrent, au prix de quelques sacrifices (1), la confirmation de tous leurs privilèges (2).

Pendant ce temps, Lesdiguières, désireux de rattacher les intérêts de la couronne de France à l'exercice du pouvoir qu'il avait acquis en Dauphiné, comme chef des Huguenots, se préparait à envahir le Piémont, pour punir le duc de Savoie de l'usurpation qu'il avait faite de la province de Saluces, et de l'envahissement de la Provence.

Une expédition semblable avait déjà été tentée, en

(1) Pour la somme de 650 écus d'or.
(2) Sous la date du 10 de mai 1591.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

1591, sur la vallée de Luserne, par le colonel de Perdeyer, qui échoua devant le fort de Mirabouc. Lesdiguières fut plus heureux, et ayant occupé Sézane, le 26 septembre 1592, il descendit le lendemain par la vallée de Pragela; en faisant arrêter par une avant-garde tous les habitants qui auraient pu prendre les devants et trahir le secret de sa marche. Aussi parvint-il à l'improviste sous les murailles de Pérouse où il entra le soir (1), par un superbe clair de lune.

Le gardien des portes avait été massacré; la garnison n'eut que le temps de se retirer dans le château avec le gouverneur Cacheran, désespéré de s'être laissé surprendre.

Personne ne fut tué dans la ville, si ce n'est un homme qui fut trouvé dans la rue, armé d'une pique et d'un coutelas. Il se nommait Rouger, et « il avait, dit Gilles (2), l'apparence et les façons d'un superbe gendarme, plutôt que d'un modeste curé. » Il était cependant le directeur ecclésiastique d'une paroisse catholique du voisinage ; mais ses ouailles elles-mêmes avaient honte de son ministère, non point tant à raison de son air soldatesque, que de ses mauvaises

(1) Samedi, 27 de septembre 1592.

(2) P. 293.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

mœurs (1). Peu de jours auparavant, il avait mis l'épée à la main contre un pasteur protestant, qui fut alors défendu et protégé par les papistes de la Pérouse. Les Vaudois ne cherchèrent point à se venger de cette agression; mais les soldats français ayant pris ce curé Rouger, pour un chef ennemi, le tuèrent sur la place publique. Son corps fut laissé nu sur le carreau, sans que les catholiques eux-mêmes se souciassent de rendre les derniers devoirs à un homme qui avait fait rejaillir le scandale de ses dissolutions et de ses cruautés jusque sur leur Eglise.

Lesdiguières qui, dès le même soir, avait marché sur Pignerol, afin de le surprendre, n'ayant pu s'emparer de cette place, revint faire le siége du château de la Pérouse, qu'il força à se rendre le 2 d'octobre 1592.

Cependant les habitants des vallées de Saint-Martin et de Luserne s'étaient mis en armes pour résister à l'invasion. Ils en furent quittes pour une forte contribution, dont le montant fut convenu au Grand-Doublon, le 1er d'octobre, entre leurs députés et Lesdiguières. Ce général se porta ensuite sur Briquèras

(1) Voir pour les détails, Gilles, p. 293.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

et fit démolir (en 1593) les châteaux de La Tour et de Pérouse.

Pour s'opposer à ses conquêtes, Charles-Emmanuel, qui était revenu de Provence, remonta la vallée de la Doire, escorté de nombreux bataillons (1). Il voulait s'emparer de la forteresse d'Exilles, qui gardait les frontières du Dauphiné. Lesdiguières revint sur ses pas pour défendre cette place. Il remonta la vallée de Pragela et s'arrêta à Oulx, n'ayant pu empêcher la capitulation d'Exilles, qui ne se rendit cependant qu'après avoir essuyé le feu de plus de deux mille coups de canon. Un combat meurtrier eut lieu ensuite à Salabertrans entre les armées de France et de Savoie. Les deux partis s'attribuèrent également la victoire; mais Lesdiguières conserva le haut de la vallée. Charles-Emmanuel fit, peu de temps après, élever le fort de Saint-Benoît, sur les limites de son territoire, entre Pérouse et Pignerol.

Vers la fin de l'année, les troupes françaises se retirèrent du Piémont, n'y conservant que Cavour, Mirabouc et quelques autres places. Mais en abandonnant les vallées qu'il avait conquises à Charles-Em-

(1) Tirés non-seulement de ses Etats, mais fournis par le roi de Naples, le roi d'Espagne et l'empereur d'Allemagne, ses alliés.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

manuel, Lesdiguières avait stipulé que la liberté religieuse y serait à jamais garantie à tous les habitants (1). Les Vaudois, qui en avaient joui d'une manière aussi complète que possible pendant l'occupation française, s'étaient hâtés de multiplier en Pragela, leurs lieux de réunion. Le duc de Savoie, se trouvant maître de ces contrées, fut alors sollicité par les papistes d'interdire complétement le culte réformé.

Craignant qu'il ne s'y décidât, les Vaudois lui adressèrent une requête, à la suite de laquelle ils obtinrent la conservation de leurs priviléges : à condition toutefois que les temples nouvellement établis seraient fermés, et que les chapelles abandonnées, qui avaient été appropriées au culte protestant, seraient rendues au culte catholique (2).

Ce dernier article se rapportait particulièrement aux dépendances de la prévôté d'Oulx, qui avait souffert de la présence de Lesdiguières, comme autrefois de celle de des Adrets (3).

(1) Ce traité est mentionné dans un arrêté *du conseil souverain de S. M. à Pignerol*, du 24 avril 1654, (Archives civiles de Pignerol, catégorie XXV, Mazzo, 1° n° 7.)

(2) Lettres patentes données à Turin, par Charles-Emmanuel, le 21 de novembre 1594.

(3) Il y a un *procès criminel sur l'enlèvement des pierres et matériaux*

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Elle pouvait avoir à en souffrir encore ; car la guerre se poursuivait entre la Savoie et la France.

La partie haute des vallées du Cluson et de la Doire appartenait à cette puissance, et Charles-Emmanuel voulut s'en emparer.

Ses troupes, ayant surmonté tous les obstacles, jusques à Suze et à Mentoules, se fortifièrent au col de la fenêtre qui aboutit à la vallée de Méane ; ainsi qu'au sommet d'une éminence, couverte de masures, qui domine le village de Mentoules, en Pragela. « Cette invasion, dit Gilles, ayant fait mettre en armes les habitants de la vallée, *qui étaient tous de la religion*, ils firent un tel effort des deux côtés que, nonobstant la grande résistance, ils mirent en fuite les troupes ducales et firent prisonnier le gouverneur de Revel (1). »

Le duc de Savoie augmenta alors les fortifications

de la prévoté d'Oulx, contre Antoine Reul, hôte du plan d'Oulx, daté du 6 juin 1593 et occupant 17 feuillets in-4o. — Des *informations* sur l'incendie du monastère, *prises à la requête du prévôt, Jérôme de Birague, pardevant le lieutenant particulier du siége de Briançon*, sous la date du 6 septembre 1596, en un cahier in-fol. de 18 feuillets, mal écrits ; — un *procès-verbal*, sur le même sujet, dressé par le même officier de justice le 30 janvier 1597, etc. (Aux Archives de l'év. de Pignerol.) Il s'y trouve aussi d'autres mémoires ou procès-verbaux relatifs à de pareils sinistres, qui frappèrent la prévôté d'Oulx en 1562, 1574, 1591, 92 et 93, — etc.

(1) Gilles, ch. XLIV, p. 313.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

qui gardaient ces vallées. Le bourg de La Chapelle fut entouré de murailles et reçut garnison. Une nouvelle forteresse s'éleva à l'entrée du val Saint-Martin, et prit le nom de *Palais-Louis*. Les soldats qu'on y plaça ayant commis plusieurs excès (1), qui engageaient leur hostilité au protestantisme; les moines capucins reprirent courage autour d'eux, et devinrent plus entreprenants que jamais, pour s'opposer au culte évangélique.

A cette époque, les protestants de Pinache se réunissaient dans un temple assez vaste, qui avait été autrefois une église catholique; mais les catholiques du pays la leur avaient cédée, par une convention dont voici l'origine. Les papistes étaient plus nombreux à Diblon qu'à Pinache, quoiqu'en totalité, moins nombreux que les protestants. Ces derniers offrirent d'élever à leurs frais un église à Diblon, pour l'usage du culte romain; et les catholiques consentirent à céder l'église de Pinache, pour le culte réformé. Par cet arrangement l'intérêt des deux cultes se trouvait satisfait. Les peuples arrivent souvent à s'accorder par eux-mêmes, mieux que par les soins de ceux qui les régissent.

(1) Voir Gilles, p. 314.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Cependant les patentes du 21 novembre 1594 ayant déclaré que les édifices destinés autrefois au culte catholique devraient lui être restitués, elles devinrent pour les moines un puissant lévier de tracasseries. Ils obtinrent, en effet, du gouverneur de Pignerol, l'interdiction, aux Vaudois de Pinache, de rentrer dans leur temple. Ceux-ci exposèrent en vain les titres qui leur avaient acquis cet édifice : le gouverneur ne voulut rien entendre.

Deux avis surgirent alors parmi les Vaudois. Les uns disaient : — On ne peut nous contester la propriété du temple de Diblon, que nous avons fait construire à nos frais ; allons en chasser les catholiques, auxquels nous l'avons cédé, et célébrons-y notre culte.

Les autres répondaient : — Nos voisins de Diblon sont étrangers à la mesure qui nous frappe ; nous n'avons pas le droit de leur reprendre violemment ce que nous leur avons cédé de bon gré ; mais nous avons le droit de nous réunir dans cette église, qu'ils nous ont cédée de même : restons ici et poursuivons notre culte.

Cet avis prévalut.

Le gouverneur Ponte y vit une iusulte à son au-

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

torité, et s'étant entendu avec les chef militaires de La Chapelle et de Palais-Louis, il forma le projet de massacrer les habitants de Pinache lorsqu'ils seraient réunis dans leur temple, et d'enlever le pasteur au milieu de son troupeau.

De ces deux forteresses, ainsi que de Pignerol, des troupes se mirent donc en marche, un dimanche matin. Le pasteur, nommé Félix Ughet, prêchait alors au Villar, bourgade située à une demi-lieue de Pinache.

Les soldats s'apprêtaient à cerner le temple, lorsqu'un petit berger, témoin de cette manœuvre, accourut avertir les fidèles. Le peuple sort à la hâte, on fait évader le pasteur. Les troupes ennemies étant presque toutes à cheval, ne purent suivre les Vaudois dispersés à travers les vignes où ils se retirèrent; mais la cavalerie de Ponte ravagea la plaine, revint à Pinache, saccagea la maison du pasteur, et emporta un grand butin.

Le frère et le père du ministre Ughet furent emprisonnés plus tard, comme on l'a vu dans le chapitre consacré à l'histoire de nos martyrs.

Mais tous ces actes de violence ne firent qu'éloigner davantage les Vaudois des jésuites et des capucins, qui en étaient les promoteurs.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Les moines essayèrent alors de remporter quelques avantages sur le terrain de la discussion.

Ils appelèrent les pasteurs vaudois aux luttes polémiques. Les armes de la parole semblaient devoir être égales des deux côtés ; mais le raisonnement ne produit pas la foi, la vie religeuse n'est pas le résultat d'un syllogisme : la dialectique de Rome vint échouer devant l'autorité de la Bible.

Alors, s'adressant aux terreurs populaires, ces religieux répandirent le bruit d'une prochaine destruction des réformés, à laquelle on ne pourrait échapper qu'en se réfugiant dans le sein de l'Eglise romaine, dont les bras restaient paternellement ouverts aux habitants des Vallées.

« Ces nouvelles, dit Gilles (1), répandues avec persévérance, et transmises des uns aux autres, acquirent d'autant plus de consistance, que les atteintes directes contre les protestants se multipliaient et restaient impunies en Piémont comme en France. »

Le pasteur de Mentoules (2) en écrivit à Lesdiguières et alla même le trouver. Le gouverneur du Dauphiné répondit en ces termes :

(1) Chap. XLV, p. 322.

(2) Bernardin Guérin, frère de François Guérin, ancien pasteur de Saint-Germain, apôtre de Pramol, missionnaire et réorganisateur des Eglises de Saluces.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

« Messieurs, ce m'a été beaucoup de plaisir d'en-
« tendre de vos nouvelles, par ce que m'en a dit M. le
« ministre Guérin. Je les eusse désirées meilleures,
« parce que j'y ai du devoir, et que sur toutes cho-
« ses, je voudrais votre contentement et votre en-
« tière liberté. Mais vous savez qu'il y a toujours de
« la persécution pour ceux qui cheminent au droit
« sentier. Ne doutez point au demeurant, je vous
« prie, que je ne veuille participer à ce qui vous suc-
« cédera, et que je ne coure de tout mon pouvoir au-
« devant de votre mal, par mes intercessions auprès
« de votre prince. Croyez, quoi qu'on vous die, qu'il
« vous traitera en bons sujets, et vous maintiendra
« en liberté de conscience, si vous lui êtes obéissants,
« comme je sais que vous lui voulez être; et che-
« minant ainsi, j'embrasserai votre protection, et
« vous favoriserai, autant que la raison et la com-
« mune cause m'y obligent, ainsi que le sieur Gué-
« rin vous le fera entendre de ma part. Je supplie
« ici le Créateur, Messieurs, qu'il vous continue et
« augmente ses grâces, me recommandant aux
« vôtres (1). » LESDIGUIÈRES.

(1) La lettre est datée *de Piedmore*, ce 13 *août* 1598.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Ces protestations rassurèrent les Vaudois, pleins de confiance au double honneur du gentilhomme et du chrétien.

Cependant quelques-uns des réformés cédèrent aux captations des convertisseurs, par des motifs particuliers.

De ce nombre fut le capitaine Jahier, de Pramol : homme fort courageux, mais avide de richesses.

Des concussions lui étaient reprochées ; les moines en instruisirent le duc de Savoie, qui le fit citer devant lui. Les preuves, recueillies avec soin, ne permettaient pas de dénégation. Alors les jésuites, qui assistaient à son interrogatoire, se jetèrent aux pieds du souverain, en le suppliant de faire grâce au coupable, pourvu que ce dernier changeât de religion. Tout étourdi du coup, Jahier promit ce qu'on voulut. Puis, ayant repris son sang-froid, il voulut revenir sur sa détermination ; mais on lui représenta qu'il était engagé par la promesse, que le souverain avait reçue de sa bouche.

Pour lui en adoucir l'exécution, on lui promit en retour, une exemption d'impôts, pendant quelques années, et la charge de capitaine-général des milices de Pérouse pendant toute sa vie. Mais on exigeai

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

qu'il accomplît immédiatement cette abjuration, et s'engageât à faire ensuite des prosélytes.

L'homme de guerre et d'argent fut vaincu ; et revenu à Pramol, il voulut décider sa femme à suivre son exemple. Elle s'y refusa. Peu de jours après, les moines s'étant rendus dans ce village, pour reconnaître l'effet des sollicitations de Jahier, ils dressèrent un autel et y célébrèrent la messe. Aucun des habitants n'y assista; sauf un des anciens catholiques du lieu. Jahier voulut y conduire violemment son fils Elysée, âgé de quinze ans; mais ce dernier s'échappa pendant l'office; et son père le battit si cruellement après, que l'enfant en mourut au bout de quelques jours. Ainsi, l'apostat commença d'être frappé dans ce qu'il avait de plus cher; et cela, par une conséquence immédiate de son abjuration.

Puis, ses parents, ses amis, ses compatriotes, se retirèrent de lui avec mépris. Les moines lui en voulurent du peu qu'il avait fait. Le toit domestique, où tout lui rappelait le meurtre de son fils, lui devint insupportable. Une inquiétude étrange le saisit. L'agitation de son esprit passa dans ses membres, jadis si vigoureux. Atteint d'un tremblement perpétuel, qu'on attribua à une précoce vieillesse, mais que nul autre

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

vieillard n'avait présenté à ce point. Il changea de résidence, et alla demeurer à Diblon, où le soleil a plus de force. Mais sa santé ne revint pas. Son âme aussi était malade, et plus tremblante que son corps. — Ah! que tu es heureuse, disait-il à sa femme. d'avoir conservé la paix de ta conscience. — La dernière heure s'approchant, pour lui, on voulut lui administrer l'extrême-onction. Il repoussa les prêtres avec dégoût. Aussi, Jahier étant mort, ceux-ci refusèrent-ils de l'ensevelir; ce furent ses parents, qui, descendus de Pramol, vinrent relever son corps abandonné, et lui rendre les derniers devoirs dans le cimetière de Pinache.

Gilles, qui était alors pasteur à Pramol, a raconté tous ces détails d'une manière saisissante (1).

Loin de favoriser l'œuvre du prosélytisme, cette apostasie méprisée et méprisable, inspira aux Vaudois une aversion plus insurmontable encore contre l'abjuration.

Pendant ce temps, Charles-Emmanuel avait cherché à conclure la paix avec Henri IV. Il s'était même rendu pour cela en France, en 1599. Mais le traité

(1) Fin du chap. XLV.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

ne fut signé que le 17 janvier 1601, à Lyon. — Par ce traité, le duc de Savoie cédait au roi de France le Gex, le Bugey et le Val-Romei, en retenant le marquisat de Saluces, première cause de la guerre.— On dit, à ce sujet, que *le roi avait fait une paix de duc, et le duc une paix de roi.*

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

CHAPITRE XIII.

HISTOIRE DES VAUDOIS DU PRAGELA

ET DES VALLÉES ADJACENTES.

TROISIÈME ÉPOQUE.

(La vallée de Pérouse sous la domination de Charles-Emmanuel.)

—

Par l'édit du 25 février 1602, Charles-Emmanuel, en accordant la liberté religieuse aux vallées vaudoises, avait restreint l'exercice du culte protestant aux Eglises renfermées dans les limites de ces seules vallées.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Les Eglises de Saluces et de Pragela s'en trouvaient exclues. Tous ces membres d'un même corps spirituel se réunirent alors dans une manifestation de sympathie et de solidarité fraternelles, admirable par son unanimité.

Pour protester contre les menées et les violences dont ils étaient l'objet à cette époque, ils signèrent, depuis la vallée de la Sture, sur les confins de Nice, jusqu'à celles de Mathias et de Méane, sur les confins de Suze, le manifeste suivant, qui était en même temps une requête à leur souverain :

« De temps immémorial, nos aïeux et nos familles, ayant été élevés dans la doctrine professée aujourd'hui par l'Eglise réformée, en laquelle nous sommes résolus de vivre et de mourir : pour qu'il soit notoire à chacun que ce n'est point pour crime ou rébellion quelconque que nous sommes aujourd'hui spoliés de nos biens et de nos maisons : nous déclarons solennellement que cette doctrine à laquelle on veut nous faire renoncer est tenue par nous comme la seule vraie, ordonnée et approuvée de Dieu ; la seule qui puisse nous rendre agréables à ses yeux et nous conduire au chemin du salut.

« Si quelqu'un prétend que nous sommes dans l'er-

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

reur, qu'il le prouve, et nous en sortirons. Mais si, par la seule force et contrainte, on veut nous faire suivre des superstitions humaines, nous aimons mieux renoncer à nos biens, et même à notre vie, plutôt qu'à la vérité et au salut de notre âme (1).»

Cette déclaration courageuse, rédigée en Pragela et dont nous abrégeons les termes, ne fit qu'exciter l'ardeur de prosélytisme et la rivalité fiévreuse des zélés, mais jaloux missionnaires, qui ne s'en remettaient déjà plus à la seule persuasion pour ramener les brebis égarées.

L'archevêque de Turin, pour favoriser l'œuvre de ces missionnaires, se rendit lui-même dans la vallée de Pérouse. Il y arriva le 25 de mai 1602, et alla prendre gîte chez un hôtelier protestant, dont il espérait faire son premier prosélyte.

La disette régnait dans le pays; le prélat fit distribuer du blé, de l'argent et du pain aux catholiques indigents, promettant les mêmes secours aux protestants qui se catholiseraient. Puis il prétendit interdire aux moissonneurs à gage de se rendre dans la plaine du Piémont, pour s'y livrer à leurs travaux, sans une

(1) Perrin, p. 185-189. Léger P. I, p. 3.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

permission spéciale signée de sa main. Cette permission lui étant demandée, il ne voulut l'accorder qu'en retour d'un engagement formel, pris par le requérant de suivre le culte romain.

Malgré toutes ces captations, il y eut peu d'apostasies, et la plupart des personnes qui s'étaient laissées aller à de fausses abjurations revinrent au culte de leurs pères, après le départ de l'archevêque.

Mais il revint peu de temps après, fit ordonner aux Vaudois de Talucco, dans la vallée de Saint-Pierre, près du grand Diblon, d'abjurer leur religion ou de sortir du pays. Ceux-ci ne firent ni l'un ni l'autre, et après quelques vexations isolées, on les laissa en paix.

Ces moyens n'ayant donc pu réussir, on ordonna aux principaux habitants de Pinache de comparaître à Turin, devant le duc de Savoie. Un seul refusa de s'y rendre (1). Les autres étant arrivés se présentèrent au gouverneur de la province, qui leur dit :

— Son Altesse informée de l'estime dont vous jouissez, m'a témoigné le désir de vous voir, pour vous engager à rentrer dans la sainte Eglise et à donner ainsi le bon exemple aux autres. J'ai pris sur moi de pro-

(1) C'était Antoine Martinat. Les autres étaient Jean Micol, Michel Gilles et Jean Bouchard.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

mettre à Son Altesse que vous le feriez; et vous pouvez être certains d'obtenir ainsi tout ce que vous désirerez pour le présent et l'avenir.

— Monseigneur, répondirent les villageois, nous ne désirons rien de plus que ce que nous avons. Eussiez-vous promis à Son Altesse tout ce qui dépend de nos forces et de notre fortune, nous ne vous aurions point démenti; mais quant à vouloir nous faire changer de religion, c'est une chose qui intéresse plus que ce monde; et nous vous prions de ne pas insister sur ce point.

Le gouverneur se répandit en injures contre eux et les renvoya en disant qu'ils seraient appelés plus tard devant le souverain.

Au bout de quelques jours, n'ayant reçu aucun avis, ils quittèrent la capitale et revinrent dans leur hameau.

A peine y étaient-ils arrivés, que le gouverneur Ponte leur ordonna de reparaître dans trois jours à Turin, sous peine de la confiscation de tous leurs biens.

Ils y retournèrent donc, vers la fin de juillet, et furent présentés au duc, qui les exhorta fort affectueusement à se convertir au papisme, en les assurant de sa munificence s'ils consentaient à le faire. Les Vaudois

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

lui répondirent avec respect qu'ils seraient heureux de se consacrer à son service, même jusqu'à mourir pour lui, mais que leur religion leur était plus chère que la vie.

Un capucin, présent à cette audience, se récria sur l'insolence de ces manants, qui osaient résister au désir de leur prince; mais le duc lui imposa silence, en disant : « Une conversion doit être volontaire; si ces gens-là veulent entrer dans notre Eglise, j'en serai satisfait, mais je ne veux pas les y contraindre. »

Peu de temps après, Ponte, qui était à la fois gouverneur de la province et commandant de la citadelle de Turin, fut arrêté et privé de toutes ses dignités.

« Les grands savent pourquoi, dit Gilles (1); mais les réformés savaient seulement que ce n'était pas pour les avoir favorisés, car il avait fait tout le contraire. »

A la même époque, le parlement de Grenoble, dont la juridiction s'étendait sur les vallées d'Oulx et de Pragela, ordonna le rétablissement du culte catholique dans toutes les paroisses de ces vallées, la restitution des biens ecclésiastiques et la réparation des

(1) Fin du chap. XL.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

chapelles abandonnées, afin que ces édifices fussent rendus à la célébration de la messe (1).

Dans la partie du Val-Cluson qui appartenait au duc de Savoie, des mesures d'un autre genre furent prises dans le même but. On représenta au prince que les Vaudois établis dans cette vallée scandalisaient les catholiques, en n'observant pas les fêtes de leur Eglise. Il en résulta un édit par lequel les protestants devaient cesser d'habiter la rive droite du Cluson et se retirer sur la rive gauche; mais les catholiques du pays réclamèrent eux-mêmes contre cette mesure, en certifiant que leurs voisins calvinistes, loin de leur être en scandale, donnaient l'exemple de toutes les vertus, et ne s'opposaient nullement à leurs pratiques religieuses. Le châtelain de la Pérouse engagea alors les Vaudois à tenir leurs portes fermées pendant quelques jours, comme s'ils avaient délogé, afin de témoigner de leur déférence aux ordres du souverain; et cet édit n'eut point d'autre suite.

Peu de temps après, on renouvela aux habitants de Pinache la défense de tenir leurs assemblées religieuses dans l'ancienne église catholique qui leur

(1) Arrêté du 14 d'août 1603.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

servait de temple. De longs débats eurent lieu à ce sujet, et enfin un commissaire ducal décida qu'un nouveau temple serait construit pour le culte réformé, mais que les catholiques de Diblon contribueraient à son érection, en retour des sacrifices que les Vaudois de Pinache avaient faits pour bâtir la chapelle romaine de Diblon.

Le curé de ce dernier village apporta bien quelques entraves à cet arrangement, en élevant des prétentions nouvelles; mais elles furent écartées en 1610.

En 1617, le parlement de Grenoble défendit que les Vaudois du Piémont fussent reçus en Dauphiné (1). C'était vouloir briser l'union qui existait entre les habitants évangéliques de toutes les Alpes vaudoises; cette tentative n'eut pas plus de succès que les précédentes.

« En 1623, dit Gilles (2), la vallée de Pérouse fut particulièrement troublée par de continuelles fâcheries, la plupart survenues par les cauteleux conseils de quelques rusés papistes, poussés par la moinerie, et trop facilement écoutés. »

Il s'agissait du payement des 6000 ducats, que

(1) Par arrêté du 9 novembre 1617.
(2) Chap. LV.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

toutes les vallées vaudoises s'étaient solidairement engagées à fournir au duc de Savoie, pour obtenir la confirmation de leurs priviléges, et la garantie de leur repos.

Les Vaudois de Pérouse étaient étrangers aux incidents par lesquels la paix avait été troublée. — Pourquoi, leur dit-on, faire peser sur vous une partie du prix auquel elle avait été acquise. Désavouez cette injuste dépendance, et tous les habitants de la vallée, sans distinction de culte, exposeront en commun leurs besoins au duc de Savoie. S'il faut alors payer quelque chose, pour obtenir satisfaction, les catholiques contribueront aussi bien que les protestants.

Ce conseil fut adopté par les Vaudois, dans une réunion mixte, tenue en l'absence de leurs pasteurs. Le châtelain de la Pérouse rédigea une supplique dans ce sens; elle avait huit articles, dont le quatrième, seul favorable aux protestants, mentionnait le maintien des priviléges qu'ils avaient déjà. Les six autres articles avaient trait à des avantages civils qui pouvaient être communs à tous les habitants du pays, mais qui étaient surtout favorables aux catholiques.

Pendant qu'on était en instances pour faire réussir cette supplique, les Vaudois de Pinache avaient mis

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

la main à l'œuvre, pour bâtir le clocher de leur nouveau temple, sur l'emplacement précédemment désigné par le commissaire ducal. Ils n'étaient pas tenus d'observer toutes les fêtes catholiques, et travaillaient un jour de fête.

Les moines de la Pérouse envoyèrent alors des gens d'armes et de justice, afin d'arrêter les ouvriers protestants qui bâtissaient ce clocher. Le peuple empêcha leur arrestation; mais cette tentative annonçait du mauvais vouloir et de fâcheux projets. On ne tarda pas d'en acquérir de nouvelles preuves.

Les religieux du Périer, étant entrés en polémique avec le ministre Chanforan, et peu satisfaits probablement du résultat de la lutte, voulurent le faire arrêter et conduire à Pignerol. Mais encore ici le peuple mit opposition à cet emprisonnement préventif et arbitraire, au nom des franchises vaudoises, par lesquelles aucun habitant des Vallées ne pouvait être distrait de ses juges naturels. La connaissance du droit sur lequel reposait leur existence politique, était alors, pour les Vaudois, aussi précieuse et plus souvent invoquée, que les armes de la résistance, auxquelles, du reste, le droit devrait toujours dispenser de recourir.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Ces différentes circonstances attestaient néanmoins le désir qu'avait le parti hostile de violenter les réformés. Il ne tarda pas à se manifester plus clairement encore.

La supplique dressée par le châtelain de la Pérouse obtint réponse le 6 d'octobre 1623. Par cette réponse, le duc accordait aux catholiques tout ce qu'ils avaient demandé, et ordonnait aux protestants de démolir six de leurs temples, (sous prétexte que ces édifices étaient placés hors des limites assignées au culte réformé, par l'édit de 1602).

Les frais de sceau, d'expédition et autres, s'élevaient à trois mille ducats, et les protestants seuls furent chargés de les payer.

Ceux-ci, reconnaissant alors combien le conseil qu'ils avaient suivi leur était pernicieux, adressèrent une nouvelle requête au souverain. Cette requête fut interceptée, perdue ou arrêtée en route. Elle n'arriva pas. L'ordre qu'elle avait pour but de faire révoquer, subsistait toujours. Le gouverneur de Pignerol vint à Pinache pour faire démolir le temple commencé. Les Vaudois le supplièrent d'attendre la réponse du prince à leurs récentes représentations;

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

il attendit, mais la requête elle-même n'avait pas encore été remise au duc.

Les moines présentaient ce retard à recourir, et ces délais à exécuter, comme un mépris de la part des Vaudois pour les ordres de leur souverain. Il y eut à la cour des échos, qui augmentèrent la force et l'insistance de ces haineuses insinuations; et le 15 de janvier 1624, le duc donna ordre à ses troupes de marcher sur la vallée du Cluson, afin de démolir par la force les six temples indiqués comme étant hors des limites tolérées.

Un régiment d'infanterie française, à la solde de Charles-Emmanuel, et sous le commandement du colonel Savine, entra dans la vallée de Pérouse par celle du Pragela. Des officiers de justice montèrent de Turin, sous la direction du collatéral Syllano, qui devait, en cas de résistance de la part des Vaudois, mettre les milices des environs sous le commandement du comte Camille Taffin.

Arrivé à Pérouse, le collatéral eut connaissance de la requête des Vaudois, qui n'était pas parvenue à la cour. La trouvant fondée, il ajourna l'exécution de ses ordres, et la fit expédier à Turin.

Mais dans l'intervalle, le régiment de Savine était

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

arrivé à Saint-Germain. On voulut le faire marcher contre les Vaudois; ces derniers implorèrent le secours de leurs frères des vallées voisines. Le régiment lui-même fut démembré par la défection d'un grand nombre d'officiers et de soldats, qui demandèrent leur congé, pour ne pas combattre contre les protestants, dont ils partageaient les croyances. Plusieurs d'entre eux passèrent même du côté des Vaudois.

Le comte Philippe de Luserne prit alors de grandes précautions, pour empêcher les habitants de sa vallée de se rendre au secours de leurs frères du Val-Pérouse. Un certain nombre de volontaires partit néanmoins à travers les neiges (on était à la fin de janvier), et accourut à Saint-Germain.

De leur côté, les pasteurs du Val-Cluson et de Pragela, pays alors sous la domination française, se rendirent à Pinache, pour essayer par leur pacifique médiation, de terminer le différend.

Après deux jours entiers de longues conférences, il fut convenu que les Vaudois démoliraient leurs temples, à condition qu'il leur serait permis de les reconstruire dans les mêmes localités, quoique sur d'autres emplacements.

Ils commencèrent sur-le-champ à démolir celui de

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Pinache, afin de voir si réellement les troupes se retireraient après cette manifestation, ou s'il serait nécessaire de prendre des mesures plus vigoureuses; car on ne pouvait s'imaginer que huit à dix mille hommes n'eussent été réunis que pour assister, l'arme au bras, à la démolition de quelques murs.

A peine ce travail de destruction était-il commencé, que des courriers arrivèrent de Saint-Germain, annonçant avec effroi que les Vaudois y étaient attaqués de toutes parts. Ceux de Pinache et du Val-Pérouse coururent aux armes. Ayant repoussé de Saint-Germain les troupes assaillantes, ils revinrent furieux. Une troupe de ces vaillants montagnards voulait, dans son indignation, s'emparer du collatéral Syllano, et de ses hommes de justice, qu'elle accusait hautement de trahison.

Les pasteurs de Pragela cherchèrent à la calmer, couvrirent de leur évangélique protection les commissaires menacés, leur offrant même un refuge à Mentoules, sur les terres de France.

Ces officiers de justice s'y rendirent; mais la guerre continua dans le bas de la vallée, et les ennemis, une seconde fois repoussés, mirent le feu aux granges et aux maisons isolées, des alentours de Saint-Germain. Les habitants de ce village, craignant d'être assaillis

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

plus vivement encore à la suite de cette attaque, envoyèrent, durant la nuit, des émissaires pressants dans les vallées d'Angrogne et de Luserne, pour demander main-forte.

Le comte de Luserne s'opposa de nouveau à la levée de boucliers que voulaient faire les Vaudois ; puis il partit lui-même, à franc étrier, pour Saint-Germain, et vint au milieu de la nuit trouver le colonel Savine, afin de prévenir l'effusion du sang.

Ses négociations réussirent d'abord ; des députés (1) vaudois du Val-Luserne se rendirent, sur la demande du comte, au camp du général français.

Les pourparlers se prolongèrent sans aboutir. De nouvelles violences eurent lieu de la part des soldats. Les habitants de Saint-Germain étaient toujours privés de leurs demeures, détruites par l'incendie ou occupées par les troupes.

— C'est assez retarder ! s'écrièrent les montagnards, allons chasser nous-mêmes cette armée de notre pays ! — Et transportant leurs propres familles sur les points les plus inattaquables de leurs montagnes, ils

(1) Ce furent : Chanforan, syndic d'Angrogne ; François Goante, de La Tour, et Moïse Eynard, de Luserne.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

s'armèrent en grand nombre pour accourir sur le camp ennemi.

C'était le 17 février 1624; le comte Philippe de Luserne, qui paraissait prendre alors un vif intérêt aux Vaudois, monta aussitôt à cheval et vint en toute hâte représenter au colonel Savine et au lieutenant Taffin, qu'ils allaient être exterminés, s'ils ne déposaient pas leurs prétentions offensives.

— Eh quoi ! leur dit-il, vous avez été tenus en échec jusqu'ici par une faible partie de ce peuple, et maintenant qu'il se lève tout entier pour défendre son territoire injustement attaqué, vous ne craignez pas que S. A. ne vous rende responsables du sang qui va couler, des malheurs qui peuvent survenir, et enfin, d'avoir dépassé cruellement les ordres qu'elle a donnés ?— L'armée elle-même subissait avec impatience la position détestable dans laquelle l'hiver et ses chefs l'avaient mise. Une énorme quantité de neige était tombée depuis peu de jours, les provisions étaient épuisées, le bois manquait pour se chauffer. Les murmures du soldat se joignirent aux instances du comte de Luserne. Enfin la levée du camp fut décidée, et l'armée se retira, laissant derrière elle un pays ravagé par l'incendie, les frimats et les déprédations.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Les moines et le clergé, causes de toutes ces alarmes, tremblaient qu'après le départ des troupes, le peuple vaudois ne se vengeât sur eux de tout le mal qu'il avait souffert. Mais ils en furent quittes pour la peur, et des députés ayant été envoyés à Turin, le duc de Savoie publia une amnistie complète pour tout ce qui s'était passé durant ces événements. Il ordonna de rendre aux Vaudois les meubles et les biens qui leur avaient été enlevés, et, des deux parts, la restitution des prisonniers.

Charles-Emmanuel, qui avait été en guerre avec la France de 1613 à 1617, signa, le 7 janvier 1623, un traité avec Louis XIII, pour repousser les Espagnols de la Valteline ; et il reprit les hostilités contre la France en 1628, en s'alliant alors avec la maison d'Autriche, dans l'espoir de gagner le Montferrat, au milieu des prétentions rivales que venait de faire surgir, au sujet de cette province, la succession récente du grand-duc de Mantoue. Ces fréquentes infidélités ne servirent ni sa gloire ni son pouvoir. Il mourut en 1630, dépouillé de presque tous ses Etats, par la France qu'il avait trompée.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Nous verrons, dans le chapitre suivant, quels résultats eurent ces événements pour les vallées vaudoises du Cluson et de la haute Doire.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

CHAPITRE XIV.

HISTOIRE DES VAUDOIS DU PRAGELA

ET DES VALLÉES ADJACENTES.

QUATRIÈME ÉPOQUE.

(Depuis la conquête du Piémont par Louis XIII, jusques aux *Pâques Piémontaises.*)

—

En 1629 et en 1630, Louis XIII envahit le Piémont par les portes de Suze et par la vallée de Pragela. Sa présence au milieu des Vaudois eut une grande influence sur leurs destinées, et la nature de cette influence dépendait en partie des événements antérieurs.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

La dernière des guerres de religion dont la France fut le théâtre, était alors dans toute son ardeur. Le parti protestant fut vaincu par les armes et ne se releva que par la discussion.

En 1627, les ducs de Rohan et de Soubise, chefs des huguenots, avaient demandé du secours à l'Angleterre, qui envoya cent cinquante vaisseaux devant la Rochelle. Le cardinal de Richelieu fit construire une digue célèbre, pour les empêcher d'introduire aucun secours dans la ville. Le siége de la Rochelle dura depuis le 10 août 1627 jusqu'au 28 octobre 1628. Cette place ne se rendit qu'à la dernière extrémité. Douze mille personnes y étaient mortes de faim. Les fortifications de cette place furent démolies, l'échevinage aboli, l'exercice du catholicisme rétabli sur des ruines. Louis XIII, qui y avait fait son entrée le 1er novembre, reçut une sorte de triomphe à son retour à Paris, qui eut lieu le 23 décembre.

Dans l'intervalle, plusieurs places de second ordre avaient été enlevées aux protestants, dans le Vivarais et dans le Languedoc; mais plusieurs autres tenaient encore (1).

(1) *Privas*, dans l'Ardèche, investi le 14 mai 1629, fut pris le 27. La ville fut livrée au pillage; cent des principaux habitants furent pendus, et cent

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Au commencement de l'année, Charles de Gonzague, duc de Nevers, avait hérité du duché de Mantoue, que l'Espagne et la Savoie voulaient lui disputer. Le roi de France le soutint et marcha bientôt en personne sur le Piémont. Le marquis d'Uxel lui servit d'avant-garde. Dès le printemps de 1628, il chercha à forcer les Alpes, pour pénétrer dans les vallées d'Italie. Toutes les troupes du Piémont furent bientôt sur pied.

Le colonel Purpurat, commandant des milices vaudoises, convoqua une réunion des pasteurs et des syndics vaudois à Rocheplate (1), pour les engager à user de leur influence sur le peuple, afin d'armer le plus grand nombre de bras possible.

Les Vaudois le promirent, à condition qu'on leur laisserait garder à eux-mêmes les passages de leurs montagnes; ce qui fut accordé (2).

Les gardes qu'ils établirent étaient inspectées par

condamnés aux galères. — *Alais*, assiégé le 6 juin, capitula le 16. — Le duc de Rohan tint alors une assemblée des chefs protestants à Anduze, et demanda la paix, qui fut conclue le 27 juin à Alais. — On démantela ensuite toutes les places fortes des protestants. Montauban fit quelque résistance; mais Richelieu y entra le 20 août. — Trois mois après (le 21 novembre) il fut nommé premier ministre. — (Tiré de l'*Art de vérifier les dates.*)

(1) Le 26 juin 1628.

(2) Gilles donne en détail le résultat de cette délibération. Chap. LVI, p. 469-471.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

des officiers supérieurs de l'armée ducale. Charles-Emmanuel lui-même vint inspecter les retranchements élevés dans la vallée de Pérouse (1). Le comte de Verrue, l'un de ses généraux les plus distingués, renouvela auprès des pasteurs de cette vallée les considérations déjà présentées par le colonel Purpurat à Rocheplate; il y joignit la promesse d'une protection efficace, de la part du souverain, en faveur de la liberté religieuse.

Mais l'armée du duc de Savoie était en grande partie composée d'Italiens et d'Espagnols auxquels on n'osait se fier. Celle du roi de France venait de combattre les protestants. Des deux côtés on voyait des dangers. Le prince demandait aux Vallées des sacrifices d'hommes et d'argent. Une extrême disette de vivres augmentait encore les souffrances de la population. Les moines de Pignerol et les missionnaires jésuites en profitaient pour arracher des apostasies à la mendicité.

Le 16 janvier 1626, Louis XIII partit de Paris, afin de traverser les Alpes à la tête de son armée.

Lorsqu'il fut à Briançon (sur la fin de février), le

(1) Il vint le 9 juillet et le 14 d'août 1628.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

gouverneur de Pignerol ordonna à tous les habitants des Vallées, capables de porter les armes, de se tenir prêts à marcher. Le comte Philippe de Luserne se mit à leur tête et les conduisit dans le Val-Pérouse. Charles-Emmanuel s'était avancé dans la vallée de la Doire.

Le 4 de mars, Louis XIII franchit le mont Genèvre, et le 6 du même mois, il force, en personne, les trois barricades du Pas de Suze défendues par le duc de Savoie, qui dut céder à la supériorité du nombre et du courage.

Le 11 mars, il conclut un traité de paix. Charles-Emmanuel, qui était allié des Espagnols, s'engage à combattre contre eux et à soutenir la France pour leur faire lever le siége de Casal, au profit du duc de Nevers.

Après la victoire qu'il venait de remporter, Louis XIII reçut des félicitations et des adresses de diverses natures, au milieu desquelles nous devons distinguer celle du prévôt d'Oulx.— « Sire ! disait-il en substance, la Providence a béni vos armes, parce que vous les avez consacrées au service de la foi. Les nombreux triomphes que V. M. a remportés en France, sur l'hérésie, comblent de joie tous les cœurs catholiques ; partout ils prient le ciel pour la conservation et la

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

gloire de V. M. Le ciel qui vous a conduit dans nos contrées veut compléter son œuvre en augmentant votre gloire et nos consolations, par le relèvement du culte catholique, qui se fortifie sur les pas de V. M., et qui a tant besoin d'un pareil concours dans ces tristes vallées, où l'on ne peut dire sans amertume qu'il a été complétement aboli.»

A cette pièce était jointe une requête, signée par quelques catholiques du lieu, qui demandaient au roi la restauration de leur culte, dans toutes les communes de la haute Doire, où il n'existait plus alors un seul curé (1).

Louis XIII ordonna, par un édit du 1er d'avril (2) 1629, que l'exercice de la religion romaine serait partout rétabli, dans les vallées d'Exiles, de Bardonèche, de Sézane et du Pragela; que le clergé catholique rentrerait immédiatement en possession de tous les biens qui lui avaient autrefois appartenu, en quelques mains qu'ils fussent passés, et quelque prescription que l'on pût faire valoir en faveur des propriétaires actuels.

(1) Cette requête fut présentée par *Biragus, vicaire général de la prévôté d'Oulx.*

(2) *Sommaire des archives de la prévôté d'Oulx.* (Arch. de l'év. de Pignerol).

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

M. de Verthamont, intendant de justice dans l'armée d'Italie, fut commis pour l'exécution de ces ordres (1).

Dès le lendemain il se transporta sur les lieux, pour reconnaître les circonscriptions des anciennes paroisses.

M. Henri d'Escoubleau, archevêque de Bordeaux, s'y rendit avec lui, muni de tous les pouvoirs nécessaires, pour régler ce qui tenait au spirituel.

Deux ou trois églises, qui n'étaient pas encore entièrement ruinées, furent mises en état de recevoir des offices.

Il restait encore quelques masures d'un ancien prieuré, dans le village de Mentoules; le prieur y fut solennellement rétabli (2); et afin de maintenir l'effet de ces mesures, Louis XIII nomma, avant son départ, un gentilhomme catholique du pays comme gouver-

(1) Par décret daté également du 1er avril 1629. — On trouve à la date du 3 avril : *Procédure faite par M. de Verthamont, intendant du Dauphiné, commissaire délégué par le Roy, pour le rétablissement de la religion et la restitution des biens de l'Eglise, en la vallée de Pragela.* (Un fort vol. manuscrit. — Arch. de l'év. de Pignerol).

(2) *Sommaire de l'Estat de la religion dans la vallée de Pragela*, in-4o, p. 3. — Ce prieur se nommait *Orcillet*. (Voir une lettre autographe de Verthamont, datée du 29 avril 1629, *à M. Orcillet, prieur de Mentoules :* pour régler sa réinstallation. — Arch. de l'év. de Pignerol.)

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

neur de la vallée et lieutenant du roi, pour veiller aux intérêts de l'Eglise romaine, dans tout le Pragela.

Mais cette Eglise n'avait encore que bien peu d'adhérents dans ces hautes vallées ; la puissance royale, en lui ouvrant un accès officiel dans les villages, ne lui avait pas ouvert un accès dans les cœurs. Ses prêtres n'eurent que des paroisses sans paroissiens, et leurs efforts fussent probablement restés sans succès, sans une circonstance inattendue qui vint leur imprimer une impulsion nouvelle et leur ouvrir un champ plus étendu.

Le duc de Savoie, qui ne s'était point conformé au traité de Suze (1), était de nouveau menacé par la France. Dès le commencement de 1630, le cardinal de Richelieu fit marcher contre lui une armée considérable. Elle entra en Piémont, par la vallée de la Doire, paraissant se diriger sur le Montferrat ; mais bientôt elle changea de route, prit au midi, et remonta vers Pignerol ; cette ville fut assaillie le 20 mars 1630 et se rendit deux jours après. La citadelle tint jusqu'au 29.

Le maréchal de Créqui dirigeait les opérations.

1) Du 11 mars 1629.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Dès le 21, il s'était emparé de la vallée et du château de la Pérouse. De là, il somma les vallées de Saint-Martin et de Luserne de se rendre à discrétion. Elles voulurent résister. Les Vaudois demandèrent au duc de Savoie des secours, qu'il ne put leur envoyer. L'armée française se rapprocha d'eux et vint camper à Briquéras. Charles-Emmanuel, au contraire, s'était retiré au delà du Pô. Une plus longue résistance devenait impossible. Les Vallées se rendirent, à condition qu'elles ne seraient jamais tenues de porter les armes contre le duc de Savoie, et que le libre exercice de la religion protestante leur serait garanti. Le maréchal de Schœnberg accepta ces conditions.

Des députés de chaque commune vaudoise se rendirent ensuite à Pignerol (1), pour prêter serment de fidélité au roi de France.

De nouveaux détachements des troupes françaises arrivaient chaque jour. Le pays était épuisé. La peste, la famine et la guerre le désolaient en même temps. Ces fléaux, loin de se calmer, augmentaient d'intensité. La présence des troupes aggravait la rareté et le haut prix des vivres. Louis XIII, qui s'était rendu à

(1) Le 5 d'avril 1630.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Lyon au mois de mai, passa de là dans la Savoie, qui fut soumise en peu de temps. Au mois de juillet, le duc de Montmorency s'empara du Marquisat de Saluces. Presque tout le Piémont passa alors sous la domination française, et le siége de Casal, source première de tant de troubles, fut levé par les Espagnols, le 26 octobre, devant les armes victorieuses de la France (1).

Charles-Emmanuel mourut de douleur (2), et son fils, Victor-Amédée Ier, traita de la paix à Ratisbonne, le 13 octobre. Par ce traité, il recouvra tous ses Etats, et obtint dans le Montferrat quelques places peu importantes. La vallée du Cluson avec celle de la haute Doire, et la ville de Pignerol restèrent à la France (3).

Les Vaudois qui se trouvaient dans ces contrées purent alors se prévaloir, pour la célébration de leur culte, des édits qui régissaient l'Eglise réformée de

(1) En vertu du traité de Ratisbonne, qui avait été signé le 13, et par lequel la France et l'empire germanique maintenaient au duc de Nevers la possession du duché de Mantoue.

(2) Le 26 juillet 1630.

(3) Les bases de ce traité avaient été posées le 31 mars 1630; il fut modifié par celui de Queyrasque, le 6 avril, et confirmé à la paix de Munster, en 1648. — Les vallées de Luserne, d'Angrogne et de Saint-Martin restèrent sous la domination française jusqu'au 8 septembre 1631. (Comparer l'*Art de vérifier les dates*, édit. de 1770, p. 841, col. 2. avec Gilles, ch. LIX, p. 517.)

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

France. Un traité du 12 avril 1630 les y avait autorisés (1); mais la ville de Pignerol demanda que le culte protestant fût interdit dans tout son territoire (2); et cette exclusion fut accordée.

Cependant les prêtres qui avaient été établis dans la vallée de Pragela en 1629, et les missionnaires capucins qui s'y étaient rendus pour travailler à la conversion des hérétiques, moururent ou s'enfuirent presque tous, durant la peste de 1630. Le prieur de Mentoules resta seul. De nouvelles conversions furent tentées sans succès. Le nombre des Vaudois, loin de diminuer, s'augmentait chaque jour. Louis XIII leur avait accordé la confirmation de leurs anciens priviléges (3). Par leurs travaux agricoles, leur industrie ou leurs acquisitions, ils occupaient, dans la contrée, un espace de plus en plus étendu. Ayant voulu ouvrir de nouveaux lieux de réunion, l'intendant Destempes s'y opposa (4), en décidant qu'il ne serait rien innové à cet égard.

(1) Ce traité est cité dans un arrêté du conseil royal de Pignerol, du 24 avril 1654. (Archives civiles de Pignerol. Catég. XXV, liasse Ire, no 7.)

(2) Cette requête est du 5 de juin 1630. — On y demande aussi que l'abbaye de Pignerol soit érigée en évêché. Louis XIII promet de s'y employer auprès du pape. (Même source, catég. XXV, liasse 1, no 5.)

(3) Le 6 de juin 1630. — Léger, p. II, p. 161-162.

(4) Par arrêté du 10 juillet 1645; cité dans la pièce renfermée aux Archives civ. de Pignerol. Cat. 25, Mazzo 1o, no 7.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Mais l'attention publique se porta par là même sur l'extension qu'ils avaient acquise. Leurs ennemis se récrièrent sur ces empiétements, le clergé fit agir les magistrats, et le procureur général de Sa Majesté exposa au conseil souverain, établi à Pignerol, que plusieurs des protestants du Val-Pérouse s'établissaient hors des limites dans lesquelles seules il leur était permis de célébrer leur culte.

En conséquence, le conseil, par son arrêté du 17 Juillet 1645 (1), renouvela aux Vaudois la défense arbitraire d'ouvrir des écoles ou des temples, de prêcher et même de dogmatiser, en dehors de ces anciennes limites.

Il défendit en outre à tout protestant étranger, de s'établir dans le pays, sous peine de la confiscation de tous ses biens, et d'une amende de mille livres, pour la commune qui aurait souffert un pareil établissement, sans en donner avis au greffe du tribunal de Pignerol.

Enfin il était interdit aux protestants d'exercer aucun office public; d'acheter ou d'affermer aucun domaine, hors de leurs limites; de travailler les jours de fête catholique; de détourner de leur résolution

(1) Même source, catég. XXV, Mazzo 2o nº, 1o.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

ceux d'entre eux qui auraient manifesté l'intention de se catholiser; de vendre et d'acheter aucun livre de religion protestante, et de tenir des assemblées municipales sans l'assistance du juge du lieu, sous peine de deux cents livres d'amende pour chacun de ceux qui y auraient assisté.

Ce même édit renfermait aussi une interdiction à l'égard des catholiques. Il leur défendit (1), de contribuer en aucune façon à l'entretien des temples ou des pasteurs protestants, sous peine de cinquante livres d'amende pour chaque contravention.

On conçoit aisément que cette dernière clause fut une des plus exactement observées; mais elle prouve néanmoins, que les mœurs du pays avaient été imbues de cet esprit de fraternité qu'on voit partout éclore à l'entour des Vaudois, et dont les adhérents d'un autre culte que le leur ne laissaient pas de subir la commune influence.

Les Vaudois, se trouvant lésés par ces nombreuses restrictions, firent valoir les droits dont ils avaient joui sous les ducs de Savoie, dont tous les édits étaient maintenus par l'arrêté du 17 juillet (2);

(1) Par l'article 10.

(2) Pièce susdite. *Archives civiles de Pignerol*, catég. 25, liasse 2, n° 1, article XI.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

et sur leur requête, le conseil souverain déclara « n'avoir entendu innover, ni altérer aucune chose, « ès droits, état et condition, esquels les demandeurs « estoient, sous la domination des ducs de Savoie, « en 1630 (1). »

Mais l'édit de Nantes avait accordé aux protestants le libre exercice de leur culte et l'entrée dans toutes les charges de judicature et de finances. Les Vaudois de Pragela faisaient alors partie de la France; ils demandèrent que les bénéfices de cet édit s'étendissent jusqu'à eux : ce qui leur fut accordé, par décisions du conseil, du 10 mars et du 19 août 1648 (2).

Sous l'empire de cette législation plus douce, le nombre et la prospérité des Vaudois du Pragela s'accrurent rapidement. Les tentatives de Louis XIII pour rétablir le catholicisme dans leur pays n'avaient produit qu'un effet momentané. Les églises qu'il avait fondées en 1622, demeuraient vides et fermées; les cures où devait résider, pour un troupeau absent, un prêtre solitaire, furent bientôt désertes elles-mê-

(1) Ce sont les termes de l'arrêt. Même source. Liasse 2, nº 2. La décision du conseil, est du 23 octobre 1645.

(2) Citées dans l'arrêt du 24 avril 1645. (Arch. civ. Pignerol. Cat. 25, Mazzo 1º, nº 7.)

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

mes; la peste de 1630 en avait tué ou banni les inutiles habitants. Ces ecclésiastiques ne furent pas remplacés (1). En divers lieux, le corps municipal fit servir les édifices devenus vacants à d'autres destinations.

Aux Traverses, la chapelle catholique tombait en ruines; les Vaudois en tirèrent des matériaux pour se construire un temple.

Ce fait fut érigé en crime. On les accusa de forfaiture, de vol, de rébellion, de sacrilége.

Lesdiguières intervint, en qualité de gouverneur du Dauphiné, et décida qu'ils payeraient, pour bâtir une nouvelle chapelle, le prix des matériaux enlevés à l'ancienne (2).

Les catholiques, dont le vieux Lesdiguières avait embrassé le parti, ne devaient pas témoigner beaucoup de reconnaissance à celui-ci pour son intervention dans le cas actuel; car, peu d'années après,

(1) « De 1629 à 1646, le prieur de Mentoules fut le seul prêtre de la vallée. » (*Mémoire touchant l'établissement, les progrès et la cessation de la religion protestante en Pragela.* — MSC. de la bibl. du roi, à Turin.)

(2) Lettre de Lesdiguières *aux châtelains et consuls de Pragela.* Datée de Grenoble, 13 mars 1650. (Arch. de l'év. de Pignerol). — Cette lettre était du duc de Lesdiguières et non du connétable; car ce dernier mourut en 1620. — Il est fait mention de celui-ci, comme gouverneur du Dauphiné, dans une lettre de Louis XIV. à Cromwel, du 26 mai 1655. (Léger, p. 227.)

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

la ville de Pignerol, voulant de rechef repousser de son territoire les Vaudois, qu'un souffle de prospérité croissante en rapprochait toujours, adressa une requête à Louis XIV, et après s'être élevés contre la liberté religieuse, dont les protestants de Pérouse et de Pragela prétendaient jouir, les signataires s'exprimaient ainsi: — « Le traité qui la leur garantit a été fait en janvier 1593, par Lesdiguières, les armes à la main. Il est vrai qu'il a été confirmé plus tard, en termes généraux. Mais, considérant que *ce traité n'est pas considérable, vu que ce général professait alors la religion réformée*, et que le roi, Henri IV, avait été *obligé* de ramener ses sujets, par toutes les voies possibles;... que d'ailleurs ce traité a été tacitement révoqué par l'édit de Nantes, qui n'autorise le culte protestant que dans les lieux où il se célébrait avant cette époque, et que les Vaudois de Pérouse ne peuvent prouver qu'ils ont joui du libre exercice de leur culte sous les ducs de Savoie:... nous demandons que Sa Majesté interdise formellement ce culte dans tout le territoire de Pignerol (1). »

(1) Cette pièce est du mois d'avril 1654. — Louis XIV accorda ce qu'elle demandait, le 24 du même mois; sa réponse fut enregistrée au conseil royal de Pignerol, le 4 d'août, et le même jour fut publié l'ordre qui in-

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Cette demande fut accueillie. Louis XIV, à peine âgé de dix-sept ans, n'ayant pas même encore reçu le sacre traditionnel des rois de France (1), commençait de servir les prétentions exclusives de l'Eglise romaine, par cet instinct de despotisme qui leur était commun.

L'ambition prosélytique des moines et des jésuites se réveilla à ce soleil de la tyrannie, sans égal dans le monde, selon la devise du grand roi (2).

Ces tentatives de conversion furent d'abord pour les Vaudois plus fatigantes que redoutables, et pour le clergé plus embarrassantes que fructueuses (3). Mais des moyens plus actifs se préparaient. La *propagande* s'était constituée, les *pâques piémontaises* se faisaient pressentir.

Après cette terrible explosion d'un fanatisme ram-

terdisait aux Vaudois l'exercice public de leur religion sur le territoire de Pignerol. — (Ces pièces sont aux archives de cette ville, catég. XXV, liasse Ire, no 7 et liasse 2e, no 3.)

(1) Il fut sacré à Reims, le 7 juin 1654. — La médaille, frappée à l'occasion de cet événement, lui donne pour date le 3; mais un contre-temps obligea de différer la cérémonie de quatre jours. — Louis XIV était né le 5 septembre 1638; il succéda à la couronne le 14 mai 1643, fut déclaré majeur par le parlement de Paris, le 7 de septembre 1651, et épousa, le 9 juin 1660, l'infante Marie-Thérèse. (*Art de vérifier les dates.*)

(2) Sol, *nec pluribus impar.*

(3) Voir : *Breve relazione degli eretici, convertiti dai Padri Missionarii.... Torino,* 1648.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

pant et impitoyable, après cette fête de sang, après cet orage de mort, les victimes fugitives des massacres de 1655, se réfugièrent précipitamment auprès de leurs frères des vallées du Cluson et du Pragela. Ces derniers eux-mêmes prirent les armes pour les défendre (1). « Pendant deux ou trois jours, dit Léger (2), je ne pus savoir ce qu'étaient devenus ma femme et mes enfants, s'ils étaient morts, prisonniers ou en vie. Enfin, je les trouvai tous dans la vallée de Pérouse, sur les terres du roi, dans le déplorable état que chacun peut penser. En qualité de modérateur des Eglises vaudoises, je tâchai d'en rassembler les débris. » Il convoqua un synode entre la vallée de la Doire et celle de Pragela, au hameau de *la Chapelle*, où se réunirent les pasteurs et les anciens de tout le pays ravagé. « Là, dit-il, après les avoir consolés et encouragés, autant que le pouvait faire l'esprit le plus outré du monde, je les conjurai, par tous les arguments que je croyais pouvoir faire le plus d'impression sur leur âme, de ne pas chercher encore à se disperser en pays étranger, comme les y enga-

(1) Manuscrit des *Archives de cour*, à Turin, intitulé : *Fatti, attioni e cose occorsi nelle valli di Luserna, nel 1655 : owero storia della ribellione degl' eretici.* Vers la fin.

(2) Dans son autobiographie, placée à la fin de son ouvrage ; p. 365.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

geait François Guérin, ministre du Roure en Val-Cluson, qui leur prophétisait hardiment que, ni plus ni moins, ils ne rentreraient jamais dans leur patrie, le temps étant venu que *le chandelier* (1) en devait être ôté.

« Je leur remontrai que notre conduite envers le duc de Savoie pouvait être clairement justifiée, et que les barbaries exercées contre nous nous donneraient le ciel et la terre pour défenseurs. Sur cela, presque tous les réchappés s'arrêtèrent dans la vallée de Pragela ou du Cluson, ainsi que dans celle du Queyras et dans la partie du Val-Pérouse qui appartenait à la France. »

Ce fut là qu'en deux jours, ce zélé défenseur des Vallées composa son premier manifeste, pour signaler au monde les cruautés inconcevables dont les Vaudois venaient d'être frappés.

Le monde l'entendit, et Louis XIV lui-même n'osa refuser de joindre ses instances à celles de presque tous les potentats de l'Europe, pour engager le duc de Savoie à effacer les traces de ces atroces désolations (2).

(1) Le sceau des Eglises vaudoises porte un chandelier entouré d'étoiles.
(2) Voir les lettres de Louis XIV à Cromwel : *Léger*, p. 226. *Hahn*, p. 756.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Le gouverneur du Dauphiné eut ordre de recevoir les proscrits avec humanité et de pourvoir à leurs plus pressants besoins. Mais c'était surtout de la part de leurs frères du Pragela qu'ils reçurent asile, secours et protection.

Ces derniers, cependant, étaient eux-mêmes dans les épreuves. Le conseil de Pignerol, non content d'avoir obtenu l'interdiction de leur culte dans tout son territoire, voulut mettre des entraves à leur commerce, et obtint qu'il leur fût interdit de séjourner pendant plus de trois jours dans la ville (1).

On conçoit aisément combien de tracasseries durent en résulter (2). Bientôt même, on défendit aux notaires de Pignerol et de toutes les possessions françaises, par de là les monts, de recevoir aucune vente, achat ou héritage d'un catholique en faveur d'un protestant (3).

Jones, II, p. 345. — Les mêmes auteurs ont publié la plupart des lettres adressées dans ce but à Charles-Emmanuel II.

(1) La demande du conseil est du 15 novembre 1657; l'édit du roi, qui y fait droit est du 22. — Ces pièces se trouvent aux archives civiles de Pignerol, catég. 25, liasse 1, no 8.

(2) On trouve à la même source, en date du 8 d'avril 1658, des *inhibitions* faites par huissier, à des négociants et à des aubergistes de Pignerol, *de recevoir, loger ou contracter société avec aucun de la religion protestante réformée.*

(3) Même source, catég. 25. Mazzo 1o, no IX.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Ces vexations n'étaient pas les seules dont les Vaudois eussent à se plaindre (1), les syndics de Pignerol enjoignirent aux religionnaires établis dans cette ville, de s'en retirer dans l'espace de huit jours, et aux catholiques avec lesquels ils avaient des relations, de rompre tout commerce avec eux (2).

En outre, une mission de Jésuites s'était établie à Fenestrelle, et Louis XIV défendit (3), sous des peines sévères de détourner qui que ce fut, d'aucun projet de conversion (4).

La tâche des pasteurs et des chrétiens zélés du Pragela devenait de plus en plus difficile. Mais ils n'y faillirent pas, et les efforts de leurs adversaires ne servirent qu'à augmenter la ferveur et l'union de ces Eglises persécutées.

Il fallut en venir à des moyens de plus en plus violents pour les détruire, et ce ne fut qu'après une

(1) On trouve sur ce sujet aux *Archives de cour*, à Turin, un *testimoniale* du 23 mai 1658, et une requête où les Vaudois se plaignent des *molestie* dont ils sont l'objet, du 14 juin 1658. (Nos de série 306 et 307.)

(2) Pièces du 3, 4 et 11 janvier 1659. (Archives de Pignerol, Catég. 25, liasse 1re, no 10.) — « Considérant, y est-il dit, que de *mauvais citoyens* « les soutiennent dans cette ville, etc.... »

(3) Le 18 septembre 1659.

(4) *Réflexions sur l'escrit intitulé* : Observations sur un manuscrit, etc... *composé par les ministres du Briançonnais et Pignerol.* (Un MSC. in-4o, de 31 p. aux archives de l'év. de Pignerol.)

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

longue suite de rigueurs, empruntées à la force brutale, que l'Eglise romaine put se flatter de les avoir anéanties, mais non vaincues.

C'est le noble et triste tableau de ces événements qu'il nous reste à esquisser.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

CHAPITRE XV.

HISTOIRE DES VAUDOIS DU PRAGELA

ET DES VALLÉES ADJACENTES.

CINQUIÈME ÉPOQUE.

(Depuis l'introduction des Jésuites, jusques à la démolition des temples protestants, en Pragela).

—

C'est en 1657 que les jésuites missionnaires vinrent s'établir pour la première fois dans la vallée de

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Pragela (1). Ce fut le prince de Conti qui les y envoya (2), sur les sollicitations de la *Propagande* (3). Sortis de la maison de leur ordre établie à Grenoble, ils s'installèrent à Fenestrelle (4).

Là se trouvait, à résidence fixe, un pasteur vaudois, nommé Benjamin de Joux, qui entra en conférence avec eux (5). Le résultat ne paraît pas leur avoir été favorable, car, dans l'espace de huit mois, ils n'obtinrent pas plus de deux conversions (6). Il est vrai

(1) *Sommaire de l'état de la religion en Pragela*, p. 4. — Le *Mémoire sur l'établissement, les progrès et la cessation de la religion réformée en Pragela*, dit : 1656.

(2) Armand de Bourbon, prince de Condé, second fils de Henri II, tira son nom de *Conti* d'un petit bourg de la Somme; fut le chef de la Fronde; puis épousa la nièce de Mazarin; était grand maître de la maison du roi en 1657; fut nommé gouverneur du Languedoc en 1662, et mourut quatre ans après.

(3) Pour des détails sur la congrégation *de Propaganda fide et extirpandis hæreticis*, voir le chap. VII du second volume.

(4) Les premiers qui parurent « furent les sieurs Golier et Billet; après, « on y a fait venir le jésuite Calemart, avec un novice; et depuis on l'a « accompagné du sieur Puisseaud jésuite : à qui, en dernier lieu, on a ad- « joint le jésuite Carbonnet pour remplacer le sieur Calemart, qu'on a en- « voyé à Die. » (*Le succès de la mission de Pragela*.... Genève, chez Gamont, 1660, in-8° de 248 p. — *Advertissement au lecteur.*)

(5) Ces conférences eurent lieu à Fenestrelle, le 2 octobre 1659, et ont été publiées dans l'ouvrage précédemment cité.... *Véritable récit de la conférence tenue à Fenestrelles*, etc.... — Le jésuite *Calemart* publia à Grenoble, chez Verdier, en 1660, deux opuscules sur le même sujet : 1° *Réfutation de la réponse de M. de Joux*.... 2° *Deux marques de l'erreur du calvinisme*, etc....

(6) « Le premier, nommé Jourdan, fut nommé capitaine châtelain de toute

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

que les premiers venus d'entre ces religieux s'y étaient pris avec plus de franchise que d'adresse; ce qui s'éloignait par trop de l'esprit de leur ordre pour qu'on les maintînt à ce poste. On lit en effet que « le jésuite Billet, pour défendre l'autorité de l'Eglise, voulut soutenir l'imperfection des saintes Ecritures, cc qui fait qu'on le trouva impolitique et qu'il fut renvoyé (1). »

Ces Jésuites, du reste, avaient été précédés dans la contrée par d'autres polémistes (2), auxquels un pasteur de Pragela avait déjà répondu (3).

La dédicace de son ouvrage, renferme des paroles touchantes, qu'il n'est pas sans intérêt de citer. — *Aux fidèles des Eglises réformées de la Vallée de Pragela, et à tous ceux qui aiment le Seigneur et Sauveur*

la vallée. Le second, dit un ouvrage du temps, *est le capitaine Guyot, qui a porté les armes en faveur des religionnaires de la vallée de Luserne et s'y était rendu si redoutable, qu'on avait mis sa tête à prix. Aujourd'hui, il ne témoigne pas moins de zèle pour la foi, qu'il en faisait autrefois paraître pour l'erreur.* (*Sommaire de l'état de la religion en Pragela*, p. 4 et 5.) — Ce Claude Guyot, vulgairement nommé *Croyat*, finit par un suicide.

(1) *Le succès de la mission en Pragela...* p. 5, de l'avertissement.

(2) Entre autres, par un ancien ministre protestant, nommé *Jean Balcet*, qui s'était jeté dans l'arminianisme et de là dans le catholicisme. Il entra dans les ordres, devint prêtre et écrivit un ouvrage de polémique intitulé : *Diurnal de la vraie Eglise.*

(3) *Le Manuel du vray chrestien, opposé au Diurnal du sieur Balcet.... par Daniel Pastor....* Genève 1652. Un vol. in-8o de XVI, 915 et XII pages.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Jésus-Christ ; grâce et paix vous soient multipliées ! Puis, exposant les motifs et la méthode qui l'ont dirigé dans son travail : « Je n'ai pas voulu renvoyer à l'Eglise romaine les traits perçants que mon adversaire dirige contre la nôtre,... sachant qu'il faut aborder avec ménagement, et non choquer (1) les aveugles, et enseigner avec douceur ceux qui ont un sentiment contraire. — Or, j'ay voulu, très-chères âmes, vous adresser cette réponse,... attendu que je suis nais (2) et eslevé au milieu de vous; que j'ay eu l'honneur d'y exercer le ministère du sainct Evangile, depuis desjà près de trente ans; que mon aage et mes forces déclinent, et que le temps de mon deslogement approche. J'ay doncques creu, ce mien travail, vous estre deu, estant raisonnable de vous laisser après ma mort, un eschantillon de la doctrine, que je vous ay annoncée durant ma vie. »

« En ceste foy j'ai vescu; et en cette foy, je desire mourir.... Que Dieu vous y maintienne ! pour sa gloire, et pour le salut de vos âmes immortelles (3). »

(1) La signification première du mot *choquer* était *faire subir un choc.*

(2) De *naître* : pour *je suis né.* — Comme le participe de *devoir* est écrit *deu*, pour dû, celui de *croire*, *creu*, etc...

(3) Cette intéressante épître, est datée *de la Souchière* (en Pragela), *1er juin* 1651.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Son vœu fut exaucé; car, bien peu de ses contemporains furent conquis par le prosélytisme papiste.

La vallée de Pragela était alors, d'un bout à l'autre, habitée par de zélés protestants. « Ces hérétiques, disent leurs adversaires, ont dix à douze grands temples pour le dimanche, et plus de soixante petits, où ils se réunissent tous les jours de la semaine; tandis que les catholiques ont à peine une Eglise (1), et quelques chapelles extrêmement éloignées (2). »

En outre, les jésuites y étaient fort mal vus. « L'excès va jusque-là, dit un contemporain, que personne n'ose les loger; et si le prieur de Mentoules et le capitaine Guyot ne leur donnaient une retraite, ils n'en trouveraient point dans toute la vallée (3). « Cependant, ajoute-t-il, ils doivent persévérer : « car l'expérience a fait voir que les missions passagères ne servent qu'à aigrir les esprits sans dissiper l'erreur (4). »

En observant que cette œuvre était analogue, pour les catholiques sincères, à celle que poursuivent les

(1) Celle de Mentoules.

(2) *Procès-verbaux des conversions opérées en Pragela, de* 1676 *à* 1685. — Plusieurs manuscrits volumineux, déposés aux archives de l'évêché de Pignerol. — Le passage cité est sous la date du 13 juillet 1676.

(3) *Sommaire de l'état de la religion dans la vallée de Pragela*, p. 6.

(4) Id., ib. p. 7.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

missionnaires évangéliques chez les sauvages, on ne peut s'empêcher de reconnaître, en plusieurs de ceux qui s'y intéressaient, la sollicitude et le langage d'une véritable charité. Il est permis sans doute de la trouver mal éclairée, mais non de la méconnaître. « Certes! dit, par exemple, l'auteur de la brochure que nous venons de citer, il y aurait pour nous un juste sujet de reproches, si ceux qui ont entrepris d'assister les Persans et les Chinois (1), abandonnaient cette pauvre vallée. Ceux de Pragela sont nos frères, Français comme nous, et sujets d'un même prince; et quoiqu'ils errent en plusieurs points de la religion, toutefois ils ont été lavés dans les eaux du baptême. Ils font profession de servir le même Dieu et le même Sauveur. François de Sales a converti le peuple de Thonon : pourquoi n'espérerions-nous pas une faveur semblable pour ceux de Pragela, si nous prenons la résolution de les secourir, comme nous le devons? Leur conversion pourra même faciliter celle des vallées de Luserne et d'Angrogne (2). » Il supplie, en

(1) Des missionnaires catholiques avaient récemment été envoyés à ces peuplades éloignées.

(2) *Sommaire de l'état de la religion dans la vallée de Pragela, en Dauphiné, et des dispositions de la Providence pour la conversion de ses habitants.* Fin de l'opuscule.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

terminant, tous les chrétiens de réunir leurs aumônes et leurs prières pour arriver à ce pieux résultat.

Mais si tels étaient le désir, le langage et les dispositions des âmes compatissantes qui ont honoré le papisme, on ne peut disconvenir non plus qu'elles-mêmes étaient abusées par leurs directeurs spirituels, et que les chefs, ainsi que les agents actifs de ces œuvres d'intolérance, employaient pour réussir les plus honteux moyens.

Voici de quelle manière ils exposent eux-mêmes ces moyens, dans un mémoire confidentiel adressé au pouvoir.

« Il est urgent d'obtenir un *pariatis* (1), pour prendre trois ministres du Pragela (2), que le parlement de Grenoble a condamnés aux prisons (3). Ils se sont refugiés dans la vallée de Luserne avec deux autres criminels (4). Il faudrait que M. le marquis de Pia-

(1) Lettre de cachet : ordre d'incarcérer à vue.

(2) Jacques Papon, Benjamin de Joux et Michel Bourset.

(3) Pour avoir prêché dans leurs annexes, contrairement aux édits du 20 juin 1636 et 21 avril 1637, qui interdisaient aux pasteurs de faire des prédications ailleurs que dans le lieu de leur résidence. — C'est par suite de ces édits qu'il s'établit, dans tous les villages du Pragela, une réunion de prière, qui se réunissait chaque jour, sous la présidence des anciens du lieu.

(4) Ces criminels étaient coupables d'avoir présidé des réunions religieuses. L'un était *Jean Jourdan*, consul de Fenestrelle ; l'autre *Jean Passet*, riche négociant de Mentoules.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

nesse (1) commandât aux gouverneurs de Luserne et de Saint-Martin de les saisir... de la même façon que monseigneur du Mestié saisit, il y a quelques années... des voleurs, qui ont été punis selon leurs crimes (2).

« Il faudrait défendre à ceux de Luserne de loger les marchands du Pragela qui trafiquent en ces pays. — Il ya trois hérétiques qui trafiquent à Turin (3) : il faudrait saisir leurs marchandises ; *et comme ils ne peuvent subsister sans cela, on peut dire qu'ils seront près de se convertir* (4). — Il faudrait que le gouverneur de Suze, de Méane et Jalas, empêchât que les hérétiques de Pragela demeurassent dans les lieux de sa juridiction, car ils y prêchent en secret leurs erreurs.

« Il faudrait chasser de la vallée de Luserne un

(1) Vice-président du conseil de la *Propagande*.

(2) Faire saisir *comme voleurs* des ministres et des hommes honnêtes, coupables seulement de prier Dieu : quel procédé délicat pour convertir selon la charité chrétienne !

(3) Le mémoire, donne leurs noms et leur adresse. « Ils sont, dit-il, logés au *Cheval-rouge*.

(4) Ces paroles sont textuelles. — Quel système de conversion ! et quelle valeur pouvaient avoir celles qu'on avait obtenues ? Combien les âmes simples et charitables, qui avaient la naïveté de s'intéresser à cette œuvre de prosélytisme, eussent été humiliées de voir leur religion se déshonorer par l'emploi d'aussi honteux moyens !

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

nommé Martin, natif de Balboutet, en Pragela. — Ce jeune ministre a remplacé le pasteur Léger, dont la maison a été rasée; mais il n'est pas moins séditieux (1) que Léger, et peut faire encore plus de mal que lui.

« Il serait nécessaire d'avertir le roi de France que le secrétaire du gouverneur et un capitaine de la citadelle de Pignerol font l'exercice de leur religion dans des chambres, où ils se rassemblent avec des soldats huguenots; ce qui peut pervertir les catholiques (2). »

Il est ensuite question, dans cette pièce, d'interdire aux Vaudois du Pragela de commercer et de séjourner en Piémont, quoique cette faculté leur eût été formellement garantie (3). Le mémoire se termine par des dénonciations contre différentes personnes, et même contre des catholiques dont on recommande

(1) Les accusations vagues remplacent ici les faits positifs : pour des esprits prévenus, elles ont quelquefois d'autant plus de portée qu'elles ne sont limitées par aucun fait.

(2) Les personnes dont il est ici question sont nommées dans l'original. — Leurs exercices religieux se bornaient à lire la Bible et à prier. — (Cette pièce est intitulée : *Mémoire en faveur de la Mission en Pragela*, et se trouve aux *Archives de cour*, à Turin, no de série 425.)

(3) Par l'édit du 6 juin 1630. (Léger, t. II, p. 161.) — Beaucoup d'autres droits acquis, ou légitimes, leur étaient également déniés. — Une requête des Vaudois de *Moulières*, *Sauze* et *Rolières*, expose en 1669 qu'il existe deux cimetières dans la commune, et demande qu'il en soit mis un à leur usage. — Elle fut refusée. (Arch. civ. de Pignerol.)

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

de se défier, comme étant trop favorables aux protestants.

Tel est l'esprit des partis, qui débordent toujours et entraînent quelquefois ceux qui les soutiennent.

On peut s'attendre à ce que des conversions obtenues par de pareils moyens ne fussent pas bénies. La première dont nous avons parlé, celle du capitaine Guyot, en fut un triste exemple. Ce malheureux, quelque temps après avoir abjuré, fut atteint de folie. Il commit un meurtre sans motif; après quoi il mit le feu à sa maison, et s'y laissa brûler (1).

Mais les promesses, les récompenses, les captations de diverses natures, dont le succès repose toujours sur la corruption des deux parties pactisantes, étaient surtout en faveur dans le système des propagandistes. On employa ce moyen dans une proportion aussi large, pour ainsi dire, que l'est celle du péché dans la nature humaine. Depuis le châtelain de la vallée jusques au pâtre des montagnes, chacun eut à lutter contre le démon de la cupidité, et beaucoup succombèrent. Sous la pression des dragonnades, et dans l'absence de leurs pasteurs, emprison-

(1) *Le succès de la mission de Pragela.... par Benjamin de Joux, ministre à Fenestrelles* : dans l'*Advertissement*.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

nés ou fugitifs, il fallait peu de chose, avec ces pauvres gens, pour faire accepter, de la faiblesse ou de la terreur, les récompenses de l'apostasie.

« Il a été fait un très grand nombre de conversions dans les vallées de Pragela, dit Pélisson (1), par les soins de l'évêque de Grenoble, de la Propagande et des jésuites ; en sorte que, sans autre distribution que d'environ deux mille écus, envoyés à diverses fois, on a les listes bien certifiées de sept à huit cents personnes rentrées dans l'Eglise. »

« J'écrivis, ajoute-t-il, qu'on ne laissât échapper aucune occasion pour convertir les familles du peuple... je marquai même que l'on pourrait aller jusqu'à cent francs (2). »

Quel honteux trafic des choses les moins susceptibles d'être évaluées à prix d'argent ! — Ou plutôt, les convictions, la conscience, la grâce divine, tout ce qui est inappréciable était vénal pour Rome et absent de semblables marchés?

(1) Mémoire daté de Versailles, 12 juin 1677. — Pélisson Fontanier avait été lui-même protestant, et mit beaucoup d'activité, après avoir embrassé le catholicisme, à faire entrer dans l'Eglise romaine ses anciens coreligionnaires.

(2) Cité par : *La politique du clergé de France, avec les derniers efforts de l'innocence affligée... Amsterdam*, 1682. Un vol. in-32, p. 152, 153.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Ajoutons, afin de décharger au moins les Vaudois d'une partie de ces apostasies vénales, qu'un grand nombre de vagabonds, étrangers à leurs vallées, se firent passer pour protestants, afin d'obtenir le salaire d'un cupide semblant d'abjuration. C'était encore à trop haut prix qu'un tel scandale se payait.

Ces moyens, toutefois, furent bientôt insuffisants; et c'est alors qu'une influence nouvelle vint au secours de la foi catholique. Je veux parler de l'oppression exercée par les *dragons*, placés en garnisaires chez les pauvres campagnards qui professaient la foi évangélique. Ces derniers, écrivait le supérieur des jésuites, établis à Fenestrelle, « furent tout humiliés « à la vue de tant de troupes. Ils quittèrent alors cet « orgueil et ce libertinage (1), dans lequel ils avaient « vécu; et, au lieu de mépriser les missionnaires, « comme à l'accoutumée, ils vinrent implorer leur « secours contre l'insolence des soldats. Cette humi- « liation des hérétiques n'a pas peu servi à la conver- « sion de plusieurs, dont nous parlerons dans cette « liste. »

« Comme, après Briançon, le bourg de Sézane a

(1) Esprit de liberté, d'indépendance.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

« souffert plus que d'autres du passage des troupes, « un des pères missionnaires s'offrit pour aller y faire « quelques exercices de mission. Les habitants avaient « déjà recommandé à l'abbé d'Oulx de ne leur point « envoyer de prédicateur pendant le carême, et de ne « plus les confesser; mais alors ils bénirent Dieu de « leur avoir fait rencontrer un confesseur qui ne leur « fermât pas la porte du ciel (1). »

Il est vrai que, depuis sa fondation, l'établissement des missionnaires s'était puissamment fortifié.

La châtellenie de la vallée du Cluson étant devenue vacante, le prince de Conti la fit acheter (2), et y plaça un fervent soutien des missionnaires. « Sans cet appui, dit un écrit du temps, ils n'eussent pu rien faire; et la manière dont cette charge est maintenant occupée fait le fondement de tout le bien qu'on peut espérer d'obtenir dans ce pays (3). »

Pour favoriser cette œuvre, en augmentant le nombre des propagandistes, Alexandre VII avait accor-

(1) *Procès-verbaux des conversions opérées en Pragela* (aux archives de l'év. de Pignerol); *huitième liste*, datée du 3 août 1680. Signée : *Etienne Nith, lui-même.*

(2) Au prix de 8,300 livres. — C'était un office, qui pouvait s'acquérir et se vendre à prix d'argent, comme beaucoup d'autres charges, civiles ou judiciaires. — Le nouveau châtelain se nommait M. Bertrand.

(3) *Etat de la religion en Pragela*, p. 6.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

dé (1) des indulgences plénières *aux confrères et confréresses* qui entreraient dans cette congrégation (2).

En même temps on renouvela aux pasteurs vaudois la défense qui leur avait déjà été faite, de célébrer aucun service religieux hors du lieu de leur résidence (3).

Mais ce n'était point assez : les membres de l'Eglise vaudoise avaient formé des réunions quotidiennes dans les moindres hameaux ; partout où se trouvait un ancien, s'ouvrait un nouveau culte. Les laïques le dirigeaient ; eux-mêmes étaient devenus pasteurs ; au lieu de dix à douze temples, il y en a eu soixante. Chaque matin et chaque soir, les cloches lointaines de ces rustiques bourgades, cachées dans les montagnes, appelaient les fidèles à la réunion de prière ou d'actions de grâce. L'usage des cloches fut alors interdit (4). Le clairon des bergers, les trompes retentissantes dont ils se servent pour avertir leurs trou-

(1) Par son bref du 27 juillet 1661.

(2) *Journal des conversions qui ont été faites, et des grâces dont Dieu a favorisé la compagnie de la Propagande établie à Grenoble, durant le cours de l'année* 1661. (Manuscrit in-4o de 60 pages, se rapportant surtout à la vallée de Pragela. — Aux Arch. de l'év. de Pignerol.)

(3) Arrêt du parlement de Dauphiné du 28 janvier 1662 — La même défense avait déjà été renouvelée le 19 juillet et le 30 septembre 1661. — L'édit actuel y ajoute la peine comminatoire de 1000 livres d'amende.

(4) Par l'arrêté du 28 janvier 1662.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

peaux, remplacèrent l'airain, pour signaler l'heure des saintes assemblées.

Des peines sévères furent soudain portées contre ceux qui les présidaient. — Que firent les chrétiens ? — Réunis en silence, ils lisaient la Bible tour à tour ou à voix basse, ils priaient les uns après les autres; aucun d'entre eux n'était chargé plus spécialement qu'un autre de diriger ces pieux et modestes exercices; l'esprit de Dieu présidait seul à ces réunions.

— Cette race est incorrigible ! se dirent les missionnaires; on ne peut la ployer : il faut atteindre les jeunes générations. — Et l'on commença par défendre aux protestants de prendre des écoliers en pension (1); puis on voulut leur interdire d'élever leurs propres enfants. « Nous venons de remporter une victoire dans la vallée de Pérouse, s'écrie un des jésuites; car au commencement du mois d'octobre dernier (1677), on a obtenu que tous les enfants qui naîtraient de femmes huguenotes et de pères catholiques seraient baptisés à l'église et élevés catholiques (2). »

(1) Même arrêté

(2) *Procès-verbaux des conversions de Pragela;* à la date indiquée. Voici les lignes qui suivent ce passage. « La femme d'un nouveau converti de Diblon étant accouchée d'une fille, pressait qu'on baptisât cet enfan au prêche, selon la coutume. Le parti huguenot avait déjà obtenu de quel-

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Les moindres prétextes, d'ailleurs, étaient saisis avec empressement, pour faire entrer, de gré ou de force, les Vaudois, dans le giron du catholicisme. Combien n'y a-t-il pas, dans les pièces que j'ai citées, de scènes pénibles et touchantes, et d'expressions étranges, qui en font foi!

Ici, c'est un prêtre qui éloigne du lit d'un vieillard les membres de sa famille, pour ne pas le quitter *qu'il n'eût expiré* (1). Là, c'est une mère qui se précipite sur les pas de ceux qui lui enlèvent son enfant, afin de le leur arracher : *tant l'hérésie rend les femmes opiniâtres et furieuses* (2). Ailleurs, c'est un homme qui veut cacher à sa compagne, dont la grossesse était fort avancée, l'abjuration qu'il vient de faire, crainte que cette nouvelle ne la trouble au point de la blesser; *tant ces conversions font du fruit dans les familles!* observent les missionnaires (3).

Il en résultait, en effet, de grands troubles dans les familles. Voici ce qu'on lit à propos de la conver-

ques magistrats, que l'usage serait observé. Mais M. le marquis d'Harleville, à qui M. le curé représenta les conséquences fâcheuses de cette coutume, ordonna que, selon l'intention de Sa Majesté, on baptiserait cette fille à l'église; ce qui fut exécuté. »

(1) Mêmes pièces. Article du 6 septembre 1677.

(2) Article du 12 mai 1677.

(3) Article du 1er mai 1679.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

sion d'un *homme de très grande importance, car il a de grands biens* : « Il a ressenti d'étranges peines intérieures ; il a même pleuré pendant une heure ; et on lui entendait dire, au milieu de ses sanglots, qu'il allait entrer en lutte avec ses parents.... Malgré cela il a abjuré, et il a offert ses enfants à l'Eglise (1). »

Mais les eût-ils abandonnés, que les Vaudois en eussent pris soin. En de pareilles circonstances, cependant, on se prévalut de leur généreuse sollicitude pour leur intenter un procès. « Etienne Paschal, disent nos mémoires, est un ancien catholique qui fut marié avec une femme huguenote. Obligé d'aller dans la vallée de Barcelone, il y demeura trois ans. A son retour, il fut bien surpris d'apprendre que *les huguenots avaient pris soin de ses enfants ;* et il courut d'abord à Briançon, afin que la justice lui prêtât main-forte *pour empêcher ce désordre* (2). »

Ces naïvetés d'expression, qui sont un indice de la bonne foi des convertisseurs, jusque dans les actes qui nous paraissent le plus antipathiques à l'esprit du christianisme, caractérisent leur œuvre d'une manière

(1) Artiole du 21 novembre 1677.

(2) Art. du 26 mars 1677. — Ce qui est entre guillemets est cité textuellement aussi bien que ce qui est en italiques.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

bien saisissante. En voici encore un exemple : on se plaignait de la sécheresse, et le jour même où se termina la mission, il plut. « D'où les pères prirent sujet de *faire remarquer la conduite aimable de la Providence à leur égard* (1). »

Les relaps étaient surtout un objet de rigueurs. Madeleine Justet, disent les jésuites, avait promis d'assister à la messe, puis elle revint au prêche : c'était une relapse. « On ne l'a jamais pu séduire, soit par des prières, soit par des menaces, jusqu'à ce que M. le marquis d'Harleville la fit prendre par un de ses gardes et mener en sa maison, pour la condamner à la peine des relaps (2). »

C'était aussi dans le but de frapper les esprits timorés par l'exemple de ces rigueurs, que le bras séculier était souvent appelé à les exécuter. — Jean Allais s'étant expatrié, pour rentrer dans l'Eglise protestante, fut décrété de prise de corps. « Cette exécution, disent les missionnaires, a fort bien réussi. Les gens de

(1) *Observations préliminaires*, insérées en tête des articles du mois de juin 1679.

(2) Art. du 14 septembre 1676. — Cette peine était, suivant le cas, d'avoir la tête rasée, de subir une fustigation honteuse et quelquefois mortelle ; d'être marqué au fer rouge ou envoyé aux galères, etc... — Madeleine échappa à ses persécuteurs et se retira dans la vallée de Luserne.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

ce pays craignent extraordinairement la justice. Leur résistance (1) cesserait bientôt, si l'on faisait souvent de semblables exécutions. Il n'y a rien de plus insolent, ni de plus emporté que les hérétiques du Pragela; il n'y a rien de plus souple, quand ils craignent les frais de justice ou les punitions corporelles (2). »

Plus loin, il est dit d'un nouveau converti : « Cet homme s'est donné à l'Eglise, à la suite de plusieurs arrêts, qui l'avaient fort effrayé (3). »

Il y eut cependant, on peut le croire, quelques-unes de ces abjurations qui s'effectuèrent par de sincères convictions. « Ce n'est pas sans beaucoup de combats, est-il dit de Joseph Guérin, que ce jeune homme s'est rendu (4). » Quelquefois, il est vrai, l'exagération des doctrines protestantes nuisait à leur solidité. — Que pensez-vous du culte des saints? demandait le pasteur de Villaret, pendant un examen de quartier, à l'un de ses paroissiens. — Je pense, répondit celui-ci, que les saints ne valent pas mieux que ceux qui les adorent. — Le ministre fut satisfait, disent nos annalistes; et

(1) Il y a dans le texte : *violance*.

(2) Art. du 9 mai 1676. — Je laisse la responsablité de ce jugement aux jésuites, qui l'ont porté.

(3) Art. du 27 octobre 1676.

(4) Art. du 28 octobre au 1er novembre 1676.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

sans doute que cette opinion était trop exclusive ; car les dignes et pieux confesseurs du Christ, dont la sainteté a fait la gloire de la primitive Eglise, valaient certainement bien mieux que les hommes ignorants et superstitieux qui leur rendirent plus tard un culte.—C'est une observation que fit le catéchumène ; et dont l'influence, selon le procès-verbal de son abjuration, le détermina plus tard à entrer dans l'Eglise romaine (1).

Tant il est vrai que la justice est nécessaire, même au triomphe de la vérité.

D'autres fois, et bien plus souvent, c'était l'ignorance des convertis qui se faisait la complice des convertisseurs. On n'apprendra pas, sans sourire, qu'un néophyte, nommé David Bertoch, témoigna, selon les expressions du Mémoire, « une rage extraordinaire, quand on lui eut dit qu'on ne le rebaptiserait pas, et qu'il ne fallait point être idolâtre (2). »

Les jésuites attachaient surtout une grande importance à obtenir l'abjuration de quelque personne appartenant à la famille d'un pasteur (3) ; et souvent des motifs bien secondaires influaient sur la détermina-

(1) Art. du 26 avril 1679.

(2) Art. du 21 août 1676.

(3) Voir l'art. du 23 décembre 1677, où il s'agit d'une femme *dont le grand-père était ministre à Angrogne* ; celui du 13 novembre 1679, etc.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

tion des convertis. — L'un s'est catholisé parce qu'il avait des dettes (1); un autre, parce qu'il était en dissentiment avec son pasteur (2); celui-ci, crainte d'être persécuté par ses créanciers (3); et les missionnaires ne craignent pas d'avouer, en propres termes, qu'ils auraient eu incomparablement plus de réussite s'ils avaient pu disposer de fonds plus abondants (4).

D'autres fois, c'est à des influences extraordinaires, et dont on ne s'attendait pas à voir des religieux accepter l'entremise, qu'ils attribuent leurs succès, « Daniel Luyx, racontent leurs mémoires (5), était de Genève; il eut à faire un voyage en Piémont. Etant au bord d'une rivière, le démon vint se placer devant lui. Croyant que c'était un voleur, M. Luyx lui lâcha un coup de pistolet; mais le démon le jeta dans la rivière, en le blessant d'un poignard, *qu'il avait pris pour se défendre.* »

La précaution n'était pas inutile; car les compagnons du voyageur accoururent, le tirèrent de l'eau et le transportèrent dans une hôtellerie. Là le démon

(1) Art. du 22 juillet 1677.
(2) Art. du 24 juillet 1677.
(3) Ce sont les expressions textuelles du mémoire. Art. du 28 octobre 1676.
(4) *Remarques sur la sixième liste*, placées à la date du 21 juin 1678.
(5) A la date du 19 juillet 1679.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

vient encore tourmenter le malade. Il lui apparaît, l'engage à se lever, le conduit près de la fenêtre, lui montre une vaste galerie, et sous prétexte de l'y faire entrer, le précipite dans la rue, du haut d'un troisième étage. « Son Altesse Royale passant par là, dit l'auteur du récit, et voyant la foule qui se pressait, apprit par hasard, cette étrange aventure. » Enfin, selon la conclusion prévue de la chronique, M. Luyx reçut les soins d'un prêtre, et se convertit.

Il semble que la puérilité de pareils récits les rende indignes de l'histoire. Mais ils montrent l'état des esprits à cette époque, mieux que ne le pourraient faire les jugements de l'historien. Obligé de me restreindre, j'ai cru à propos de citer, autant que possible, les passages textuels des documents inédits, dont je me suis servi, laissant au lecteur le soin de les apprécier. C'est la voie que je vais suivre encore pour faire connaître l'installation des six curés qu'on établit alors dans la vallée de Pragela.

Quoique l'on fût dans l'été de 1678, la température et les rafales de l'hiver se maintinrent, pendant plusieurs semaines. « Il semblait, dit la relation cléricale, à laquelle j'emprunte ces détails (1), que les démons de

(1) Cette relation se trouve placée dans les manuscrits déjà cités, à la suite

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

l'air fussent irrités de notre pieuse entreprise, et qu'ils voulussent empêcher l'exécution de ce dessein. Mais M. le vice-bailli, qui avait jadis commandé les armées du roi en des occasions plus dangereuses, encouragea toute la compagnie à surmonter le mauvais temps, assurant qu'il ne durerait pas. En effet, dès que la messe eut été dite à Bourset, le beau temps se remit; comme si le saint sacrement eût chassé les brouillards et les démons des montagnes (1).

« Le curé Laz fut établi au Château-du-Bois. Ce devait être un lieu remarquable autrefois; mais maintenant, ce n'est plus qu'un désert et qu'une forêt sauvage.

« M. Jean Faure fut établi au Villaret. Les officiers des douanes et des gabelles, qui sont catholiques, firent honneur à cette solennité.

« M. Simon Borel fut établi à Fenestrelle. Là, le concours des anciens catholiques et des nouveaux convertis fut plus grand que dans les autres endroits; mais les hérétiques se cachèrent presque tous. M. le vice-bailli les assembla plus tard, devant le temple, au

de la sixième liste, allant du commencement de janvier à la fin de juin 1678.

(1) Un curé fut établi à Bourset. — *Abrégé de l'état de la vallée de Pragela depuis* 1673 *a* 1717. Un vol. MSC. in-fol. aux archives de l'évêché de Pignerol.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

temps où leur cloche les appelait à la prière, pour leur lire les ordres du roi.

« M. François Isnel fut établi au Villar, qui est une fort belle paroisse de la vallée de Pérousse, d'où les huguenots avaient chassé le curé depuis les anciennes guerres. Les autres lieux, dont nous avons parlé, n'avaient jamais eu de curés (1).

« M. le prieur de Mentoules était à la tête de tous les ecclésiastiques et de tous les établissements qui se firent en Pragela, lesquels sont du ressort de son prieuré. L'on fit en chaque lieu une messe et une procession solennelle. Les hérétiques y accoururent avec respect et modestie.

« Dans toutes ces nouvelles paroisses, le vice-bailli faisait lire en public la lettre de cachet (2), en vertu de laquelle il mettait MM. les curés sous la protection particulière de S. M.; et une patente de sauvegarde, que le roi avait envoyée à M. le châtelain, pour qu'à l'avenir on ne lui fît plus d'insultes, comme par le passé : ce qui avait eu lieu à l'occasion du grand zèle qu'il a témoigné pour la religion catholique.

(1) Ces cérémonies eurent lieu du 20 au 23 d'avril 1678. (Même manuscrit.)

(2) Datée de Versailles, 22 d'octobre 1677.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

« Au Villar, où le gouvernement de Pignerol et le grand-vicaire de l'évêque s'étaient rendus, on fit faire, outre les autres cérémonies, un feu de joie. La fanfare des trompettes, les décharges de l'artillerie, qui était au fort de Pérouse, et les grosses aumônes que M. le marquis d'Harleville fit distribuer à tous les catholiques de la vallée, augmentèrent l'éclat de cette solennité.

« Plusieurs personnes ont contribué à l'établissement de ces nouveaux curés et de leurs églises; entre autres M. l'abbé de Musy, qui travaille depuis si longtemps, à la cour, pour la réduction de ces vallées, et qui a fait savoir au roi la nécessité de ces nouveaux pasteurs. Il a fait, à Paris, une quête de plusieurs vases sacrés, et de quantité d'argenterie, pour ces nouvelles cures; et pour quelques autres, qu'il espère faire encore établir. Il fait faire aussi des étendards et des bannières magnifiques où seront peints les saints patrons de chaque curé, et qu'on portera dans les processions.

« La compagnie de la foi (1), établie à Grenoble, a pris soin des autres ornements de ces nouvelles paroisses. Les dames de cette ville nous ont envoyé des

(1) La Pfopagande.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

voiles, des aubes, des chandeliers, des crucifix, des écharpes, des devantures d'autel, des tableaux, etc.

« La compagnie de Lyon a réuni des images, des chapelets, des livres de dévotion... et un docteur catholique, qui ne se nomme pas, vient de faire imprimer, à Paris, un livre de controverse à la louange de nos nouveaux catholiques (1).

« Quelques autres personnes, et particulièrement M. l'abbé et MM. les chanoines d'Oulx, ont secouru ces vallées par des aumônes considérables, qui nous ont merveilleusement servi.... »

Ces pauvres vallées étaient cependant plus misérables que jamais. « La pauvreté y est extrême, disent les mêmes notes (2) : *ce qui eût attiré à l'Eglise un grand nombre d'hérétiques pauvres ou moins commodes*, si nous avions eu de quoi les soulager plus abondamment. »

Mais les Vaudois se soutenaient, se soulageaient les uns les autres. « En quelques lieux, continue le narrateur, on a fait la distribution des aumônes à la porte des temples. Faut-il que les enfants des ténè-

(1) En voici le titre : *La vérité reconnue, ou quinze motifs de la conversion de messieurs de Pragellaz...* — L'auteur veut se faire passer pour un protestant converti à l'Eglise romaine.

(2) A la suite du 21 juin 1678.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

bres débordent ainsi les enfants de lumière, et que les hérétiques soient plus libéraux (1), plus zélés et plus ardents à damner les peuples... que les catholiques à les sauver (2)? » Telle est la réflexion par laquelle se termine le cahier dont les précédents détails sont tirés.

On fit cependant sonner bien haut le triomphe récent du catholicisme et des bienfaits de Louis XIV, dans la vallée de Pragela. *La Gazette de France* disait (3) : « Pendant que notre grand monarque remporte de tous côtés des victoires sur les ennemis, on a vu avec admiration son triomphe sur l'hérésie des Vaudois, qui avaient banni de leurs montagnes la sainte Eglise depuis des siècles. A peine y avait-on pu maintenir trois curés : à Mantoules, à la Rua et à Usseaux; les deux premiers sans paroissiens, et le dernier avec un très petit nombre (4). »

(1) De *libéralité*.

(2) Fin de la même relation : *Certifiée conforme à l'original que nous avons envoyé à la cour;* signée *Etienne Vith, supérieur de la compagnie de Jésus, établie en la vallée de Pragellat.* (Archives de l'év. de Pignerol.)

(3) A la date du 28 mai 1678.

(4) Ces expressions d'un journal semi-officiel et tout dévoué à la cour, ne peuvent être suspectes d'avoir exagéré la prépondérance des Vaudois. — Une relation des mêmes événements a été publiée en 1678, par un nommé *Chaillot*. — C'est un opuscule que je n'ai pu me procurer. — En 1684 et en 1686, on établit deux nouveaux curés. (*Abrégé de l'état de la vallée de Pragela de 1678 à 1717*. MSC. communiqué.)

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Mais ce n'était point assez d'avoir établi des prêtres catholiques : il fallait vaincre l'Eglise vaudoise elle-même, entraver son organisation, s'opposer à son culte, proscrire ses ministres ; et les mesures arbitraires vont se succéder dans ce but avec une effrayante rapidité. Jusque-là les contributions annuelles, fournies par le peuple, et destinées à l'entretien des temples et du clergé protestant, avaient été réglées par le synode et déposées entre les mains des consistoires sous le titre de *fonds consistoriaux*. Le payement de ces impositions, à la fois obligatoires et volontaires, prenait le nom de *taille ecclésiastique*.

Les jésuites représentèrent aux habitants du Pragela que cette *taille* était pour eux une charge pénible dont ils pourraient aisément déposer le fardeau ; que leurs pasteurs étaient des gens avides et intéressés ; que l'Eglise romaine leur donnerait un culte gratuit, et enfin, le gouvernement décida que nulle taxe de cette nature ne pourrait plus être imposée hors la présence, ni perçue sans l'assentiment d'un homme du pouvoir (1).

Le peuple fut satisfait de cette disposition, croyant y voir une garantie pour ses intérêts pécuniaires.

(1) Ce fut un juge royal, dans la vallée de Pragela. — Juin 1678.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Mais bientôt on agit plus ouvertement. En renouvelant aux pasteurs la défense de prêcher hors du lieu de leur résidence, on interdit aux laïques de présider des réunions religieuses dans les annexes (1). Puis on voulut réduire le nombre, dès longtemps établi, des réunions autorisées (2); ensuite on ordonna de démolir des temples, et de cesser les réunions de quartiers (3). En même temps, toutes sortes de fa-

(1) *Arrêt de la cour du parlement du Dauphiné, portant défense à Claude Pastre, de Ville-Close de Mentoules, en Pragela, et à tous autres de la religion, de faire aucune assemblée sous prétexte de prières*, etc... *Grenoble, 7 décembre* 1679. — Imprimé.

(2) Le procureur général de Grenoble avait demandé que les assemblées religieuses, tenues simultanément à *la Rua* et aux *Traverses*, fussent réduites à une seule. — Les Vaudois persistèrent à en tenir deux. Il s'ensuivit un procès; et l'issue n'en était pas douteuse. — Il y a un mémoire imprimé des habitants de ces deux villages, *défendeurs en requête, contre M. le procureur général au parlement de Grenoble, demandeur*, etc... — Grenoble, 1678. in-4° de 20 p.

(3) « Sur la fin de cette année (disent les *procès-verbaux des conversions « en Pragela*, sous la date du 19 *décembre* 1679), M. Simon Roude a ap- « porté un arrêt, qui défend aux hérétiques de se réunir ailleurs qu'aux « lieux où résident les ministres; et ordonne d'abolir les cinquante ou « soixante petits temples, qu'ils avaient dans tous les petits hameaux, où « ils s'assemblaient tous les jours soir et matin. » — Il s'ensuivit un nouveau procès. — « M. Simon Roude, prieur de Mentoules, s'était rendu tout- « puissant dans la vallée, » dit un manuscrit de l'époque. (*Rélation historique de la démolition des temples... en Pragela.* — Archives particulières de M. le professeur Aillaud, à Pignerol.) Les pièces de ce procès ont été imprimées : *Avertissement pour messire Simon Roude, Prestre, docteur en théologie, prieur de Mentoules, en la vallée de Pragela, syndic de la prévôté de Saint-Laurent d'Oulx, pour les affaires de la religion, en ladite*

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

veurs étaient accordées aux catholisés : exemptions d'impôts, suspensions de poursuites, secours aux indigents, hospices ouverts aux malades, dots promises aux jeunes filles, établissements divers facilités à tous : si le catholicisme n'avait lutté qu'avec de pareilles armes, il se fût fait bénir ! quoiqu'à vrai dire, leur triomphe n'impliquerait en rien l'excellence de ses doctrines, et que la vérité soit indépendante des rapports éphémères que créent des intérêts matériels.

Mais ce n'était pas seulement dans les vallées du Piémont et du Dauphiné italien que cette ferveur de prosélytisme se déployait alors.

Dans les antiques retraites du Queyras et du Briançonnais, la même œuvre se poursuivait par les mê-

vallée, demandeur en requête du 19 septembre 1680*; contre les sieurs ministres et habitants de la même vallée, faisant profession de la religion prétendue réformée, défendeurs.* — Sans date, ni lieu d'impression; mais imprimé à Grenoble. — Un vol. in fol. de 40 p. — La *Réponse* faite au nom *du demandeur,* est in-4o de 14 pages. — La réplique des Vaudois, intitulée : *Factum, pour les habitants des vallées de Cluson ou Pragela, Cesane et Oulx, faisant profession de la religion* P. *R.* P. *défendeurs en requête de septembre* 1680, *contre messire Simon Roude, etc...* est in-4o de 41 pages. — Le prévôt d'Oulx voulait obtenir la démolition des temples vaudois, au nom de l'édit de Nantes; qui, en établissant le culte réformé en France, ne le reconnaissait pas en Piémont. — La révocation de l'édit de Nantes fut ensuite invoquée dans le même but. — Tant il est vrai que la justice était peu consultée.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

mes moyens (1). On y joignait quelquefois un appareil de terreur propre à frapper les esprits faibles. — « A Saint-Véran, disent les missionnaires, la mission se termina par une amende honorable, que l'un des pères fit solennellement, un flambeau à la main, pour réparer l'injure que Jésus-Christ avait reçue d'un méchant hérétique du lieu. » (Il avait brisé un crucifix.)

« Ce criminel avait été condamné, par le parlement de Grenoble, à avoir les poings coupés et à être brûlé vif. On ne put exécuter cette sentence sur sa personne, parce qu'il avait pris la fuite; mais on l'exécuta sur son effigie, avec beaucoup d'appareil, ce qui a fort humilié l'hérésie.

« Le bourreau alla prendre cette effigie dans la maison du criminel, la porta devant les personnes rassemblées, lui coupa les poings, la brûla sur la place publique, disposée en forme d'amphithéâtre fort commode pour cette exécution. Une quantité de fusiliers furent obligés d'assister à ce spectacle, ac-

(1) Dans les *procès-verbaux de conversions* dont j'ai déjà parlé, se trouvent des faits de cette nature, indiqués sous les dates suivantes : A *Abriès*, 4 janvier et 23 août 1678; *à Aiguille*, 4 juillet 1675; *à Ville-Vieille*, 24 avril 1677; et à *Château-Queyras*, 14 juillet 1678.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

compagnant deux officiers du parlement, un trompette, un consul catholique, et deux consuls huguenots, qui étaient tous à cheval (1). »

Malgré toutes ces rigueurs, il paraît que la foi évangélique, non-seulement n'était pas vaincue, mais remportait encore des triomphes sur le papisme, sans employer ni captations ni violences; cela semble résulter d'un édit du 11 juillet 1680 (2), par lequel il était sévèrement défendu aux catholiques d'embrasser le protestantisme, et aux protestants de recevoir les catholiques dans leurs temples.

On ne cessait, en outre, de saisir contre les Vaudois tous les pretextes possibles de vexations, soit qu'ils fussent surpris à travailler pendant un jour férié par l'Eglise romaine, soit qu'ils élevassent une haie de buissons à l'entour de leurs cimetières, soit qu'une dégradation quelconque fût survenue à leur passage, dans quelques édifices papistes. « M. le marquis d'Herleville, est-il dit, ayant appris que les gens de Pragela avaient rompu une petite image placée sur la porte d'un cimetière, la fit rétablir à leurs frais, beaucoup

(1) Mêmes *procès-verbaux*. Date du 29 août 1678.

(2) L'édit est du mois de juin, mais il ne fut publié que le 11 juillet. — Imprimé le 14.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

blus belle qu'auparavant, et plaça auprès un écriteau propre à humilier l'hérésie (1). »

Que pouvait-on entendre par ces dernières expressions si souvent reproduites? S'agissait-il d'humilité ou bien d'humiliations? Ni l'une ni l'autre ne manquait à l'Eglise persécutée, et cependant elle croissait toujours? Jamais sa vie n'avait été plus active de zèle, plus agissante par la charité, plus dévouée pour le règne de Dieu! Toutes les rigueurs du parquet n'avaient pu retenir les ministres dans l'inaction. Il fallut leur défendre encore de multiplier les réunions religieuses hors du lieu de leur résidence, sous peine de 3000 livres d'amende, et d'être privés de leur ministère (2). Puis on renouvela aux laïques la défense de se réunir eux-mêmes *sous aucun prétexte de prières, de lecture de la Bible ou de chant des psaumes,... vu que ces assemblées peuvent devenir tumultueuses* (3); enfin on résolut d'interdire aux protestants les moyens d'existence temporelle, faute de pouvoir les frapper dans leur existence spirituelle, et, à partir du 9 mars

(1) Mêmes *procès-verbaux*, sous la date du 3 juillet 1677.

(2) Edit du 13 juillet 1682.

(3 Edit du 30 d'août 1682; enrégistré au parlement de Paris, le 1er décembre; publié le 4, et imprimé *chez François Muguet, imprimeur du Roy*, MDCLXXXII.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

1682, tous les états, depuis ceux d'avocats et de médecins, jusques à ceux de cordonniers et de lingères, leur furent successivement défendus (1).

Mais il appartenait à l'Eglise vaudoise du Pragela, qui avait précédé l'Eglise réformée de France dans les voies du culte évangélique, de la précéder aussi sur le Calvaire de persécution et de mort, que le papisme travaillait depuis si longtemps à élever pour elles.

L'édit de Nantes n'était point encore révoqué; et déjà, par une sévérité exceptionnelle, cinq mois avant cette révocation, l'exercice de la religion protestante fut expressément interdit dans tout le Pragela, avec injonction de raser tous les temples qui s'y trouvaient (2).

Des édits particuliers appliquèrent ces dispositions, d'un arbitraire si révoltant, aux vallées de Sézane, d'Oulx et d'Exiles (3). Les temples de Fenil, de Chaumont et de Salabertrans, dans la vallée de la Doire,

(1) *Le Semeur, journal philosophique et littéraire.* T. XV, p. 254.

(2) *Arrest du conseil d'Estat du Roy, portant interdiction à perpétuité de la religion protestante dans toute la vallée de Pragela, etc... Du 7 mai 1685; imprimé à Pignerol, chez Pierre Guiton.* — Cet arrêt fut rendu en suite de la requête du 19 septembre 1680, adressée par le prieur de Mentoules, Simon Roude, à M. d'Herbigny, intendant général en Dauphiné.

(3) Tous à la date du 14 mai 1685; signés : *par le roi : Philippeaux.*

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

furent alors démolis (1). Ceux de La Rua, des Suchières, de Fenestrelles et d'Usseaux, dans la vallée du Cluson, eurent le même sort (2). D'autres furent laissés debout pour être transformés en églises catholiques; mais ils ne servirent à cet usage que pendant quatre ans, après quoi on les démolit aussi pour élever à leur place de nouveaux édifices (3). Tels furent ceux de Villaret et des Traverses, où la maison et le jardin du pasteur devinrent l'apanage du curé (4).

Les matériaux des temples démolis servirent à la construction des chapelles papistes; une partie des biens consistoriaux servit à les doter, et le résultat des ventes d'une autre partie de ces mêmes biens, fut consacré à fonder deux hôpitaux : l'un à Sestières et l'autre à Fenestrelles (5).

Qu'on juge de la désolation qui régnait alors au

(1) Un procès-verbal de la démolition de ces temples existe aux archives de Pignerol.

(2) En juin 1678. — *Relation historique de la démolition des temples.... dans la vallée de Cluson ou Pragela.* (MSC. communiqué par M. le professeur Ailland, de Pignerol) — Le temple d'Usseaux ne fut démoli qu'en septembre. Les habitants ayant voulu faire quelque résistance, Louis XIV y envoya une compagnie de dragons. — (Autres MSC.)

(3) *Abrégé de l'état de la vallée de Pragela de* 1678 à 1717. MSC.

(4) Rapport au conseil d'Etat, du 25 juillet 1685.

(5) Extrait des registres du conseil d'Etat. Motifs et dispositions de l'arrêté du 29 juillet 1685.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

sein de ces antiques Eglises du Pragela, privilégiées depuis si longtemps par le maintien du culte évangélique! Les Vaudois étaient plongés dans un abattement et des angoisses inexprimables. La Bible, qu'ils s'étaient transmise de père en fils, depuis tant de siècles, allait leur être ôtée, les pasteurs qu'ils se plaisaient à voir au milieu d'eux, étaient déjà proscrits. Défense fut faite de leur donner asile. Ces dignes descendants des Barbas se retirèrent en gémissant, du sein de leurs troupeaux désespérés. Leurs regards, baignés de larmes, suivaient encore, du chemin de l'exil, les cimes de plus en plus éloignées des montagnes natales, où ils avaient prêché la parole de Dieu. Une grande partie des habitants les suivit, même d'entre ceux que l'on avait cru convertis à l'Eglise romaine (1).

Etant arrivés en Suisse, ces exilés envoyèrent des députés auprès de l'électeur de Brandebourg, pour lui demander un asile dans ses Etats (2). «Nous sommes déjà

(1) *Abrégé de l'état de la vallée de Pragela... de* 1678 *à* 1717. « Les ministres, y est-il dit, obligés de sortir du royaume, entraînèrent beaucoup de monde avec eux, *même des convertis*. » — De cent cinquante familles protestantes qu'il y avait alors au Villaret, quarante-cinq suivirent leur pasteur.

(2) Ces députés furent un pasteur : Jacques Papon, et deux laïques : Jean

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

sortis au nombre de six cents, disaient ces députés vers la fin de 1685, et au printemps prochain un pareil nombre de nos gens s'expatriera encore (1). »

L'histoire des colonies vaudoises en Allemagne nous a fait connaître le sort qu'eurent ces tristes émigrations; nous allons voir maintenant quel fut l'état des protestants qui restèrent dans les Vallées.

Pastrecourt et Jacques Pastre. (Erman et Réclam : *Mémoire pour servir à l'histoire des réfugiés français dans les Etats du roi.* Berlin 1786, t. VI.)

(1) Dépêche de M. de Mandelslobe, résident à Heidelberg, datée du 15/25 janvier 1686. (Archives de Berlin.)

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
COLUMBIA UNIVERSITY

CHAPITRE XVI.

HISTOIRE DES VAUDOIS DU PRAGELA

ET DES VALLÉES ADJACENTES.

SIXIÈME ÉPOQUE.

(Depuis la révocation de l'édit de Nantes, jusques au traité d'Utrecht. Epreuves et restauration momentanée de l'Eglise protestante en Pragela.)

—

Le Tellier, nommé intendant en Piémont en 1640, s'était souvenu des Vaudois, un demi-siècle après, pour conseiller à Louis XIV les mesures persécutrices que nous venons de rappeler, et sur son lit de mort il voulut étendre ces mêmes mesures à tous les protes-

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

tants de la France. Ce vieillard, en exhalant son dernier soupir, va jeter la perturbation dans cent mille familles, le désespoir dans un million de cœurs, la misère et l'exil sur les derniers jours d'une multitude de ses compatriotes. Le Tellier signa de sa main mourante la révocation de l'édit de Nantes, le 22 octobre 1685, en profanant les paroles de Siméon, par une application personnelle des plus imméritées. Bossuet prononça son éloge funèbre. L'aigle de Meaux s'est plu à déchirer, par insinuation et par attaques, on pourrait dire de bec et d'ongles, l'Eglise de liberté et d'amour, fondée sur la Bible. Ce beau génie avait un cœur servile. Adulateur des grands, contempteur des petits (à moins qu'ils ne servissent son ambition sacerdotale), il est resté, quoique dans l'ombre, l'instigateur caché des mesures tyranniques et cruelles qui ont privé la France d'un demi-million d'habitants, et fait à l'Eglise réformée une si riche couronne de martyrs.

Tel est l'esprit ecclésiastique, privé de l'esprit de Dieu : car, en principe, ce qui est vraiment humain, est seul vraiment divin; mais Bossuet et Le Tellier n'étaient pas d'une époque où l'on pût comprendre cette vérité (1).

(1) *Homo sum, et nihil humani a me alienum puto*, a dit le paganisme;

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Par la révocation de l'édit de Nantes, le culte protestant était interdit dans tous les Etats de Louis XIV; les temples devaient être rasés, les écoles fermées. Les ministres qui refuseraient d'embrasser le catholicisme devraient sortir du royaume dans l'espace de quinze jours, ceux qui abjureraient recevraient une pension d'un tiers plus forte que leur traitement comme pasteurs. La moitié de cette pension était reversible sur leurs veuves. Tout enfant qui naîtrait désormais devait être baptisé catholique. Les protestants émigrés devaient rentrer sous la domination *paternelle et très chrétienne* du monarque français, dans l'espace de quatre mois, sous peine d'avoir, après cette époque, tous leurs biens confisqués, et ceux qui tenteraient d'émigrer à l'avenir seraient condamnés : les hommes aux galères, les femmes à la confiscation de corps et de biens.

Les religionnaires, ajoute en terminant l'édit de révocation, pourront du reste demeurer dans l'Etat, *sans faire aucun exercice de religion*, en attendant qu'il plaise à Dieu de les éclairer (1).

hors de moi l'enfer, a dit l'Eglise romaine. *Tout est permis contre un damné;* ajoute l'inquisition. *C'est un acte louable de tuer un hérétique*, a osé dire un pape. (Bulle d'Urbain II, citée dans Gratien, « cap. excommunicatorum, causa 23, quæstio 5.) »

(1) Cet édit ne fut publié dans le Dauphiné qu'à la fin de novembre 1685, — Il avait été imprimé à Grenoble, le 12 novembre, en deux colonnes, sur

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Mais qu'importe au chrétien une existence dénuée de tout acte de vie?

Les protestants étaient chrétiens, car ils préférèrent l'exil à l'absence de vie religieuse; d'innombrables multitudes s'expatrièrent à cette époque. Mais les plus pauvres devaient rester. Deux mille habitants du Pragela précédèrent ou suivirent l'expulsion de leurs frères des vallées vaudoises piémontaises: de 1686 à 1687 (1), la plupart d'entre eux rentrèrent aussi dans leur patrie, et y furent réinstallés à la suite de l'édit de Victor-Amédée qui leur en ouvrait le seuil en 1692. Que faisaient cependant ceux qui étaient restés sur les bords du Cluson?

une grande feuille destinée à servir de placard. En voici le titre: — *Edit du Roy, donné à Fontainebleau, au mois d'octobre* 1685*; contenant la révocation de l'édit de Nantes et de tous les édits, déclarations et arrêts rendus en conséquence; ensemble de toutes concessions faites à ceux de la religion protestante de quelque nature qu'elles puissent être; la démolition de tous les temples,* etc....

Ce placard fut affiché à la porte de tous les temples du Pragela.

(1) Sans en avoir une désignation précise, on peut le savoir approximativement.

La dépêche de M. de Mensdelslobe, citée à la fin du chapitre précédent, annonce, pour le printemps de 1686, une émigration de six cents Vaudois du Pragela; il y en avait déjà six cents qui étaient sortis dans l'automne de 1685; et les registres du conseil d'Etat de Genève disent, à la date du 31 août 1687: « Les réfugiés qui sont entrés *hier*, se montent environ à huit cents personnes; la plupart du Pragela. » (Extraits des Archives du conseil d'Etat, communiqués par M. le ministre Le Fort.)

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Privés non-seulement de pasteurs, mais de la faculté d'avoir entre eux aucune réunion religieuse, ils ne craignaient pas de franchir régulièrement les hautes montagnes ou les profondes vallées, qui les séparaient de leurs coreligionnaires du Piémont, afin de se rendre le dimanche à leur culte. Du haut Pragela ils venaient à Macel par le col du Pis, et de la partie inférieure du Val-Cluson ils se rendaient au Pomaret, à l'entrée du Val-Saint-Martin.

Dans le but d'accomplir ces pieux pèlerinages d'édification et de fraternité, ils devaient quelquefois se mettre en route le samedi soir, pour ne revenir chez eux que le lundi matin. Malgré toutes les difficultés d'un pareil déplacement, ils étaient heureux encore de pouvoir s'y astreindre, à cause de la rigueur avec laquelle tous les exercices religieux étaient poursuivis sur la terre de France, que le papisme venait de rendre si durement hostile à la liberté.

Les prières et les consolations aux malades étaient elles-mêmes érigées en chef d'accusation. — « L'automne dernier, dit un mémoire de l'époque, le vicaire général de la prévôté d'Oulx a donné avis d'un fait concernant Jean Challier, de Pourrières, qui fut surpris faisant la prière à la manière des protestants,

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

au nommé Pierre Pastre, atteint pour lors d'une maladie très dangereuse.... ce cas demanderait une punition éclatante (1). » Et pendant qu'on faisait un crime aux Vaudois de leurs consolations aux chrétiens expirants, pendant qu'on réclamait une punition éclatante pour des prières proscrites, élevant leur ferveur cachée du milieu des dangers, comme une fleur éclose sur des ruines, veut-on savoir quelles étaient les mœurs de l'Eglise persécutrice des catholiques du pays, auxquels il s'agissait d'assimiler les Vaudois? — « A l'égard des anciens catholiques,» dit le même mémoire (c'est-à-dire de ceux qui avaient de tout temps appartenu à l'Eglise romaine), « il se trouve des gens débauchés par le vin, qui fréquentent les cabarets la nuit.... et font souffrir leurs familles, qui manquent du nécessaire; d'autres commettent des adultères, ou autres crimes qui causent beaucoup de scandale. Il faudra en aviser les consuls (2), etc...» — Ainsi, une simple admonition pour des crimes énormes, commis par les papistes, et des peines sans exem-

(1) *Mémoire pour la religion en la Plébanie d'Oulx.* Sans date; mais devant se rapporter à cette époque, car on y lit : « Les hérétiques continuent « d'aller au prêche, au Pomaret ou autres endroits voisins; s'y vont marier « et y portent baptiser leurs enfants. » (Archives de l'év. de Pignerol.)

(2) Même mémoire; à la suite du premier passage.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

ple pour les vertus des protestants ! — Telle était la justice de Louis XIV, tel fut toujours l'esprit des castes égoïstes et vaniteuses qui l'avaient subjugué.

Mais les Vaudois du Pragela ne conservèrent pas longtemps le difficile et précieux privilége de pouvoir se rendre, à travers les montagnes, aux assemblées de leurs frères, libres de pouvoir communier.

Le tyran de Versailles le disait à son ambassadeur près le duc de Savoie : « C'est la présence des Vaudois du Piémont, sur les frontières de mes Etats, qui motive la désertion de mes sujets; et vous devez représenter à leur prince que je suis décidé à ne plus le souffrir (1). »

On sait quel fut le résultat de ces altières prétentions.

Les Vaudois du Piémont furent, en masse, expulsés de leur patrie; et ces vallées, dernier sanctuaire où retentit, dans les Alpes, la Parole de Dieu, demeurèrent vides comme un tombeau. A ces coups terribles et rapprochés, qui font tomber de partout les antiques rameaux de ce tronc séculaire de l'Israël des Alpes, il semble que sa fin soit proche et qu'il ne doive jamais s'en relever. Hélas ! ce triste présage ne s'est que

(1) Dépêche de Louis XIV au marquis d'Arcy, du 7 décembre 1685. (Archives diplomatiques de la France. Communication de M. Guizot.)

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

trop réalisé pour la vallée du Pragela. On la voyait s'éteindre et dépérir, comme une lampe sans nourriture, comme une victime dévorée par des oiseaux de proie.

Chaque jour, les exécuteurs des hautes œuvres, du trône et de l'autel, enlevaient quelque nouveau lambeau à l'épouse du Christ. Pauvre Eglise persécutée! On lui a pris ses temples et ses ministres, et jusqu'à la liberté de prier. Mais cela ne servait de rien aux ravisseurs; peu à peu, leurs spoliations deviennent plus intéressées. L'Eglise romaine réclame les biens des Vaudois fugitifs, et Louis XIV les lui accorde (1). Ces biens du peuple, ces biens du pauvre, ces champs héréditaires, fécondés par tant de sueurs, acquis par tant d'économies et de labeurs journaliers.... ah! l'on punit les voleurs, et l'on honorait un tel roi! — Mais ce ne fut pas tout: restaient les biens consistoriaux. Le

(1) Par décret du 24 novembre 1687. — En voici les principales dispositions. 600 pistoles d'or, sur le prix des biens dépossédés, sont données *aux dames religieuses de Sainte-Marie de Pignerol;* 1000 à l'hôpital de Saint Jacques; 1200 *au vénérable chapitre des Eglises de Saint-Donat et Maurice;* 1200 pour servir à l'établissement de divers vicaires, destinés à l'instruction des convertis. Le surplus de ces biens est remis *au collége royal des RR. PP. Jésuites de Pignerol.* — Suit l'indication et la valeur des biens confisqués. (Archives de la Pérouse; communication du professeur Aillaud.)

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

monarque spoliateur s'en empara l'année d'après (1), et en fit encore des libéralités à divers établissements catholiques.

En 1684 et en 1686, on établit en Pragela deux nouveaux curés; en 1687, on y envoya de Paris cinq docteurs en Sorbonne, pour aider les missionnaires à effacer, autant que possible, les traces, partout vivantes encore, de l'Eglise réformée. En 1688, on fit bâtir de nouvelles églises papistes; et selon un ouvrage du temps, « la religion catholique s'avançait visiblement, lorsqu'en 1690, la guerre s'étant déclarée entre le duc de Savoie et le roi de France, on remarqua un grand refroidissement dans la piété (2). »

C'est que les Vaudois du Piémont venaient de rentrer dans leurs vallées; et pendant le terrible hiver qu'ils passèrent à la Balsille, de 1689 à 1690, leurs frères du Pragela leur fournirent fréquemment les provi-

(1) En janvier 1688; par édit, enregistré au parlement le mois suivant. — Un autre édit, rendu en décembre 1689, et publié le 9 janvier 1690, dispose des biens laissés vacants par de nouvelles émigrations, en faveur des héritiers, à condition qu'ils ne les vendent ni ne les aliènent, avant le laps de cinq ans. — Cette mesure avait pour but de les retenir dans le royaume.

(2) *Abrégé de l'état de la vallée de Pragela de* 1678 à 1717. MSC. déjà cité. — *Relation historique de l'état de la religion en Pragela.* (1711.) — Tous ces manuscrits sont, malgré leurs titres, assez insignifiants et ne renferment guère que des détails sans importance ou de vaines déclamations.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

sions qui leur manquaient; d'un autre côté, ces derniers avaient l'espoir que, par les chances de la guerre, le Val-Cluson resterait à Victor-Amédée, et serait incorporé à l'ensemble des autres vallées vaudoises.

Ce prince avait envahi le Dauphiné en 1692. A la suite d'une incursion de ses troupes en Pragela, toute la partie de cette vallée, qui s'étend de Fenestrelle à Pérouse, fut livrée aux flammes, le 25 juillet 1693. C'étaient quatre paroisses rendues inhabitables. « Les habitants, dit la relation précédemment citée, s'en éloignèrent tous. Les uns allèrent en Savoie, d'autres dans le Briançonnais, la plupart dans les vallées vaudoises de Luserne et de Saint-Martin. Ces derniers reprirent alors l'exercice de la religion réformée; et nonobstant tout ce que l'on put faire, le suivirent, à la faveur des troubles de guerre, qui eurent lieu jusqu'en 1696. Mais en 1698, la paix étant faite, ces opiniâtres relaps aimèrent mieux tout quitter et aller en Suisse, que de rester dans leurs biens et de reprendre la religion catholique. « De soixante-deux familles de la paroisse de Bourset, il n'en resta que sept ou huit (1). »

(1) *Abrégé de l'état de la vallée de Pragela,* etc.. — « Ceux qui étaient allés en Savoie, ajoute ce manuscrit, revinrent au contraire, meilleurs catholiques qu'auparavant. »

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Ce furent précisément ces cinquante-six familles émigrées de Bourset, qui fondèrent en Wurtemberg la dernière des colonies vaudoises établies dans ce pays. Elle fut dès l'origine la plus pauvre de toutes. On se souvient du modeste hameau de New-Engstedt, entouré de forêts, sur un plateau de la Souabe, où ces pauvres exilés eurent tant de peine à se fixer.

En 1694, les Vaudois avaient pu croire à un meilleur avenir; car le duc de Savoie qui, dès 1692, les avait rétablis dans leur patrie, avait aussi engagé les protestants français à suivre les destinées de leurs coreligionnaires. Les habitants du Pragela envoyèrent plus tard une députation (1) à Victor-Amédée II, pour demander à ce prince qu'il leur accordât les mêmes garanties qu'il avait accordées à leurs frères des vallées piémontaises; car l'édit du 23 mai 1694, en déclarant que la liberté de conscience serait reconnue aux réformés, ajoute en propre termes (2) : « Pour ce « qui regarde les Vaudois du Pragela et de la Pérouse, « qui font profession de la même religion, ils ne joui-

(1) Composée d'un ministre : *Guillaume Malanot*, pasteur d'Angrogne, et de deux laïques : MM. *Peyrot et Jean Ferrier*.

(2) Voy. *Actes Synodaux*, de juin et d'octobre 1694, ainsi que ceux du 17 juin 1695.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

« ront de ce privilége, que durant l'espace de dix ans, « après la guerre présente. »

C'est pendant ces dix années de tolérance précaire que le protestantisme reprit une vigueur inaccoutumée et jeta ses derniers rayons dans la vallée du Pragela.

D'abord, les habitants de cette vallée qui s'étaient retirés sur les terres du duc de Savoie, demandèrent et furent admis à prêter serment de fidélité à ce prince (1). Puis ils reprirent leurs courses hebdomadaires, à Macel et au Pomaret, pour venir assister au culte public, qui avait lieu dans ces localités. Il paraît même que le culte de famille s'était religieusement conservé à l'ombre du foyer domestique, dans la plupart des maisons du Pragela; car les poursuites judiciaires, pour cause de religion, et les mesures répressives, sans cesse renaissantes, que le gouvernement français continua de prendre dans ces contrées, prouvent, par leur multiplicité même, la persistance et l'étendue de cet attachement héréditaire des Vaudois aux doctrines bibliques : cause permanente aussi des

(1) La demande est du 2 mars 1694; la prestation de serment du 1er juillet. — Ils se présentèrent au nombre de 222. — Voir : *Mémoriale dei religionarii delle valli di Pragelato, San-Martino e Perosa;* et les pièces y annexées. (Archives civiles de Pignerol, catégorie I, liasse 31, nº 27.)

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

rigueurs infatigables de l'Eglise romaine. Ce fut au point que les émigrations durent recommencer. Plusieurs Vaudois du Pragela se retirèrent encore en Suisse sur la fin de 1697 (1).

Bientôt, en vertu du traité de Turin, (18 août 1696), article VII, Louis XIV exigea que Victor-Amédée cessât de donner asile et protection aux protestants d'origine française. En conséquence fut rendu, le 1er juillet 1698, l'édit par lequel ces derniers devaient sortir des Etats de Savoie, dans l'espace de deux mois. Il était en même temps défendu aux pasteurs vaudois de pénétrer sur les terres de France, sous peine de dix ans de galères. On a vu quels troubles, quels désordres dans les familles, et quelles vastes émigrations naquirent de ces rigueurs.

Dans ces contrées désolées, le nombre des églises catholiques se multipliait à mesure que la population diminuait. « Sur la fin de 1698, dit une relation (2), « Louis XIV fit bâtir deux églises en Pragela, et fonda « le traitement de huit curés (3), par lettres patentes,

(1) Lettres de Berne, 28 janvier 1698, et de Zurich, le 30. (Archives de Berne, onglet E, communication de M. Monastier.)

(2) *Etat de la vallée de Pragela* de 1678 à 1717.

(3) En mai et en juin 1698, il fut établi cinq nouveaux curés en Pra-

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

« du mois de septembre de la même année (1). » On s'occupa immédiatement d'élever les nouveaux presbytères et de réparer ceux qui existaient déjà (2).

Puis, le zèle amer et tracassier des promoteurs d'apostasies à tout prix, redoubla de ruse et d'activité, pour porter les derniers coups à la fidélité évangélique.

« Plusieurs parents, écrivait-on des vallées, sont « obligés d'envoyer en Suisse les enfants qu'on leur « avait enlevés, et qu'on veut leur reprendre.

« Les instigateurs catholiques parcourent le pays, « d'un endroit à l'autre.... La dette des vallées (par « suite des arrérages d'intérêts, survenus de 1686 à « 1694) s'élève à plus de 300,000 francs. On leur ré- « clame la pleine taille d'impôts, depuis le temps « qu'ils ont été chassés (3). »

« Près de vingt-cinq familles ont déjà été gagnées « au papisme, par promesses ou par menaces. On « cherche, par toute sorte de moyens, à affaiblir les

gela : savoir, à *Fenestrelle*, au *Villaret*, au *Bouvet*, au *Château-du-Bois* et à *Saint-Pierre du Villar*.

(1) Diverses pièces, sur ce sujet, sont aux *archives de Pignerol*, tiroir A. Nos 17 et 18.

(2) Ces derniers étaient ceux de *Laval*, des *Traverses*, de *la Rua*, de *Pourrières*, *Usseaux*, *Mentoules*, *Chalerant en Bgurset*, *la Chapelle du Janbons et de Méan*.

(3) Les impôts qui n'avaient pas été perçus de 1686 à 1692.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

« Vaudois. Quand ils seront réduits à peu on les ex-« terminera (1). »

L'émigration continuait. Un nouvel édit de Louis XIV défendit aux protestants de vendre leurs biens, sans une autorisation expresse du secrétaire d'Etat (2).

Dans son mandement, du 20 février 1700, le prieur de Mentoules disait que *la religion protestante avait été établie dans ce pays par la violence*, et qu'il fallait redoubler de zèle et d'activité pour s'opposer à son infestation (3). L'archevêque de Turin se rendit lui-même, en 1703, dans la vallée du Pragela (4), où il trouva encore beaucoup de protestants, ainsi que dans la vallée de la Doire (5), et il en rapporta les actes authentiques d'un grand nombre de conversions : comme si la foi s'établissait par-devant notaire, et si le don du cœur était une affaire de contrat !

Mais, à la même époque, la guerre recommença entre le Piémont et la France. Victor-Amédée II adressa aux habitants des Vallées une proclamation

(1) Archives de Berne. Onglet E ; pièces de 1697 à 1698.

(2) Edit ou *déclaration* du 5 mai 1699. — Cette interdiction ne s'appliquait qu'à des ventes supérieures à la somme de 3,000 francs.

(3) Ce mandement est aux archives de l'évêché de Pignerol.

(4) *Visites faites dans la Plébanie d'Oulx, par Monseigneur Vibo, archevêque de Turin.* MSC. fol. des archives de l'év. de Pignerol.

(5) Entre autres à Fenil, Salabertrans, Chaumont et Mollaret.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

par laquelle il les invitait à prendre les armes contre Louis XIV (1). Il engageait en même temps leurs coreligionnaires du Pragela à se joindre à eux. Sa protection fut rendue aux Vaudois, alors que leur concours devenait nécessaire. Ce prince, menacé par un roi, en revenait à chercher l'appui du peuple. Que pourrait en effet un tyran abandonné à lui-même?

Le peuple qu'il avait persécuté le défendit encore, et devait bientôt lui donner un asile. Les Vaudois enlevèrent le haut Pragela à la domination de la France, et en même temps à l'oppression de l'Eglise romaine. Ils relevèrent leurs autels; à l'abri de leurs armes victorieuses, le culte protestant se rétablit partout. « Voilà la cause du mal! dit une des relations déjà citée (2); les ministres du Val-Luserne venaient leur prêcher le dimanche, et en allant et venant ils infestaient le cœur de tous les habitants. »

Mais comment se fait-il que le catholicisme, appuyé par tant de moyens de répression, n'ait pu résister à une influence aussi passagère? — La Bible seule peut répondre, et son langage était connu du peuple à qui

(1) Elle est datée du 5 octobre 1703. (Moser, pièces justificatives, no 18.)
(2) Pragela, de 1678 à 1717. MSC.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

les ministres vaudois en appelaient pour juger leurs doctrines.

On pouvait même espérer alors que cette parole de vie ne cesserait plus d'y animer les cœurs, car Victor-Amédée s'était engagé à faire en sorte « que tous ceux « de la religion protestante, qui avaient émigré des « vallées du Pragela pussent y rentrer réhabilités, et « jouir des biens qu'ils y acquerraient désormais, « avec le libre exercice de leur religion, ainsi qu'ils « l'exerçaient avant leur sortie (1). »

Mais cet engagement ne fut pas tenu, comme nous le verrons plus tard; et d'un autre côté les Vaudois s'affaiblirent en se divisant. La vallée de Saint-Martin et une partie de celle de Pérouse se constituèrent en république, sous la protection dérisoire de Louis XIV (2), et vécurent sous ce régime pendant quatre ans (3).

Quoique cet événement n'ait eu aucune portée politique, et ne fût cependant que politique, il ne laissa

(1) Tels sont les termes du § III, des articles secrets, du traité conclu entre Victor-Amédée II et l'Angleterre, le 4 août 1704.

(2) Par traité, passé entre le duc de La Feuillade et les habitants des Vallées, le 15 juillet 1704; et ratifié par Louis XIV, à Versailles, le 25 juillet. — Signé Louis, contresigné Colbert. — (Archives de cour.)

(3) Du 25 juillet 1704, au 17 août 1708.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

pas d'avoir momentanément une grande influence sur le sort des Vaudois.

Le duc de Savoie eut la justice de ne pas en faire rejaillir la responsabilité sur les autres parties des vallées vaudoises. Il leur accorda au contraire de généreux secours. La guerre les avait appauvries, la famine s'y faisait sentir ; ce prince établit dans chaque commune une personne chargée de distribuer du pain aux pauvres (1).

Il était loin pourtant d'être dans la prospérité. Les armées françaises avaient envahi ses Etats. Le duc de La Feuillade s'était emparé de la Savoie, au printemps de 1704; puis il pénétra en Piémont par le Mont-Cenis, et il entrait à Suze, pendant que le duc de Vendôme entrait à Verceil (2). En 1705, les succès de ces généraux furent plus grands encore, et presque toutes les places du Piémont tombèrent en leur pouvoir.

Enfin, le prince Eugène vint relever la fortune du duc de Savoie, et battit l'armée française, le 7 sep-

(1) Par un ordre de Bercastel, *commandant général de S. A. R. dans la vallée de Luserne;* en date du 20 novembre 1704. (Archives de Turin, no 284.)

(2) Suze fut prise le 12 juin, et Verceil le 21 juillet 1704. (Art de vérifier les dates.)

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

tembre 1706, sous les murs de Turin. Les conséquences de cette victoire furent considérables. Les Français, qui se retirèrent à Pignerol, au lieu de se porter sur Casal, perdirent successivement le Milanais, le Mantouan, le Piémont, et enfin le royaume de Naples.

La guerre continua jusqu'en 1710, mais la paix ne fut conclue qu'en 1713.

En 1708, Victor-Amédée s'étant emparé de Fenestrelle, fit passer ainsi sous sa domination toute la vallée de Pragela, dont il n'avait possédé encore que la partie haute, gardée par les Vaudois, et la partie basse, depuis la reddition de Pignerol (13 mars 1707).

Cette vallée fut soumise alors à l'administration qui régissait déjà les autres parties du territoire des Vaudois. Le même gouverneur leur fut donné (1). Les habitants eurent ordre de poser les armes, et ceux qui s'étaient éloignés de leurs demeures furent engagés à y rentrer immédiatement (2).

(1) C'était l'avocat Gasca : *deputato per esercire en la qualita d'Intendente nelle valli di Luserna, San-Martino, Perosa e Pragellato...* Instructions du 28 décembre 1708. (Turin. Archives de cour.)

(2) Ordre de Victor-Amédée II, daté *du camp de Mentoules*, 24 septembre 1708. (Même source.) — D'autres pièces, venues du même lieu, sont datées du camp de *Balbottet*. Ces deux localités sont très rapprochées l'une de l'autre.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Alors, dit un mémoire officiel : « la cour britannique, et leurs hautes puissances d'Hollande, se mirent en devoir de procurer aux protestants du Pragela les mêmes priviléges dont jouissaient leurs frères des autres vallées vaudoises. La reine Anne écrivit elle-même, sur ce sujet, à Victor-Amédée. La réponse de ce prince, dont nous avons une copie dans nos archives (1), et qui est du 3 mars 1709, fut des plus favorables ; mais il représenta, en même temps, qu'il lui paraissait convenable, par plusieurs raisons, de remettre cette démarche publique, de sa part, jusqu'à la conclusion de la paix (2). Pour prouver du reste la sincérité de ses intentions à cet égard, il fit enjoindre aux ecclésiastiques romains, du Pragela, de n'inquiéter en aucune façon les Vaudois pour cause de doctrines, et même de laisser ceux qui avaient abjuré libres de revenir au protestantisme (3).

Quatre mois après, l'archevêque de Turin ordonna à ses ressortissants de ne mettre jamais en avant le

(1) L'original est aux *Archives d'Etat du royaume britannique.* Lettres : Sardaigne : V. 24.

(2) *Mémoire concernant la situation présente des vallées du Piémont.... présenté au Synode assemblé à La Haye, le 9 septembre* 1762 (MSC. communiqué par M. Appia.)

(3) Tous les curés du Pragela, avaient été invités, par une circulaire du supérieur de la mission de Fenestrelles, à se rendre dans cette ville le

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

nom ni l'autorité de Victor-Amédée lorsqu'ils auraient à faire aux hérétiques (1).

Aucune entrave ne semblait donc devoir être apportée au relèvement des Eglises vaudoises en Pragela. Les pasteurs des vallées voisines s'y rendirent et y fonctionnèrent (2). On établit des écoles pour l'instruction de la jeunesse; on rouvrit les réunions de quartier; le culte domestique reprit sa régularité et fut partout organisé avant le culte public. Plusieurs émigrés enfin rentrèrent dans leurs demeures.

Au synode vaudois, qui se tint à Angrogne, le 11 novembre 1709, les députés du Pragela (3) se présentèrent, « munis d'une commission dans les formes, si- « gnée des consuls, des conseillers, et de plus cent « chefs de famille, au nom de tous les protestants « de la vallée (4).

2 janvier 1709. C'est là que l'intendant Gasca leur fit connaitre, de vive voix, les intentions du souverain.

(1) « Le 12 mai (1709), nous fûmes assemblés à Fenestrelles, par ordre du « vicaire de monseigneur l'archevêque de Turin, qui nous defendit de nous « servir du nom et de l'autorité de Son Altesse Royale contre les héréti- « ques. » (Mémoires des Missionnaires. Arch. évêch. de Pignerol.)

(2) Dès le mois de février. (*Mémoires de Perron.* MSC. — J'en parlerai plus loin.)

(3) MM. Perron, Guyot et Salleng.

(4) Actes synodaux, du 11 novembre 1709. Préliminaires. (*Archives de la Table vaudoise.*)

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Ils demandèrent à rentrer dans l'unité de corps des Eglises vaudoises ; ce qui leur fut accordé avec empressement. L'unité de corps n'était pour eux qu'une manifestation visible de l'unité de foi ; et cette dernière n'avait jamais cessé.

Ce fut avec bonheur que ces divers représentants de l'Eglise vaudoise purent ainsi rendre témoignage de l'union spirituelle qui s'était maintenue entre tous les membres de cette Eglise, à travers les divisions politiques, et toutes les vicissitudes qui avaient agité leur pays.

Quoique séparés, depuis près d'un siècle, par le glaive et le sceptre de deux dynasties, ils se retrouvèrent tels qu'ils avaient été dans les siècles antérieurs ; car la descendance des chrétiens évangéliques remonte plus haut que celle des rois.

Mais ce devait être comme une dernière communion entre ces fraternelles vallées : communion suprême et solennelle, contre laquelle la politique humaine se hâta de protester.

« Nous déclarons exécutoires les actes du synode d'Angrogne, dit l'intendant de Pignerol ; à la réserve du second article concernant l'admission des particuliers du Pragela : déclarant cet article inadmissible et

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

nul, et le rejetant absolument, par la raison que les habitants du Pragela ne sont pas compris dans les priviléges reconnus aux autres vallées (1). »

Mais si l'on refusait de les leur reconnaître officiellement, on les assurait néanmoins qu'ils ne seraient pas inquiétés pour leur culte (2).

L'Angleterre, de son côté, continuait de s'intéresser aux Vaudois. Comme alliée de Victor-Amédée, elle se chargea de la solde de leurs milices, auxquelles on avait confié la garde des frontières. Chaque soldat reçut une paye de *dix philips*. L'hiver de 1708 à 1709 ayant fait périr tous les biens de la terre, d'autres secours furent encore distribués (3).

Sans posséder des paroisses organisées, les habitants du Pragela avaient donc le privilége de se réunir pour leur culte ; et comme une forte plante, dont

(1) C'est la traduction des paroles ajoutées par l'intendant Gasca à la fin des actes de ce Synode.

(2) « .... Plusieurs personnes des vallées de Pragela et de Sézane sont retournées dans leur ancienne religion protestante, qu'elles professent actuellement, sans en être recherchées ni inquiétees, *comme elles en ont été assurées....* (*Réflexions sur l'opportunité de rendre public l'article secret du traité du 21 janvier 1705*, etc.... — MSC. Turin. Archives de cour.)

(3) *Relation historique de la démolition des temples, et de l'établissement des Eglises paroissiales, en Pragela.* (MSC. de la bibliothèque de M. Aillaud, à Pignerol.) — Cet ouvrage prétend que des secours étaient accordés pour ramener au protestantisme les Vaudois catholisés : *ce qui en fit*, dit-il, *prévariquer plusieurs.*

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

on cesse pendant quelques jours de retrancher les rameaux, leur Eglise fit alors de rapides progrès.

« Nous voyons, avec les regrets les plus sensibles,» disent les curés du Pragela, dans une requête de cette époque, « que les habitants de cette vallée ne profitent pas du bonheur qu'il y a d'être sous la domination d'un prince aussi grand par sa valeur que par sa piété (1).

« Ils s'étaient enfin convertis..... et aujourd'hui ils retournent avec fureur à l'hérésie. — Le premier dimanche du carême, un ministre est venu prêcher à Usseaux, et beaucoup de gens s'y sont rendus; le second dimanche, le nombre s'en est accru et le troisième encore davantage.

« Le pitoyable état où nous voyons que cette vallée va être réduite, nous oblige à recourir à votre Seigneurie, pour mettre un terme à cette abomination (2). »

(1) Cet éloge, adressé à Victor-Amédée, est littéralement le même que celui précédemment adressé, par les mêmes hommes, à Louis XIV, alors en hostilité avec le duc de Savoie.

(2) *Supplique du chapitre d'Oulx*, mars 1709. Sans autre date. — *Requête de MM. les curés de Pragela*, du 13 mars 1709. — Signée : *Blanc, curé de la Rua; Poncel, curé d'Usseaux; Merlin, curé de Traverses; Prin, curé de Pourrières; Bonne, curé de La-Val.* — Dressée par le notaire *Joseph Samuel.* (Turin, *Archives de cour;* nos de série, 670, 671.)

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Le *Conseil royal*, qui avait été établi à Pignerol, et qui prit alors le nom de *Sénat*, s'occupa de restreindre l'usage de cette dangereuse liberté, toujours si fatale au papisme. Il voulut pour cela mettre des entraves aux rapports fraternels, qui se renouvelaient avec tant de promptitude, entre les Vaudois des diverses vallées ; et les ministres du Val de Luserne furent invités à ne pas se rendre en Pragela, en même temps qu'on ordonnait aux habitants du Pragela et aux autres réfugiés français, domiciliés dans la vallée de Luserne, de la quitter, sous bref délai (1).

Les pasteurs cependant, étrangers aux considérations politiques qui réglaient la conduite de Victor-Amédée, considérant avec raison les chrétiens évangéliques du Pragela comme une des parties les plus intéressantes de leur troupeau, se rendirent auprès d'eux toutes les fois qu'ils en furent requis, ou que les devoirs de leur charge le leur permettaient (2).

(1) Ordre du commandant de Luserne, adressé aux syndics de cette vallée, sous la date du 25 mai 1709. (Archives du Villar, cahier *religionarii*, fol. 161.)

(2) « Le 27 février 1709 vint en Pragela un ministre qui pervertissait « tout le peuple. Le 23 mars, M. Bastie baptisa trois enfants; presque « toute la population s'y rendit. Le 15 avril vint un autre ministre, pour « un mariage, etc... » (*Mémoires des missionnaires de Fénestrelle.* MSC. — M. Bastie était le pasteur de La Tour.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Le sénat de Pignerol, sans avoir le droit de prendre aucune mesure répressive contre l'exercice d'une liberté autorisée par le souverain, voulut néanmoins témoigner son mécontentement ; il le fit, en rappelant, le 2 avril 1710, par une sorte de mandement, les interdictions précédentes, portées contre le culte réformé, dans les vallées de Pérouse et de Pragela.

Les protestants, forts de leur droit, de leurs convictions, et du besoin de protester contre la tyrannie dont ils avaient souffert, répondirent à cette manifestation par l'acte le plus solennel de leur culte ; et, le 7 avril 1710, pour la première fois depuis vingt-six ans, ils proclamèrent, à Usseaux, le rapprochement de leurs chères Eglises, la communion de tous les cœurs vaudois, par la célébration de la sainte cène, à laquelle vinrent prendre part les habitants de toutes les vallées, confondus en une seule famille avec ceux de la Doire et du Cluson.

Le clergé catholique de ces dernières vallées adressa au sénat de Pignerol un manifeste (1) sur le peu de cas que les protestants avaient fait des interdictions qu'il avait rappelées ; et un mémoire, rédigé par

(1) Daté du 28 mai 1710.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

des légistes, tendit à prouver que les Vaudois du Pragela n'étaient pas fondés à jouir de la liberté de conscience (1).

« Son Altesse Royale, y est-il dit, a promis, par le traité du 21 janvier 1704, et par les conventions précédemment arrêtées à Utrecht, que les protestants émigrés du Pragela pourraient y rentrer et y exercer librement leur culte comme avant leur sortie; accordant les mêmes priviléges à tous autres de la même religion qui viendraient s'y établir; moyennant que les uns et les autres ne tenteront en aucune manière de détourner les catholiques de leur religion, ni de leur causer aucun dommage.

« Or, les protestants émigrés du Pragela n'ont quitté cette vallée que parce que leur culte y avait été interdit. Ils n'avaient donc pas la liberté de conscience avant leur sortie; aux termes du traité, la liberté de conscience doit donc leur être retirée. »

Tel est le résumé de l'argumentation. A la suite de ces démarches, le duc de Savoie, pour juger pro-

(1) *Mémoire touchant l'établissement, les progrès et la cessation de la religion prétendue réformée dans la vallée de Pragela; et touchant l'engagement de S. A. R. à l'égard du rétablissement de ladite religion, ensuite de son traité d'alliance avec les Anglais et les Hollandais.* (MSC. in-fol. de la bibliothèque du roi, à Turin.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

bablement de l'importance des protestants du Pragela, en demanda la liste nominale avec l'état de leurs biens (1).

Ayant trouvé sans doute qu'ils n'étaient pas à ménager, les vexations recommencèrent. L'ambassadeur de Hollande s'en plaignit, et le marquis de Saint-Thomas, ministre des affaires étrangères, répondit que les Vaudois étaient des turbulents et des rebelles avec lesquels on n'usait que de trop de douceur (2). Bientôt, en effet, on leur enjoignit d'observer le chômage des fêtes catholiques (3). En France, on interdit aux protestants du Dauphiné de conserver des armes (4); partout la société *de propagandâ fide et extirpandis hæreticis* renouvela ses manœuvres.

« En 1710, durant la guerre, dit Dieterici (5), des

(1) Ces pièces sont aux *archives de cour*, à Turin. La lettre de Victor-Amédée II qui les réclame, est adressée *al Marchese di Borgo*, et datée du 14 avril 1710.

(2) La note de l'ambassadeur hollandais, M. Van der Meer, et la réponse du marquis de Saint-Thomas, datée du 23 février 1711, sont aux archives de Turin. — Il s'agit de l'arrestation du consul protestant Guyot, qui avait négligé de faire mettre des châssis à l'église catholique de Pragela.

(3) Edit de Victor-Amédée II, du 22 mai 1711, commençant ainsi : « Sur « la remontrance à nous faite par notre procureur général, substitut au « conseil supérieur de Pignerol, que nos sujets des pays et terres de nou- « velle conquête dans le Pragela, n'observent pas les fêtes commandées par « notre sainte mère Eglise, etc.... » (Turin, archives de cour.)

(4) Edit de Louis XIV, signé à Versailles, 17 de septembre 1712.

(5) *Histoire des Vaudois en Brandebourg*.... Chap. VII.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

maraudeurs français ayant commis toute sorte de dégâts dans la vallée de Pragela, le gouverneur savoyard défendit toute réunion de plus de douze à quatorze personnes. Sous prétexte de cette ordonnance, on empêcha tout culte public en Pragela. Le capitaine Friquet, que Victor-Amédée avait chargé, en 1709, d'écrire à ses coreligionnaires émigrés, pour les engager à rentrer dans leurs foyers, où il leur promettait pleine liberté de conscience, fut une des premières victimes de ces retours à l'arbitraire. Des réunions religieuses s'étaient tenues dans sa demeure; il fut cité à Pignerol, et, pour échapper à une condamnation, il dut lui-même s'expatrier (1). »

Dans l'intervalle, le ministère anglais, protecteur des Vaudois, avait été changé. Au milieu des événements politiques on les perdit de vue. Lors du traité d'Utrecht ils furent oubliés par les puissances protestantes et l'on ne fit rien pour garantir leurs droits.

L'Angleterre, qui avait garanti au duc de Savoie la possession de la vallée de Pragela à condition que ce prince y maintiendrait la liberté religieuse, fut tenue à l'écart par d'autres dispositions.

(1) Jean Gonnet et Jean Guigas furent cités en même temps que lui, et partagèrent le même sort.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Victor-Amédée s'étant rapproché du roi de France, entrevit la possibilité d'augmenter ses Etats du comté de Nice tout en gardant la vallée de Pragela à condition d'y détruire le protestantisme. Et, pour que cette double cession pût être présentée comme un échange de territoire entre les deux puissances, il céda la vallée de Barcelonnette à Louis XIV, qui accepta cet arrangement désavantageux comme une honorable stipulation, afin d'évincer ainsi l'Angleterre du seul droit qu'elle aurait eu d'intervenir sur les frontières d'Italie. Et c'est ainsi que, par des transactions secondaires dans le conseil des potentats, tout l'avenir religieux d'un peuple fut sacrifié à l'ambition cachée du papisme qui poursuivait sa perte.

« Nous avons un mémoire de M. Léger (1), écrit-on de Genève, sur les engagements de Victor-Amédée II avec la cour d'Angleterre, et la facilité avec laquelle cette cour aurait pu, lors de la paix d'Utrecht, faire jouir les Pragelains des mêmes prérogatives dont jouissent les trois autres vallées. — Mais une négligence les fit oublier et leur vallée fut perdue (2). »

(1) Pasteur et professeur à Genève, neveu de l'historien; mort le 18 janvier 1719, âgé de soixante-sept ans et quatre mois.

(2) *Mémoire concernant la situation présente des vallées du Piémont....*

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Ainsi s'exprimaient, un demi-siècle après cet événement, des hommes qui furent au nombre des plus constants protecteurs des Vaudois. Il nous reste à voir maintenant de quelle manière est survenue la perte qu'ils déplorent; et comment, sur les rives du Cluson, le flambeau de l'Evangile s'est éteint, depuis plus d'un siècle, au souffle de la tyrannie et de l'intolérance.

Puisse un nouvel historien avoir à dire un jour qu'il s'est rallumé au souffle de la liberté!

présenté au Synode de la Haye, le 9 septembre 1762. (Archives synodales des Eglises wallones.) — Copie communiquée par M. Appia.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
COLUMBIA UNIVERSITY

CHAPITRE XVII.

HISTOIRE DES VAUDOIS DU PRAGELA

ET DES VALLÉES ADJACENTES.

SEPTIÈME ÉPOQUE.

(Depuis le traité d'Utrecht (1713), jusqu'aux premières émigrations, amenées par les édits précurseurs de celui de 1730.)

—

Nous avons vu que, par le § III des articles secrets du traité conclu entre Victor-Amédée II et l'Angleterre, le 4 août 1704, tous les protestants fugitifs de la vallée de Pragela avaient acquis le droit d'y rentrer et d'y jouir du libre exercice, *tel qu'ils en jouissaient avant leur sortie.*

La même condition fut stipulée dans le traité de La Haye, du 21 janvier 1702. Mais on trouve aux ar-

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

chives de la cour de Turin une note diplomatique ainsi conçue : « Par l'article V du traité d'alliance contre S. M. Anne d'Angleterre et le roi (1) , l'acquisition des vallées de Pragela, Oulx..., etc., lui avait été promise, en manière que ce devait être une acquisition à son profit (gratuite). Dans l'article III des secrets dudit traité, le roi a réciproquement promis à ceux de la religion protestante le libre exercice de leur culte. Mais S. M. britannique, n'ayant pu, lors de la paix d'Utrecht, faire céder ce pays, par le roi de France au roi de Piémont, il en résulte que la promesse de l'Angleterre n'a eu aucun effet. Conséquemment la promesse du roi ne l'engage pas non plus; puisqu'il tient maintenant ces vallées en vertu d'un échange direct qu'il en a fait avec Louis XIV pour la vallée de Barcelonnette (2). »

Le traité d'Utrecht fut conclu le 11 avril 1713 (3).

(1) Victor-Amédée II prit le titre de *roi* le 21 décembre 1703. (Comme roi de Sicile.)

(2) Turin, *Archives de cour*, no de série, 497.

(3) Cinq traités différents furent conclus ce jour-là entre la France et d'autres puissances européennes. Celui qui eut lieu entre Louis XIV et Victor-Amédée II fut signé à quatre heures de l'après-midi. — L'article IV, était ainsi conçu : « S. M. T. C. transporte à S. A. R. de Savoie, irrévocablement et à toujours, les vallées qui suivent; savoir : la vallée de Pragela, avec les forts d'Exiles et de Fenestrelles; et les vallées d'Oulx, de Sézane,

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Sur la fin du mois précédent Victor-Amédée avait fait témoigner aux Vaudois les bonnes dispositions dans lesquelles il était à leur égard, et la satisfaction qu'il avait ressentie de leur belle conduite pendant la guerre qui venait de finir (1); mais à peine le traité eut-il été conclu, que l'oublieux monarque ne daigna pas même répondre à leurs demandes les plus respectueuses et les plus légitimes (2).

Il ne se prononça pas néanmoins contre les vœux d'organisation ecclésiastique qui lui étaient exposés, et ne dit rien qui pût faire croire aux Vaudois qu'il eût le projet de les dépouiller de la liberté de conscience qu'il leur avait promise; mais il refusa de prendre aucun engagement à cet égard, en exigeant toutefois de ses nouveaux sujets le serment de fidélité qui les engageait à son service (3). Louis XIV, voyant que l'exercice

Bardonèche et Château-Dauphin; et tout ce qui est à l'eau pendante des Alpes, du côté du Piémont. Réciproquement, S. A. R. cède la vallée de Barcelonnette.... de manière que les sommités des Alpes, serviront à l'avenir de limite entre la France et le Piémont.

(1) Ce témoignage fut apporté aux Vaudois par le marquis d'Antourne, le 31 mars 1713.

(2) Vers la fin d'avril 1713, Victor-Amédée fit un voyage en Pragela, pour visiter ses nouvelles possessions: entre autres les forteresses de Fénestrelles et d'Exiles. Les Vaudois lui adressèrent une requête à l'effet d'obtenir le libre exercice de leur culte; mais cette requête resta sans réponse.

(3) Cette prestation de serment eut lieu le 29 juillet 1713.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

du culte protestant n'était pas immédiatement réprimé dans les vallées qu'il avait cédées, défendit à ses propres sujets, nouvellement convertis au catholicisme, d'avoir aucun rapport avec les protestants étrangers (1).

La fréquentation des Vaudois paraissait surtout excessivement pernicieuse à leurs alentours catholiques. Dans les prônes, les mandements et même les rescrits de cette époque, on ne cesse de recommander aux catholiques de ne point prendre des Vaudois à leur service, de ne pas assister à leurs assemblées ; et l'on ajoute que, si un papiste doit, par convenance, accompagner le convoi funèbre d'un protestant, il devra aussi se retirer du cimetière avant que le pasteur officiant ait commencé de parler.

C'est que la Bible donnait à ces modestes enfants des Alpes une puissance de conversion plus efficace, pour changer les cœurs, que tous les appels à la violence dont l'Eglise romaine avait fait usage pour recruter de serviles adeptes.

« En 1713, dit Dieterici (2), le duc de Savoie se rendit en Sicile pour s'y faire couronner, et il y resta

(1) Par édit du 8 novembre 1713.

(2) *Histoire des Vaudois en Brandebourg*, ch. VII.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

jusque vers le milieu de 1714. Les ennemis des Vaudois en profitèrent pour détruire leur église en Pragela.

. En 1713, l'intendant savoyard (1) Pavie ordonna de n'y installer aucun maître d'école, sans l'approbation du clergé catholique. Deux instituteurs précédemment installés durent cesser leurs fonctions en février 1714. Puis, les consuls, syndics et autres magistrats protestants de la vallée, furent remplacés par des magistrats catholiques. Les premiers avaient été, selon la coutume, élus six mois avant leur entrée en fonctions. A cette époque, Victor-Amédée était encore en Piémont, et il ne s'éleva aucune opposition contre ces élections. Mais au commencement de 1714 elles furent annulées en l'absence du souverain. Les Vaudois s'adressèrent à leurs protecteurs étrangers.

Le capitaine Friquet écrivit alors au ministre Papon, ancien pasteur du Pragela, qui desservait alors l'Eglise française de Francfort-sur-le-Mein, pour lui faire connaître les griefs de ses compatriotes. Ce pasteur remit les représentations des Vaudois au Résident

(1) Cette qualification n'indique pas sa nationalité, mais seulement qu'il était au service du duc de Savoie.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

de la cour de Berlin (1), qui les fit passer au roi de Prusse; et ce dernier, par une lettre du 24 mars 1714, chargea ses représentants d'Angleterre, de Hollande et d'Augsbourg, de faire connaître à ces diverses cours, les dangers croissants qui menaçaient l'existence du protestantisme dans la vallée de Pragela. « Vous pouvez déclarer, y est-il dit, que nous sommes disposés à concourir à toutes les mesures que les états généraux, la reine Anne et les états évangéliques de l'empire jugeront à propos de prendre, pour préserver d'une ruine imminente la religion réformée, dans les vallées du Piémont. »

Cette première tentative n'ayant pas produit l'effet qu'il en avait attendu, Frédéric-Guillaume renouvela ses instances par une lettre du 28 avril 1714, dans laquelle il disait : « Vous ferez, verbalement et par écrit, les représentations les plus pressantes à S. M. la reine et à ses ministres..... pour qu'ils disposent le duc de Savoie à laisser une entière liberté de conscience à nos coreligionnaires du Pragela, et à remplir fidèlement la promesse qu'il a faite à cet égard. » Mais Victor-Amédée était alors absent, et les poursuites continuaient contre les Pragelains.

(1) M. Reinhold Hecht.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

« Qui sait même, écrivait-on alors, s'il ne prolonge pas à dessein son absence, afin de pouvoir dire à son retour, que tout s'est fait à son insu? Pendant ce temps le grand coup sera donné, et S. A. s'excusera sur ce que sa conscience ne lui permet pas de détruire un ouvrage de conversion (1). »

Ces violences, que pressentait l'auteur des lignes qui précèdent, ne tardèrent pas à se manifester. Au mois de mai 1714, le commandant de Pérouse entra en Pragela avec des troupes, envahit, au milieu de la nuit, la demeure des principaux d'entre les Vaudois, les fit arracher de leur lit et conduire à Fenestrelles chargés de chaînes (2).

Le roi de Prusse, ayant appris ces cruels traitements, renouvela ses sollicitations en faveur des Vaudois.

« Nous apprenons de toute part, écrit-il à la date du 19 juin 1714, et vous verrez par l'incluse ci-jointe, que les persécutions contre les Vaudois vont toujours en augmentant : au point que l'entier anéantissement

(1) Lettre écrite de Vevey, sous la date du 17 avril 1714, et citée par Dieterici. Ch. VII.

(2) Détails tirés d'une lettre du capitaine Friquet, écrite de Genève, le 31 mai 1714. Citée par le même auteur.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

de la religion évangélique sera inévitable, dans ces contrées, si l'on ne vient au secours de ces pauvres gens.... Vous supplierez en notre nom S. M. la reine de la Grande-Bretagne, de faire les plus pressantes instances auprès du duc de Savoie, pour que la liberté de conscience soit maintenue dans ces vallées. »

L'ambassadeur d'Angleterre près la cour de Turin reçut ordre de parler dans ce sens aux ministres de Victor-Amédée. Ses représentations produisirent d'abord quelques heureux effets. Le prince étant revenu de Sicile, imprima une direction plus modérée aux poursuites réactionnaires qui avaient lieu à Pragela. On ne tarda pas néanmoins de renouveler aux pasteurs des autres vallées vaudoises la défense de se rendre dans celle du Cluson, pour célébrer leur culte. L'un d'eux ayant bravé cette défense, fut emprisonné par ordre de l'intendant de Pignerol. L'intervention des ambassadeurs protestants près la cour de Turin n'eut pas de peine à obtenir sa liberté; mais ce fut dès lors avec une réserve bien naturelle que ses collègues et lui-même se renfermèrent de plus en plus dans le champ de travail qui leur était assigné, dans les limites de leur paroisse.

Les Pragelains toutefois ne se découragèrent pas :

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

les Anciens de chaque commune se chargèrent, comme par le passé, de présider, tour à tour, de familières et édifiantes réunions de prières.

Alors, que fit-on? Ces Anciens reçurent l'ordre de comparaître à Turin. Ils s'y rendirent; on s'empara de leurs personnes, et on les transporta en différentes villes du Piémont, où on les retint prisonniers (1). Tous ces billets de comparution ne furent pas reçus avec la même soumission par ceux auxquels ils s'adressaient. L'un des Vaudois qui en reçut, écrit dans ses Mémoires : « C'était au mois de mai 1714. Le roi se trouvait en Sicile. On donna des billets aux principaux de notre vallée, afin de les exiler dans le Piémont, et de leur faire changer de religion. Pour me garder de cette persécution, je fus obligé de quitter le pays, et de laisser mon père, âgé de quatre-vingts ans, malade et alité, ainsi que ma femme, qui était presque moribonde; et je restai six semaines dehors, avant de pouvoir rentrer chez moi (2).»

(1) Il y en eut huit qui subirent ce sort. — Ces détails sont tirés d'une pièce sur papier timbré, intitulée : *Minute de requête pour présenter au roi, laquelle n'a pas été présentée.* Elle se trouve aux archives de l'évêché de Pignerol.

(2) *Mémoire des persécutions pour notre sainte religion, qui me sont ar-*

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Ces six semaines, il les avait passées dans la vallée de Luserne; ce qui prouve que la mutualité fraternelle de ces pauvres vallées se maintenait toujours.

« Pendant mon absence, continue le narrateur, on apporta un de ces billets (de comparution) à mon père, et quelques jours après, l'officier de justice vint lui dire, de la part du châtelain, qu'il n'avait qu'à lui donner trente livres, argent de Piémont, pour des informations que ledit châtelain, le greffier et le procureur fiscal avaient faites contre lui, pour fait de religion. »

Qu'on juge par ces détails à quelles exactions révoltantes se livraient contre les Vaudois les magistrats de ces contrées : impunis et peut-être encouragés dans leurs poursuites, à raison du détriment qu'elles apportaient aux protestants, ils s'y livraient avec d'autant plus de zèle qu'ils y trouvaient leur intérêt.

rivées depuis le mois d'août en l'année 1708, *que le roi de Sardaigne avec les alliés, ont conquis notre pays de Pragella.* Ces mémoires sont ceux d'un Ancien de l'Eglise de Suchières, nomme Jacob Perron. — Désormais pour abréger, je les citerai sous ce titre : *Mémoires de Perron.* — Ce manuscrit m'a eté communiqué par M. Lombard-Odier, de Genève, dont la famille avait, en 1730, accueilli l'auteur exilé, qui lui laissa ce souvenir.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

« Le greffier, dit Perron, ajouta que si cet argent ne lui était pas donné, il viendrait sortir nos meubles de la maison.

« Mon père lui répondit qu'il n'avait fait tort ni offense à personne; qu'il n'avait pas d'argent; qu'on pouvait le dépouiller de ses meubles, si l'on voulait; mais que pour sa religion, il ne la quitterait jamais. »

Et cependant la plus grande gêne régnait alors dans ces vallées (1). La famine était si grande, qu'on voyait des malheureux, sans asile et sans nourriture, errer dans les campagnes, cherchant à vivre de l'herbe des champs (2). Les moines, les jésuites et les missionnaires de tout froc profitaient de cet état de choses pour obtenir des promesses de catholisation, en échange de quelque monnaie ou d'un morceau de pain (3). On forma même le projet d'exploiter, par des mesures d'ensemble, la triste position du pays à cet

(1) *Rapport du triste état des Eglises du Pragela et des anciennes Vallées;* daté du 1er juin 1714. (Archives de la vénérable compagnie des pasteurs de Genève ; registre S. p. 258.)

(2) Lettre de Reynaudin à MM. de Genève; 15 juin 1714. — Même source, p. 260. — Ce Reynaudin était alors pasteur de Bobi. En 1689, n'étant encore qu'étudiant, il quitta l'académie de Bâle, pour suivre l'expédition d'Arnaud, dont la relation fut écrite par lui.

(3) Mêmes pièces.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

égard (1). Tous les curés reçurent des secours, destinés uniquement aux catholisés, et refusés aux protestants.

Mais en même temps que les Vaudois du Pragela étaient dispersés violemment en Piémont, on repoussait de Turin leurs coreligionnaires qui eussent voulu s'y établir (2).

On faisait fermer les écoles protestantes des vallées du Cluson et de la Doire; et l'on y interdisait d'une manière formelle la célébration publique du culte réformé (3). Les Pragelains réclamèrent contre cette interdiction.

On répondit à leur supplique en les empêchant de tenir même des assemblées religieuses particulières. « Sur « les remontrances qui nous ont été faites (4), dit Vic-

(1) Projet, *per contenere ne limiti, gl' eretici ; impedire a loro progressi ; ajutare le conversioni, e sostenere li convertiti.* On y propose, entre autres, de donner à chaque curé, six cents livres par an, pour doter quinze filles catholisées; de payer les impôts et les dettes des convertis; d'obtenir en leur faveur des exemptions diverses, etc.... (Archives de Turin. — N° de S. 247.)

(2) *Progetto di reale biglietto, pel vicario di Torino, nel concernente i religionarii.* (Arch. de T. S. 512.) — Il s'agit, dans cette pièce, d'une foule de restrictions imposées à la résidence et au commerce des protestants étrangers dans la capitale.

(3) *Requête des habitants du Pragela.* (Sans date; mais devant être de 1714 à 1715.) — Archives de l'év. de Pignerol.

(4) Par l'intendant de Pignerol, sous l'influence du conseil, dont les mem-

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

« tor-Amédée, que des assemblées clandestines se « tiennent fréquemment dans les vallées d'Oulx, « d'Exiles, de Cézane, de Bardonèche et de Pragela... « Nous défendons aux religionnaires de ces contrées « de se réunir au nombre de plus de dix personnes, « soit de l'un, soit de l'autre sexe, en quelque lieu et « sous quelque prétexte que ce soit, sauf qu'il s'a- « gisse de la réunion des conseils municipaux. Les « transgresseurs de cet ordre seront punis d'une « amende de cent écus d'or, pour la première fois, « et de dix ans de galères pour la seconde. Les « femmes coupables d'une pareille infraction encour- « ront une amende de vingt écus d'or pour la pre- « mière fois, et le supplice de deux heures de car- « can pour la seconde (1). »

Cet édit fut publié en Pragela, le 7 de février 1716. On ne saurait dire à quelle multitude de vexations patentes ou cachées, de tracasseries sourdes, de poursuites de toute sorte, il servit de prétexte entre les mains d'une magistrature servile et d'un clergé haineux.

bres étaient conduits par le clergé de la ville, qui s'inspirait lui-même des jésuites du Pragela.

(1) *Donné à la Vénerie, le 1er février* 1716. Signé : *Victor-Amédée;* contresigné : *Lanfranqui.*

Library of the
UNION THEOLOGICAL SEMINARY
Digitized by Google
COLUMBIA UNIVERSITY

« Il a été constaté, disent des instructions subsé-
« quentes, que dans l'écurie de Pierre Ronchail, se
« sont trouvées ensemble douze personnes, hommes
« ou femmes : sans compter les petits enfants et trois
« femmes qui étaient devant la porte (1). » — Là-dessus, rapport, dénonciation, réquisitoire, descente de la justice sur les lieux, emprisonnements, frais d'avocat, condamnation, ruine de la famille, dispersion de ses membres, qui s'exilent pour éviter les galères ou le carcan ; abandon des enfants, exposés à périr de misère, et triomphe du papisme persécuteur.

En vain met-on en avant que, parmi les douze personnes dénoncées, se trouvait une mendiante, à qui on venait de faire la charité ; trois enfants d'une famille consanguine, qui jouaient avec leurs petits cousins Ronchail, et une femme malade visitée par deux de ses voisines : toutes ces représentations sont écartées par les juges. Pierre Ronchail, accablé de vieillesse, est condamné à deux ans de prison, son frère Etienne à trois coups d'estrapade, et toute la famille

(1) *Substance des éclaircissements donnés sur lesdits articles, par M. le président Borda, dans sa lettre à S. M. du 13 juillet 1727.* (Pièce aux archives d'Etat. Turin. no de S. 530 *bis.*)

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

solidairement aux frais et à cent écus d'or d'amende, pour chacun (1).

Voilà un exemple des égards que l'on avait alors pour ces mêmes Vaudois, dont Victor-Amédée II avait si souvent loué la fidélité, et une preuve des fruits qu'était destiné à porter l'édit du 1er février 1716.

Privés ainsi de toute espèce de moyen de célébrer leur culte, soit en public, soit en particulier, les invincibles évangéliques du Pragela reprirent leurs pèlerinages dominicaux, aux temples de Macel et du Pomaret. Ils ne craignaient pas de faire de longues courses pour aller assister aux assemblées religieuses de leurs frères, à qui les anciens édits de la maison de Savoie garantissaient le libre exercice de leur culte. Mais cette ressource leur fut encore enlevée, et cela par les instigations du clergé, toujours puissantes sur le conseil de Pignerol (2).

(1) Cette sentence est du 4 juin 1727; mais comme les faits se rapportent connextivement à l'édit de 1716, j'ai cru pouvoir les présenter ici, comme une conséquence immédiate de cet édit.

(2) Voici la série des pièces qui se rapportent à ces faits. I. Réquisitoire du procureur général, demandant que l'on interdise aux protestants du Pomaret de recevoir les catholiques à leur culte. (En date du 31 mars 1717.) — II. En date du 2 avril : rescrit de Victor-Amédée, conforme à cette demande. — III. En date du 30 : requête des refugiés, à qui il avait été permis de résider dans les vallées. — IV. *Biglietto Regio,* par lequel il leur est accordé d'aller au temple, moyennant une permission écrite et person-

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Quelques-uns des protestants français, que le duc de Savoie avait personnellement retenus dans ses nouveaux Etats, obtinrent par faveur des billets d'entrée, au temple du Pomaret. Mais, sous divers prétextes, ces billets furent ensuite retirés à la plupart d'entre eux (1). Puis on renouvela aux Vaudois la défense de travailler les jours de fête catholique (2); ils réclamèrent encore, et obtinrent de pouvoir travailler ces jours-là *à portes closes*, ou dans leurs champs, moyennant une permission du juge (3). Ce n'étaient que de nouvelles voies ouvertes à l'arbitraire et aux plus frivoles motifs de vexations.

Les Pragelains envoyèrent alors un député à Genève (4), pour demander conseil et protection. La Suisse à son tour recourut à l'intercession de la Hol-

nelle, accordée par le gouverneur de Pignerol. — V. Nouvel ordre (en date du 8 mai) qui interdit de recevoir dans le temple du Pomaret les protestants de Pragela. — VI. Manifeste du conseil, rappelant toutes ces mesures et daté du 28 mai. (Extrait des registres de l'ancien conseil supérieur de Pignerol et des archives de Turin.)

(1) Par la raison surtout qu'ils étaient domiciliés en Pragela, avant le traité d'Utrecht.

(2) Rescrit du 14 juillet 1718. (Archives du Villar, cahier *Religionarii* fol. 176.)

(3) Rescrit du 9 août 1718. — Cette pièce est sous forme de *biglieto regio*, dans les archives de Turin; et de simples *instructions* à l'intendant de Pignerol, dans les archives de cette ville.

(4) Il y arriva le février 1719, et alla de là à Zurich.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

lande et de l'Angleterre (1). On obtint quelques concessions insignifiantes (2); mais ce soulagement ne fut que momentané.

Un nouvel ordre (3), plus sévère que les précédents, interdit enfin le culte réformé d'une manière absolue. Mais on ne pouvait fermer les cœurs comme les temples, et ce culte proscrit, malgré les entraves qui lui étaient suscitées, renaissait toujours dans le secret des bois ou des chaumières; comme ces plantes vivaces qu'on voit se renouveler du soir au matin, entre les fentes de la pierre qui les comprime, et dont les jets sans cesse renaissants, remplisssent de leur vigueur la moindre issue laissée libre, il n'avait besoin que d'un peu d'air pour vivre et pour fleurir.

On interdit itérativement aussi, aux pasteurs des autres vallées vaudoises, de recevoir aucun étranger dans leurs temples (4), afin d'en proscrire par là leurs coreligionnaires du Pragela. Les réclamations les plus pressantes furent inutilement adressées au souve-

(1) Lettre du 6 février 1719. (Archives des pasteurs de Genève, registre S. p. 768.)

(2) 25 juin 1720 : instructions au sénat de Pignerol, pour user d'indulgence à l'égard des Vaudois.

(3) En date du 17 juillet 1720.

(4) En date du 28 septembre et du 22 octobre 1720.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

rain (1) : des adversaires y répondirent (2) ; le fanatisme s'excita, les rigueurs continuèrent, et enfin on ordonna à tous les habitants des Vallées acquises par le traité d'Utrecht, de faire baptiser leurs enfants dans l'Eglise romaine, vingt-quatre heures après leur naissance : sous peine de deux cents livres d'amende, à chaque contravention (3).

C'est en vain que les Vaudois adressèrent de nouvelles requêtes : ils ne reçurent de secours et de consolations que des protestants étrangers (4).

Le code civil, promulgué en 1723, sous le titre de *Constitutions piémontaises,* sanctionna tous les ordres iniques contre lesquels ils protestaient (5), et leurs nouvelles suppliques furent moins écoutées encore que les précédentes.

Mais ces infatigables défenseurs de la liberté de

(1) Par mémoire du 18 janvier 1721, intitulé : *Griefs des vallées du Piémont.* (Communiqué.)

(2) *Memoria sopra il raccorso, fatto.... e sopra diversi abusi dei protestanti.* (Arch. de cour.) — Longue et fastidieuse dissertation, sans cœur et sans justice.

(3) Arrêt de la cour de Pignerol, rendu le 21 avril 1721 ; sur le rapport du procureur général.

(4) Entre autres, 500 florins de l'Eglise vallonne de Middelbourg, où l'un des fils d'Henri Arnaud était alors pasteur. — 9 janvier 1722. — (Archives des pasteurs de Genève, vol. T. p. 120.)

(5) Voir le chap. X. De plus, p. 25, 605 etc., de l'éd. in-4o.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

conscience, envoyèrent alors à Genève un jeune homme de leur vallée, afin qu'il s'y formât au ministère évangélique, pour venir ensuite leur prêcher la parole de Dieu. Ils espéraient que, n'étant pas d'origine étrangère, il lui serait permis d'exercer son pacifique ministère au sein de sa patrie, comme cela avait lieu dans les autres vallées vaudoises (1). Ils ne prévoyaient pas qu'avant la fin de ses études, l'Eglise qui lui était destinée, aurait elle-même terminé la longue carrière de ses souffrances et de ses luttes désespérées.

Le prosélytisme redoublait d'efforts pour abattre cette Eglise presque égorgée, mais non vaincue. On avait obtenu que tout enfant vaudois, qui embrasserait le catholicisme, serait autorisé à exiger juridiquement de ses parents encore vivants, la part d'héritage qui lui fût revenue après leur mort (2). Cet ar-

(1) Le député envoyé de Pragela à Genève, pour obtenir dans l'académie de cette ville, l'admission d'un jeune Pragelain, se nommait Borel. (Il y arriva le 21 mars 1723. — Une commission fut nommée le 14, pour examiner sa proposition. — Le rapport fut favorable. — L'élève qui fut admis, se nommait Guyot. Il y arriva le 4 juin, et fit honneur à ses bienfaiteurs.) Borel obtint aussi du gouvernement bernois la création d'une bourse, à l'académie de Lausanne, pour un autre étudiant de Pragela. (Voir, *Registres de la compagnie des pasteurs de Genève*, vol. T. p. 247-250, 258, 307, 315, 335, 405, 431, etc.)

(2) Constit., p. 25.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

ticle donna issue à des menées nombreuses, par lesquelles on cherchait à détourner des enfants de la foi domestique, afin de poursuivre ensuite en leur nom les auteurs de leurs jours, pour obtenir la division du patrimoine paternel, et l'affaiblissement des familles vaudoises.

On conçoit combien de troubles, de désordres et d'animadversions durent résulter de ces iniquités.

Cependant, au milieu de ce zèle amer, il y avait aussi des actes de désintéressement remarquables : de la part surtout de ces âmes simples et onctueuses qui, à travers les œuvres du papisme, voyaient la charité de Christ. En 1724, par exemple, on comptait déjà plus de quatre-vingts jeunes filles vaudoises, la plupart des vallées de Pérouse et de Pragela, qui s'étaient catholisées, et avaient été dotées aux frais de leur nouvelle Eglise (1).

Mais on défendait, en même temps, aux notaires protestants de recevoir les actes testamentaires des catholiques, et à ces derniers, de vendre des terres aux protestants, hors des limites tolérées (2).

(1) Mandement du vicaire général de l'archevêché de Turin, daté du 18 janvier 1724. (Imprimé.)

(2) *Biglietto regio, al Senato di Pinerolo*, du 27 juin 1724.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

A diverses reprises enfin, l'ordre d'honorer, par une oisiveté improductive, la célébration des fêtes papistes, fut renouvelé aux travailleurs vaudois (1). On conçoit encore, sous combien de prétextes futiles on pouvait dès lors les inquiéter.

En voici un exemple. « En 1726, dit Jacob Perron, dans ses mémoires, la veille du jour que les catholiques appellent la *Fête-Dieu*, et qu'ils ont coutume de faire planter de petits feuillages devant leurs maisons, le curé des Suchières me vint dire, en présence de deux témoins, qu'il avait ordre du roi (ce qui n'était pas vrai) de me faire garnir ma maison, comme les catholiques. Il ajouta que ceux de notre religion le faisaient bien dans les autres villages où passait la procession, et que si je ne le faisais pas, il en avertirait le châtelain pour informer contre moi. »

Perron se refusa à faire ainsi un acte d'adhésion à des cérémonies que réprouvait sa foi, et les gens de justice vinrent verbaliser. Il fut cité devant le gouverneur de Fénestrelle, et il n'échappa qu'avec peine aux soldats envoyés pour s'emparer de lui.

Ailleurs, on trouve une lettre de MM. Friquet et

(1) 2 juillet 1721; 12 mai 1724, etc.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Gonnet (1), par laquelle ils exposent que le 7 du mois de mars (1726), s'étant assemblés pour célébrer un jeûne, au nombre de douze personnes, ils furent espionnés par le curé du lieu, qui écrivit en cour; d'où il y eut ordre, quelques jours après, au sénat de Pignerol, d'en informer. Ce qui ayant été fait, ils furent arrêtés par ordre du même sénat, et conduits dans les prisons de Pignerol, où ils ont été détenus cinq semaines; puis, condamnés à cent écus d'or, chacun, outre les frais de la détention, qui montent à neuf cents livres. Ils ajoutent qu'ils n'ont contrevenu à aucun édit de leur souverain, puisqu'ils n'ont été assemblés qu'en petit nombre et uniquement pour prier Dieu; qu'ils ont présenté une requête au roi de Sardaigne, pour être déchargés de cette amende exorbitante; mais que la requête a été renvoyée au procureur fiscal de Pignerol, qui avait déjà poursuivi leur condamnation; et qu'ainsi ils n'avaient plus aucun recours que dans la charité de leurs frères. »

« M. Léger (2), est-il dit ensuite, expose que ces personnes sont tout à fait dignes de considération;

(1) Datée des Traverses, en Pragela, le 5 juin 1726. Ce qui en est dit ici est extrait textuellement des registres de la vénérable compagnie des pasteurs de Genève, vol. V, p. 198. Séance du 21 juin 1726.

(2) Pasteur à Genève.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

qu'il existe à la vérité un édit du roi de Sardaigne, portant défense aux habitants du Pragela, de se réunir au nombre de plus de dix personnes (1), mais que l'on avait entendu par là des chefs de famille, vu qu'il y a, dans ces vallées, des familles dont les membres sont plus nombreux, et que, dans l'assemblée en question, bien qu'ils fussent douze personnes, il n'y avait que huit chefs de famille. »

Mais ces raisons, quelque justes qu'elles fussent, n'étaient pas appréciées par les persécuteurs; et pour la moindre prière que les habitants du Pragela étaient surpris à faire ensemble, pour quelques pages de la Bible lues en famille, ils étaient traités comme des criminels.

Une foule de détails pourraient se joindre aux exemples que j'ai déjà cités; et quoique ces détails soient quelquefois insignifiants, ils ne laissent pas de faire connaître, d'une manière plus intime que les pièces officielles, l'état dans lequel se trouvaient alors les Vaudois de cette vallée et les tracasseries journalières qu'ils étaient exposés à subir.

Ainsi, pour cette même année de 1726, on trouve un mémoire du sénat de Pignerol, exposant au sou-

(1) L'édit du 1er février 1716.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

verain : « Que *les hérétiques*, quoique obligés de faire baptiser leurs enfants par les curés en vertu de l'arrêt du 21 avril 1721, les élèvent néanmoins dans la foi protestante ; et là-dessus, le sénat de province propose, pour réprimer ces *intolérables abus :* 1° de faire enlever les enfants à leurs parents, et de confier le soin de leur éducation à des congrégations catholiques ; 2° de déroger à l'édit du 12 mai 1679 (émané de Louis XIV), qui prononce peine de mort contre les relaps (et qu'on ne pouvait appliquer à toute une population) ; pour mettre en vigueur l'arrêt du 7 mai 1685 (émané du conseil d'Etat), lequel interdit, d'une manière absolue, la profession, soit publique soit particulière, de toute autre religion que le catholicisme (1). »

En pareil temps, le même sénat étendait, de son chef, à toutes les paroisses du Val-Pérouse, la défense précédemment signifiée à celle du Pomaret (2), de ne recevoir dans les temples protestants aucun des habitants du Val-Cluson : sous peine de bannissement pour

(1) Ce mémoire a neuf pages in-folio. — Il est intitulé : *Remontrance*. — Il n'a point de date. Mais il y a la date de sa réception à Turin ; savoir, le 8 janvier 1726. (*Archives de cour*, no de série 493.)

(2) Rescrit du 2 avril, et manifeste du 28 mai 1717.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

les pasteurs, et de confiscation des biens pour les anciens de l'Eglise (1).

Les Vaudois, à leur tour, exposent dans une requête fortement motivée, que les anciens et les pasteurs ne pouvaient faire la police d'un temple, ni connaître individuellement tous ceux qui entraient dans les assemblées (2); mais l'avocat Fiscal, de Turin, prit des conclusions (3) conformes aux rescrits du conseil de Pignerol; et les interdictions arbitraires de ce corps furent maintenues avec la pénalité excessive qu'il y avait attachée (4).

L'année suivante, le pasteur de Saint-Jean, Cyprien Appia, fut poursuivi pour avoir baptisé l'enfant d'un habitant de Fenestrelle, nommé Simon Rochette. Ce procès devint très long. Le pasteur fut condamné au bannissement, avec confiscation des biens; mais lord Edges, ambassadeur d'Angleterre près la cour de Turin, obtint sa grâce. « Je veux qu'il soit bien reconnu, dit Victor-Amédée II à cette occasion, que ce n'est point du tout par égard pour les Vaudois, mais par

(1) Rescrits du sénat de Pignerol, en date du 14 mai et du 15 juin 1726.

(2) Les requêtes des Vaudois n'ont jamais été datées jusques à 1827, sauf de très rares exceptions.

(3) En date du 14 septembre 1726.

(4) Par lettres royales du 28 octobre et du 22 décembre 1726. — Citées dans les *Instructions* du 20 juin 1730.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

considération personnelle de l'ambassadeur, que cette grâce est accordée.»

Ces Vaudois néanmoins étaient, vingt ans auparavant, au dire du même prince, les amis les plus fidèles de son adversité, les soutiens de son trône, les *amés et féaux* de son âme reconnaissante.

Mais le papisme avait voilé ces souvenirs ; il mettait à leur place la défiance et les rigueurs. Plus on lui accordait d'intolérance, plus il en réclamait encore.

Les curés de Pragela se plaignirent de ce que les habitants de la vallée n'assistaient pas à la messe, n'observaient pas les fêtes catholiques, contractaient mariage à des degrés de parenté défendus par l'Eglise (1), et ensevelissaient leurs morts sans le secours des prêtres. Ils demandaient en conséquence de nouvelles rigueurs (2).

Mais pour comprendre quelques-uns de ces faits, il faut se rappeler qu'il était défendu aux protestants d'avoir des cimetières clos (3), et que la famille d'un

(1) *Anche il terzo grado di consanguinita.*

(2) J'ignore la date de leur pétition ; je n'ai vu que le rapport dressé sur cette pétition par l'abbé *di Barolo*. Il est daté du 12 septembre 1726. — MSC. de 10 pages in-fol. — (Turin, Arch. C. S. 494.) — Les conclusions du rapport sont favorables à la demande, et signalent même d'autres pièces de ce genre antérieurement présentées.

(3) En vertu des édits du 2 juillet 1618 et du 25 juin 1620.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

décédé, pour ne pas abandonner la dépouille du défunt dans un terrain ouvert à toutes les profanations, préférait souvent l'ensevelir dans une propriété privée.

Il avait aussi été défendu aux Vaudois de se réunir, au nombre de plus de six personnes, pour un convoi mortuaire (1); et ces diverses prohibitions donnaient encore matière à d'incessantes tracasseries.

En 1727 eurent lieu les poursuites intentées à la famille pragelaine dont nous avons déjà parlé. « Le 9 du mois de mars, » dit le rapport de M. Hedges, chargé d'affaires britannique, qui prit à cœur l'infortune de ces pauvres gens (2), « le P. André, chapelain du Laux, en Val-Cluson, entra chez Pierre Ronchail, avec un sergent, pour voir combien ils étaient et ce qu'ils faisaient.

« Vous le voyez, Monsieur, répondit ce brave homme; les uns accommodent le bétail, les autres ne font rien, et ces enfants s'amusent à badiner. « Ils étaient huit de la famille; puis une mendiante, à qui on avait donné une écuelle de soupe, et la belle-sœur

(1) Par l'édit du 5 février 1698, se rapportant aux Vaudois de Saluces.

(2) Le rapport est daté du 30 juin 1727, et adressé au marquis de Saint-Thomas, ministre des affaires etrangères en Piemont. (Turin, Arch. C. S. no 530 *bis*.)

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

de Ronchail, avec sa cousine germaine. Malgré cela, les poursuites eurent lieu, la condamnation fut prononcée, et cette famille fut perdue.

D'autre part, on faisait remise des peines encourues, pour des délits plus graves, aux coupables qui abjuraient leur foi (1); comme si ce n'avait pas été encore augmenter leur culpabilité que de faire trafic de leur conscience.

Aussi, en butte à tant d'intolérables injustices, les pauvres Vaudois du Pragela commençaient-ils à s'éloigner de leur triste patrie. Ceux qui avaient des terres, les affermèrent ou les transmirent à leurs parents, pour qu'ils leur en fissent passer les rentes à l'étranger. Ils achetaient ainsi, au prix d'un exil volontaire, la liberté de conscience qui leur était si chère. Mais cette amère douceur leur fut encore disputée. « Si Votre Majesté, dit-on à Victor-Amédée, daignait ordonner que tous les biens de ceux qui sortent sans sa permission fussent confisqués, ce serait un excellent moyen de retenir ces gens-là, dans les heureux

(1) *Memoria esattamente racollasi, da registri e relazione esistenti nell' uffizzio della grande cancellaria*, etc.... Pièce datée de Turin, 26 août 1727. (Arch. C. S. 496.)

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Etats de Votre Majesté (1). » Quel langage et quelles mœurs!

On s'élevait surtout contre tous ceux qui favorisaient ce progrès ou ce retour des catholiques au protestantisme, et l'on a lieu de s'étonner qu'il ait pu se produire de telles conversions, au milieu des dangers dont elles étaient environnées. Mais ceux qui les accomplissaient attestaient par cela même la puissance de leurs convictions (2). Un ministre de Pragela, nommé Perron, ayant reçu charge d'âmes dans la paroisse d'Onex près de Genève, était allé évangéliser dans ses alentours. Nous ignorons le traitement qu'il y reçut; mais, dans une lettre du curé de Pontverre (3), nous trouvons les paroles suivantes : « Je ne pense pas qu'il ait jamais plus l'insolence de venir dogmatiser dans ma paroisse (4). Le même curé s'irrite contre les personnes de Carouge, « qui, dit-il, par « une malice plus que mortelle, s'avisent, avec une « insigne impudence, de prêter des habits laïques aux

(1) La plèce est datée de Suze, 8 janvier 1728, et signée *Perron, chirurgien major, au régiment de Rhebinder.* — Ce chirurgien était un apostat, cousin germain de Jacob Perron, auteur des mémoires que j'ai cités.

(2) Ep. Philip. IV, 12.

(3) Baillage de Gaillard, en Savoie.

(4) Lettre du 18 juillet 1727. (T. A. C. S. 508.)

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

« moines et prêtres qui vont apostasier dans la ville « de Genève, cette infortunée Samarie (1), etc... »

Ainsi les portes de la Suisse étaient assiégées à la fois par ceux qui voulaient changer de religion et par ceux qui voulaient conserver la leur. Les uns et les autres faisaient pour cela le sacrifice de leur patrie et de leurs biens. Mais ils s'en acquéraient de plus sûrs dans le ciel. Plusieurs Vaudois étaient déjà sortis.

Un nouvel édit de Victor-Amédée portait que, dans une famille protestante dont le père ou la mère se seraient catholisés, tous les enfants devraient être élevés catholiques (2). On alla bientôt jusqu'à demander l'annulation pure et simple des édits sur lesquels reposaient les garanties des Vaudois (3), sauf celui de 1694, auquel avaient pris part la Hollande et l'Angleterre. Mais ces puissances n'avaient rien stipulé pour la conservation de l'Eglise des Vaudois dans le Pragela; Louis XIV insistait pour qu'ils fussent dé-

(1) Lettre du 4 juillet 1727. (Même source, no 509.)

(2) *Biglietto regio*, du 17 juillet 1728; cité dans une pièce intitulée : *Réponse au mémoire remis par M. le duc de Bedfort, ministre d'Angleterre, à M. le chevalier Ossorio, et par celui-ci envoyé à Turin, avec sa lettre du 31 mai 1748*, etc.... (Turin, Arch. d'Etat, S. no 459.)

(3) *Memoria distesa in casa del signor Marquese di san Tomaso, li 24 ottobre 1728, circa il capo da aggiungere alle costituzioni a rignardo de Valdesi. — Progetto di capo per l'aggiunta alle costituzioni*, etc.... (Même source, nos 441 et 471.)

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

truits. Les hautes influences du clergé tendaient au même but. Une jeune femme, aimée du vieux monarque (1), joignit sa voix à celle des persécuteurs. Victor-Amédée se laissa arracher l'une après l'autre, et comme à regret, toutes les mesures d'intolérance qui frappaient ce peuple inoffensif.

Chacune de ces mesures était suivie de quelques nouvelles émigrations. Les Vaudois du Pragela furent détruits en détail, ils ne disparurent pas tout à coup, mais comme les neiges de leurs montagnes, dont l'épaisse toison s'affaisse insensiblement sur la terre qu'elle recouvre, et qui s'évanouit sans que l'œil ait pu suivre tous les progrès de sa disparition. On voit ainsi cette Eglise, où jadis se tenaient des synodes de cent cinquante pasteurs, qui plus tard comptait quatre-vingts lieux de culte public, qui ensuite n'eut plus que des réunions religieuses privées, qui enfin fut dépossédée de toute prédication évangélique, on la voit dépérir et s'éteindre, en se ranimant au moindre souffle de liberté, pour s'affaiblir encore dans l'oppression et disparaître enfin sans retour.

Il nous reste à faire connaître les dernières atteintes

(1) Victor-Amédée II avait alors plus de soixante ans.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

qu'elle eut à subir, les souffrances qu'elle endura, et le zèle dont le plus grand nombre de ses enfants firent preuve, en préférant l'exil à l'abandon de leurs doctrines.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

CHAPITRE XVIII.

HISTOIRE DES VAUDOIS DU PRAGELA

ET DES VALLÉES ADJACENTES.

HUITIÈME ÉPOQUE.

(Extinction de l'Eglise vaudoise en Pragela.)

—

En 1729, les Vaudois souffraient d'une grande misère (1); des secours étrangers purent seuls les mettre à l'abri du besoin (2). Les congrégations et les ecclésiastiques papistes qui, en Piémont, poursuivaient l'œuvre *de extirpandis hæreticis*, profitèrent avec em-

(1) Voir sur ce sujet un mémoire du ministre Léger, inséré dans les registres de la vénérable compagnie des pasteurs de Genève, vol. X, p. 173 et suivantes.

(2) Dix mille florins de la Hollande, et quatorze mille livres de Piémont, dont l'origine n'est pas indiquée. (Mémoire précité.)

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

pressement de ces pénibles circonstances, pour multiplier leurs instances rénégatrices auprès des pauvres gens, qu'ils offraient de soulager dans leurs nécessités, mais en mettant à prix leurs bienfaits. Ce n'était point la charité aimante et désintéressée de l'Evangile; ce n'était pas même la noblesse d'âme du païen qui, se reconnaissant homme, voulait aussi que rien de ce qui intéressait l'humanité ne lui restât étranger (1) : c'était ce zèle étroit, quoique actif, des sectaires qui, d'une question de fraternité n'ont jamais su faire que des questions de confrérie. Ce qu'ils appelaient des conversions était des triomphes de parti. La charité qui aime et qui comprend, qui supporte tout et qui excuse tout, leur demeurait étrangère.

Ils ne le prouvaient que trop, par les récriminations incessantes, les insinuations haineuses, les dénonciations perfides, dont les Vaudois fidèles se trouvaient l'objet de leur part.

Ces pauvres gens étaient accusés, sans examen, de toute sorte de méfaits. L'incrédulité, la corruption, le discrédit des prêtres, la négligence aux offices, le ralentissement des offrandes, des *ex-voto*, des enrôle-

(1) « Homo sum, et nihil humani a me alienum puto »

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

ments de néophytes dans les diverses corporations catholiques : tous ces griefs étaient imputés aux Vaudois. On demandait en conséquence qu'ils fussent exclus de toute charge, de tout emploi, de tout commerce avec les catholiques (1); et, comme on le présume, les réunions religieuses étaient poursuivies plus sévèrement que jamais.

« Le 2 janvier 1729, raconte Perron dans ses mémoires, un jésuite monta de Fénestrelle, et vint chez moi pour me parler de religion. — Est-il possible que vous soyez si opiniâtre dans vos idées ! me dit-il. — Ce n'est point de l'opiniâtreté, lui répondis-je; mais le soin de mon salut m'est plus cher que la vie; et le roi pourrait me faire mettre en pièces, que je ne renoncerais pas à ma religion. — Croyez-vous donc avoir plus d'esprit que le roi? Il est bien catholique. — Je sais très bien, repris-je, que mon esprit n'est pas à comparer avec celui du roi; mais Jésus-Christ a dit : « Je te rends grâce, ô Père du ciel et de la terre, de ce que tu as caché ces choses aux sages et aux entendus, et les as révélées aux petits enfants et aux simples; parce que tel a été ton bon plaisir. »

(1) *Parere sovra la toleranza degl' eretici, in Piemonte.* (Arch. de C. S. nº 464.)

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

« Le jésuite resta un moment sans répondre; puis il s'écria : Est-il possible que les Vaudois soient venus semer une telle religion dans ce pays!

« Les Vaudois n'en sont pas la cause. — Et qui est-ce donc? — C'est Dieu lui-même qui, par sa grande bonté, a voulu rallumer dans ces lieux le chandelier de sa sainte parole. — Ne brille-t-il pas dans l'Eglise romaine? — Monsieur, je ne biaiserai point sur cette question. Jésus nous dit que ceux qui le confesseront devant les hommes, il les confessera devant son Père qui est aux cieux; et que tous ceux qui le renieront devant les hommes, il les reniera aussi; et pour moi ce serait renoncer à l'Evangile que de ne plus pouvoir en appeler à son autorité sans réserve, car elle est la seule divine (1). »

Je passe sous silence d'autres détails, pour arriver à l'événement qui les domine tous. Comme de nombreux ruisseaux qui se perdent dans le débordement d'une grande inondation, toutes les épreuves particulières dont les Pragelains eurent alors à souffrir, se

(1) Ces derniers mots ne sont pas dans le manuscrit, dont ils ne font du reste que compléter le sens. J'ai cru pouvoir aussi modifier quelquefois les expressions originales, telles que *opiniatrise*, pour *opiniâtreté*, etc.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

sont perdues dans la catastrophe générale, qui devait les anéantir.

L'édit du 20 juin 1730, promulgué sous forme d'*Instructions au sénat de Pignerol* (1), renouvela toutes les dispositions cruelles et restrictives, prises depuis les temps les plus anciens contre les Vaudois.

Il est dit, au chapitre XX de ce code exceptionnel: « que tous ceux qui étaient nés dans l'Eglise romaine, ou qui avaient abjuré le protestantisme par quelque motif que ce fût, avant 1686, et qui ensuite étaient rentrés ou revenus dans l'Eglise réformée, devaient être condamnés à mort, en vertu des édits, antérieurs à 1686, qui prononçaient cette peine contre les relaps; et qu'en outre, tous ceux qui, étant nés catholiques ou en dehors des limites territoriales des vallées vaudoises après 1694, auraient néanmoins suivi le culte protestant, et tous ceux qui, s'étant catholisés depuis 1686, seraient également revenus au protestantisme, devraient encourir la même peine, savoir: la perte de la vie; mais que, par grâce spéciale et par clémence extraordinaire, digne à jamais d'exciter l'ad-

(1) Cette pièce a été publiée par Borelli. — Elle se trouve aux archives de Turin, en un vol. MSC. in-fol. sous ce titre : *Istruzione a riguardo de Valdesi.*

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

miration des peuples reconnaissants, Sa Majesté leur laissera la vie, sous la réserve que dans six mois, tous les individus étant dans les conditions susdites, reviendront au catholicisme, ou sortiront du pays.»

Les mêmes suggestions qui avaient agi sur la vieillesse de Louis XIV, agissaient alors sur Victor-Amédée II; c'était l'influence des prélats et des jésuites; et cette influence, dans l'une et l'autre cour, s'était augmentée en même temps que l'immoralité des monarques. L'analogie est remarquable jusque dans les détails: Louis XIV reçut le crucifix sanglant des mains adultères de la Maintenon, devant laquelle il déposa bientôt la dignité du diadème; et Victor-Amédée II devenait cruel et bigot, sous l'influence pareille d'une intrigante ambitieuse, pour laquelle il abdiqua bientôt (1); qu'il épousa, comme le roi de France avait épousé la veuve d'un burlesque; et qui le fit jeter en prison par ses intrigues (2), après l'avoir déshonoré par sa prostitution (3).

(1) Le 2 septembre 1730.

(2) Dans la nuit du 28 au 29 septembre 1730.

(3) Les pamphlets écrits à cette époque contre la personne dont il est ici question, et que je ne nomme pas, vont beaucoup trop loin, dans les écarts qu'ils lui attribuent; le terme que j'emploie serait injuste dans un sens absolu; mais il est certain qu'elle eut des rapports intimes avec Victor-Amédée II, avant le mariage morganatique qui les unit, et qui doi avoir eu lieu du 4 au 10 septembre 1730.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Voilà quels étaient les persécuteurs des Vaudois, les adversaires de la Bible, les antagonistes mortels de toute liberté. Le vice brille au premier rang, servant d'appui à Rome qui le guidait.

« A l'égard des habitants de Pragela, Salabertrans, « Bardonèche et Château-Dauphin, » était-il dit dans le code draconien de 1730, « vous devez tous les con- « sidérer ouvertement comme catholiques, sans vous « enquérir de ce qu'ils pensent; mais sans souffrir « aucun exercice religieux, autre que ceux de la re- « ligion romaine. »

En outre, il était enjoint aux protestants français, qui, depuis 1698, se seraient établis dans les vallées vaudoises, d'en sortir au terme de six mois, avec défense d'y rentrer, sous peine de fustigation pour la première fois, et de cinq ans de galères à la seconde.

Ces mesures entraînèrent immédiatement un grand nombre d'émigrations. Mais elles avaient été précédées par d'autres actes de rigueur, qui ne faisaient que trop prévoir ce triste résultat.

« En 1730, dit Perron dans ses mémoires déjà cités, vers le commencement de février, le comte de La Tuille vint avec un jésuite et une dizaine de soldats dans la communauté d'Usseaux, qui est à une lieue et demie

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

de chez nous. Voyant de quelle manière nos pauvres gens étaient traités, je m'en allai dans la vallée de Luserne, où je passai dix-sept jours. Etant revenu à mon village, le comte, avec sa troupe, y arriva le 26 février. Le soir, vers les neuf heures, six soldats vinrent chez moi, et demandèrent : — N'est-ce pas ici que demeure Jacob Perron? — Et je leur répondis de mon lit (car j'étais déjà couché) : — Oui, le voici ; que demandez-vous? — Ils me dirent : Levez-vous ; venez parler à M. le comte.

« Ces soldats m'escortèrent jusque dans la maison curiale, où je trouvai une quinzaine de personnes réunies, parmi lesquelles étaient le comte, le jésuite et sept curés.

« Et le jésuite me dit : — Vous voilà donc, prédicateur ! car c'est vous qui prêchez aux autres dans ce pays? — Hélas, Monsieur, vous vous moquez de moi. Est-ce que je suis capable d'être prédicateur, moi? Certes, il faut avoir plus de science que je n'en ai, pour cela. — Je sais ce que je dis ; et je puis prouver que vous avez fait pleurer de vos gens, pour les empêcher de changer de religion. On vous a vu entrer dans les maisons, etc... »

« Puis le jésuite me dit : — Ne voulez-vous pas ve-

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

nir à la messe? — Et je lui répondis : — Non, Monsieur; ni moi, ni mes enfants. Je suis né dans ma religion, et avec l'aide de Dieu, je veux y mourir. — A ces paroles, le révérend père me donna un coup de poing dans l'estomac, et dit au comte : — Voyez voir comme ce maraud-là me répond! — Puis il dit aux soldats : — Menez-moi cet homme en prison, à grands coups de bourrade. — Monsieur, lui dis-je, il vaut mieux souffrir en faisant bien, si telle est la volonté de Dieu, que de vivre.... Mais les soldats me firent sortir et me conduisirent en prison, comme avait dit le jésuite, à grands coups de bourrade, tellement qu'ils me jetèrent quatre fois par terre, devant que d'arriver.»

On l'emprisonna près du couvent, dans une pièce dont la porte fut barricadée au moyen de barres transversales, liées entre elles par des cordes, et on le fit garder par des soldats.

« Le lendemain, dit-il, le chanoine Ponsat, vint, et me dit : — Êtes-vous toujours le même obstiné? — La vérité n'a pas changé depuis hier. — Prenez garde! on vous punira d'une manière exemplaire. Songez à votre femme qui est près d'accoucher! Vos enfants sont jeunes et malades. Si vous veniez à mourir, que deviendrait votre famille? — Dieu est le soutien des

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

veuves et le père des orphelins, répondis-je. Qu'on fasse de moi tout ce que l'on voudra! rien n'arrivera sans sa volonté; mais il vous est inutile de me dire que je change de religion, car je ne le ferai jamais. — Si telle est votre résolution, je n'ai plus rien à vous dire. — Et ainsi, il se retira.

« Le lendemain, 1er mars 1730, vers les dix heures du matin, le comte de La Tuille vint et me fit sortir. — Voulez-vous toujours être opiniâtre pour votre religion? me dit-il. — Monsieur, je vous assure, que ce n'est pas de l'opiniâtreté; car pour toute autre chose.... — C'est assez! reprit-il; prends tes mesures pour sortir du pays, d'ici à demain; et si tu n'es pas hors du village, avec ta famille, demain matin, à dix heures, je te ferai fourrer dans un lieu d'où tu ne sortiras plus. — Et je lui répondis : — Adieu, Monsieur! puisque vous me l'ordonnez... de sortir... voilà qui est fait; je sortirai.

« Je m'en allai chez moi ramasser quelques hardes, et le lendemain, à dix heures, j'étais prêt à partir. Deux montures portaient notre bagage; mais ma femme ni mes enfants ne pouvaient aller à cheval, à cause du mauvais temps et des mauvais chemins : car il y avait beaucoup de neige. Et le jésuite vint chez

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

moi et me dit : — Allons ! c'est une plaisanterie ; où voulez-vous aller, avec votre femme qui est prête à accoucher, et vos enfants débiles, dans la saison où nous sommes et avec le temps qu'il fait ? Restez chez vous, et pourvu que vous n'en sortiez pas, on vous laissera tranquille. — Et il ordonna à deux hommes qui étaient avec lui, de décharger les montures.

« Mais leur dessein était d'attendre après les couches de ma femme, pour faire baptiser l'enfant catholique, et nous forcer tous à aller à la messe, pensant que ma femme étant accouchée, je ne pourrais pas la faire partir dans cet état. Aussi je lui répondis : — Monsieur, puisque vous et M. le comte, m'avez ordonné de partir, et m'avez déjà fait maltraiter par vos soldats, voici, je suis prêt, je partirai. — Et en même temps je sortis, en tenant mes enfants par la main. Un soldat nous accompagna jusqu'au dehors du village, et le soir j'allai coucher à Pourrières, où ma femme eut mille peines à pouvoir arriver.

« Le lendemain matin, j'en repartis par un temps affreux, avec onze hommes, pour porter, conduire et frayer chemin à ma pauvre famille. Nous étions les premiers des persécutés, chassés du pays en cette année dure. Nous passâmes le col de la Fenêtre : où

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

je pensai tout perdre, femme, enfant et la vie, à cause du temps effroyable et des tourmentes qu'il faisait. Mais, avec l'aide de Dieu, je m'en tirai et vint coucher à Suze. »

Nous ne le suivrons pas dans les vicissitudes de son voyage. Il lui fallut presque constamment faire porter sa femme et ses enfants, à cause de la difficulté des chemins et de la profondeur des neiges. Le Mont-Genis, où nulle route praticable n'était tracée à cette époque, multiplia surtout les dangers sur la route des exilés. Puis leurs muletiers voulaient s'en retourner. A Aiguebelle, ils refusèrent d'aller plus loin. Il fallut doubler leur salaire pour les engager à conduire jusqu'à Genève la famille exténuée. Perron arriva dans cette ville hospitalière le 10 mars 1730, et sa femme y fit ses couches peu de jours après. — « A Dieu seul sage, Père, Fils et Saint-Esprit, soient gloire, empire et magnificence ! Amen. » — Tels sont les derniers mots du mémoire qu'il nous a laissé.

Les souffrances, les peines, les regrets de cette première famille exilée, durent se reproduire diversement pour toutes celles qui suivirent.

Dès le 20 mai 1730, Victor-Amédée avait ordonné au comte de Chiusan de faire sortir du Pragela les

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

familles vaudoises *les plus endurcies*, c'est-à-dire les plus attachées à leur religion. Il leur offrait néanmoins la faculté de demeurer dans leur patrie, à condition qu'elles promettraient d'abjurer. Ces familles étaient au nombre de vingt-trois; quatre seulement se prévalurent des conditions offertes, et préférèrent la patrie terrestre à celle du ciel. Les dix-neuf autres, composées en tout de cinquante neuf personnes, s'expatrièrent en gémissant, mais en glorifiant Dieu. Ah! le Seigneur était glorifié par leur sacrifice bien plus que par leurs paroles.

Ces familles proscrites arrivèrent à Genève dans le mois de juin, et y reçurent tous les secours nécessaires à leur état. Elles furent ensuite réparties en divers lieux du vaste canton de Berne, où quelques-unes d'entre elles sont demeurées depuis lors. La plupart s'en éloignèrent cependant l'année suivante, après s'être jointes aux nouvelles émigrations de leurs compatriotes, qui avaient dû bientôt les suivre sur le sol de la Suisse (1).

Victor-Amédée écrivit le 6 juin au comte de Chiusan, pour le féliciter d'avoir exécuté ses ordres du 20 mai. « Il en résulte, dit-il, que personne n'est sorti du

(1) Du Tillier, Hist. de Berne, MSC. cahier 109, p. 90.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

« pays, si ce n'est volontairement et sans violence (1). »
Quelle dérision!

Après la promulgation de l'édit du 10 juin 1730, le nombre des expatriés devint bientôt si considérable, que le gouvernement lui-même en fut effrayé, et crut devoir prendre des mesures pour s'opposer à la dépopulation du pays. Mais comme la garde des frontières était confiée aux milices vaudoises, il en résulta que ces milices non-seulement laissèrent passer leurs compatriotes émigrants, mais quelquefois se joignirent à eux pour abandonner cette terre de servitude. D'autres fois, quand ces milices étaient catholiques, elles abusaient de leur position pour dévaliser les émigrés (2). On défendit alors aux habitants de garder eux-mêmes leurs frontières.

Cet ordre ne fit que de les rendre plus libres de les abandonner. Ceux mêmes qui avaient accédé à toutes les apparences d'une abjuration forcément subie par leur faiblesse, voyant le courage et la fermeté de

(1) Ces passages de la lettre du 6 juin, que je n'ai pas eue sous les yeux, sont reproduits et cités dans la lettre du 24 juin 1730, adressée également par le roi au comte de Chiusan. (Turin, arch. de cour, catégorie *dei Val desi;* nº de série 499.)

(2) L'ordre du 30 juillet, qui retira ces milices, avait pour but avoué *d'empêcher les voleries et brigandages qui se commettaient sous prétexte de la religion.* Lettre du ministre de l'intérieur à l'évêque de Pignerol, datée *du Valentin, ce 5 de septembre* 1730. (Arch. de l'év. de Pignerol.)

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

ceux qui s'expatriaient pour ne pas fléchir sous un tel joug, revenaient à eux-mêmes, et suivirent plus d'une fois leurs compatriotes à l'étranger, afin de reprendre en commun le culte de leur enfance, qui n'avait jamais cessé de leur être cher. Il semblait qu'ils se relevassent ainsi à leurs propres yeux, en expiant l'apostasie par l'exil, et l'erreur d'un instant par la fidélité du reste de leur vie.

« J'apprends avec douleur, écrit-on de Turin (1) « que, par une fausse interprétation de l'ordre du roi, « en date du 3 juillet dernier, lequel défend aux « communautés de cette province de faire la garde « dans les lieux et passages par où plusieurs de ses « sujets sortent du royaume, quelques nouveaux « convertis se sont faussement persuadés que c'était « la liberté de s'expatrier... J'ai cru en conséquence « que je devais avoir l'honneur de vous avertir de « trois ou quatre choses que vous direz aux curés de « votre diocèse.

« 1° J'ai mis sur pied des détachements de troupes « pour arrêter les fugitifs. Les châtelains sont chargés « de découvrir les guides qui font le commerce in- « fâme... de conduire les sujets du roi au delà des

(1) Même lettre : datée du *Valentin*, 5 de septembre 1730.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

« frontières. Quand ces misérables seront arrêtés, je « les ferai pendre sans forme de procès.

« 2° Je sais qu'il s'est répandu dans cette province « beaucoup de faux avis... tendant à faire croire aux « religionnaires qu'ils trouveront plus de bonheur en « pays étranger. Et par là non-seulement ils s'expo- « sent *à être tués en passant les frontières*, mais après, « ils ne peuvent plus réhabiter dans le Piémont, et « enfin ils se rendent coupables de violer les ser- « ments qu'ils ont faits.... en embrassant le catho- « licisme. »

On leur faisait un crime de manquer de foi à l'Eglise romaine, quelles qu'eussent été les violences employées pour obtenir leur catholisation; et lorsque quelqu'un ne voulait pas abjurer, on lui faisait encore un crime de sa fidélité à la foi d'adoption et de conscience pour laquelle il sacrifiait peut-être ses biens, son repos et sa vie. Telle est l'équité des oppresseurs!

Toutes ces injustices, accompagnées de tant de cruautés, n'étaient pas de nature à faire aimer aux Vaudois l'Eglise persécutrice qui leur ouvrait son sein.

Peu de temps, en effet, après la promulgation de l'édit du 20 juin, une foule de protestants réfugiés

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

dans les diverses vallées vaudoises firent leurs préparatifs de départ. On leur avait accordé six mois pour abjurer ou pour s'expatrier, et presque tous s'expatrièrent. La généreuse intercession de leurs protecteurs étrangers, et particulièrement du roi de Prusse, essaya vainement de prévenir ce désastre.

« Nous venons d'apprendre, avec beaucoup de dou-
« leur écrivait Frédéric Guillaume I à Victor-Amé-
« dée II (1), que Votre Majesté a trouvé bon d'ordon-
« ner à ses sujets protestants de la vallée de Pragela,
« d'abandonner sur-le-champ la religion qu'ils pro-
« fessent, ou bien de quitter le pays de leurs an-
« cêtres.

« Comme ces pauvres gens n'ont commis aucun
« crime qui leur dût attirer la disgrâce de Votre Majesté,
« nous ne pouvons être que très sensiblement touché
« de les voir accablés d'un si grand malheur, et pres-
« que entièrement plongés dans la misère... Nous vous
« prions instamment... qu'ils puissent demeurer ou
« retourner dans leur patrie, et y vivre en bons et
« fidèles sujets de Votre Majesté (2). »

Victor-Amédée répondit qu'il tenait la vallée de

(1) Le 25 d'avril 1730.
(2) *Dieterici*, p. 398.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Pragela en vertu du traité d'Utrecht, qui ne lui imposait aucune obligation à l'égard des Vaudois (1).

Mais le roi de Prusse ne se découragea pas. « Nous « ne saurions nous dispenser, dit-il, de témoigner à « Votre Majesté qu'en vertu de l'édit du 23 mai 1694, « les Vaudois ne devaient être recherchés ni molestés « en aucune manière pour cause de religion... La « communion de foi que nous professons avec ces « pauvres gens, et qui nous les fait considérer comme « nos frères en Jésus-Christ, est le motif qui nous « engage... à prier Votre Majesté de les faire jouir, « sans interruption de tout ce que l'édit sus-men- « tionné dispose en leur faveur.

« Comme c'est la première marque d'amitié que « nous demandons à Votre Majesté, nous espérons « qu'elle aura la bonté de ne pas refuser (2). »

« Loin d'avoir contrevenu à l'édit de 1694, répond Victor-Amédée, notre édit du 20 juin 1730 apporte, en faveur des Vaudois qui ont contrevenu aux anciens édits, une considérable modération des peines qu'ils ont encourues (3). »

« Nous aurions été fort consolé, reprit Frédéric-

(1) Sa lettre est datée de Rivoli, 10 juin 1730. — Voir *Dieterici*, p. 399.
(2) Datée de Berlin, 14 novembre 1730. — Diet. 400.
(3) Datée de Turin, 23 décembre 1730. — Diet. 401.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Guillaume, s'il avait plu à Votre Majesté d'accorder quelque chose à nos intercessions. Nous l'espérions d'autant plus, qu'il nous semblait que les Vaudois susdits devaient être compris dans les dispositions générales de l'édit de 1694. Cependant, comme Votre Majesté nous assure du contraire, et qu'il n'appartient qu'à elle d'expliquer le sens des édits qui regardent l'intérieur de ses Etats.... nous espérons encore obtenir de sa clémence ce que nous n'osons plus espérer comme un pur effet de sa justice. Que Votre Majesté veuille bien considérer d'un œil de compassion et de miséricorde le triste état où ces pauvres gens sont réduits : non pour avoir commis des crimes qui leur auraient pu attirer la disgrâce de votre Majesté, mais uniquement parce qu'ils ont suivi le mouvement de leur piété, et par conséquent la main du Tout-Puissant, qui conduit la conscience des hommes, et qui en est le seul et souverain arbitre (1). »

« Il s'agit d'une affaire qui est consommée, répond durement le roi de Piémont. J'en ai regret, mais je n'y puis revenir, et prie néanmoins Votre Majesté de croire à toute mon amitié (2). »

(1) Datée de Berlin, 17 de mars 1731. — Diet. 402.

(2) De Turin, le 28 avril 1731. *In extenso*, Diet. p. 403.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Dans la liste des Pragelains expatriés, nous trouvons le notaire Guyot, dont le fils avait espéré pouvoir exercer un jour le ministère évangélique dans ses vallées natales ; il était alors étudiant à Genève (1). Au nombre des proscrits se trouvait aussi l'auteur des mémoires que j'ai souvent cités, Jacob Perron, et sa jeune famille(2) ; avec eux un pauvre aveugle sexagénaire (3); puis la famile Ronchail, si cruellement ruinée par d'iniques procès ; le grave et doux vieillard qui présidait aux Traverses le culte religieux en l'absence du pasteur, et dont la femme était devenue mère d'un troisième enfant, sur la route de l'exil (4). Le chirurgien Gonet, le mécanicien Papon, le géomètre Bert et une foule de personnes arrachées à la culture des terres ou aux soins des troupeaux, les accompagnaient, déployant le même courage, supportant les mêmes souffrances.

Avant la fin de l'année, plus de huit cents pros-

(1) Un de ses frères exerçait déjà dans cette ville l'état de chirurgien.

(2) Il était âgé de cinquante-six ans et avait cinq enfants ; son frère Jacques était âgé de quarante-sept ans et avait neuf enfants. Le médecin Jean Perron en avait le même nombre, et Claude Perron en avait huit.

(3) Nommé Etienne Cantelme.

(4) Ce digne *ancien* des Traverses se nommait Jean Pastre ; son frère Thomas marchait accompagné de sa femme et de six enfants.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

crits étaient passés des vallées vaudoises sur le sol étranger (1). Quelques-uns d'entre eux partirent pour la Hollande (2), d'autres séjournèrent en Suisse ou passèrent en Allemagne. Ceux qui restèrent en Piémont durent accepter la profession publique du catholicisme, et leurs enfants, élevés dans cette communion, en devinrent plus tard des adhérents sincères.

Mais de grandes perturbations avaient été jetées dans les familles (3). Des divisions intestines avaient surgi, même entre les pasteurs des vallées. J'en parlerai plus loin.

On fit de nombreuses requêtes pour obtenir quelques adoucissements dans l'application des mesures cruelles du 20 juin; l'Angleterre et la Hollande, qui

(1) *Etat des pauvres persécutés de la vallée de Pragela, cantonnés au pays de Vaud, sortis en* 1730. — Un MSC. de 10 p. in-fol. — Bibl. particulière de feu M. Appia, pasteur à Francfort, S. M. — En mai 1730, il y avait, dans le canton de Berne, 360 Vaudois du Pragela (*Dieterici*, p. 404-407), et sur la fin de l'année, les vallées vaudoises comptaient en Suisse 840 proscrits. (Id. p. 414.)

(2) Lettre de Cyprien Appia, pasteur de Saint-Jean, du 3 mars 1731. — Archives particulières.

(3) *Situation présente des Eglises vaudoises.* — Mémoire du pasteur Léger (de Genève), allant du 12 mai au 1er novembre 1730. — Registres de la vénérable compagnie des PP. de Genève, vol. X, p. 177.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

intervinrent à ce sujet, purent à peine obtenir d'insignifiantes concessions (1).

Ces concessions, cependant, qui se bornèrent à recommander des ménagements dans l'exécution des mesures contre lesquelles on réclamait, firent croire aux pauvres expatriés qu'on se lassait enfin de les persécuter, et l'amour de la patrie en rappela quelques-uns dans leur vallée natale (2). On se récria aussitôt sur ce qu'ils allaient y ramener l'hérésie, et ils furent obligés de se conformer aux cérémonies extérieures du papisme, sous peine des galères.

Quelques-uns même, qui étaient rentrés furtivement pour terminer des affaires de famille et qui refusèrent d'abjurer, furent incarcérés (3).

On employait maintenant, pour retenir les fugitifs

(1) La lettre des états généraux de Hollande est du 7 novembre 1730, et la réponse de Victor-Amédée II, du 2 décembre. — La lettre du roi d'Angleterre (George II) est du 28 février 1731. — Un mémoire spécial fut ensuite présenté sur cette question par son ambassadeur près la cour de Turin, sous la date du 27 avril 1731. — Toutes ces pièces sont à Turin, aux archives de cour.

(2) Vers le commencement de 1732.

(3) Tel fut un nommé Grill. On dit de lui, dans une lettre du 7 mars 1733 : « Il est maintenant prisonnier au sénat de Turin... Ses biens ont été « confisqués, et sa famille, composée de quinze personnes, est réduite à la « plus affreuse misère. » — (Correspondance du modérateur des Eglises vaudoises, depuis le 18 février 1733, jusques au 4 mars 1734. — Cahier contenant vingt-deux lettres. — Archives partic.)

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

des moyens tout aussi violents qu'on en avait employé pour motiver leur expulsion.

Contrairement à la liberté de rélapsation laissée, par les édits de 1692 et 1694, à ceux qui, ayant abjuré sous l'influence de moyens coercitifs, auraient voulu revenir au protestantisme, on ordonna, en 1733, à toutes les personnes qui avaient fait profession de la religion romaine avant 1686, ou qui, sans l'avoir professée, avaient cependant été baptisées selon ses rites, d'y demeurer fidèles et de ne pas sortir des Etats du roi de Piémont sous peine de la confiscation des biens et des galères (1).

Quelquefois il se trouvait des familles où l'un des deux époux n'encourait pas l'application de ces mesures, tandis que l'autre en était menacé. Il suffisait, par exemple, qu'un enfant eût reçu le baptême dans l'Eglise catholique au jour de sa naissance, pour que cet événement, oublié plus tard dans la profession constante du protestantisme, servît de prétexte à des poursuites incessantes. Cet enfant, devenu homme, s'était marié, avait une famille et se trouvait être l'appui d'une nouvelle génération, mais on n'en tenait

(1) Même correspondance. — Lettre du 12 juillet, adressée à M. Turretin, recteur de l'académie de Genève.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

compte : comme l'épée de Damoclès, le souvenir comminatoire d'une vaine cérémonie dont il n'avait pas eu connaissance, demeurait suspendu sur sa vie ; de telle sorte qu'au nom de ce baptême de malheur, reçu dans son enfance, on tourmentait le reste de ses jours, en brisant violemment les affections les plus sacrées.

Deux mères de famille se trouvèrent dans ce cas. Elles s'enfuirent d'abord devant les rigueurs de l'édit ; puis l'amour maternel les rappela dans leur famille, et « depuis qu'elles sont revenues, écrit-on des « Vallées (1), elles ont été obligées de se cacher. « La première fois, leurs maris les avaient fait repar- « tir incessamment (2). Aujourd'hui, Mme la marquise « d'Angrogne s'est inutilement employée en leur fa- « veur... Leur père avait changé de religion plusieurs « années avant 1686 ; elles étaient donc nées et avaient « été baptisées catholiques. » Devenues grandes, elles suivirent la religion protestante, mais par l'édit de 1730, il leur était enjoint ou de demeurer en exil ou de rentrer dans le papisme.

« La Marie Ponsat, née Danne, a très mal fait de

(1) Lettre du 12 juin 1733. (Même correspondance.)

(2) On voit que c'était pour la seconde fois que ces malheureuses mères rentraient sous le toit domestique.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

revenir, ajoute la même lettre. Le vicaire Danne lui a dit, en présence de témoins, qu'elle se donnât garde d'aller au prêche, autrement qu'elle s'attirerait de mauvaises affaires, ainsi qu'au ministre » qui l'aurait admise à ses offices. — Antoine Geymet, qui est aussi revenu, est dans de grandes perplexités, etc.... — « Nous n'osons plus nous assembler pour aucune « affaire, écrit-on encore, si ce n'est en synode, et « par permission expresse de S. M., en suite du pro- « cès qui a été intenté à cinq d'entre nous, qui s'é- « taient abouchés pour des affaires publiques (1). »

La plupart d'entre ceux qui étaient rentrés dans leur patrie, durent donc en sortir de nouveau. Quelques-uns étaient doublement déçus: et par l'absence des avantages qu'ils espéraient trouver à l'étranger, et par les obstacles inattendus qu'ils rencontraient à leur retour.

Plusieurs de ces malheureux émigrants, surtout d'entre ceux qui appartenaient à la vallée de Pragela, depuis si longtemps privée d'une instruction religieuse régulière, ne répondaient pas à l'antique réputation de l'Eglise vaudoise dont ils venaient de sortir, ou

(1) Même correspondance. Lettre du 24 août 1733.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

dans laquelle, plutôt, ils voulaient demeurer en quittant leur patrie.

« Il y en a, écrit-on de Berne (1), qui sont d'une ignorance et d'une irréflexion extraordinaire. Ils reçoivent nos aumônes, et puis ils s'en retournent. — La plupart de ces pauvres gens disent que, s'ils avaient eu ce petit subside dans les Vallées, ils auraient subsisté en hiver, au lieu qu'ils le dépensent en voyage. — J'en ai vu qui sont d'une telle ignorance, que MM. les pasteurs méritent des reproches. — On devrait nous envoyer une liste de ceux d'entre eux qui ont le plus besoin d'être secourus. Leurs Excellences de Berne sont fort charitables... mais la chambre commise pour les Vaudois ne se tient pas maintenant (2). »

— « Ce monsieur nous maltraite bien! » écrit le pasteur Reynaudin à la suite de ces observations. « Son idée de dresser un mémoire précis et juste des pauvres de chaque Eglise est inexécutable, parce que dans ces circonstances, chacun se fait pauvre,... et puis, tous ont besoin. — Je ne voudrais pas ajouter

(1) Lettre de M. de Frey, du 15 octobre 1733. (Même correspondance.)

(2) Tous ces fragments de lettre sont choisis de manière à indiquer par eux-mêmes des faits dont la connaissance est nécessaire à l'histoire, mais que le cadre restreint de cet ouvrage ne permet pas d'exposer avec étendue.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

qu'il a tort de conclure de l'ignorance ou idiotisme de quelques-uns à celle du général;... mais il est aisé à des gens comme lui, dont la position est comme un paradis en comparaison de la nôtre, de trouver à redire à des gens comme nous, déjà assez malheureux et sous bien des croix pesantes, etc..... (1) »

Mais les reproches adressés aux pasteurs des Vallées portaient surtout sur le grand nombre de leurs ouailles qu'ils avaient laissées partir, et qui maintenant étaient à charge à ceux qui les avaient accueillies.

« Lorsque j'étais à Berne, répondit le modérateur (2), j'ignorais entièrement la sortie d'un si grand nombre de familles. La rencontre que j'en fis sur la route m'affligea extrêmement. Quoique l'on eût écrit de Genève que l'on recevrait toutes celles qui étaient en danger de succomber... je les ai toujours exhortées d'avoir patience et de ne point se mettre en chemin sans avoir quelque assurance certaine qu'elles seraient reçues. — L'on venait en foule chez moi pour avoir des attestations: ce que je leur ai absolument refusé. L'on m'en a même voulu du mal. — Tous ces pauvres

(1) Ces observations se trouvent à la suite de la lettre précédemment citée, écrites de la main même de Reynaudin.

(2) Même correspondance. Lettre du 2 novembre 1733.

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

gens se sont mis en chemin pendant mon absence. — Le bruit s'était répandu qu'on avait donné trente écus par tête à ceux qui étaient partis pour la Hollande; cela en a entraîné plusieurs qui, n'ayant pas de quoi vivre et ne voulant ni mendier ni abjurer, ont marché sur cette espérance. »

D'autres, plus malhonnêtes (il y en a partout), n'avaient pour motif que l'intérêt et, se voyant déçus, ils sont revenus, criant avec menaces, dans leurs quatre murailles vides, qu'ils allaient accuser les membres du consistoire et les pasteurs, de les avoir engagés à partir... Cette affaire est devenue fort sérieuse; on prend des informations, et les poursuites menacent bien des gens innocents. »

L'auteur de la lettre prie son correspondant de recevoir de diverses personnes la déclaration du contraire et de lui envoyer cette pièce, légalisée. Ne tardez pas de me la faire parvenir, lui dit-il, « elle presse, et Dieu veuille qu'elle arrive avant que l'on fasse d'autres procédures ! — Voyez à quoi nous sommes exposés! Moïse n'eut pas plus de traverses, dans la conduite du peuple d'Israël, que nous, dans nos paroisses, etc.... »

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Ces citations suffisent pour donner une idée de l'état dans lequel se trouvait alors l'Eglise vaudoise.

Décimée par le prosélytisme, l'gnorance, la misère et l'exil; chargée de l'entretien de ses pasteurs et de ses maîtres d'école; remplie de troubles, causés par les dernières luttes de son antique foi, et les premières atteintes de l'esprit d'incrédulité qui lui fit tant de tort dans le dix-huitième siècle, nous la verrons bientôt se fatiguant en de stériles agitations, à travers les vicissitudes sans gloire de ce siècle sans majesté.

Les destinées de l'Eglise protestante du Pragela se terminent ici.

Le sénat de Turin rendit encore un décret pour interdire les émigrations (1) : ce qui prouve qu'elles n'avaient pas cessé à cette époque; mais la plupart de celles qui furent définitives avaient déjà eu lieu.

Ces Vaudois expatriés se fondirent avec ceux dont les colonies naissantes venaient de s'établir en Allemagne. Les villages de Waldorf et de Frederichsdorf leur durent surtout leur accroissement.

(1) A la date du 9 octobre 1733. — Défense *sotto pena corporale, a noi arbitraria,* da estendersi sino alle morte, *secondo le circonstanze delle persone e de casi, oltre la confiscazione de beni,* de sortir du royaume sans une permission spéciale. (Arch. du Villar; cahier *Rel.* fol. 177.)

Digitized by Google Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Une autre partie de ces proscrits alla s'établir en Hollande, quelques-uns passèrent en Amérique, d'autres restèrent en Suisse, surtout dans l'Oberland Bernois (1); et ceux qui demeurèrent sur les rives du Cluson et de la Doire furent dès lors considérés comme catholiques, en vertu des instructions du 20 juin 1730, qui avaient frappé le dernier coup sur ce peuple depuis si longtemps opprimé.

Quelques rares exceptions laissèrent survivre en Pragela un petit nombre de familles attachées en silence à la doctrine évangélique, comme pour attester que là l'Eglise vaudoise avait vécu. Là aussi l'Evangile avait régné, et le dernier triomphe du papisme fut de le livrer aux flammes, dans ces mêmes montagnes, par la main de ses prêtres, un siècle après les événements que nous venons de raconter (2).

Les lumières de notre siècle ont trouvé Rome aussi

(1) Du Tillier, hist. de Berne, 133, 134. — Muller, Hist. de la confédération suisse... continuée par Monnard et Vuilliemin. T. XIV, p. 42.

(2) Quelques exemplaires de la Bible et des Evangiles furent saisis récemment en Pragela, par des missionnaires catholiques. Ces ecclésiastiques résolurent de détruire eux-mêmes les Bibles saisies. A cet effet, ils élevèrent un bûcher, avec tout l'appareil d'un *auto-da-fé*, dans le jardin du curé de la Rua, et y brûlèrent solennellement les saintes Ecritures. — Ce fait a eu lieu le 18 juin 1838. — Ces missionnaires se nommaient : Grant, Marjollet et Villieu. (*Note communiquée.*)

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

éloignée de la civilisation moderne que de la primitive Eglise.

Comme les reliques qu'elle adore, elle n'est elle-même qu'un débris du passé, entouré d'une vénération imméritée.

En voyant, aujourd'hui, tant de peuples aspirer à leur affranchissement et la liberté se montrer toujours du côté de l'Evangile, on ne peut croire à la durée de cette tyrannie dégradante, qui retire à l'homme jusqu'à sa liberté de conscience, et qui proscrit la Parole de Dieu.

Heureuses les contrées dans lesquelles le servilisme pontifical n'a exercé sa fatale influence que pour y faire des martyrs !

FIN DU TOME TROISIÈME.

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
COLUMBIA UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
COLUMBIA UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
COLUMBIA UNIVERSITY

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TROISIÈME VOLUME.

—

TROISIÈME PARTIE.

Depuis la rentrée des Vaudois au sein de leur patrie jusqu'à leur émancipation civile et politique en Piémont.

CHAPITRES

		Pages.
I.	Etat des Vaudois exilés, en Suisse, en Brandebourg, en Wurtemberg et dans le Palatinat . .	1
II.	Etat des vallées en l'absence de leurs habitants, et premières tentatives des Vaudois exilés pour rentrer au sein de leur patrie.	35
III.	La glorieuse rentrée des Vaudois, sous la conduite d'Arnaud et par les directions de Janavel.	67
IV.	Lutte des Vaudois dans leurs vallées, contre les armes réunies de Victor-Amédée et de Louis XIV. Siége de la Balsille	109
V.	Rupture entre la France et la Savoie; guerre qui s'ensuivit, et nouvelle position des Vaudois, devenus défenseurs de Victor-Amédée II . . .	157

Digitized by Google
Original from COLUMBIA UNIVERSITY

CHAPITRES

Pages.

VI. Suite et fin de la guerre entre Louis XIV et Victor-Amédée. Participation des Vaudois à ces événements et leur rétablissement officiel dans les vallées. 187

VII. Protestation de la cour de Rome contre le rétablissement des Vaudois; fermeté de Victor-Amédée II; réorganisation de l'Eglise vaudoise et nouvel édit d'expulsion rendu en 1698 . . . 211

VIII. Histoire des colonies vaudoises fondées en Wurtemberg, à la suite de l'expulsion de 1698. (Première partie.) 235

IX. Histoire des colonies vaudoises fondées en Wurtemberg, à la suite de l'expulsion de 1698. (Seconde partie.) 259

X. Histoire des colonies vaudoises fondées dans le pays de Hesse-Darmstadt, ainsi qu'en d'autres parties de l'Allemagne, à la suite de l'expulsion de 1698 et de quelques émigrations subséquentes 293

Histoire des Vaudois du Pragela et des vallées adjacentes.

XI. Première époque. — Les vallées de Bardonèche et du Cluson sous le règne de Charles IX. (Introduction, depuis le moyen âge. Histoire jusqu'à 1574.) 331

XII. Seconde époque. — Lesdiguières en Pragela. 365

XIII. Troisième époque. — La vallée de Pérouse sous la domination de Charles-Emmanuel 389

XIV. Quatrième époque. — Depuis la conquête du Piémont par Louis XIII jusques aux *Pâques piémontaises*. 407

XV. Cinquième époque. — Depuis l'introduction des jésuites, jusqu'à la démolition des temples protestants, en Pragela 429

Digitized by Google

Original from COLUMBIA UNIVERSITY

CHAPITRES

Pages.

XVI. Sixième époque. — Depuis la révocation de l'édit de Nantes, jusqu'au traité d'Utrecht. Epreuves et restauration momentanée de l'Eglise protestante, en Pragela 467

XVII. Septième époque. — Depuis le traité d'Utrecht (1713) jusqu'aux premières émigrations, amenées par les édits précurseurs de celui de 1730. . . 499

XVIII. Huitième époque. — Extinction de l'Eglise vaudoise en Pragela 531

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME VOLUME.

Library of the
UNION THEOLOGICAL SEMINARY
New York

Digitized by Google

Original from
COLUMBIA UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
COLUMBIA UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
COLUMBIA UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
COLUMBIA UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
COLUMBIA UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
COLUMBIA UNIVERSITY

Digitized by Google

COLUMBIA UNIVERSITY

Digitized by Google
Original from
COLUMBIA UNIVERSITY